



## **CONSEIL SUPERIEUR DES FINANCES**

**SECTION « BESOINS DE FINANCEMENT DES POUVOIRS PUBLICS »**

---

**EVALUATION 2010 ET TRAJECTOIRES BUDGETAIRES  
POUR LE PROGRAMME DE STABILITE 2011-2015**

---

**MARS 2011**



## **TABLE DES MATIERES**

LISTE DES ABREVIATIONS.....	5
AVANT-PROPOS.....	9
SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS .....	11
1. EVALUATION DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES 2010.....	11
2. RÉÉVALUATION DE LA TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE ET RECOMMANDATIONS.....	14
3. CONCLUSIONS.....	17
CHAPITRE I EVALUATION RETROSPECTIVE RECENTE DES FINANCES PUBLIQUES.....	23
I.1 Soldes budgétaires réalisés et attendus pour 2010 : évaluation au regard des engagements du Programme de Stabilité .....	23
I.2 Réalisations en recettes et dépenses au niveau de l'ensemble des administrations publiques .....	30
I.2.1. Evolution des recettes .....	30
I.2.2. Evolution des dépenses primaires.....	33
I.2.3. Evolution des charges d'intérêt.....	40
I.2.4. Evolution du taux d'endettement et principaux déterminants endogènes.....	40
I.2.5. Taux d'endettement en 2009-2010 et influences exogènes (hors BNF).....	42
I.3 Evolutions par niveau de Pouvoir .....	45
I.3.1. Résultats au niveau de l'Entité I et de ses composantes.....	45
I.3.2. Réalisations au niveau de l'Entité II et de ses composantes .....	56
ANNEXE I : DETAIL DES CORRECTIONS DE PERIMETRE APORTEES AUX TRANSFERTS VERSES PAR LE POUVOIR FEDERAL.....	62
CHAPITRE II REEVALUATION DES PERSPECTIVES BUDGETAIRES A COURT ET MOYEN TERME (HORIZON 2015) ET IMPLICATIONS DE POLITIQUE BUDGETAIRE .....	63
II.0. Introduction.....	63
II.1. Hypothèses et résultats de la nouvelle trajectoire 2010-2015 dans le Scénario de base au niveau de l'ensemble des administrations publiques .....	64
II.1.1. Hypothèses macro-économiques et de politique budgétaire dans le Scénario de base .....	64
II.1.2. Terminologie et hypothèse de politique budgétaire .....	66
II.1.3. Les hypothèses macro-économiques et financières et les résultats budgétaires .....	69
II.1.4. Incidences non-discrétionnaires et analyse des déterminants des soldes structurels .....	74
II.1.5. Comparaison avec la projection de référence de l'Avis du CSF de janvier 2010.....	77
II.1.6. Analyse de sensibilité par rapport aux hypothèses de croissance réelle ou nominale.....	78
II.2. Trajectoires budgétaires par Entités dans le Scénario de base.....	83
II.3. Trajectoire normative globale et efforts de consolidation budgétaire à réaliser .....	91
II.3.1. Trajectoire normative globale à l'horizon 2015 .....	91
II.3.2. Trajectoires normatives à l'horizon 2012 par grandes Entités .....	97
II.4. Trajectoires budgétaires 2012-2015 et répartition des efforts de consolidation complémentaires entre Entités.....	99
II.4.1 Scénario central de prolongation de la clé de répartition « 65%-Entité I 35%-Entité II » à l'horizon 2015...100	
II.4.2 Scénario d'équilibre structurel global à l'horizon 2015 avec une clé de répartition « mixte » alternative « 76,5% - Entité I / 23,5% - Entité II ».....	103
II.4.3 Répartition implicite des efforts budgétaires en cas d'objectif d'équilibre structurel (soit un surplus effectif de 0,1% de PIB) pour chacune des deux grandes Entités .....	104

CHAPITRE III	EVALUATION BUDGETAIRE DES COMMUNAUTES ET DES REGIONS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS BUDGETAIRES POUR LA PERIODE 2007 -2011 ET VERIFICATION DES PROJECTIONS PLURIANNUELLES AVEC LES RECOMMANDATIONS DE LA SECTION D'OCTOBRE 2009 .....	109
III.1.	Tableaux récapitulatifs pour l'ensemble des communautés et des régions .....	110
III.1.1.	Objectifs budgétaires pour la période 2009 – 2012 .....	110
III.1.2.	Aperçu global de l'évaluation des soldes de financement réalisés dans la période 2009 – 2010, complété des soldes révisés des années 2007 et 2008, par rapport aux objectifs budgétaires .....	111
III.1.3.	Aperçu global de l'évaluation des projections pluriannuelles pour la période 2010 – 2015 par rapport aux recommandations budgétaires de la Section retenues dans l'Avis d'octobre 2009.....	114
III.2.	La Communauté flamande .....	117
III.2.1.	Evaluation des résultats budgétaires par rapport aux objectifs budgétaires .....	117
III.3.	La Communauté française.....	124
III.3.1.	Evaluation des résultats budgétaires par rapport aux objectifs budgétaires .....	124
III.4.	La Région wallonne .....	129
III.4.1.	Evaluation des résultats budgétaires par rapport aux objectifs budgétaires .....	129
III.5.	La Région de Bruxelles-Capitale .....	134
III.5.1.	Evaluation des résultats budgétaires par rapport aux objectifs budgétaires .....	134

---

## **LISTE DES ABRÉVIATIONS**

---

ALE	Agence Locale pour l'Emploi
AMECO	Annual macro-economic database (DG ECFIN de la Commission européenne)
APU	Ensemble des administrations publiques
BAM	Beheersmaatschappij Antwerpen Mobiel
BCE	Banque centrale européenne
BFP	Bureau fédéral du Plan
BNB	Banque nationale de Belgique
BNF	Besoin net de financement
CCF	Commission communautaire flamande
C&R	Communautés et Régions
CDO	Crédits dissociés d'ordonnement
CE	Commission européenne
CEV	Comité d'étude du vieillissement
CFI	Communauté flamande
CFr	Communauté française
CN	Comptes Nationaux
CND	Crédits non dissociés
CSF	Conseil supérieur des Finances
CV	Crédits variables
DPR	Dépenses primaires
EDP	Excessive Deficit Procedure
E.Dr.	Echelle de droite
EUROSTAT	Office Européen de Statistiques
FMI	Fonds Monétaire International
FSA	Financial Security Assurance
HP	Hodrick-Prescott
HV	Hors Vieillissement
ICN	Institut des Comptes nationaux
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IPC	Indice des prix à la consommation
iPL	Cycle d'investissements des Pouvoirs locaux
IPP	Impôt des personnes physiques
ISBL	Institutions sans but lucratif
LSF	Loi spéciale de financement

MCFI	Ministère de la Communauté flamande
MRBC	Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
OCP	Octrois de crédits et prises de participations
OMT	Objectif à moyen terme
PAI	Politique actuelle inchangée
PF	Pouvoir fédéral
PI	Politique inchangée
PIB	Produit intérieur brut
PL	Pouvoirs locaux
Pr	Prix relatifs
PSC	Pacte de stabilité et de croissance
RAC	Rapport annuel sur la croissance
RBC	Région de Bruxelles-Capitale
RPI	Royal Park Investments
RRTV	Redevances radio télévision
RW	Région wallonne
SA	Société anonyme
SEBC	Système européen de Banques centrales
SEC95	Système européen des comptes nationaux et régionaux 1995
SECU	Sécurité sociale
SFPI	Société Fédérale de Participations et d'Investissement
SNF	Solde net de financement
SOPR	Solde des opérations primaires
SPE	Surplus primaire effectif
SPF	Service public fédéral
SPR	Surplus primaire requis
SPV	Special Purpose Vehicle
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
Y-GAP	Output-gap ou Ecart de PIB
ZOF	Vlaams Zorgfonds

Les Membres de la Section :

Monsieur	L. COENE, Président
Monsieur	N. DE BATSELIER
Monsieur	J. HILGERS
Monsieur	P. PRAET Représentants de la Banque nationale de Belgique
Madame	G. VAN DER STICHELE Représentante du Ministre des Finances
Monsieur	A. BOON Représentant du Ministre du Budget
Madame	W. DEMEESTER-DE MEYER
Monsieur	G. PEERSMAN
Monsieur	S. DURIEUX
Monsieur	G. PAGANO
Madame	Ch. SERVATY
Monsieur	E. DEGREEF Représentants du Gouvernement flamand, du Gouvernement de la Communauté française, du Gouvernement wallon, et du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale
Observateur :	
Monsieur	N. HEUKEMES Représentant de la Communauté germanophone
Secrétariat :	
Mesdames	C. SPINNOY F. DENIL E. VANALME
Messieurs	L. BUFFEL R. SAVAGE





---

## **AVANT-PROPOS**

---

Le présent Avis fait suite à la demande officielle du 3 février 2011 du Ministre des Finances à la Section « Besoins de financement des pouvoirs publics » d'émettre un avis préalable sur le nouveau programme de stabilité. Le Conseil Ecofin du 7 septembre 2010 a en effet modifié le contenu et la forme des programmes de stabilité à venir. Dans le cadre de la nouvelle procédure du « semestre européen », ces derniers devront désormais être introduits chaque année par les Etats membres vers le milieu du mois d'avril.

Le premier chapitre de cet Avis fournit un état des lieux des dernières évolutions budgétaires (2009-2010) de l'ensemble des administrations publiques, de l'Entité I et de l'Entité II. Ces évolutions sont basées sur les estimations provisoires de janvier 2010 de la BNB, dans l'attente de la publication des résultats de la première estimation des comptes annuels 2010 par l'ICN à partir du 31 mars 2011.

Le deuxième chapitre aborde les perspectives et recommandations budgétaires à court et moyen terme (horizon 2012-2015). Cette analyse prospective constitue une actualisation de l'Avis de janvier 2010 de la Section et prend en considération les données et perspectives macro-économiques et budgétaires les plus récentes. Sur la base du scénario de référence macro-économique et budgétaire actualisé « à politique inchangée », une nouvelle trajectoire normative globale est établie par Entité jusqu'en 2015.

Le troisième chapitre comporte une évaluation budgétaire des entités fédérées considérées individuellement au cours de la période 2007-2011, ainsi qu'un examen de la conformité de leurs perspectives pluriannuelles par rapport aux recommandations d'octobre 2009 de la Section.

Ces trois chapitres sont précédés d'une partie « Synthèse et recommandations » qui reprend les principaux éléments et les conclusions en matière de politique budgétaire du présent Avis.



## SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

### 1. Evaluation des résultats budgétaires 2010

L'année 2010 constitue une année charnière pour les finances publiques belges. Après une détérioration successive du solde de financement de 0,2% du PIB en 2006 à -6% du PIB en 2009, la position budgétaire de l'ensemble des administrations publiques s'est améliorée en 2010 pour se situer à -4,6% de PIB et dépasser ainsi favorablement l'objectif visé pour cette année par le dernier Programme de Stabilité. Ces estimations de la BNB pour l'année 2010 sont encore provisoires. Sur la base des dernières informations disponibles, notamment en termes de recettes fiscales, il est probable que le déficit public s'établisse plutôt à 4,3% du PIB, principalement en raison de corrections au niveau des Pouvoirs locaux. Les premiers résultats seront communiqués par l'ICN le 31 mars 2011.

Compte tenu des résultats budgétaires plus favorables que prévus et d'une gestion active de la dette publique au niveau du pouvoir Fédéral, le taux d'endettement a connu une hausse plus limitée que prévue initialement. Ainsi, le taux d'endettement devrait osciller autour de 97,5% du PIB, contre 96,2% du PIB en 2009. Sur la base des informations disponibles, la Belgique semble ainsi enregistrer une des plus faibles augmentations de l'endettement public au sein de la zone euro en 2010.

**Tableau 1**  
**Principaux indicateurs budgétaires**

(% du PIB)	Niveaux					Evolutions cumulées	
	2006	2007	2008	2009	2010e	2006-2009	2009-2010e
<b>Solde de financement (EDP)</b>	<b>0,2%</b>	<b>-0,3%</b>	<b>-1,3%</b>	<b>-6,0%</b>	<b>-4,6%</b>	<b>-6,2%</b>	<b>1,4%</b>
<b>Entité I (hors Zorgfonds)</b>	<u>0,2%</u>	<u>-0,6%</u>	<u>-1,2%</u>	<u>-5,0%</u>	<u>-3,4%</u>	<u>-5,2%</u>	<u>1,6%</u>
Pouvoir fédéral	0,0%	-1,1%	-1,6%	-4,2%	-3,3%	-4,2%	0,9%
Sécurité sociale	0,2%	0,5%	0,4%	-0,8%	-0,2%	-1,0%	0,6%
<b>Entité II (yc. Zorgfonds)</b>	<u>0,0%</u>	<u>0,3%</u>	<u>-0,1%</u>	<u>-1,0%</u>	<u>-1,1%</u>	<u>-1,0%</u>	<u>-0,1%</u>
Communautés et Régions	0,2%	0,4%	0,0%	-0,8%	-0,8%	-1,0%	0,0%
Pouvoirs locaux	-0,2%	-0,1%	-0,1%	-0,2%	-0,4%	0,0%	-0,1%
Solde primaire structurel	2,8%	2,3%	1,6%	0,0%	0,0%	-2,8%	0,0%
Charges d'intérêts	3,9%	3,8%	3,8%	3,6%	3,4%	-0,3%	-0,2%
<b>Solde de financement structurel</b>	<b>-1,1%</b>	<b>-1,5%</b>	<b>-2,2%</b>	<b>-3,6%</b>	<b>-3,4%</b>	<b>-2,5%</b>	<b>0,2%</b>
Taux d'endettement	88,1%	84,2%	89,6%	96,2%	97,5%	8,1%	1,3%

L'amélioration du solde de financement de 1,4% du PIB se situe exclusivement au niveau de l'Entité I, qui regroupe le Pouvoir fédéral et la Sécurité sociale. L'Entité I a ainsi sensiblement amélioré sa position budgétaire, passant d'un déficit de 5% de PIB en 2009 à 3,4% de PIB en 2010, tandis que le Programme de Stabilité prévoyait de limiter celui-ci à 3,8% de PIB. Un écart défavorable aux objectifs subsiste toutefois au niveau de l'Entité II, où la détérioration attendue du solde global des Pouvoirs locaux n'a pas été compensée par l'évolution du solde des Communautés et des Régions. Les Régions et Communautés ont stabilisé leur déficit alors qu'une amélioration de 0,2% de PIB avait été anticipée dans les objectifs fixés par le Programme de Stabilité.

L'amélioration de la position budgétaire de l'ensemble des administrations publiques belges est principalement à mettre à l'actif de la reprise conjoncturelle plus rapide qu'attendue à très court terme. Après une chute du PIB de 2,7% en 2009, la Belgique a bénéficié en 2010 d'une croissance réelle oscillant autour de 2%, supérieure à la moyenne européenne (1,7% environ). Les perspectives économiques sont ainsi nettement plus favorables que ce qui étaient initialement prévu au moment du Programme de Stabilité (1,1%).

L'amélioration du solde de financement découle, d'une part, de la hausse des recettes qui se sont accrues de 0,7% du PIB, après une chute importante en 2009, et d'autre part, d'une baisse du ratio des dépenses primaires de 0,6% du PIB.

Les principaux facteurs ayant soutenu l'accélération des recettes en pourcentage du PIB sont :

- 1) la reprise de la demande intérieure,
- 2) l'accélération de l'inflation,
- 3) les mesures d'assainissement budgétaire tant au niveau Fédéral qu'au niveau des Régions, et
- 4) les revenus additionnels découlant des rémunérations provenant des institutions financières.

Du côté des dépenses, l'amélioration découle essentiellement du contexte économique favorable - qui tend à influencer favorablement les dépenses cycliques telles que le chômage -, de l'évolution favorable des prix relatifs et de la disparition d'opérations non récurrentes.

Afin d'évaluer le caractère expansif ou restrictif de la politique budgétaire, on se réfère généralement au concept de solde structurel. Corrigés pour l'incidence du cycle économique et pour l'influence des mesures one-shot, les soldes structurels sont en effet supposés mieux refléter l'orientation discrétionnaire sous-jacente des finances publiques. Selon la méthodologie préconisée par la Commission Européenne, le solde de financement structurel aurait évolué de -3,6% du PIB à -3,4% du PIB, soit une amélioration de 0,2% du PIB. Le gain cyclique, c'est-à-dire l'impact favorable sur les finances publiques de la conjoncture économique, est estimé à 0,3% du PIB, alors que la disparition de mesures one-shot, qui avaient influencé défavorablement le solde de 2009, contribue à hauteur de 0,9% du PIB.

L'amélioration très limitée du solde de financement structurel découle intégralement de la baisse des charges d'intérêt, dans un contexte de baisse généralisée du niveau moyen des taux d'intérêt à court et à long terme en 2010 et grâce à des opérations SWAP réalisées au niveau du pouvoir Fédéral. Le solde primaire structurel est donc resté à l'équilibre en 2010, tout comme en 2009, et ce alors que le programme de stabilité de janvier 2010 anticipait une augmentation de 0,5% de PIB au cours de cette même année.

L'évolution du solde structurel primaire de financement contraste ainsi avec l'amélioration du solde effectif. Certes des mesures de consolidation, principalement en termes de recettes,

ont été prises par les différents niveaux de pouvoirs dès 2010, mais l'effet de ces dernières n'a permis de neutraliser que partiellement la hausse structurelle des dépenses de prestations sociales, ainsi que certaines mesures prises dans le cadre du plan de relance économique.

Les dépenses primaires structurelles continuent à être orientées à la hausse, mais de manière nettement plus limitée que les années précédentes puisqu'après une hausse de 1,2% du PIB sur la période 2006-2008 et de 1% du PIB en 2009, l'ensemble des dépenses augmenterait en 2010 de 0,3% du PIB en volume et en pourcentage du PIB tendanciel, dont 0,2% sont attribuables aux dépenses de prestations sociales et 0,2% proviennent de la hausse des subventions salariales à l'emploi dans le cadre de l'accord interprofessionnel 2009-2010, qui sont enregistrées en comptabilité nationale comme des dépenses publiques ; ces éléments sont toutefois compensés par une contribution négative des autres dépenses, hors vieillissement, et ce pour la première fois depuis 2006.

**Tableau 2**  
**Evolution structurelle détaillée des dépenses primaires**

		Niveaux, % PIB					Evolutions Cumulées		
		2006	2007	2008	2009	2010e	2006-2008	2008-2009	2009-2010e
Ratio structur. en vol., en % PIB tend., dont:	(1)	42,9%	43,4%	44,1%	45,2%	45,5%	1,2%	1,0%	0,3%
+ Prestat. soc. cycl. corr. = DPR "Vieilliss."	(1a)	22,9%	23,2%	23,6%	24,2%	24,4%	0,6%	0,6%	0,2%
* En nature (Soins de santé princip.)	(1a1)	7,1%	7,2%	7,3%	7,8%	7,8%	0,3%	0,5%	0,0%
* En espèces, cycl. Corr.	(1a2)	15,9%	16,0%	16,2%	16,4%	16,6%	0,4%	0,2%	0,2%
+ DPR "hors vieillissement", dont:	(1b)	20,0%	20,2%	20,6%	21,0%	21,1%	0,6%	0,4%	0,1%
* Subventions salariales à l'emploi (Ent. I)	(1b1)	0,6%	0,8%	1,0%	1,2%	1,4%	0,4%	0,2%	0,2%
* Autres "hors vieillissement"	(1b2)	19,3%	19,4%	19,6%	19,8%	19,7%	0,2%	0,2%	-0,1%

Au niveau des prestations sociales, certes l'impact du vieillissement de la population commence à se faire sentir, notamment sur les dépenses de pensions, mais ce sont essentiellement les mesures budgétaires discrétionnaires décidées antérieurement au niveau de l'Entité I, notamment en application de la Loi relative au Pacte de solidarité entre Générations mais également lors des différents conclaves successifs, qui influencent l'orientation à la hausse de 1,5% du PIB de ces dépenses sur la période 2006-2010 (22,9% du PIB à 24,4% du PIB).

Les subventions salariales à l'emploi contribuent également fortement à l'évolution défavorable du ratio de dépenses primaires sur la période 2006-2010 (de 42,9% du PIB à 45,5% du PIB). Suite notamment aux différents accords entre le gouvernement fédéral et les partenaires sociaux, des réductions de charge importantes, à hauteur de +0,8% du PIB sur la période 2006-2010, ont été octroyées en vue de soutenir l'emploi et ainsi, contribuer à accroître le taux d'emploi en vue de se rapprocher des objectifs de Lisbonne.

Malgré l'amélioration apparente du solde de financement des administrations publiques et la réduction plus rapide du déficit dans un contexte économique plus porteur qu'initialement prévu, force est de constater que les recommandations préconisées par le Conseil Européen d'améliorer le solde de financement structurel à hauteur de 0,75% du PIB en moyenne par an, n'ont pas été rencontrées.

## **2. Réévaluation de la trajectoire budgétaire et recommandations**

---

### ***Trajectoire de base à politique inchangée***

Bien que les réalisations budgétaires 2010 aient été un peu meilleures qu'anticipées dans le Programme de Stabilité, elles découlent intégralement d'une conjoncture plus favorable qu'anticipée.

Certes, aucune détérioration primaire structurelle n'a été enregistrée en 2010, mais les prévisions « à politique inchangée » ne sont pas encourageantes. Sur base des prévisions économiques du Bureau du Plan, avec une croissance économique moyenne de 2,2% sur la période 2010-2015, supérieure à la croissance tendancielle estimée à 1,8% sur cet horizon, la Section a élaboré un scénario de base à « politique inchangée » qui indique que le déficit public belge ne redescendra pas durablement sous les 4,5% de PIB au cours des 5 prochaines années (horizon 2015), et ce en supposant l'absence de nouveau ralentissement conjoncturel. Le déficit devrait en effet atteindre 4,6% du PIB en 2015.

Cette trajectoire est assez optimiste dans la mesure où elle suppose une croissance réelle des dépenses primaires structurelles inférieure à concurrence de 1% l'an à celle observée au cours des 5 dernières années, soit un recul de plus de 30%, et ce malgré la montée en puissance des coûts du vieillissement. Au niveau de chacune des deux grandes Entités considérées séparément, cette trajectoire montre que les dépenses sont en rupture claire par rapport aux évolutions observées au cours de la décennie écoulée, surtout au niveau de l'Entité I et notamment des dépenses de soutien et de subventions à l'emploi. En plus la trajectoire prévoit une augmentation du ratio des recettes publiques totales de 0,2% du PIB.

Des tests de sensibilité indiquent à quel point la trajectoire du scénario de base est sensible aux hypothèses retenues. Ainsi, dans un scénario de croissance réduite (-0,5% par an par rapport au scénario de base à partir de 2012), le déficit budgétaire se détériorerait à hauteur de 1,2% du PIB à l'horizon de 2015, pour atteindre 5,8% du PIB, traduisant ainsi une élasticité de 0,55 environ du solde des administrations publiques à un écart de croissance déterminé. Cette détérioration découlerait principalement d'une détérioration du solde primaire (1% du PIB) et d'un alourdissement des charges d'intérêt (0,15% du PIB).

Dans l'hypothèse où la croissance des dépenses primaires hors vieillissement sur les cinq prochaines années serait aussi élevée que celle observée sur la période 2000-2010 (soit 2,4% contre 0,9%) le déficit subirait une détérioration substantielle à l'horizon 2015. Ce dernier se dégraderait progressivement pour atteindre -6% en 2015, soit le niveau enregistré en 2009 au moment de la crise économique et financière.

Ce scénario de base dit à politique inchangée traduit donc l'absence de nouvelles initiatives ou d'impulsions discrétionnaires et suppose ainsi une politique particulièrement austère plutôt que la poursuite inchangée de politiques budgétaires et fiscales antérieurement suivies.

Le scénario de base montre qu'en l'absence de corrections structurelles complémentaires d'envergure, le déficit budgétaire belge devrait rester bloqué autour de 4,5% de PIB au cours des 4-5 prochaines années. Cette absence de redressement « spontané » après 2010 malgré des hypothèses macro-économiques et budgétaires plutôt favorables, s'explique comme il y a un an par la combinaison de plusieurs facteurs :

- les gains budgétaires cycliques escomptés sont grignotés par la hausse induite des charges d'intérêts en contexte de taux d'endettement modérément haussier ainsi que de remontée progressive des taux d'intérêts implicites dans le sillage du redressement conjoncturel persistant supposé, amplifié par la tendance haussière persistante du taux d'endettement. Ces gains budgétaires sont aussi partiellement réduits par des effets « prix-relatifs » défavorables en 2011 suite à l'accélération de l'inflation à la consommation ;
- les coûts budgétaires du vieillissement – même si revus ici en baisse par rapport à il y a un an – pèsent structurellement à la hausse sur le ratio des dépenses primaires et ne sont pas complètement neutralisés par l'amélioration postulée du solde primaire hors vieillissement, grâce principalement à la baisse supposée du ratio structurel des dépenses primaires hors prestations sociales.

En finale, éléments positifs et négatifs se compensent à peu près, de sorte qu'aucune tendance claire à l'amélioration ou à la détérioration ne se dessine à moyen terme, avec cependant une légère détérioration en fin de période.

La stabilisation du déficit sous les hypothèses retenues traduit néanmoins des évaluations différentes entre Entités dans un contexte institutionnel inchangé. Ainsi, le solde de l'Entité I se détériorerait à nouveau à partir de 2011 à hauteur de 0,8% du PIB sur la période 2010-2015, pour atteindre -4,3% du PIB. Les résultats budgétaires de l'Entité II, en revanche, s'amélioreraient de 0,7% du PIB, pour s'établir à -0,4% du PIB. Cette dynamique divergente en termes de solde de financement entre entités reflète essentiellement l'importance des dépenses du vieillissement à charge quasi-exclusivement au niveau de l'Entité I, ainsi que la dynamique plus prononcée des charges d'intérêt au niveau de l'Entité I.

## Recommandations

Dans le contexte conjoncturel pluri-annuel plus favorable qu'il y a un an, la Section estime opportun de consolider et de reporter l'amélioration du solde de financement de 2010 par rapport aux objectifs initiaux du Programme de Stabilité 2010, sur les années 2011-2015. Concrètement, cela signifie que les objectifs de déficits annuels seraient revus à la baisse à hauteur de 0,4% du PIB en 2011 et de 0,2% de PIB en 2012 et les années suivantes.

Pour l'année 2011, l'objectif visé devrait donc être celui d'un déficit limité à 3,7% de PIB. Ceci permettrait, dans le contexte prévu, de stopper dès 2011 la hausse endogène du taux d'endettement et de préparer une décreue nette de ce dernier dès 2012. Ceci concourrait aussi à rencontrer l'objectif fixé par les instances européennes d'un effort (primaire) structurel de l'ordre de 0,75% de PIB. Enfin, cela permettrait de mieux répartir l'effort budgétaire à court terme (années 2011-2012) alors que la conjoncture actuelle est encore porteuse mais celle de 2012 plus incertaine. L'objectif d'un léger surplus en 2015 correspondrait à un équilibre structurel dans les hypothèses de croissance retenues. Cette nouvelle trajectoire normative permet ainsi de répondre favorablement aux recommandations du Conseil Européen.

**Tableau 3**  
**Nouvelle trajectoire normative globale et par Entité à l'horizon 2015**

En % du PIB	2010	2011	2012	2013	2014	2015
BNF des APU	-4,6%	-3,7%	-2,8%	-1,8%	-0,8%	0,2%
* Entité I	-3,4%	-3,2%	-2,5%	-2,0%	-1,6%	-1,0%
* Entité II (°)	-1,1%	-0,5%	-0,4%	0,2%	0,8%	1,2%
+ C&R	-0,8%	-0,3%	-0,2%			
+ PL	-0,4%	-0,2%	-0,2%			
Solde Primaire	-1,1%	-0,3%	0,8%	2,0%	2,9%	3,9%
* Entité I	-0,3%	-0,1%	0,7%	1,3%	1,7%	2,4%
* Entité II	-0,8%	-0,2%	0,1%	0,6%	1,2%	1,6%

(°) Les données 2011-2012 pour l'Entité II et ses composantes sont reprises du Programme de stabilité de 2010

Rem. Pour des raisons d'arrondis, la somme d'éléments peut ne pas correspondre exactement au total correspondant

Par ailleurs, comme expliqué ci-dessus, l'Entité I a présenté un écart favorable de 0,4% du PIB au moins par rapport aux objectifs fixés dans le Programme de Stabilité, alors que l'Entité II s'écarte défavorablement des objectifs définis à hauteur de 0,2% du PIB.

La nouvelle trajectoire normative par Entités proposée par la Section se traduit donc pour l'Entité I par un objectif de déficit parallèlement revu en baisse de 0,4% de PIB en 2011 et de 0,2% de PIB en 2012. Pour l'Entité II, les objectifs antérieurs de déficit de -0,5 et -0,4% du PIB respectivement en 2011 et 2012 ont été conservés, dans la mesure où l'Entité II bénéficiera en 2011 d'un fort rattrapage en niveau de ses recettes LSF. Cette nouvelle



trajectoire à l'horizon 2012 repose sur la clé de répartition actuellement en vigueur 65%-Entité I / 35%-Entité II sur les trois années 2010-2012.

Pour la période 2013-2015, la Section propose de maintenir la clé de répartition 65% - 35%. Comme indiqué dans les précédents Avis, la répartition de l'effort entraînera une asymétrie croissante dans les objectifs budgétaires, dans la mesure où l'Entité I devra atteindre un déficit de 1% du PIB alors que l'Entité II devra accumuler des surplus budgétaires à hauteur de 1,2% du PIB en 2015. Cette asymétrie découle de la dynamique divergente entre l'évolution du solde de financement à politique inchangée de l'Entité I, d'une part, qui se situerait à -4,3% du PIB en 2015 et de l'Entité II, d'autre part, qui devrait s'établir à -0,4% du PIB ; elle résulte aussi d'un contexte institutionnel supposé inchangé où les coûts du vieillissement sont à plus de 90% à charge de l'Entité I, où l'Entité II bénéficiera du rattrapage pré-mentionné de ses moyens LSF, et où l'effet boule de neige « frappe » essentiellement l'Entité I. Cette évolution divergente ne découle donc nullement d'une orientation asymétrique de la politique budgétaire.

Cette asymétrie apparente des trajectoires budgétaires attendues dans un contexte d'hypothèses pourtant largement communes et comparables traduit une fois de plus un constat déjà très largement exprimé dans les Avis et Rapports antérieurs de la Section : celui du caractère devenu inadapté des mécanismes actuels de financement et des structures budgétaires du fédéralisme fiscal belge dans un contexte combiné de montée en puissance des dépenses dites « de vieillissement » (en fait les prestations sociales) et de contrainte budgétaire forte d'assainissement global des finances publiques et de réduction du taux d'endettement à l'horizon 2015 dans le cadre de la nouvelle procédure du « Semestre européen ».

Ceci montre une fois de plus que dans tout projet de réforme de l'Etat et des mécanismes de financement des Entités fédérées, il serait dangereux de dissocier ces derniers de la problématique de l'assainissement à l'horizon 2015 et de la répartition équilibrée des contraintes budgétaires entre Entités et niveaux de Pouvoirs. Une réforme qui affaiblirait davantage la capacité fiscale (au sens large) de l'Entité I au moment où celle-ci en a le plus besoin pour assurer à la fois le financement de la dette publique fédérale et du vieillissement, pourrait être source d'une fragilisation financière et sociale onéreuse pour la prospérité de l'ensemble des composantes de notre système fédéral.

### **3. Conclusions**

---

Bien que les résultats budgétaires 2010 aient été plus favorables que les objectifs visés dans le Programme de Stabilité, l'analyse rétrospective montre que cet écart positif pour l'ensemble des administrations publiques découle essentiellement de l'embellie conjoncturelle et de charges d'intérêt plus faibles compte tenu notamment de la baisse des taux d'intérêt. Le solde primaire structurel en revanche ne s'améliore pas.

La Section estime qu'il est essentiel de mettre un œuvre le plus rapidement possible une stratégie de consolidation budgétaire crédible et propose, compte tenu de l'amélioration de l'environnement économique, une révision de la trajectoire proposée dans son Avis de

janvier 2010 de manière à dégager un surplus effectif en 2015 de l'ordre 0,2% du PIB (équilibre structurel).

Une stratégie de consolidation fiscale est indispensable en vue de rassurer les marchés financiers et ainsi réduire la prime de risque, qui s'est récemment accrue de manière significative. Outre l'effet sur les finances publiques, cette hausse, si elle venait à se prolonger et se renforcer, pourrait également peser sur la croissance potentielle à terme, en décourageant la consommation et l'investissement. Une stratégie crédible est également essentielle en vue de préparer le défi du vieillissement, qui pèsera lourdement sur les finances publiques à moyen et long terme.

L'effort budgétaire qui attend les autorités belges est substantiel. Il est sans doute un peu plus élevé que dans les années 90, et ce, d'autant plus que nos économies font face à un changement démographique important, que la croissance potentielle s'affaiblit et que le risque de hausses de taux d'intérêt est non négligeable.

Dans ce contexte, la Section estime qu'il est fondamental que la Belgique s'inscrive dans le cadre de la nouvelle stratégie européenne visant, d'une part, à renforcer les règles budgétaires et d'autre part, à mettre en œuvre une surveillance macro-économique. En choisissant d'entrer dans l'Union Économique et Monétaire, la Belgique s'est en effet engagée à mener des politiques sociales, économiques et budgétaires compatibles avec le fonctionnement optimal de la zone euro.

***La Section estime dès lors que les principes suivants sont essentiels :***

- compte tenu de la dynamique des dépenses structurelles observées par le passé et le niveau de taxation déjà très élevé, la Section préconise une consolidation budgétaire reposant principalement sur la réduction des taux de croissance des dépenses, en épargnant les dépenses qui favorisent la croissance économique durable. A cet égard, la Section estime ainsi qu'il est essentiel, d'une part, de rompre avec la tendance de la croissance des dépenses supérieure au PIB observée par le passé, soutenant ainsi la proposition de la Commission Européenne en la matière et d'autre part, de briser la baisse structurelle des investissements (en % du PIB). La répartition de l'effort doit être socialement responsable, en évitant de toucher les plus démunis dans la société.
- Le retour à l'équilibre devra s'appuyer sur des réformes structurelles visant à accroître le taux d'emploi et le potentiel de croissance de l'économie. La stratégie de consolidation devra donc s'inscrire ainsi dans la stratégie EU2020.
- L'analyse prospective indique qu'un assainissement durable des finances publiques belges ne semble pas possible en l'absence d'une profonde révision des flux de financement et du cadre institutionnel existant.

- ❖ Cette révision doit permettre une responsabilisation accrue des différents niveaux de pouvoirs, un renforcement de la capacité fiscale de l'Etat Fédéral, qui assure le remboursement de la dette publique, et une convergence soutenable des soldes budgétaires.
- ❖ La Section estime que la révision des flux de financement doit viser non seulement les transferts entre l'Entité I et l'Entité II mais également ceux au sein de chaque Entité.
- ❖ Il importera d'avoir un meilleur 'reporting' de la situation budgétaire des Pouvoirs locaux. Il convient également que les régions en tant qu'autorité de tutelle, veillent à créer un cadre incitant les communes à rester en équilibre en moyenne en SEC95 sur l'ensemble du cycle et d'assurer une trajectoire soutenable de leur endettement.
- La Section recommande une mise en œuvre rapide du renforcement du cadre budgétaire proposé par la Commission Européenne, incluant notamment l'établissement de règles budgétaires et une coordination budgétaire renforcée entre les différents niveaux de pouvoirs.

En finale, il apparaît clairement qu'un ajustement budgétaire majeur et d'une telle importance – l'équivalent au moins de celui réalisé en 1993-1998 – devra jouer sur tous les leviers et à tous les niveaux de pouvoirs, selon des arbitrages quantitatifs « recettes / dépenses primaires » qui dépendront in fine de choix politiques, en fonction aussi des autres priorités des politiques économiques, sociales et environnementales mises en œuvre. Il est essentiel que la croissance des dépenses soit limitée à celle du potentiel de l'économie.

### **Encadré 1 : Renforcement de la discipline budgétaire et de la gouvernance économique dans l'Union européenne**

La politique budgétaire belge est encadrée par la réglementation européenne. Les réformes menées à l'heure actuelle au sein de l'UE prévoient un renforcement de la coordination économique et budgétaire ex ante.

Le rapport final du Groupe de travail sur la gouvernance économique a été approuvé fin octobre 2010 par le Conseil européen. Les recommandations formulées par ce groupe de travail correspondent pour la majeure partie aux propositions législatives de la Commission européenne (CE) introduites le 29 septembre 2010 afin de renforcer la discipline budgétaire et la surveillance macro-économique. L'objectif est que le Conseil et le Parlement européens parviennent à s'entendre sur ces propositions au plus tard pour l'été 2011. Le rapport final de ce groupe de travail comporte schématiquement les recommandations suivantes :

- l'amélioration de la discipline budgétaire via un renforcement du pacte de stabilité et de croissance (PSC). A cet égard, il a été demandé entre autres d'accorder une plus grande attention à la dette publique ainsi qu'à la soutenabilité des finances publiques, notamment en rendant opérationnelle la baisse exigée du taux d'endettement par rapport à la valeur de référence (60% de PIB) inscrite actuellement dans le pacte de stabilité et de croissance. L'une des propositions de la CE précise que la diminution du taux d'endettement s'effectue à un rythme satisfaisant si l'écart par rapport à la valeur de référence s'est réduit à concurrence d'un vingtième au cours des trois années précédentes. La dette publique sera analysée à l'aide de quelques paramètres macrofinanciers pertinents. La proposition de la CE prévoit, dans le volet préventif du PSC, un nouveau principe de politique budgétaire prudente, selon lequel la croissance annuelle des dépenses ne peut en principe excéder une estimation prudente de la croissance à moyen terme du PIB et doit même être nettement inférieure à cette estimation, aussi longtemps que l'objectif à moyen terme (OMT) n'a pas été atteint. La prescription générale selon laquelle les Etats membres qui n'ont pas encore atteint leur OMT doivent réduire leur déficit structurel à un rythme annuel de 0,5% de PIB pour se rapprocher de leur OMT, est maintenue. D'un point de vue correctif, un mode de sanction plus efficace et plus rapide est prévu.

- en complément au PSC axé sur l'aspect budgétaire, la création d'un nouveau mécanisme de surveillance macro-économique, qui visera essentiellement les déséquilibres insoutenables affectant le compte courant et la perte continue de compétitivité. Le 12 mars 2011, les chefs d'Etat ou de Gouvernement de l'Euro-zone a entériné un « Pacte pour l'Euro » qui instaure une coordination renforcée de la gouvernance économique en matière de compétitivité et de convergence, et qui est en cohérence avec le nouveau mécanisme précité. Le Conseil Ecofin du 15 mars 2011 a ensuite dégagé un Accord sur une orientation générale concernant un ensemble de propositions législatives visant à renforcer la gouvernance économique. Les propositions visent à renforcer la discipline budgétaire des Etats-Membres.

- un approfondissement et un élargissement de la coordination ex ante de la politique budgétaire et économique par l'introduction, à partir de début 2011, du 'semestre européen'. Ce semestre européen est un cycle de surveillance de six mois débutant en janvier avec la publication par la CE du « Rapport annuel sur la croissance » (RAC) qui reprend une

évaluation des défis économiques pour l'UE et la zone euro dans son ensemble. Enfin, au cours de la seconde moitié du mois d'avril, les Etats membres doivent déposer leurs programmes nationaux de réforme et leurs programmes de stabilité et de convergence, en tenant compte des conclusions du Conseil sur le RAC qui contient des orientations de politique stratégiques. Après discussions par les institutions européennes et les Etats membres, le Conseil formule début juillet des recommandations spécifiques à chaque pays sur la politique budgétaire à suivre. Les Etats membres établissent alors à l'automne leur budget pour l'année suivante, en tenant compte de ces recommandations.

- à partir du second semestre de 2013, la mise en place d'un mécanisme de crise permanent (le nouveau mécanisme européen de stabilité) pour les Etats membres rencontrant des difficultés financières.

- le renforcement des institutions pour une gouvernance économique plus efficace. A cet égard, la CE pose des exigences minimales à remplir d'ici fin décembre 2013 en matière de cadres budgétaires nationaux, telles que la réalisation de plans budgétaires pluriannuels (au moins trois ans).

Il convient de rappeler que la recommandation du Conseil du 2 décembre 2009 à l'attention de la Belgique reste valable car les nouvelles propositions législatives européennes ne sont pas encore d'application. Il a été recommandé à la Belgique de ramener son déficit sous la valeur de référence de 3% de PIB au plus tard en 2012 grâce à un effort structurel budgétaire annuel moyen de 0,75% de PIB. Il lui a également été recommandé d'atteindre un équilibre budgétaire, tant en termes nominaux que structurels, à l'horizon 2015. En 2010, on estime l'effort structurel à 0,2% de PIB.

La modification du calendrier de la procédure budgétaire nationale résultant de l'application du semestre européen influencera bien évidemment le calendrier des avis budgétaires de la Section. La partie plus « normative » des travaux de la Section pourrait dès lors donner lieu à un avis prospectif préalable à l'établissement par le gouvernement du programme de stabilité. Il serait alors préférable de réaliser cet avis en février ou en mars.



# CHAPITRE I

## EVALUATION RÉTROSPECTIVE RÉCENTE DES FINANCES PUBLIQUES

### I.1 Soldes budgétaires réalisés et attendus pour 2010 : évaluation au regard des engagements du Programme de Stabilité

Le solde de financement de l'ensemble des administrations publiques s'est amélioré en 2010 pour se situer à 4,6% de PIB et dépasser ainsi favorablement l'objectif visé pour cette année par le dernier Programme de Stabilité (janvier 2010) (1).

**Tableau 4**  
**Soldes de financement et taux d'endettement (% du PIB)**

	2006	2007	2008	2009	Réalisations 2010e (1)	Prog. Stab. 2010 (2)	Evolution 2009-2010	2010e - Prog. stab. (1-2)
<b>Solde de financement</b>	<b>0,2%</b>	<b>-0,3%</b>	<b>-1,3%</b>	<b>-6,0%</b>	<b>-4,6%</b>	<b>-4,8%</b>	<b>1,4%</b>	<b>0,2%</b>
* Entité I (hors Zorgfonds)	0,2%	-0,6%	-1,2%	-5,0%	-3,4%	-3,8%	1,6%	0,4%
+ Pouvoir fédéral	0,0%	-1,1%	-1,6%	-4,2%	-3,3%	-3,3%	0,9%	0,0%
+ Sécurité sociale	0,2%	0,5%	0,4%	-0,8%	-0,2%	-0,5%	0,6%	0,3%
* Entité II (y.c. Zorgfonds)	0,0%	0,3%	-0,1%	-1,0%	-1,1%	-0,9%	-0,1%	-0,2%
+ C&R	0,2%	0,4%	0,0%	-0,8%	-0,8%	-0,6%	0,0%	-0,2%
+ Pouvoirs locaux	-0,2%	-0,1%	-0,1%	-0,2%	-0,4%	-0,4%	-0,1%	0,0%
Dette brute (Maastricht)	88,1%	84,2%	89,6%	96,2%	97,5%	100,6%	1,3%	-3,1%

Source : ICN, compte des administrations publiques, BNB.

Note : Dans un souci de lisibilité, les chiffres sont arrondis à la première décimale. Il en résulte que la somme des composantes d'une variable, ou ses variations annuelles, peuvent s'écarter du total indiqué dans le tableau.

L'Entité I, qui regroupe le Pouvoir fédéral et la Sécurité sociale a sensiblement amélioré sa position budgétaire, passant d'un déficit de 5% de PIB en 2009 à 3,4% de PIB en 2010, tandis que le Programme de Stabilité prévoyait de limiter celui-ci à 3,8% de PIB. Un écart défavorable aux objectifs subsiste toutefois au niveau de l'Entité II, où la détérioration attendue du solde des Pouvoirs locaux n'a pas été compensée par l'évolution du solde des Communautés et des Régions. Celles-ci ont stabilisé leur déficit alors qu'une amélioration de 0,2% de PIB avait été anticipée.

Le taux d'endettement a continué à augmenter en 2010, sans toutefois atteindre le niveau de 100% Programme de Stabilité.

1 Dans son rapport de février 2011, le Comité de Monitoring qui est chargé du suivi des indicateurs budgétaires, fait état d'un déficit de 4,4% de PIB en 2010 pour l'ensemble des administrations publiques, soit quelque peu en dessous du chiffre présenté dans cet Avis et qui est basé sur l'évaluation réalisée par la BNB. Il s'agit toutefois encore d'une estimation provisoire comme l'indique le rapport du Comité de Monitoring, dans l'attente de la première publication des Comptes nationaux 2010 par l'ICN en mars. Une des incertitudes a notamment trait aux corrections apportées pour passer de la comptabilité en base caisse au concept SEC95 (voir aussi I. partie prospective).

L'amélioration des résultats budgétaires est certainement à mettre à l'actif de la reprise conjoncturelle plus rapide qu'attendue à très court terme. Avec une croissance réelle anticipée d'environ 2% en 2010, la Belgique se situe largement au-delà des prévisions du début d'année (2) et se situe également au-dessus de la croissance moyenne attendue de la zone euro (1,7% environ). La demande extérieure s'est accrue sous l'impulsion de la reprise de l'économie allemande, notre principal partenaire commercial, tandis que la bonne résistance de l'emploi aux variations du cycle et l'absence de déséquilibre majeur dans les comptes extérieurs ont amélioré la confiance des entreprises et des consommateurs, ce qui a favorablement influencé la demande intérieure. On note ainsi que la consommation privée en volume aurait augmenté de 1,4% en 2010, exclusivement par le biais d'une réduction des taux d'épargne car le revenu disponible des ménages s'est quelque peu réduit en termes réels (BNB, décembre 2010).

L'évolution des soldes budgétaires structurels comparativement à celle des soldes effectifs, permet d'évaluer l'impact de la reprise en 2010 et plus largement des variations conjoncturelles sur les résultats budgétaires. Corrigés pour l'incidence du cycle économique et pour l'influence des mesures one-shot, les soldes structurels sont en effet supposés mieux refléter l'orientation discrétionnaire sous-jacente des finances publiques (cf. Encadré 2).

#### **Encadré 2 : Estimation des soldes structurels**

Deux corrections sont apportées au solde de financement (ou solde primaire) pour obtenir son équivalent en termes structurels : l'impact budgétaire des opérations one-shot (recettes et dépenses ponctuelles) est éliminé de même que l'incidence du cycle conjoncturel.

La position cyclique de l'économie influence en effet les résultats budgétaires, notamment via les dépenses cycliques de chômage et un effet 'dénominateur' sur le ratio des recettes et des dépenses publiques. On quantifie cette influence au départ de l'output-gap, qui correspond à l'écart entre le PIB effectif et le PIB tendanciel/potentiel (en % de ce dernier). En haute conjoncture, le PIB (en volume) se situera au-dessus de son trend ou potentiel, alors qu'il sera en dessous en basse conjoncture. Plusieurs méthodologies existent quant à l'évaluation de l'output-gap et de ses incidences budgétaires.

**La Commission européenne** utilise une élasticité fixe, d'environ 51% dans le cas belge, qui multiplie l'écart entre le PIB effectif et le PIB potentiel (estimé sur base d'une fonction de production) pour obtenir l'incidence du cycle sur les soldes budgétaires. Ainsi, lorsque la croissance effective est supérieure d'un point de pourcent à la croissance potentielle on estime, toutes autres choses étant égales, que le solde primaire effectif s'améliorera de 0,5% de PIB.

**Le SEBC** (Système européen de Banques centrales) emploie depuis plusieurs années une méthodologie plus élaborée. Celle-ci revient de facto à estimer des élasticités annuelles qui sont variables parce qu'elles dépendent du contenu de la croissance et des dynamiques cycliques spécifiques des principales bases imposables (et des recettes publiques associées). L'output-gap est quant à lui mesuré au départ du PIB tendanciel et non potentiel.

---

2 1,3% selon les « Commission spring forecast », 1,4% selon le Medium Term Outlook du Bureau fédéral du Plan (mai 2010), et 1,1% comme hypothèse sous-jacente dans le Programme de Stabilité de janvier 2010.



Dans cette seconde approche, l'influence conjoncturelle totale sur les soldes budgétaires se décompose en deux éléments :- Un effet « output-gap » pur, qui est calculé selon une approche similaire à celle de la Commission européenne ;- Un effet additionnel de « composition » qui capte les effets spécifiques du contenu de la croissance (principalement mais pas exclusivement du caractère intensif de cette croissance en bases imposables à fort ou à faible potentiel de recettes publiques).Le tableau qui suit présente les soldes budgétaires structurels tels qu'estimés selon ces différentes méthodologies.

**Tableau 5**  
**Soldes de financement structurels (CE et SEBC)**

	Niveaux, % du PIB				Evolutions		
	2007	2008	2009	2010	08-07	09-08	10-09
Solde de financement	-0,3%	-1,3%	-6,0%	-4,6%	-1,0%	-4,7%	1,4%
Solde de financement structurel							
- Méthode de la CE	-1,6%	-2,2%	-4,0%	-3,8%	-0,6%	-1,8%	0,2%
- Méthode du SEBC	-0,8%	-1,7%	-4,9%	-4,0%	-0,9%	-3,2%	0,9%

Source : BNB, rapport annuel 2010, février 2011.

Au cours des deux dernières années surtout, des différences assez importantes apparaissent en termes de niveaux comme d'évolution des soldes structurels entre l'estimation basée sur la méthodologie de la CE et celle basée sur la méthodologie du SEBC. Même si les évolutions structurelles présentent un signe comparable, le SEBC aboutit à des mouvements (détérioration-amélioration) nettement plus importants du solde en 2009-2010, compte tenu d'effets de composition respectivement favorables en 2009 et défavorables en 2010. Ces effets matérialisent notamment l'évolution plus rapide que le PIB en 2009 des salaires, dont l'intensité en recettes fiscales et parafiscales est élevée, et à l'inverse leur évolution relativement plus lente en 2010.

Il apparaît néanmoins, sur base de tests économétriques, qu'une importante corrélation (négative) existe entre les effets de composition et l'évolution de l'output-gap. Compte tenu de cette corrélation, il nous semble que l'interprétation des effets de composition doit être prudente et même relativisée lorsque sont observées d'importantes ruptures dans le cycle.

Pour cette raison mais aussi en vue d'une cohérence avec les programmes de stabilité, l'évaluation des soldes structurels sera basée dans cet Avis sur la méthodologie de la Commission européenne.

Concrètement, on applique une élasticité fixe d'environ 51% à l'output-gap en niveau tel qu'estimé et publié dans le scénario de la Commission européenne (AMECO) en vue d'obtenir un solde cycliquement corrigé. Une fois l'impact budgétaire des one-shots éliminé, les variations de ce solde d'une année à l'autre donneront une indication quant à l'évolution structurelle sous-jacente des finances publiques.

Dans un souci de comparabilité avec les données de la Commission européenne qui servent de base à l'évaluation du Programme de Stabilité de la Belgique, l'influence de la position cyclique et les soldes budgétaires structurels qui en découlent seront estimés dans cette partie sur base des perspectives économiques de la Commission datant de l'automne 2010 (cf. Tableau 6).

**Tableau 6**  
**Scénario macro-économique sous-jacent pour l'évaluation des soldes structurels**

<b>Hypothèses macroéconomiques</b>		<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010e</b>	<b>Variations moyennes</b>	
							<b>2006-2008</b>	<b>2009-2010e</b>
Croissance réelle effective	(1)	2,7%	2,9%	1,0%	-2,8%	2,0%	2,2%	-0,4%
Croissance réelle potentielle	(2)	1,9%	2,1%	2,0%	1,3%	1,4%	2,0%	1,4%
<b>Ecart = évolution output gap (*)</b>	<b>(1)-(2)</b>	<b>0,8%</b>	<b>0,9%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>-4,1%</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,2%</b>	<b>-1,8%</b>
Output gap (niveau) (*)		1,6%	2,4%	1,5%	-2,6%	-2,0%		

Source: Annual macro-economic database of the European Commission (AMECO), nov. 2010.

(\*) L'output-gap se définit comme le rapport :  $(\text{PIB}_{\text{effectif}} - \text{PIB}_{\text{potentiel}}) / \text{PIB}_{\text{potentiel}}$ .

L'écart entre la croissance réelle effective et potentielle correspond à l'évolution de l'output-gap.

Sur base de ces perspectives, la croissance réelle devrait atteindre 2% en 2010. L'output-gap reste négatif (-2% de PIB), mais il s'est nettement réduit dans la mesure où la croissance réelle est redevenue supérieure à la croissance potentielle estimée. Celle-ci reste relativement basse en 2010 par rapport à son niveau d'avant-crise (1,4% comparé à 2% environ). Les estimations de la croissance potentielle à court-moyen terme reposent en effet sur des hypothèses d'irréversibilité des pertes de croissance suite à la crise économique et financière, et de rétablissement très progressif de la capacité d'offre de l'économie (CSF, janvier 2010, p.29, Lebrun 2009).

**Tableau 7**  
**Soldes budgétaires structurels, niveaux et évolutions**

Niveaux (% PIB)		2005	2006	2007	2008	2009	2010e
Solde de financement	(1)	-2,8%	0,2%	-0,3%	-1,3%	-6,0%	-4,6%
- Correction cyclique	(2)	0,4%	0,9%	1,3%	0,8%	-1,4%	-1,1%
- Opérations one-shot	(3)	-2,1%	0,4%	-0,1%	0,0%	-1,0%	-0,1%
<b>Solde de financement structurel</b>	<b>(1-2-3)</b>	<b>-1,1%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>-1,5%</b>	<b>-2,2%</b>	<b>-3,6%</b>	<b>-3,4%</b>
Solde primaire	(4)	1,4%	4,1%	3,5%	2,4%	-2,4%	-1,2%
Solde primaire structurel	(4-3-2)	3,1%	2,8%	2,3%	1,6%	0,0%	0,0%
Charges d'intérêts		4,2%	3,9%	3,8%	3,8%	3,6%	3,4%
Evolutions annuelles (% PIB)			06-05	07-06	08-07	09-08	10e-09
Solde de financement	(5)		3,0%	-0,5%	-1,0%	-4,7%	1,4%
- Correction cyclique	(6)		0,4%	0,5%	-0,5%	-2,2%	0,3%
- Opérations one-shot	(7)		2,5%	-0,5%	0,1%	-1,0%	0,9%
<b>Solde de financement structurel</b>	<b>(5-6-7)</b>		<b>0,0%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>-0,6%</b>	<b>-1,4%</b>	<b>0,2%</b>
Solde primaire	(8)		2,7%	-0,6%	-1,1%	-4,8%	1,2%
Solde primaire structurel	(8-6-7)		-0,3%	-0,5%	-0,7%	-1,6%	0,0%
Charges d'intérêts			-0,2%	-0,1%	0,0%	-0,2%	-0,2%
<i>Pm. BNF corrigé du cycle</i>			<b>2,5%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>-2,5%</b>	<b>1,1%</b>

Source: Calculs propres sur base du "annual macro-economic database of the European Commission" (AMECO), nov. 2010, et de la BNB.

Note : Dans un souci de lisibilité, les chiffres sont arrondis à la première décimale. Il en résulte que la somme des composantes d'une variable, ou ses variations annuelles, peuvent s'écarter du total indiqué dans le tableau.

Selon les hypothèses de la Commission en matière d'incidences cycliques et selon l'estimation des mesures one-shot basées sur les données BNB, on évalue le solde de financement **structurel** de l'ensemble des administrations publiques à -3,4% de PIB en 2010 comparativement à -3,6% de PIB en 2009. Une telle estimation permet de quantifier la contribution relative des composantes cycliques et discrétionnaires à l'évolution du solde de financement.

Ainsi que cela avait déjà été décrit dans le précédent Avis, le solde de financement s'est détérioré **en 2009** par le jeu des stabilisateurs automatiques (pour moitié environ), sous le poids d'opérations one-shot défavorables (3) et en raison de mesures budgétaires d'orientation expansive mises en œuvre notamment dans le cadre du plan de relance européen. **En 2010** par contre, on estime que le déficit s'est réduit de 1,4% de PIB, dont 0,3% de PIB grâce au gain cyclique, 0,9% de PIB grâce à la disparition des mesures one-shot qui avaient influencé défavorablement le solde en 2009 et pour le reste grâce à une légère amélioration du solde structurel (+0,2% de PIB). Cette amélioration structurelle comparativement à 2009 témoigne notamment de la mise en œuvre de mesures compensatoires pour neutraliser l'impact discrétionnaire expansif de certaines mesures

3 Il s'agit essentiellement en recettes de l'accélération de l'enrôlement à l'impôt des personnes physiques et en dépenses du remboursement de taxes indûment perçues dans le passé sur les chômeurs mariés et sur les sociétés percevant des dividendes de filiales étrangères.

prises dans le cadre du plan de relance économique (4), ainsi que pour neutraliser l'impact de l'accroissement structurel des prestations sociales sous l'effet des changements démographiques. L'évolution des soldes structurels en 2010 est quelque peu influencée par les conséquences financières des interventions en faveur des institutions bancaires et d'assurance. On estime en effet qu'au cours de cette année, les charges d'intérêt additionnelles auraient été plus que compensées par les revenus de la propriété supplémentaires perçus au titre de compensation de ces interventions et des garanties apportées (de l'ordre de 0,1% de PIB, cf. tableau 15). Dans le cadre des hypothèses retenues ici, la détérioration structurelle des finances publiques observée depuis plusieurs années et particulièrement en 2009 aurait donc marqué un arrêt en 2010.

En termes structurels, le Programme de Stabilité prévoyait initialement un effort de l'ordre de 0,5% de PIB au niveau du solde primaire, en vue d'atteindre un déficit de 4,8% de PIB en 2010. Mais comme l'indique le tableau ci-dessous, cet objectif s'inscrivait dans un scénario macro budgétaire moins favorable que ce qui devrait être observé.

**Tableau 8**  
**Comparaison des indicateurs budgétaires entre le Programme de Stabilité**  
**(janvier 2010) et la Commission européenne (automne 2010)**

<i>(Evolution en % du PIB)</i>	Programme de stabilité		Commission européenne		<i>Ecart</i>	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
(1) Solde de financement (2+6)	-4,7%	1,1%	-4,7%	1,4%	0,0%	0,3%
(2) Solde primaire (3+4+5), "+"= favorable	-4,9%	1,2%	-4,8%	1,2%	0,1%	0,0%
(3) Composante cyclique	-2,4%	-0,1%	-2,2%	0,3%	0,2%	0,4%
(4) Mesures one shot	-0,8%	0,8%	-1,0%	0,9%	-0,2%	0,1%
<b>(5) Solde primaire structurel</b>	<b>-1,7%</b>	<b>0,5%</b>	<b>-1,6%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,1%</b>	<b>-0,5%</b>
(6) Charges d'intérêts, "-"= favorable	-0,2%	0,1%	-0,2%	-0,2%	0,0%	-0,3%
Pm. Solde de financement structurel (5-6)	-1,5%	0,4%	-1,4%	0,2%	0,1%	-0,2%

Le Programme de Stabilité anticipait en effet une incidence cyclique encore négative sur le solde en 2010 (-0,1%) et une évolution défavorable des charges d'intérêt dans un contexte de remontée attendue des taux nominaux. Au total, alors que ces deux éléments étaient supposés peser à hauteur de 0,2% sur l'évolution du solde de financement en 2010, ils devraient finalement améliorer celui-ci de l'ordre de 0,4% de PIB, soit une bonne partie de l'amélioration attendue des résultats budgétaires.

On peut donc considérer que l'effort **structurel** initial attendu en 2010 ne s'est pas matérialisé dans les chiffres, à la faveur d'une évolution plus favorable que prévue des facteurs non discrétionnaires influençant les finances publiques. Ceux-ci, et en particulier le gain cyclique, ne peuvent toutefois être un prétexte pour renoncer à améliorer

4 Le Plan de relance est évalué à 0,5% de PIB en 2010, dont une partie se situe en opérations one-shot (0,1% environ : réduction taux TVA et majoration allocations de chômage) et n'intervient donc pas dans l'évolution des soldes structurels. Dans la limite des données actuellement disponibles, il n'est pas possible de savoir si des mesures correctrices ont été mises en œuvre par le Pouvoir fédéral, à qui incombe la majeure partie du coût budgétaire du Plan de relance compte tenu de sa traditionnelle mission de stabilisation, ou proviennent d'un effort restrictif à d'autres niveaux de Pouvoir.

structurellement le solde de financement au cours des prochaines années, et ce compte tenu des facteurs de risque qui affectent encore la soutenabilité budgétaire et plus globalement la situation économique belge à moyen et long terme. Parmi ces facteurs, citons notamment que :

- Les dépenses sociales liées à l'âge augmentent à un rythme soutenu. On s'attend à ce qu'elles progressent de 1% de PIB entre 2010 et 2015 et de 1,5% entre 2010 et 2020 pour atteindre 26,6% de PIB en 2015 et 27,1% de PIB à l'horizon 2020 (CEV, juin 2010).
- La reprise économique reste fragile. A court terme, elle pourrait être ralentie par le retrait des mesures anti-crise dans les pays voisins comme en Belgique. Même si on peut raisonnablement supposer que le maintien en 2010 de politiques budgétaires accommodantes a contribué à réduire les déséquilibres à court terme, celles-ci ne peuvent toutefois revêtir un caractère permanent sans mettre en cause la soutenabilité budgétaire.
- La hausse endogène du taux d'endettement public (effet boule de neige) déjà très élevée peut en effet conduire les ménages à anticiper des futures hausses d'impôts ou des restrictions dans les systèmes de protection sociale, et à accroître en réaction leur épargne de précaution. La baisse de la consommation privée pèsera sur la croissance et l'effet multiplicateur d'éventuelles mesures de relance s'en trouvera réduit. De plus, même dans le cas où de tels effets ricardiens ne seraient pas observés, la hausse du taux d'endettement peut aussi mener à une augmentation de la prime de risque sur les emprunts publics et privés par anticipation de défaut sur la dette souveraine, ce qui au final a aussi un effet négatif sur la croissance (Bogaert, 2010).

Compte tenu des divers facteurs de risque, le Conseil européen recommandait fin 2009 à la Belgique d'améliorer chaque année en moyenne de 0,75% de PIB son solde de financement structurel sur la période 2010-2012, et en particulier d'accélérer ce rythme d'assainissement lorsque le contexte macro-économique se révèle meilleur que prévu (5). Il apparaît toutefois dans le cadre du scénario prospectif de base présenté dans la suite de cet Avis, qu'en l'absence de mesures complémentaires, le déficit budgétaire devrait rester quasi-stable sur la période 2011-2012, et augmenterait légèrement en termes structurels.

Ces questions seront abordées plus largement dans la deuxième partie de cet Avis, consacrée à l'examen des trajectoires budgétaires prospectives (Scénario de base) et normatives. Les sections qui suivent étudient plus en détail l'évolution récente des recettes et des dépenses des administrations publiques.

---

5      Recommandation under Article 126(7) TFEU (2 décembre 2009).

## ***1.2 Réalisations en recettes et dépenses au niveau de l'ensemble des administrations publiques***

L'analyse des recettes et des dépenses réalisée ici apporte un éclairage complémentaire sur l'évolution structurelle récente des finances publiques. Elle sera concentrée sur l'ensemble des administrations publiques même si certaines tendances seront mises en évidence par niveau de pouvoir. Les comptes de ces niveaux de pouvoir seront détaillés dans une partie suivante.

### ***1.2.1. Evolution des recettes***

En préalable à l'analyse de l'évolution des recettes, rappelons que dans le cadre de cet Avis, celles-ci s'écartent quelque peu de la définition usuelle des comptes synoptiques de l'ICN afin de mieux correspondre au concept de recettes effectives perçues par les administrations publiques. Ainsi, les recettes publiques en 'définition CSF' ne tiennent pas compte des cotisations fictives, incluent les recettes fiscales transférées à l'Union européenne et les recettes non fiscales de cessions d'actifs corporels et incorporels (considérées comme des dépenses négatives selon le SEC95).

Après avoir fortement diminué en contexte de crise économique, le ratio des recettes effectives des administrations publiques s'est accru de 0,7% en 2010, participant ainsi de façon significative à l'amélioration du solde budgétaire. Les mécanismes suivants ont soutenu la progression des recettes en pourcentage du PIB :

- la reprise de la demande intérieure et particulièrement de la consommation privée a eu un effet à la hausse sur les impôts indirects ;
- l'accélération de l'inflation a joué un rôle favorable sur le ratio des recettes fiscales : sur les impôts indirects dans la mesure où les prix à la consommation ont augmenté plus rapidement que déflateur du PIB, et sur le précompte professionnel puisque les barèmes fiscaux n'ont pas évolué en 2010 compte tenu de l'inflation légèrement négative l'année précédente ;
- des mesures d'assainissement budgétaire telles que la limitation de la réduction forfaitaire d'impôts accordée par la Région flamande (job korting) et l'accroissement des accises sur le diesel ont augmenté les recettes fiscales d'IPP et d'accises ;
- les dividendes et autres recettes versées aux administrations publiques en rémunération des interventions dans les institutions financières (recettes non fiscales) ont également contribué à l'augmentation des recettes totales.

L'érosion de la part des revenus salariaux dans le PIB, observée en 2010 suite à l'évolution décalée de ces revenus par rapport au cycle, a toutefois ralenti la progression du ratio des recettes fiscales et parafiscales. La hausse des impôts directs et indirects (+0,6% de PIB) a ainsi été partiellement absorbée par une diminution des recettes de cotisations sociales (-0,2% de PIB). Comme cela a été décrit plus haut, la contraction de la part salariale n'a toutefois pas eu d'effet négatif sur la consommation dans la mesure où les ménages, dans un climat de confiance, ont réduit leur épargne malgré la baisse du revenu disponible. Ce

phénomène, s'il est positif, témoigne de l'importance de conserver ce climat de confiance en vue de conforter les bases de la reprise, et ce notamment par le biais d'engagements crédibles visant la soutenabilité à moyen et long terme.

**Tableau 9**  
**Recettes effectives de l'ensemble des Pouvoirs publics**

		2006	2007	2008	2009	2010e	2006-2008	2008-2009	2009-2010e
<b>Recettes effectives (*)</b>	<b>(1)=2+3</b>	<b>47,6%</b>	<b>46,6%</b>	<b>47,2%</b>	<b>46,3%</b>	<b>47,0%</b>	<b>-0,3%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>0,7%</b>
+ Recettes fiscales et parafiscales	(2)	44,3%	43,8%	44,2%	43,3%	43,7%	-0,1%	-0,9%	0,4%
* Impôts directs	(2a)	16,5%	16,3%	16,5%	15,2%	15,6%	0,0%	-1,3%	0,4%
+ Ménages et ISBL		12,8%	12,6%	13,0%	12,5%	12,7%	0,2%	-0,5%	0,1%
+ Sociétés		3,7%	3,6%	3,5%	2,7%	2,9%	-0,2%	-0,9%	0,3%
* Impôts indirects	(2b)	13,6%	13,3%	13,1%	13,0%	13,2%	-0,6%	-0,1%	0,2%
* Cotisations sociales effectives	(2c)	13,5%	13,6%	13,9%	14,4%	14,2%	0,4%	0,5%	-0,2%
* Impôts en capital	(2d)	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,0%	0,0%	0,0%
+ Non fiscales (yc. cessions actifs)	(3)	3,2%	2,8%	3,0%	3,0%	3,2%	-0,2%	0,0%	0,2%
<b>Opérations one shot et changements de périmètre</b>	<b>(4)</b>	<b>0,8%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,2%</b>	<b>-0,3%</b>	<b>0,2%</b>	<b>-0,6%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>0,5%</b>
<b>Recettes hors one-shots et périmètre</b>	<b>(5)=1-4</b>	<b>46,7%</b>	<b>46,4%</b>	<b>47,0%</b>	<b>46,6%</b>	<b>46,8%</b>	<b>0,3%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>0,2%</b>
* Fiscales et para-fiscales (yc. en capital)	(5a)	43,9%	43,7%	44,1%	43,7%	43,6%	0,1%	-0,4%	0,0%
* Non-fiscales (courantes et capital)	(5b)	2,8%	2,7%	2,9%	2,9%	3,2%	0,1%	0,0%	0,2%
<b>Prélèvements fiscaux et parafiscaux (yc. UE)</b>	<b>(6)</b>	<b>44,3%</b>	<b>43,8%</b>	<b>44,2%</b>	<b>43,3%</b>	<b>43,7%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>0,4%</b>
+ Sur le facteur travail	(6a)	25,2%	25,1%	25,8%	26,0%	nd	0,6%	0,2%	nd
+ Sur les autres facteurs de production	(6b)	19,2%	18,7%	18,4%	17,4%	nd	-0,7%	-1,1%	nd

(°) Recettes totales selon les Comptes nationaux, dont on déduit les cotisations fictives, et auxquelles on ajoute les cessions d'actifs et les transferts fiscaux à l'Union européenne.

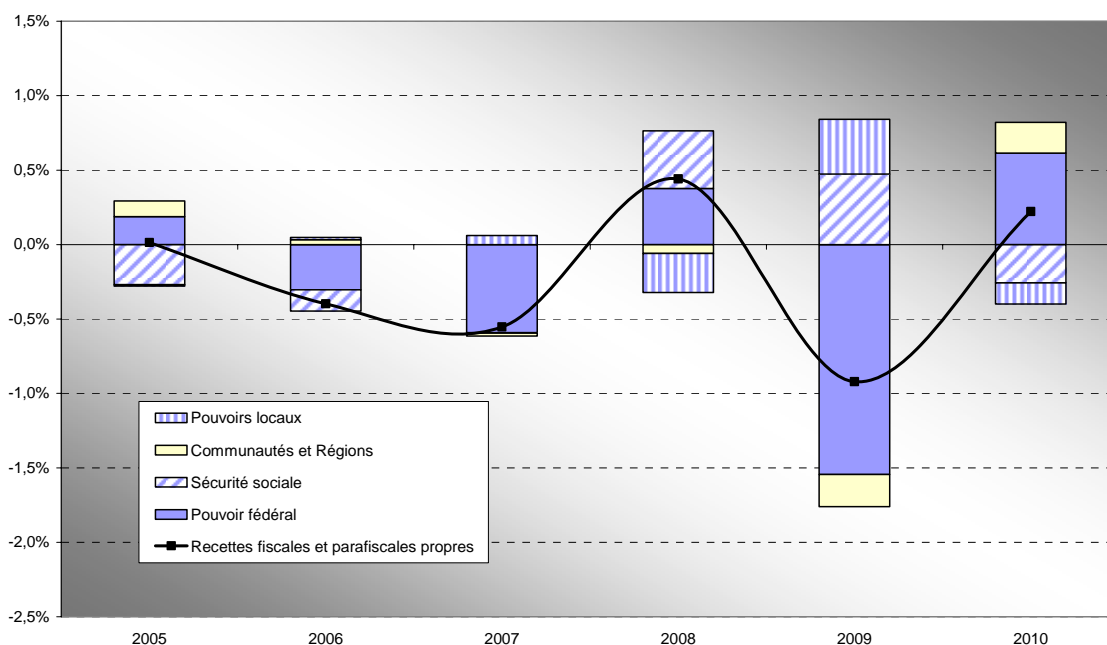
Note : Dans un souci de lisibilité, les chiffres sont arrondis à la première décimale. Il en résulte que la somme des composantes d'une variable, ou ses variations annuelles, peuvent s'écarter du total indiqué dans le tableau.

Il faut également noter qu'en 2010, les opérations considérées comme 'one-shot' ont joué un rôle primordial dans la progression du ratio des recettes totales. D'une part la disparition des opérations non récurrentes qui ont influencé défavorablement les recettes en 2009 (telles que l'accélération de l'enrôlement) ont eu mécaniquement un effet positif sur l'évolution des rentrées fiscales en 2010. D'autre part, on enregistre encore des recettes ponctuelles en 2010 de l'ordre de 0,2% de PIB, dont les cessions d'actifs (6). Au total, les opérations non récurrentes contribueraient à hauteur de 0,5% de PIB (sur 0,7% de PIB) à l'augmentation du ratio des recettes.

Lorsque l'on décompose l'évolution du ratio des recettes fiscales et parafiscales par niveau de pouvoir (cf. Graphique 1, ci-dessous), on remarque d'emblée que cette évolution peut être sensiblement différente au cours d'une même année compte tenu de la répartition spécifique des recettes fiscales propres et compte tenu des décisions respectives de politique fiscale.

6 On enregistre des recettes d'environ 200 millions d'euros en cessions d'actifs en 2010.

**Graphique 1**  
**Evolution du ratio des recettes fiscales et parafiscales propres (avant transferts fiscaux) globalement et par niveau de pouvoir (% du PIB)**



Les tendances suivantes apparaissent :

- L'évolution du ratio des recettes fiscales et parafiscales est principalement (mais pas uniquement) déterminée par les recettes perçues au niveau de l'Entité I, ce qui est logique puisque cette Entité est compétente pour la majeure partie des impôts et cotisations sociales.
- Les recettes du Pouvoir fédéral et de la SECU (en % du PIB) réagissent différemment au cycle conjoncturel : basées exclusivement sur les revenus du travail, les rentrées de la SECU se sont encore accrues en 2009 (en % du PIB) tandis que leur ratio diminue en 2010 sous l'effet du décrochage des revenus salariaux par rapport au PIB en contexte de reprise conjoncturelle.
- Au niveau des entités fédérées, on devine que l'élargissement en 2009 et ensuite la limitation en 2010 de la réduction forfaitaire d'impôt accordée par la Région flamande a largement influencé l'évolution des recettes. Outre cette décision, les droits d'enregistrement perçus par les Régions ont également subi les conséquences de la crise financière et la baisse relative des prix immobiliers. Ils se redressent plus que prévu en 2010 grâce à la reprise des transactions immobilières.
- Les recettes fiscales des Pouvoirs locaux varient suivant le rythme des enrôlements et leur évolution 2009-2010 est marquée par l'accélération marquée de ces derniers en 2009.



L'évolution des recettes fiscales et parafiscales perçues par les différents niveaux de Pouvoir telle que présentée dans le graphique ci-dessus adopterait un tout autre profil si l'on attribuait à la SECU, aux entités fédérées et Pouvoirs locaux les transferts fiscaux octroyés par le Pouvoir fédéral. Cette dynamique des transferts sera abordée dans la partie consacrée au Pouvoir fédéral.

### **1.2.2. Evolution des dépenses primaires**

Dans le cadre du présent Avis et comme cela a été fait en matière de recettes, on opte pour une définition du ratio des dépenses primaires qui s'écarte quelque peu de celle des Comptes nationaux. En concept CSF, les dépenses primaires sont définies hors cotisations fictives, augmentées des cessions d'actifs et des transferts fiscaux à l'Union européenne (7). Selon ce concept, le ratio des dépenses primaires diminue de 0,6% de PIB en 2010 d'où un impact positif sur le solde de financement (cf. Tableau 10, ci-dessous).

Sont ensuite pris en compte divers facteurs non discrétionnaires qui influencent l'évolution des dépenses effectives en pourcentage du PIB, et qui doivent être déduits pour aboutir au ratio des recettes structurelles supposé mieux refléter l'orientation budgétaire discrétionnaire. Les facteurs pris en compte pour l'évaluation budgétaire réalisée dans le présent Avis sont traditionnellement l'impact de l'output-gap et des dépenses cycliques de chômage, l'impact des mesures non récurrentes et des modifications de périmètre, ainsi que les effets prix relatifs (cf. Encadré 3).

#### **Encadré 3 : Impulsions discrétionnaires, définition**

On appellera « discrétionnaire » une impulsion budgétaire (ou fiscale) considérée comme délibérée ou « volontaire » prise par les autorités politiques,

- soit par exemple qu'il s'agisse d'une modification de législation fiscale entraînant une évolution des **recettes publiques** différente de ce qu'on aurait pu anticiper sur base d'un raisonnement « à législation inchangée »,

- soit qu'il s'agisse, en **dépenses primaires**, de décisions impliquant une divergence durable (à la hausse comme à la baisse) du rythme de croissance du volume de ces dépenses par rapport à la croissance économique tendancielle ou potentielle, utilisée ici comme « benchmark » ou référence d'une politique jugée « neutre » en la matière.

En recettes, seront jugées « discrétionnaires » les mesures qui sont reprises comme « incidences complémentaires » (anciennes et nouvelles) lors de l'élaboration des Budgets et/ou des contrôles budgétaires.

De manière plus générale, les impulsions dites « discrétionnaires » - « fiscal stance » dans le jargon anglo-saxon – sont mesurées soit directement (comme dans le cas des mesures fiscales), soit indirectement ou par « solde » (comme le plus souvent en dépenses primaires). Dans ce cas, on identifie le plus exhaustivement possible l'impact en % du PIB des incidences dites « non-discrétionnaires » au sens large, telles que les dépenses cycliques de chômage, l'effet-dénominateur cyclique de l'output-gap sur le ratio, les mesures

---

7 La ventilation des dépenses finales et de transferts diffère également par la classification des dépenses de pensions publiques de l'Entité II à charge du Pouvoir fédéral en dépenses primaires finales et non en transferts budgétaires vers l'Entité II comme c'est le cas dans la comptabilité nationale.

one-shot en dépenses primaires, les modifications de « périmètre » des administrations publiques, les « effets prix relatifs », etc. Le ratio structurel des dépenses est alors obtenu par solde, en soustrayant ces incidences non-discrétionnaires des ratios effectifs observés. Les impulsions discrétionnaires **en dépenses** entre deux périodes – « expansives » ou au contraire « restrictives » sont alors définies comme variation dans le temps des ratios structurels calculés.

Les incidences non discrétionnaires sur l'évolution du ratio des dépenses sont regroupées à la ligne (2) du Tableau 10 (corrections diverses à déduire, 2a à 2f). Alors qu'elles n'ont que faiblement influencé l'évolution du ratio effectif des dépenses primaires sur la période 2006-2008 (0,1% de PIB cumulés), on estime qu'elles ont par contre en grande partie contribué à son accroissement significatif en 2009 : sur 3,9% d'augmentation du ratio au cours de cette année, 2,9% s'expliqueraient par ces facteurs non discrétionnaires, dont évidemment l'effet négatif du cycle (incidences conjoncturelles totales), et les opérations non récurrentes défavorables. En 2010, les facteurs non discrétionnaires ont par contre largement aidé à la réduction du ratio des dépenses primaires, et donc à l'amélioration des résultats budgétaires comme il apparaît d'ailleurs dans la partie consacrée aux soldes structurels. Précisément, la baisse du ratio effectif des dépenses primaires en 2010 (-0,6% de PIB) a été permise par la reprise conjoncturelle (-0,3% de PIB), la disparition de opérations non récurrentes (-0,5% de PIB), mais aussi par une évolution favorable des prix relatifs (8) (-0,1% de PIB).

**Tableau 10**  
**Dépenses primaires des Pouvoirs publics : ratio apparents et structurels**

Ratios comparés des dépenses primaires		Niveaux, % PIB					Evolutions Cumulées		
		2006	2007	2008	2009	2010e	2006-2008	2008-2009	2009-2010e
Ensemble des Administrations Publiques									
Dépenses primaires en définition CSF	(1)	43,4%	43,1%	44,8%	48,7%	48,1%	1,3%	3,9%	-0,6%
Correct. diverses à déduire	(2)	0,5%	-0,4%	0,6%	3,5%	2,6%	0,1%	2,9%	-0,9%
One-shots & Périm.	(2a)	0,0%	0,2%	0,2%	0,7%	0,2%	0,2%	0,5%	-0,5%
Financement total de l'UE	(2b)	1,3%	1,3%	1,4%	1,4%	1,3%	0,0%	0,0%	-0,1%
Chômage cyclique	(2c)	0,0%	-0,1%	-0,2%	0,1%	0,1%	-0,2%	0,3%	-0,1%
Cycle d'Investissements des PL	(2d)	0,1%	0,0%	-0,1%	0,0%	0,0%	-0,1%	0,0%	0,0%
Incid. Y - GAP ("effet-dénominateur")	(2e)	-0,5%	-1,1%	-0,9%	1,0%	0,8%	-0,4%	1,9%	-0,2%
Incid. prix relatifs / Déflateur du PIB.	(2f)	-0,4%	-0,6%	0,3%	0,4%	0,2%	0,6%	0,1%	-0,1%
Pm. Incidences conjoncturelles tot.	(3)=2c+2e	-0,5%	-1,2%	-1,1%	1,1%	0,9%	-0,6%	2,2%	-0,3%
Ratio structur. en vol., en % PIB tend., dont:	(4)=1-2	42,9%	43,4%	44,1%	45,2%	45,5%	1,2%	1,0%	0,3%
Pm. Ecart annuel (moy.)= Impuls. Discrét.		0,2%	0,5%	0,7%	1,0%	0,3%			

Note : Dans un souci de lisibilité, les chiffres sont arrondis à la première décimale. Il en résulte que la somme des composantes d'une variable, ou ses variations annuelles, peuvent s'écarter du total indiqué dans le tableau.

8 Les prix relatifs correspondent au rapport entre le prix implicite de la dépense publique (moyenne pondérée de l'indice des prix à la consommation, de l'indice des rémunérations publiques et de l'indice d'indexation des prestations sociale) et le déflateur du PIB. Les prix relatifs influencent favorablement l'évolution du ratio des dépenses primaires lorsque le prix implicite de la dépense publique évolue moins vite que le déflateur du PIB, ce qui est par exemple le cas lorsque les termes de l'échange s'améliorent.

Une fois l'influence de tous ces éléments non discrétionnaires éliminée, on obtient le ratio structurel des dépenses primaires (ligne (4)), dont l'augmentation de 1,2% cumulés en **2006-2008** et de 1,0% au cours de la seule année **2009** traduit assez largement une orientation expansive de la politique budgétaire ; assez largement mais pas uniquement car à partir du milieu des années 2000, on peut considérer que la hausse tendancielle du ratio structurel des dépenses primaires et en particulier des dépenses dites de vieillissement résulte pour partie de l'incidence des évolutions socio-démographiques (de l'ordre de 0,2% à 0,3% par an).

Cette orientation expansive est encore observée en **2010**, mais de manière nettement plus modérée que les deux précédentes années puisque les dépenses augmenteraient de 0,3% en volume et en pourcentage du PIB tendanciel, dont 0,2% en matière de vieillissement démographique. Comme on le voit dans le tableau ci-dessous, un ralentissement structurel apparaît au niveau des dépenses de soins de santé et des dépenses primaires hors vieillissement (hors subventions salariales) dont le ratio reste relativement stable en pourcentage du PIB tendanciel (lignes (1a1) et (1b2)).

**Tableau 11**  
**Evolution structurelle détaillée des dépenses primaires**

		Niveaux, % PIB					Evolutions Cumulées		
		2006	2007	2008	2009	2010e	2006-2008	2008-2009	2009-2010e
Ratio structur. en vol., en % PIB tend., dont:	(1)	42,9%	43,4%	44,1%	45,2%	45,5%	1,2%	1,0%	0,3%
+ Prestat. soc. cycl. corr. = DPR "Vieilliss."	(1a)	22,9%	23,2%	23,6%	24,2%	24,4%	0,6%	0,6%	0,2%
* En nature (Soins de santé princip.)	(1a1)	7,1%	7,2%	7,3%	7,8%	7,8%	0,3%	0,5%	0,0%
* En espèces, cycl. Corr.	(1a2)	15,9%	16,0%	16,2%	16,4%	16,6%	0,4%	0,2%	0,2%
+ DPR "hors vieillissement", dont:	(1b)	20,0%	20,2%	20,6%	21,0%	21,1%	0,6%	0,4%	0,1%
* Subventions salariales à l'emploi (Ent. I)	(1b1)	0,6%	0,8%	1,0%	1,2%	1,4%	0,4%	0,2%	0,2%
* Autres "hors vieillissement"	(1b2)	19,3%	19,4%	19,6%	19,8%	19,7%	0,2%	0,2%	-0,1%

Note : Dans un souci de lisibilité, les chiffres sont arrondis à la première décimale. Il en résulte que la somme des composantes d'une variable, ou ses variations annuelles, peuvent s'écarter du total indiqué dans le tableau.

La tendance structurellement haussière des dépenses réside donc en 2010 dans les subventions salariales à l'emploi et les prestations sociales en espèces.

Les subventions salariales à l'emploi consistent essentiellement en des réductions de coût salarial, mais elles sont considérées comme des subventions aux entreprises car elles sont accordées à certains secteurs dans un but de stimuler l'activité économique et son contenu en emploi (9). Elles sont donc comptabilisées comme des dépenses hors vieillissement mais, via leur effet supposé positif sur l'emploi, elles se substituent en quelque sorte à des prestations sociales en matière de revenus de remplacement. Leur progression a notamment été encouragée par les décisions successives d'élargir et de renforcer les réductions de précompte professionnel octroyées par le Gouvernement fédéral, et ce notamment dans le cadre de l'Accord interprofessionnel 2009-2010.

9 Mesures liées au Maribel social, contractuels hôpitaux, chèques services, exonération du précompte professionnel pour travail de nuit et en équipe pour les chercheurs...

Concernant la progression des prestations sociales en espèces, on peut évoquer les facteurs explicatifs suivants :

- l'impact des facteurs socio-démographiques et en particulier du vieillissement de la population dont l'effet sur les dépenses liés à l'âge commence à se faire sentir;
- l'impact budgétaire structurel de mesures antérieurement décidées, dont une moitié environ réside dans la liaison des allocations sociales au bien-être (loi du 23 décembre 2005 relative au Pacte de solidarité entre les générations) qui prévoit à partir de 2007 et de façon récurrente l'octroi de moyens budgétaires supplémentaires (fixés indépendamment de la croissance des salaires). On prévoit ainsi qu'en 2010, ce système augmenterait les prestations sociales d'environ 500 millions d'euros (0,15% de PIB, cf. Programme de Stabilité 2010) ;
- l'effet à court terme de certaines mesures anti-crise (« crédit-temps de crise », plan « win-win »).

A l'exception des mesures prises dans le cadre du plan de relance dont la mise en place est en principe temporaire, les deux autres facteurs auront un effet permanent à l'avenir sur la progression des prestations sociales à politique inchangée (cf. Encadré 4).

#### **Encadré 4 : Les dépenses dites de vieillissement**

Sous la dénomination 'dépenses de vieillissement', le CEV reprend l'ensemble des prestations sociales qui sont notamment mais pas exclusivement influencées par les évolutions démographiques de moyen et long terme : pensions, soins de santé, chômage, allocations familiales, prépensions, maladie-invalidité et autres. Le coût budgétaire du vieillissement est alors défini comme la progression des prestations sociales (en nature et en espèces) en pourcentage du PIB sur une période donnée, même si d'autres facteurs agissent sur cette progression.

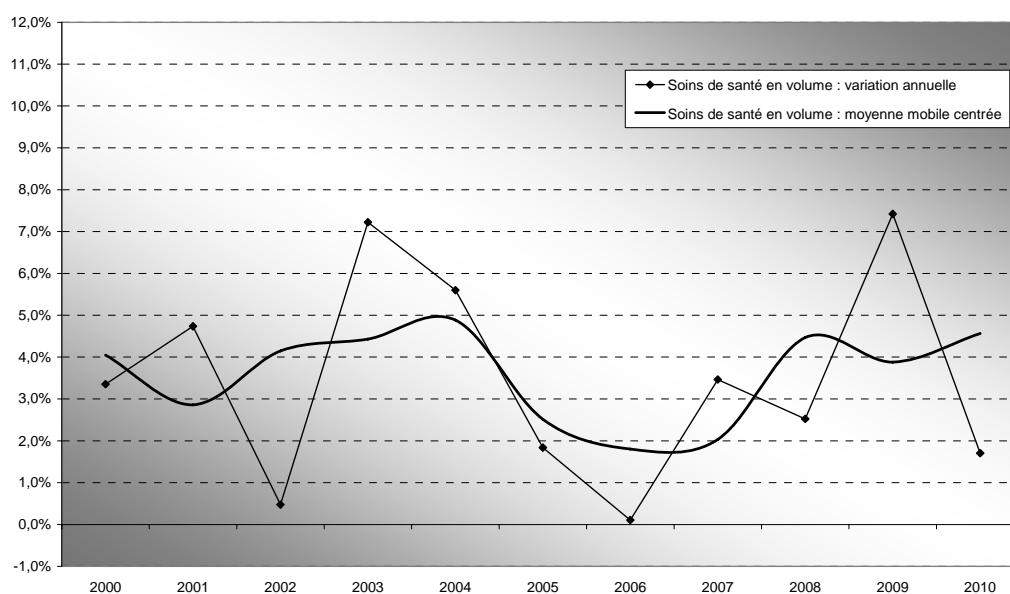
Le vieillissement démographique tend à accroître les dépenses de pensions par l'augmentation du nombre de bénéficiaires, de même que les dépenses de soins de santé si on suppose devoir faire face à une augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes de soins socio-médicaux lourds. A l'inverse, les allocations familiales et les allocations de chômage devraient à terme se réduire en pourcentage du PIB, respectivement sous l'effet d'une progression relativement plus faible de la population de moins de 25 ans et d'une baisse du taux de chômage suite à une réduction de la proportion de la population en âge de travailler.

Par ailleurs, la progression des prestations sociales dépend également de l'évolution socio-démographique (taux de pauvreté,...) et des paramètres macro-économiques (croissance, emploi, productivité) qui influencent directement le nombre des bénéficiaires. Elle résulte aussi des décisions de politique sociale concernant la (re)valorisation des prestations. Ces décisions ont joué un rôle important sur la période 2000-2010, au cours de laquelle les adaptations sélectives des revenus de remplacement ont fait place à un mécanisme structurel d'adaptation au bien-être (2005) en vue d'assurer notamment la soutenabilité sociale du régime des pensions légales. Ce mécanisme induit une augmentation durable des dépenses d'allocations sociales, et ce indépendamment du nombre de bénéficiaires.

Pour ce qui est des soins de santé, les projections anticipent, même dans le cadre du Scénario de base (à politique inchangée), une progression tendancielle des dépenses par rapport au PIB sous l'effet des développements technico-médicaux et de l'augmentation supposée de la consommation et des prix relatifs des soins de santé (coûts relativement importants des appareillages technico-médicaux non compensés par les faibles gains de productivité dans ce secteur) (CEV, 2002).

Revenant sur le ralentissement structurel des dépenses de soins de santé en 2010 (stabilisation du ratio en volume) et posant la question du caractère durable de ce ralentissement, il est intéressant de constater que l'évolution de ces dépenses de soins de santé a été très variable depuis une dizaine d'années.

**Graphique 2**  
**Variation annuelle en volume des dépenses de soins de santé (10)**  
**(déflateur : indice des prix à la consommation)**



10 Même si la norme de croissance réelle de 4,5% concerne les dépenses de la Sécurité sociale, nous avons considéré ici les dépenses de soins de santé de l'ensemble des administrations publiques, en vue de neutraliser l'impact du transfert du prix de journée hospitalisation du Pouvoir fédéral à la Sécurité sociale. A partir de 2008, on soustrait également les prestations de soins de santé 'petits risques' afin d'assurer une comparabilité des données dans le temps.

Ainsi, annuellement et en volume, le taux de croissance des dépenses de soins de santé a pu atteindre plus de 7% en 2003 et 2009 et retomber sous le seuil des 1% certaines années (2002, 2006). Basées sur le critère de facturation des prestations médicales et non sur la date de ces prestations, les dépenses en SEC95 peuvent fluctuer sous l'effet de retards qui seraient accumulés dans le processus de facturation. Le taux de croissance des dépenses de soins de santé peut aussi varier selon l'importance des mesures d'élargissement ou de restriction de la couverture sociale.

Entre 2000 et 2003, on perçoit clairement sur base du taux de croissance lissé (via une moyenne mobile centrée) que les dépenses de soins de santé ont évolué à un rythme supérieur aux 2,5% de croissance annuels autorisés par la norme en vigueur sur cette période. A partir de 2004, la norme de croissance a été augmentée à 4,5% en termes réels, et des mesures ont été prises à la suite du dérapage des dépenses en 2004 pour contenir leur progression dans le sillage de cette norme. En 2009, on observe toutefois que celles-ci repartent à la hausse.

On estime le taux de croissance annuel moyen des dépenses de soins de santé en volume précisément à 3,5% au cours de la période 1999-2010, dont 3,3% entre 2004 et 2010. Sur cette base, l'évolution 2004-2010 des dépenses réelles de soins de santé se serait globalement située environ 1% sous l'objectif politiquement défini (4,5% au-delà de la croissance des prix à la consommation). Cette interprétation doit toutefois être nuancée par le fait que le volume des dépenses de soins de santé tend à être sous-estimé lorsqu'il est calculé sur base de l'indice des prix à la consommation comme c'est le cas ici (11) : d'une part certaines composantes des soins de santé ne sont pas systématiquement indexées (prix des médicaments par exemple), d'autre part les rémunérations des prestataires de soins sont indexées selon l'indice santé qui a augmenté moins vite que l'IPC sur la période 1999-2010 (12).

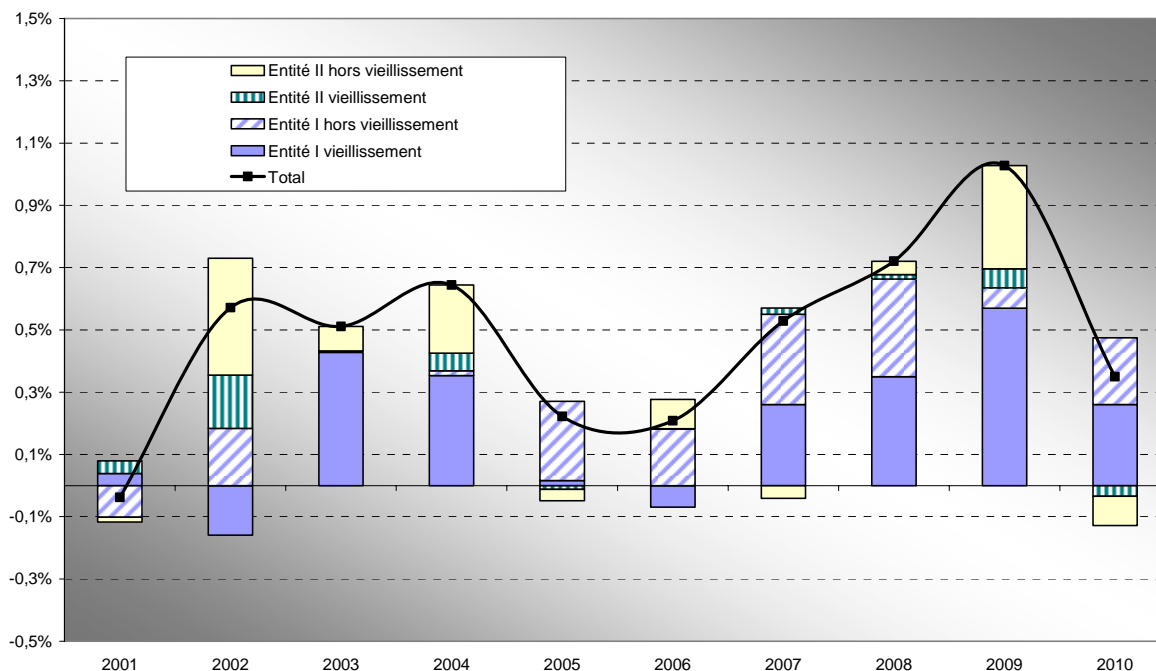
La réflexion sur la progression structurelle des dépenses primaires peut être poussée un pas plus loin en examinant la répartition de celle-ci entre dépenses de vieillissement et hors vieillissement d'une part, et entre les deux grandes Entités d'autre part.

---

11 Il a été procédé ainsi car, conformément aux accords politiques conclus, la norme de croissance des soins de santé autorisée en volume est convertie en valeur sur base de l'indice des prix à la consommation.

12 Lorsque les dépenses de soins de santé sont déflatées par l'indice santé, leur volume augmente au rythme annuel moyen estimé de 3,7% sur la période 1999-2010 et de 3,5% sur la période 2004-2010.

**Graphique 3**  
**Evolution du ratio des dépenses primaires (finales) structurelles**  
**(en % du PIB tendanciel) (13)**



Sur base de cette ventilation croisée, les dépenses de l'Entité I apparaissent comme contribuant le plus à la hausse du ratio structurel des dépenses primaires depuis 2003 et en particulier au cours des dernières années. L'asymétrie de répartition entre niveaux de Pouvoir des dépenses liées à l'âge ou prestations sociales, lesquelles sont majoritairement localisées dans l'Entité I, n'explique que partiellement ce résultat. Les dépenses hors vieillissement soutiennent également la hausse tendancielle des dépenses primaires, et ce comme on le devine sous l'impulsion des subventions salariales à l'emploi dont en particulier celles octroyées par le Gouvernement fédéral. En 2009, la progression de ces mesures avait marqué une pause vu l'impact négatif de la crise sur le marché de l'emploi, mais la hausse du taux d'utilisation des capacités de production en 2010, et l'élargissement de ces subventions dans le cadre de l'AIP 2009-2010 (cf. ci-dessus) sont autant de facteurs qui ont relancé l'application de ces mesures d'exonération du précompte professionnel.

Les dépenses structurelles estimées de l'Entité II contribuent de manière plus aléatoire à l'évolution du ratio global des dépenses primaires. En 2010 le ratio des dépenses primaires de l'Entité II diminue de 0,13% du PIB tendanciel, ce qui permet de limiter la progression du ratio structurel global des dépenses sous la barre de 0,4% de PIB.

13 Remarquons que pour évaluer les orientations discrétionnaires sous-jacentes par niveau de Pouvoir, il convient de tenir compte du rythme de croissance des différentes catégories de dépenses, qui peut sensiblement varier d'une Entité à l'autre compte tenu des différences de niveau entre les ratios.

### **1.2.3. Evolution des charges d'intérêt**

En 2009 et en 2010, le poids des charges d'intérêt s'est encore réduit malgré une hausse du taux d'endettement. L'évolution annuelle des charges d'intérêt en pourcentage du PIB peut être rétrospectivement décomposée en un effet « taux d'intérêt », directement lié à l'évolution du taux d'intérêt implicite en cours d'année, et un effet dit « taux d'endettement », qui dépend de l'évolution du taux d'endettement au cours de l'année précédente.

**Tableau 12**  
**Evolution des charges d'intérêt et déterminants**

	En % du PIB					Evolutions cumulées	
	2006	2007	2008	2009	2010e	2006-2008	2008-2010e
Charges d'intérêts (EDP)	3,9%	3,8%	3,8%	3,6%	3,4%	-0,2%	-0,4%
Evolutions annuelles (% PIB)	-0,2%	-0,1%	0,0%	-0,2%	-0,2%	-0,2%	-0,4%
Facteurs explicatifs (additifs)							
* Evolution taux d'intérêt implicite	-0,1%	0,1%	0,0%	-0,6%	-0,3%	0,1%	-0,9%
* Evolution taux d'endettement (t-1)	-0,1%	-0,2%	-0,1%	0,4%	0,1%	-0,3%	0,5%

Note : Dans un souci de lisibilité, les chiffres sont arrondis à la première décimale. Il en résulte que la somme des composantes d'une variable, ou ses variations annuelles, peuvent s'écarter du total indiqué dans le tableau.

En 2009, la part des charges d'intérêt s'est réduite dans la mesure où l'effet favorable de la baisse du taux d'intérêt implicite sur la dette a plus que compensé l'augmentation du taux d'endettement pourtant élevée cette année là. En 2010, la hausse du taux d'endettement a été plus modérée (0,1% de PIB), de même que la réduction du taux d'intérêt implicite.

La baisse des charges d'intérêt (EDP) s'explique aussi mécaniquement par l'augmentation des SWAPS en 2010. Celles-ci sont déduites des charges d'intérêt en SEC95 pour aboutir à une définition conforme à la procédure des déficits excessifs (EDP) et qui s'inscrit dans le 'reporting' européen. En termes SEC, c'est-à-dire hors SWAPS, les charges d'intérêt se réduisent de 0,17% de PIB en 2010 au lieu des 0,21% en termes EDP.

### **1.2.4. Evolution du taux d'endettement et principaux déterminants endogènes**

En 2008, pour la première fois depuis 1993, le taux d'endettement public belge a sensiblement progressé. Alors que cette hausse est plus qu'intégralement imputable à des opérations définies comme « hors BNF » au cours de cette année, une dynamique haussière endogène prend le relais à partir de 2009. Les opérations hors solde de financement sont liées en 2008 au soutien accordé par les autorités publiques aux institutions financières en contexte de crise économique et financière. Elles sont analysées pour 2008 et après dans la section suivante.



**Tableau 13**  
**Taux d'endettement et déterminants**

	En % du PIB					Moyennes annuelles	
	2006	2007	2008	2009	2010e	2006-2008	2009-2010
<b>Taux d'endettement réalisé</b>	<b>88,1%</b>	<b>84,2%</b>	<b>89,6%</b>	<b>96,2%</b>	<b>97,5%</b>	<b>87,3%</b>	<b>96,8%</b>
<i>Ecart annuel (% PIB)</i>	-4,0%	-3,9%	5,4%	6,6%	1,3%	-0,8%	3,9%
Solde primaire requis (SPR) (°)	-0,5%	-0,6%	1,4%	5,2%	0,2%	0,1%	2,7%
Solde primaire effectif (SPE)	4,1%	3,5%	2,4%	-2,4%	-1,2%	3,4%	-1,8%
<b>(1) Ajustement endogène de la dette (SPR) - (SPE)</b>	<b>-4,6%</b>	<b>-4,1%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>7,5%</b>	<b>1,3%</b>	<b>-3,3%</b>	<b>4,4%</b>
(2) Opérations hors solde de financement	0,6%	0,2%	6,5%	-1,0%	0,0%	2,4%	-0,5%
<b>Paramètres techniques</b>							
Taux d'intérêt implicite "i"	4,5%	4,6%	4,6%	4,0%	3,7%	4,6%	3,8%
Croissance nominale du PIB "n"	5,1%	5,3%	3,0%	-1,7%	3,5%	4,4%	0,9%
Croissance réelle du PIB	2,7%	2,9%	1,0%	-2,8%	1,9%	2,2%	-0,4%
<b>Différentiel nominal corrigé "(i-n)/(1+n)"</b>	<b>-0,5%</b>	<b>-0,7%</b>	<b>1,6%</b>	<b>5,8%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,1%</b>	<b>3,0%</b>

Note : Dans un souci de lisibilité, les chiffres sont arrondis à la première décimale. Il en résulte que la somme des composantes d'une variable, ou ses variations annuelles, peuvent s'écarter du total indiqué dans le tableau.

(°)  $SPR = (Dette/PIB)_{t-1} * [(i-n)/(1+n)]_t$ .

L'augmentation endogène du taux d'endettement en 2009 s'explique techniquement par la détérioration du différentiel nominal corrigé  $(i-n/1+n)$ . Ce paramètre de calcul essentiel de « l'effet boule de neige » matérialise l'effet sur l'évolution du taux d'endettement de l'écart entre le taux d'intérêt implicite et la croissance économique nominale. Lorsque ce différentiel est positif et augmente, cela signifie que le taux d'intérêt implicite est supérieur à la croissance économique, d'où un impact défavorable sur la dette en pourcentage du PIB. En outre, plus le différentiel est élevé, plus le solde primaire requis pour stabiliser le taux d'endettement est lui-même élevé, et relativement plus difficile à atteindre.

**En 2009**, l'accroissement endogène du taux d'endettement est de 7,5% de PIB. L'écart entre le solde primaire requis (5,2%) et le solde primaire effectif (-2,4%) indique que les conditions sont réunies pour observer à nouveau un phénomène d'effet boule de neige de la dette publique en l'absence de futures mesures budgétaires correctrices. La détérioration du différentiel nominal corrigé est évidemment imputable au retournement conjoncturel : la croissance nominale du PIB de -1,7% n'est que marginalement compensée par la baisse du taux d'intérêt implicite.

**En 2010**, le différentiel nominal corrigé évolue très favorablement, pour se situer quasiment à 0%, à la fois grâce à une reprise conjoncturelle sensible et une poursuite de la baisse du taux d'intérêt implicite. Le solde primaire requis pour stabiliser le taux d'endettement s'en trouve fortement réduit, ce qui, grâce également à l'amélioration du solde primaire effectif limite l'ajustement endogène de la dette. Il faut toutefois être attentif au fait que, même dans l'hypothèse où le solde primaire requis (SPR) reste à un niveau très bas, en contexte d'évolution future supposée favorable des paramètres macro-économiques (croissance et

taux implicite), l'effet boule de neige ne s'en trouvera pas automatiquement stoppé. Comme cela sera exposé dans la partie prospective, les dépenses primaires, et particulièrement les prestations sociales exerceront une pression relativement plus forte sur le solde primaire effectif.

### ***1.2.5. Taux d'endettement en 2009-2010 et influences exogènes (hors BNF)***

L'importance des facteurs exogènes déterminant l'évolution de la dette a été bien moindre en 2009 (-1,0% de PIB) et en 2010 (0,0% de PIB) qu'en 2008 (6,5% de PIB) (voir Tableau 13), année au cours de laquelle la majeure partie des mesures de soutien des pouvoirs publics en faveur des institutions financières ont été prises. En **2008**, les variations exogènes de la dette (ajustements stock-flow) s'expliquent presque totalement par les mesures de soutien précitées (opérations de sauvetage) en faveur des institutions financières, sous forme de participations, prêts ou constitution de dépôts (14). Pour rappel, il convient de préciser qu'en 2008, le Pouvoir fédéral et les entités fédérées ont pris des mesures de soutien en faveur des institutions financières à concurrence de respectivement 20,02 et 2,0 milliards d'euros. Ces opérations de sauvetage se composaient d'injections de capital (11,52 milliards d'euros provenant du PF et 2 milliards d'euros provenant des entités fédérées) et de prêts (8,5 milliards d'euros provenant uniquement du PF) qui, compte tenu des différences de change, ont entraîné fin 2008 une hausse de 21,9 milliards d'euros ou 6,35% de la dette de Maastricht (15).

En ce qui concerne ces mesures de soutien, la faiblesse du montant en **2009** résulte d'un mouvement inverse pratiquement équivalent. Le montant des participations nettes égal à 0% de PIB en 2009 résulte de l'impact quasiment neutre de la vente de trois quarts des actions de Fortis Banque à BNP Paribas (privatisation) en échange d'une participation dans BNP Paribas ainsi que de l'injection de capital dans Royal Park Investments (RPI), une sorte de structure de défaisance ou (mini) « bad bank » dans laquelle les crédits structurés de l'ancienne Fortis Banque ont été rassemblés (16). En 2009, les prêts se composaient de celui octroyé par la Communauté flamande à KBC (3,5 milliards d'euros) et de celui accordé par le PF au Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre de la restructuration de Kaupthing (160 millions d'euros). L'important montant équivalant à -1,0% de PIB au poste « dépôts et monnaie fiduciaire », ayant pour effet la diminution de la dette, s'explique par la libération par la SFPI du capital de RPI (739,8 millions d'euros) et les remboursements (4.554,3 millions d'euros) par la SFPI des fonds mis à sa disposition - d'où le montant positif élevé de ce poste en 2008 - pour des prêts en faveur de la SPV RPI.

---

14 Montant (5,6 milliards d'euros) versé temporairement par la SFPI sur le compte Fortis pour le financement de la SPV RPI.

15 Une explication détaillée relative aux « répercussions budgétaires des mesures publiques de soutien en faveur d'institutions financières » figure dans « Evaluation 2008-2009 et trajectoires budgétaires en préparation au prochain Programme de Stabilité » de la Section « Besoins de financement des pouvoirs publics » du CSF, Avis de janvier 2010, p. 44-47. En outre, les déterminants exogènes de la dette durant la période 2004-2009 sont commentés en détail aux pages 42-44 et 47-48 du même Avis.

16 A concurrence de 600 millions d'euros en 2008 (déposés temporairement sur un compte bancaire par la SFPI) et 140 millions d'euros en 2009.

Outre les interventions directes dans des institutions financières, des garanties à concurrence de plusieurs dizaines de milliards d'euros ont également été accordées en 2008 et 2009 sur les opérations de passif de Dexia et sur les crédits structurés à risque de quelques institutions. Ces octrois de garanties (presque exclusivement par le PF), pour lesquelles une contribution est payée par les institutions bénéficiaires, n'ont toutefois eu aucun impact sur la dette publique.

A cet égard, il convient naturellement de mentionner que ces opérations de capital en faveur du secteur financier ont d'importantes conséquences induites sur le solde de financement, car ces mesures de soutien ont d'une part engendré des recettes (dividendes, intérêts et contributions pour les octrois de garanties) et d'autre part entraîné des charges d'intérêt supplémentaires (à la suite de la dette additionnelle). Alors qu'en 2008 et 2009, le résultat net (hors contributions au fonds de protection des dépôts) a été négatif de façon limitée, un résultat positif de 252 millions d'euros (0,1% de PIB) a été enregistré pour la première fois en 2010 (de nouveau, sans prendre en compte les contributions au fonds spécial de protection des dépôts et des contrats d'assurance sur la vie). En 2011, ce résultat positif sera encore beaucoup plus notable, grâce aux intérêts et aux dividendes.

**Tableau 14**  
**Impact sur la dette de Maastricht des opérations « hors besoins de financement » (% de PIB)**

	2007	2008	2009	2010
Solde de financement	-0,3	-1,3	-6,0	-4,6
Var. endogène de la dette	-4,1	-1,1	7,5	1,3
<b>Var. endogène de la dette</b>	<b>0,2</b>	<b>6,5</b>	<b>-1,0</b>	<b>0,0</b>
participation	0,3	3,5	0,0	0,0
prêts	0,0	1,0	1,1	0,2
dépôts	0,4	1,9	-1,0	0,0
prod. fin. dériv.	0,0	0,0	-0,1	-0,7
autres	-0,4	0,1	-0,9	0,5

Source : BNB, Rapport 2010, Evolution économique et financière.

**Tableau 15**  
**Impact sur le solde de financement des interventions et garanties publiques**  
**apportées aux institutions financières**

	2008	2009	2010	Octroi effectif de garanties PF	
				fin 2010	en mia d'euros
Dividendes	53	121	192	Dexia	26,9
Primes de garantie	25	508	682	FSA	5,2
Intérêts payés	-96	-655	-622	Fortis Bank	3,9
Autres	-10	-7	0	RPI	4,6
<b>Impact</b>	<b>-27</b>	<b>-33</b>	<b>252</b>	KBC	15,1
Idem, en % du PIB	-0,0	-0,0	0,1	<b>Total</b>	55,7
<i>Fonds de protect. des dépôts</i>	25	93	251		

Source : BNB, Rapport 2010, Evolution économique et financière.

En ce qui concerne spécifiquement l'année **2010**, l'attention peut se porter sur les opérations significatives suivantes. Pour 2010, le poste « prêts » concerne le prêt du PF à la Grèce dans le cadre du plan d'aide européen à ce pays, pour un montant de 759 millions d'euros. Au total, la Belgique prendra en charge 3,576% (part ajustée dans le capital de la BCE) de l'aide européenne totale de 80 milliards d'euros (ajoutée à l'aide du FMI à concurrence de 30 milliards d'euros, soit 110 milliards d'euros au total), ce qui correspondra à un montant de 2,8609 milliards d'euros, réparti sur trois ans. Le montant exceptionnellement élevé en matière de « produits financiers dérivés », ayant pour effet la réduction de la dette, s'explique par les primes reçues par le Trésor fédéral, pour un total de 2,16 milliards d'euros, à la suite de l'annulation de « receiver swaps » (swaps d'intérêts pour lesquels les taux d'intérêt à court terme à payer sont échangés contre des taux d'intérêt à long terme à recevoir) pour un montant notionnel total de 22 milliards d'euros, ainsi que par les économies réalisées sur les intérêts grâce aux opérations de swaps (17).

Enfin, le poste résiduel « Autres » se compose surtout généralement des modifications dans les classifications sectorielles, des octrois de crédits nets (notamment des crédits commerciaux), de l'impact des différences de change et des différences d'émission et de rachat, ainsi que des écarts statistiques. Plus particulièrement, ce poste comporte pour 2010 plusieurs remboursements effectués par l'Etat à la suite de décisions de justice, des primes de rachat, le retard en 2009 dans la perception du précompte immobilier en Région flamande et des écarts statistiques. Au total, des transactions se compensant l'une l'autre ont eu somme toute un impact neutre sur le taux d'endettement.

17 Un même montant en bénéfices d'intérêts (imputés uniquement en base EDP) issus d'opérations de swaps apparaît également – mais avec un signe contraire – au poste détaillé « écart entre les intérêts sur la base des transactions et en base caisse ». Pour 2009 et 2010, ce poste s'élève à respectivement 278 et 427 millions d'euros.

### I.3 Evolutions par niveau de Pouvoir

La partie qui suit analyse en détail le compte de chaque niveau de Pouvoir en tentant de mettre en évidence les éléments qui, en recettes comme en dépenses, ont conduit aux soldes budgétaires respectifs décrits dans le Tableau 16.

#### I.3.1. Résultats au niveau de l'Entité I et de ses composantes

##### a) Pouvoir fédéral

Le solde de financement du Pouvoir fédéral est estimé pour 2010 à -3,3% de PIB et correspond ainsi à ce qui était prévu dans le cadre du Programme de Stabilité. Par rapport à 2009, le solde se serait ainsi amélioré de 0,9% de PIB, dont 0,7% vient d'une progression du solde primaire.

**Tableau 16**  
**Synthèse des opérations du Pouvoir fédéral**

		2006	2007	2008	2009	2010e	2006-2008	2008-2009	2009-2010e
<b>Recettes totales effectives avant transferts fiscaux</b>	(1)	27,6%	26,6%	27,2%	25,6%	26,5%	-0,4%	-1,6%	0,9%
Recettes transférées à d'autres niveaux de pouvoir	(2)	12,2%	12,3%	12,9%	12,9%	12,9%	0,7%	0,0%	-0,1%
A l'entité II (LSF) et à l'UE	(2a)	9,0%	9,0%	9,3%	9,2%	8,8%	0,3%	-0,1%	-0,3%
A la Sécurité sociale	(2b)	3,2%	3,4%	3,6%	3,8%	4,0%	0,4%	0,1%	0,3%
<b>Recettes totales effectives après transferts fiscaux</b>	(3)=(1)-(2)	15,4%	14,3%	14,3%	12,7%	13,6%	-1,2%	-1,6%	0,9%
Fiscales	(3a)	14,0%	13,3%	13,1%	11,5%	12,2%	-0,9%	-1,5%	0,7%
Autres	(3b)	1,4%	1,0%	1,2%	1,2%	1,4%	-0,2%	0,0%	0,3%
Opérations "one-shots" (yc. cess. actifs) & périmètre	(4)	0,8%	0,1%	0,1%	-0,4%	0,0%	-0,7%	-0,5%	0,5%
Recettes hors "one shots" (après transferts fiscaux)	(5)=(1)-(4)	14,7%	14,2%	14,2%	13,1%	13,6%	-0,5%	-1,0%	0,5%
<b>Dépenses primaires</b>	(6)	11,6%	11,8%	12,3%	13,5%	13,7%	0,7%	1,2%	0,2%
Dépenses primaires finales	(6a)	7,8%	8,1%	8,4%	9,4%	9,1%	0,7%	1,0%	-0,3%
Transferts budgétaires à d'autres niveaux de Pouvoir	(6b)	3,9%	3,7%	3,9%	4,1%	4,7%	0,0%	0,2%	0,6%
<b>Solde primaire</b>		3,8%	2,5%	2,0%	-0,8%	-0,1%	-1,9%	-2,7%	0,7%
Charges d'intérêts (EDP)		3,8%	3,7%	3,6%	3,4%	3,2%	-0,2%	-0,2%	-0,2%
<b>Solde de financement (EDP)</b>		0,0%	-1,1%	-1,6%	-4,2%	-3,3%	-1,6%	-2,6%	0,9%
Incidences non discrétionnaires sur le ratio DPR	(7)	-0,2%	-0,1%	-0,1%	0,8%	0,3%			
DPR finales structurelles (vol. et % PIB tend.)	(6a)-(7)	7,9%	8,2%	8,5%	8,6%	8,8%	0,6%	0,1%	0,2%
Ecart annuel = impulsions discrétionnaires		0,1%	0,3%	0,3%	0,1%	0,2%			
Idem, hors subventions salariales		0,0%	0,1%	0,2%	0,0%	0,1%			

Note : Dans un souci de lisibilité, les chiffres sont arrondis à la première décimale. Il en résulte que la somme des composantes d'une variable, ou ses variations annuelles, peuvent s'écarter du total indiqué dans le tableau.

Dans le cadre du présent exercice d'évaluation budgétaire, ce résultat doit être relativisé au regard du contexte économique et financier d'une part et en tenant compte de la position qu'occupe le Pouvoir fédéral dans les relations budgétaires entre les différents niveaux de Pouvoir de notre système fédéral d'autre part. Les réflexions suivantes peuvent être faites en particulier.

Tout d'abord, la situation budgétaire du Pouvoir fédéral s'est améliorée en partie grâce à la réduction des charges d'intérêt en pourcentage du PIB, qui sont passées de 3,4% de PIB à 3,2% de PIB (cf. section précédente). Malgré la hausse du taux d'endettement, la baisse du taux d'intérêt implicite (EDP) sur la dette a permis cette évolution plus favorable. Celle-ci n'avait par ailleurs pas été escomptée pour 2010 dans le dernier Programme de Stabilité et s'est concrétisée en partie grâce à la révision à la hausse des SWAPS sur les charges. En contexte de remontée généralisée des taux d'intérêt nominaux ces dernières semaines, notamment pour contrer le risque inflationniste dans certaines économies européennes et en réaction aux tensions sur les marchés financiers, on doit toutefois considérer que ce gain budgétaire n'est que temporaire. Le Pouvoir fédéral, à qui incombe la quasi-totalité du service de la dette reste particulièrement vulnérable à une remontée des taux d'intérêt nominaux, et ce d'autant plus que le degré d'endettement reste élevé en Belgique.

Ensuite, les évolutions en matière d'opérations one-shot ont sensiblement contribué à réduire le déficit des administrations publiques. Comme cela a été indiqué plus haut, les mesures ponctuelles qui avaient eu un effet défavorable sur le compte du Pouvoir fédéral en 2009 ont disparu (accélération enrôlement IPP et remboursement de sommes indûment perçues), et des recettes ponctuelles ont encore été perçues en 2010. Au total, on estime que l'évolution des opérations non récurrentes améliore le solde de financement du Pouvoir fédéral de l'ordre de 0,9% de PIB, soit plus que l'amélioration effective du solde primaire.

On notera aussi qu'une partie de l'augmentation des recettes du Pouvoir fédéral est perçue en recettes non fiscales, au titre de compensation de l'intervention financière en soutien des institutions bancaires et d'assurance, et en rémunération du risque d'activer la garantie de l'Etat en cas de défaut de ces institutions. Ces recettes sont donc associées à un alourdissement du service de la dette consécutif à l'accroissement du taux d'endettement public.

Enfin, les finances du Pouvoir fédéral sont influencées par les transferts fiscaux et budgétaires en faveur de la Sécurité sociale, des Communautés et Régions et des Pouvoirs locaux. Ces transferts font l'objet d'une mise en perspective plus loin dans le texte, qui fait notamment apparaître une progression tendancielle de ceux-ci et surtout de ceux en faveur de la Sécurité sociale. En 2010, on observe deux mouvements inverses en matière de transferts :

- Les transferts budgétaires augmentent fortement en pourcentage du PIB (+0,6% de PIB) suite à l'octroi par le Gouvernement fédéral d'une subvention exceptionnelle à la Sécurité sociale en vue de soutenir son financement face aux moindres recettes et aux dépenses accrues en période de crise économique (et post-crise). Cette intervention exceptionnelle serait de 2,5 milliards d'euros en 2010 et 2,7 milliards d'euros en 2011.
- Le ratio des transferts fiscaux diminue (-0,1% de PIB), dont en particulier ceux destinés aux Communautés et Régions et à l'UE. En 2010, les transferts IPP et TVA versés aux C&R selon la LSF se réduiraient de 0,3% en proportion du PIB, compte tenu des caractéristiques particulières du processus d'attribution de ces transferts. Sur base des derniers chiffres de croissance économique et d'indice des prix à la consommation, on estime en effet que les entités fédérées auraient reçu en 2010 des montants d'environ

900 millions d'euros inférieurs à ce qui aurait dû leur être attribué en application des principes de la LSF. Ceci résulte d'un double mécanisme. D'une part, une correction négative évaluée à 600 millions d'euros a été imputée en 2010 pour compenser les montants excédentaires transférés en 2009 sur base de paramètres provisoires de prix et de croissance trop favorables. D'autre part, les dotations octroyées en 2010 ont été 'sous-évaluées' de l'ordre de 300 millions d'euros car les estimations du début 2010 n'avaient pas encore intégré pleinement la reprise conjoncturelle et la remontée de l'IPC. On doit donc s'attendre à un mouvement de rattrapage des transferts fiscaux en faveur des entités fédérées en 2011.

**Tableau 17**  
**Impact budgétaire annuel des ajustements sur les montants transférés (issus des différences entre paramètres provisoires et définitifs)**

	2008	2009			2010			2011		
		paramètres déterminant les transferts 2009 (1)	paramètres réalisés (2)	écart (2) - (1)	paramètres déterminant les transferts 2010 (1)	paramètres réalisés (2)	écart (2) - (1)	paramètres déterminant les transferts 2011 (1)	paramètres réalisés (2)	écart (2) - (1)
inflation		1,00	-0,05	-1,05	1,60	2,19	0,59	2,70	n.d.	n.d.
croissance réelle PIB		-1,70	-3,00	-1,30	1,40	2,00	0,60	2,00	n.d.	n.d.
		moyens provisoires (1)	moyens définitifs (2)	solde de décompte définitif (2) - (1)	moyens provisoires (1)	moyens définitifs (2)	solde de décompte définitif (2) - (1)	moyens provisoires (1)	moyens définitifs (2)	solde de décompte définitif (2) - (1)
mio euro		29.522,5	28.921,2	-601,2	29.815,9	30.131,4	315,5	31.596,1	n.d.	n.d.
% du PIB		8,7%	8,5%	-0,2%	8,5%	8,6%	0,1%	8,6%	n.d.	n.d.
		montants transférés (1)	montants transférés dont : décompte de (t-1)	écart (2) - (1)	montants transférés (3)	montants transférés dont : décompte de (t-1)	écart (3) - (2)	montants transférés (4)	montants transférés dont : décompte de (t-1)	écart (4) - (3)
mio euro	29.929,5	29.360,3	-162,1	-569,2	29.214,7	-601,2	-145,7	31.911,5	315,5	2.696,9
% du PIB	8,7%	8,7%	0,0%	-0,2%	8,3%	-0,2%	0,0%	8,7%	0,1%	0,7%
écart en ratio				0,0%			-0,3%			0,4%



Le ratio structurel des dépenses finales du Pouvoir fédéral (en proportion du PIB tendanciel) continue à augmenter en 2010. On évalue que les dépenses primaires finales en volume du PF ont augmenté structurellement de 3,5% en moyenne par an sur la période 2001-2008, et de 3,3% en 2009-2010. Lorsque l'on retire les subventions salariales, ces rythmes de croissance retombent respectivement à 2,9% et 1,6%.

### ***b) Transferts financiers du Pouvoir fédéral dans une perspective de long terme***

En première ligne du tableau qui suit (cf. Tableau 18) figure l'évolution en pourcentage du PIB des transferts fiscaux et budgétaires que le Gouvernement fédéral a versés à l'ensemble des autres niveaux de Pouvoir. Ces transferts représentent 17,5% de PIB en 2010. Partant d'un niveau de 14,9% de PIB en 1995, ils auraient progressé de 2,6% de PIB en 15 ans.

Analyser l'évolution des transferts versés par le PF en longue ou moyenne période impose toutefois de distinguer dans leur progression, ce qui résulte des mécanismes propres d'organisation de ces transferts (processus d'auto-alimentation, refinancement négocié,...) et les variations issues de changements de périmètre relatif des différents niveaux de Pouvoir. Ces derniers modifient la répartition des compétences et du pouvoir fiscal entre les différents niveaux de Pouvoir, mais sont budgétairement neutres (du moins à court terme). On identifie les changements de périmètre suivants sur la période 1995-2010 : l'octroi aux Pouvoirs locaux de la compétence en matière de zones de police en 2001, la régionalisation en 2002 de certains impôts et de compétences supplémentaires (agriculture et pêche, loi communale, commerce extérieur...), et le transfert à la Sécurité sociale de la compétence relative au prix de journée hospitalisation en 2004. L'évolution des transferts est donc corrigée pour éliminer l'influence de ces changements et garantir une analyse intertemporelle cohérente des mécanismes de financement. La méthode suivie est décrite à l'annexe I.

Il importe également de distinguer les transferts fiscaux et budgétaires. Les premiers se définissent comme une recette fiscale perçue par le Pouvoir fédéral et transférée pour partie aux autres entités, qui est associée à une autonomie décisionnelle élevée en matière de dépenses ainsi qu'à une certaine stabilité dans les mécanismes de fixation. Par transfert budgétaire, on vise par contre les montants octroyés au titre de dépenses par le Pouvoir fédéral aux autres entités, fixés sur une base légale ou exécutive, affectés ou non affectés, ponctuels ou récurrents.

**Tableau 18**  
**Transferts budgétaires et fiscaux du Pouvoir fédéral à d'autres niveaux de Pouvoir**

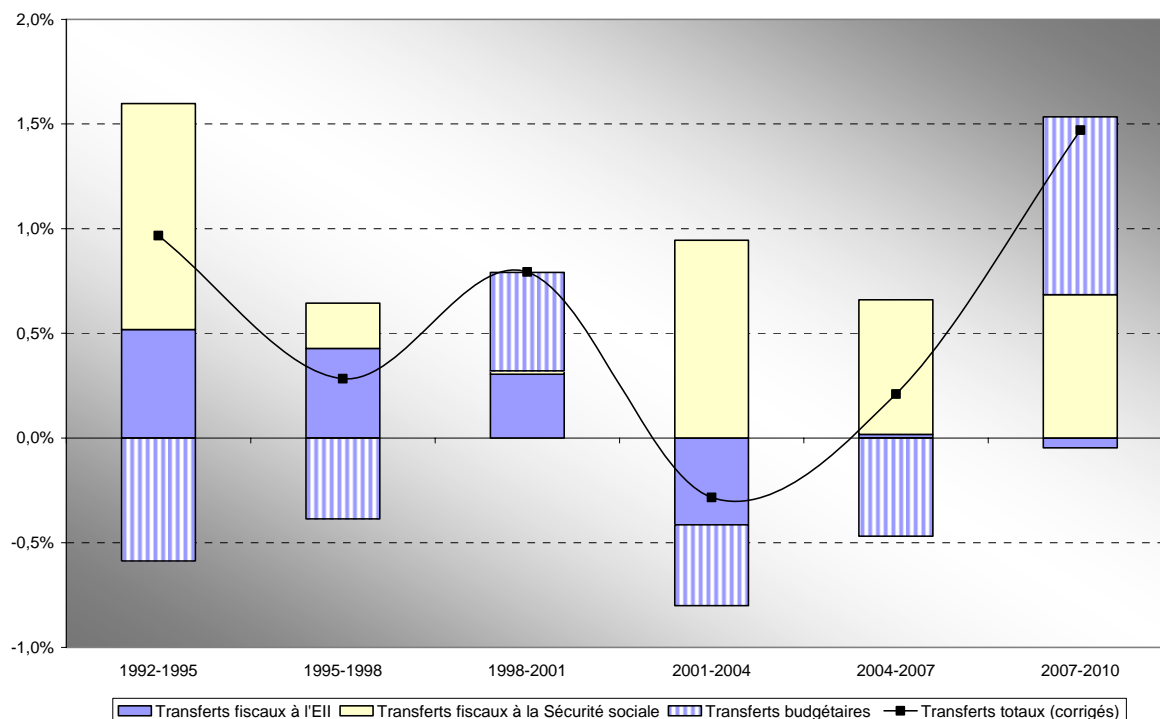
Transferts budgétaires et fiscaux du PF à d'autres niveaux de pouvoirs		Niveaux, ratios au PIB						Evolutions cumulées			
		1995	2000	2002	2008	2009	2010e	1995-2002	2002-2009	2009-2010e	1995-2010
<b>I. Total Transf. budgétaires &amp; fiscaux du PF</b>	<b>(1)</b>	<b>14,9%</b>	<b>15,1%</b>	<b>14,5%</b>	<b>16,8%</b>	<b>17,0%</b>	<b>17,5%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>2,5%</b>	<b>0,5%</b>	<b>2,6%</b>
<b>II. Total à Périmètre inchangé (I)+(III)</b>	<b>(2)=3+4</b>	<b>15,5%</b>	<b>15,7%</b>	<b>15,9%</b>	<b>17,8%</b>	<b>18,0%</b>	<b>18,5%</b>	<b>0,4%</b>	<b>2,1%</b>	<b>0,5%</b>	<b>2,9%</b>
* Fiscaux (yc. terme négatif, Fin. journée d'hospital)	(2a)	11,5%	11,8%	12,1%	13,9%	13,9%	13,8%	0,5%	1,8%	-0,1%	2,3%
* Budgétaires (yc. réforme des polices)	(2b)	4,0%	3,9%	3,8%	3,9%	4,1%	4,7%	-0,2%	0,3%	0,6%	0,7%
<b>* A l'Entité II</b>	<b>(3)</b>	<b>9,8%</b>	<b>10,1%</b>	<b>10,2%</b>	<b>10,6%</b>	<b>10,6%</b>	<b>10,2%</b>	<b>0,4%</b>	<b>0,4%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>0,4%</b>
+ Transferts fiscaux corrigés	(3a)	9,0%	9,2%	9,4%	9,7%	9,6%	9,3%	0,3%	0,3%	-0,3%	0,3%
+ Transferts budgétaires	(3b)	0,8%	0,9%	0,8%	0,9%	1,0%	0,9%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%
<b>* Hors Entité II</b>	<b>(4)</b>	<b>5,7%</b>	<b>5,6%</b>	<b>5,7%</b>	<b>7,2%</b>	<b>7,4%</b>	<b>8,2%</b>	<b>0,0%</b>	<b>1,7%</b>	<b>0,9%</b>	<b>2,5%</b>
+ A l'UE (fiscaux & budgétaires)	(4a)	1,2%	1,3%	1,2%	1,4%	1,4%	1,3%	0,0%	0,2%	-0,1%	0,1%
+ A la SECU	(4b)	4,5%	4,3%	4,4%	5,8%	6,0%	6,9%	0,0%	1,5%	0,9%	2,4%
: Fiscaux	(4b1)	1,5%	1,9%	2,1%	3,6%	3,8%	4,0%	0,6%	1,7%	0,3%	2,5%
: Budgétaires	(4b2)	2,9%	2,4%	2,4%	2,2%	2,2%	2,9%	-0,6%	-0,1%	0,7%	-0,1%
<b>III. Correction totales (Périmètre), dont (°)</b>	<b>(5)</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,5%</b>	<b>1,4%</b>	<b>1,0%</b>	<b>0,9%</b>	<b>0,9%</b>	<b>0,8%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,4%</b>
* Réforme des Polices (PL, avant 2002)	(5a)	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,1%	0,0%	0,0%	-0,1%
* Terme négatif (C&R, depuis 2002)	(5b)	0,0%	0,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	0,0%	0,0%	1,0%
* Journée d'hospitalisation (SECU, avant 2004)	(5c)	0,5%	0,4%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,4%	0,0%	-0,5%
<b>II. Bis. Total Transf. corr. yc. Pensions Entité II., dont:</b>	<b>(6)=2+7</b>	<b>16,4%</b>	<b>16,7%</b>	<b>16,9%</b>	<b>19,0%</b>	<b>19,4%</b>	<b>19,9%</b>	<b>0,5%</b>	<b>2,4%</b>	<b>0,5%</b>	<b>3,5%</b>
pm. Fin. Pensions Entité II par le Pouvoir fédéral	(7)	0,9%	1,0%	1,0%	1,3%	1,4%	1,4%	0,2%	0,3%	0,0%	0,5%

Note : Dans un souci de lisibilité, les chiffres sont arrondis à la première décimale. Il en résulte que la somme des composantes d'une variable, ou ses variations annuelles, peuvent s'écarter du total indiqué dans le tableau.

(°) Dont le transfert octroyé aux Régions en compensation de l'octroi de compétences supplémentaires lors des Accords du Lambermont (2002) en matière d'agriculture et pêche, loi communale et provinciale, recherche scientifique et commerce extérieur.

Sur une base corrigée ou à périmètre constant, les transferts fiscaux et budgétaires auraient progressé de 2,9% du PIB entre 1995 et 2010, soit un peu plus que le ratio apparent (+2,6% de PIB).

**Graphique 4**  
**Evolution des transferts corrigés versés par le Pouvoir fédéral par sous-période et contribution des différentes composantes (% du PIB)**



Comme on le voit sur le graphique, les transferts globaux (sur une base corrigée) n'ont cessé de s'accroître en pourcentage du PIB depuis 1992, à l'exception des années 2001 à 2004. La progression des transferts est donc continue, même si certaines fluctuations apparaissent. Elle est essentiellement soutenue par l'évolution des transferts fiscaux, pour lesquels il faut distinguer le niveau de pouvoir bénéficiaire.

Ainsi, les transferts fiscaux en faveur de l'Entité II ont sensiblement augmenté avant 2000, en application des mécanismes de financement des entités fédérées prévus par la LSF en période dite transitoire. Ils ont ponctuellement baissé entre 2001 et 2004 pour rester ensuite quasi-stables en pourcentage du PIB, grâce notamment à la liaison des montants TVA à 91% de la croissance économique réelle depuis 2007 et l'évolution relativement favorable de la population de moins de 18 ans en Communauté française.

Depuis 2000, ce sont donc les transferts fiscaux à la Sécurité sociale qui expliquent la progression du ratio. Le Pouvoir fédéral reverse une proportion de plus en plus importante (en % du PIB) de ses recettes à la SECU en vue de compenser l'accroissement des prestations sociales dont le financement est de moins en moins assuré par les recettes propres, lesquelles ont par ailleurs été ralenties par les divers allègements de cotisations.

En 2010, même si plus de la moitié des transferts fiscaux du Pouvoir fédéral sont encore en faveur de l'Entité II, une proportion toujours croissante de ceux-ci est destinée à la Sécurité sociale.

L'évolution des transferts budgétaires est beaucoup plus erratique que celle des transferts fiscaux. L'intervention financière exceptionnelle du Pouvoir fédéral en vue de soutenir le financement de la Sécurité sociale a fait ponctuellement augmenter ces transferts budgétaires en 2010.

A titre illustratif, nous avons fait l'exercice de rajouter aux transferts à périmètre constant les pensions publiques de l'Entité II, qui sont financées par le Gouvernement fédéral (Tableau 18, II.bis). Tout comme les prestations sociales de la SECU, ces pensions n'ont pas suivi le mouvement de décentralisation des compétences décidé en 1989 et leur financement est resté du ressort du Pouvoir fédéral. Elles constituent toutefois une intervention financière en faveur des entités fédérées dans la mesure où le Pouvoir fédéral prend ainsi en charge une partie du coût de la fonction publique décentralisée. Ce coût est difficile à estimer de façon précise car nous ne disposons pas des informations nécessaires pour calculer les pensions correspondant au temps de carrière presté après la décentralisation des institutions en 1989. Sous réserve de ces nuances, il apparaît que les transferts du Pouvoir fédéral en faveur des autres niveaux de Pouvoir ont augmenté de 3,4% entre 1995 et 2010 si on intègre cette composante des pensions publiques, par rapport à 2,9% lorsque cette composante est exclue.

De manière plus large, il convient également de souligner que les décisions respectives des différents exécutifs peuvent générer des externalités budgétaires en faveur des autres niveaux de Pouvoir. A titre d'exemple, l'efficacité renforcée des politiques régionales de formation et des politiques communales d'intégration sociale (via les CPAS) ont un effet positif sur les prestations sociales de la SECU, de même que les subventions salariales octroyées par le Gouvernement fédéral constituent un soutien à l'emploi dans les différentes Régions.

### **c) Sécurité sociale**

Le compte de la Sécurité sociale clôture l'année 2010 avec un résultat budgétaire meilleur que prévu. Le déficit est en effet retombé à 0,2% de PIB, alors que le Programme de Stabilité envisageait de le limiter à 0,5% de PIB. L'accroissement des recettes en pourcentage du PIB et la stabilisation du ratio des dépenses expliquent l'amélioration du solde de financement, par rapport à 2009 et par rapport à l'objectif fixé.

**Tableau 19**  
**Réalizations au niveau de la Sécurité sociale**

		2006	2007	2008	2009	2010e	2006-2008	2008-2009	2009-2010e
<b>Recettes totales</b>	<b>(1)=(2)+(3)</b>	<b>19,1%</b>	<b>19,1%</b>	<b>20,0%</b>	<b>20,6%</b>	<b>21,2%</b>	<b>0,8%</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,7%</b>
- Recettes en provenance du PF	(2)	5,4%	5,4%	5,8%	6,0%	6,9%	0,4%	0,1%	0,9%
Fiscales	(2a)	3,2%	3,4%	3,6%	3,8%	4,0%	0,4%	0,1%	0,3%
Budgétaires	(2b)	2,2%	2,1%	2,2%	2,2%	2,9%	0,0%	0,0%	0,7%
- Recettes propres, dont	(3)	13,7%	13,7%	14,1%	14,6%	14,3%	0,4%	0,5%	-0,3%
Cotisations		12,8%	12,9%	13,2%	13,7%	13,4%	0,4%	0,5%	-0,2%
Fiscales		0,8%	0,7%	0,7%	0,8%	0,7%	0,0%	0,0%	0,0%
Recettes one shots & changement de périmètre	(4)	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
Recettes hors one shots & changement de périmètre	(5)=(1)-(4)	19,1%	19,1%	19,9%	20,5%	21,1%	0,7%	0,6%	0,7%
<b>Dépenses primaires</b>	<b>(6)</b>	<b>18,9%</b>	<b>18,7%</b>	<b>19,6%</b>	<b>21,4%</b>	<b>21,4%</b>	<b>0,6%</b>	<b>1,8%</b>	<b>0,0%</b>
- Prestations sociales	(6a)	17,6%	17,3%	18,1%	19,8%	19,8%	0,5%	1,7%	0,0%
- Autres dépenses primaires finales, dont	(6b)	1,2%	1,3%	1,4%	1,5%	1,6%	0,2%	0,1%	0,0%
Subventions salariales		0,5%	0,5%	0,6%	0,7%	0,7%	0,2%	0,1%	0,1%
- Transferts budgétaires à d'autres niveaux de Pouvoir	(6c)	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Solde primaire</b>		<b>0,2%</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,4%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>0,2%</b>	<b>-1,2%</b>	<b>0,6%</b>
Charges d'intérêts (EDP)		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Solde de financement (EDP)</b>		<b>0,2%</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,4%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>0,2%</b>	<b>-1,2%</b>	<b>0,6%</b>
Incidences non discrétionnaires sur le ratio DPR	(7)	-0,4%	-0,9%	-0,4%	0,9%	0,7%			
DPR finales structurelles (vol. et % PIB tend.)	(6a)+(6b)-(7)	19,2%	19,5%	19,9%	20,4%	20,7%	0,3%	0,9%	1,2%
<i>Ecart annuel = impulsions discrétionnaires</i>		0,0%	0,3%	0,4%	0,5%	0,3%			
<i>Idem, hors subventions salariales</i>		-0,1%	0,2%	0,3%	0,5%	0,2%			

Note : Dans un souci de lisibilité, les chiffres sont arrondis à la première décimale. Il en résulte que la somme des composantes d'une variable, ou ses variations annuelles, peuvent s'écarter du total indiqué dans le tableau.

Ce résultat doit évidemment être évalué au regard des relations financières entre le Pouvoir fédéral et la Sécurité sociale, dans la mesure où ce sont les transferts fiscaux et budgétaires accrus qui ont permis d'augmenter le ratio des recettes et d'améliorer le solde. La part des cotisations sociales dans le PIB a en effet diminué suite à la réduction de la part salariale en 2010.

Le ratio structurel des dépenses primaires finales de la Sécurité sociale a légèrement augmenté (+0,3% de PIB). Cette évolution des dépenses sera analysée de manière plus approfondie dans la partie ci-dessous consacrée à la situation globale de l'Entité I.

#### **d) Synthèse au niveau de l'Entité I**

L'Entité I regroupe le Pouvoir fédéral et la Sécurité sociale dont la situation budgétaire respective vient d'être illustrée ci-dessus. Il est intéressant d'évaluer les résultats budgétaires agrégés à ce niveau compte tenu de l'interdépendance financière et politique entre le Pouvoir fédéral et la Sécurité sociale. D'une part, des transferts financiers importants et toujours croissants sont versés par le PF à la SECU de manière à assurer son financement quel que soit le contexte socio-économique. Pour l'essentiel, ils reposent sur une base légale ce qui leur garantit une relative stabilité. D'autre part, les réformes en matière de cotisations et de prestations sociales, dont récemment la liaison des allocations au bien-être et les réductions de cotisations, sont décidées par le Gouvernement fédéral à qui incombe en principe la mission de veiller au financement alternatif.

Pour l'évaluation de la soutenabilité budgétaire face au vieillissement démographique notamment, il convient de se référer à l'Entité I dans la mesure où les prestations sociales sont en majeure partie versées par la SECU, mais c'est le Gouvernement fédéral qui veillera à consolider son financement et décidera le cas échéant des éventuelles réformes (cf. trajectoires prospectives).

**Tableau 20**  
**Réalisations au niveau de l'Entité I**

		2006	2007	2008	2009	2010e	2006-2008	2008-2009	2009-2010e
<b>Recettes totales effectives après transferts fiscaux</b>	<b>(1)=(2)+(3)+(4)</b>	<b>32,2%</b>	<b>31,3%</b>	<b>31,9%</b>	<b>30,9%</b>	<b>31,9%</b>	<b>-0,3%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>0,9%</b>
<u>Recettes fiscales après transferts fiscaux</u>	<u>(2)=2a-2b</u>	<u>17,4%</u>	<u>16,7%</u>	<u>16,8%</u>	<u>15,3%</u>	<u>16,3%</u>	<u>-0,6%</u>	<u>-1,5%</u>	<u>0,9%</u>
( Avant transferts fiscaux)	(2a)	26,3%	25,6%	26,1%	24,5%	25,1%	-0,3%	-1,6%	0,6%
(Recettes fiscales à transférer, yc. UE)	(2b)	9,0%	9,0%	9,3%	9,2%	8,8%	0,3%	-0,1%	-0,3%
<u>Cotisations sociales effectives (consolidées)</u>	<u>(3)</u>	<u>13,5%</u>	<u>13,5%</u>	<u>13,9%</u>	<u>14,4%</u>	<u>14,2%</u>	<u>0,4%</u>	<u>0,5%</u>	<u>-0,2%</u>
<u>Autres recettes non fiscales (yc. cessions d'actifs)</u>	<u>(4)</u>	<u>1,4%</u>	<u>1,1%</u>	<u>1,2%</u>	<u>1,2%</u>	<u>1,5%</u>	<u>-0,2%</u>	<u>0,0%</u>	<u>0,2%</u>
<b>Pm. Recettes fiscales et parafiscales (avant trsf fiscaux)</b>	<b>(5)=(2a)+(3)</b>	<b>39,8%</b>	<b>39,2%</b>	<b>39,9%</b>	<b>38,9%</b>	<b>39,2%</b>	<b>0,2%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>0,4%</b>
Recettes "one-shots" (yc. cess. actifs) & périmètre	(6)	0,8%	0,1%	0,2%	-0,3%	0,1%	-0,6%	-0,5%	0,5%
Recettes hors "one shots" (après transferts fiscaux)	(7)=(1)-(6)	<b>31,5%</b>	<b>31,2%</b>	<b>31,7%</b>	<b>31,3%</b>	<b>31,7%</b>	<b>0,3%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>0,5%</b>
<b>Dépenses primaires</b>	<b>(8)</b>	<b>28,3%</b>	<b>28,3%</b>	<b>29,7%</b>	<b>32,6%</b>	<b>32,2%</b>	<b>1,3%</b>	<b>2,9%</b>	<b>-0,4%</b>
Dépenses primaires finales	(8a)	26,6%	26,7%	27,9%	30,7%	30,4%	1,3%	2,8%	-0,3%
Transferts budgétaires à l'Entité II et à l'UE	(8b)	1,7%	1,6%	1,7%	1,9%	1,8%	0,0%	0,2%	-0,1%
<b>Solde primaire</b>		<b>3,9%</b>	<b>2,9%</b>	<b>2,3%</b>	<b>-1,7%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>-1,7%</b>	<b>-3,9%</b>	<b>1,3%</b>
Charges d'intérêts (EDP)		3,7%	3,6%	3,5%	3,3%	3,1%	-0,2%	-0,2%	-0,2%
<b>Solde de financement (EDP)</b>		<b>0,2%</b>	<b>-0,6%</b>	<b>-1,2%</b>	<b>-5,0%</b>	<b>-3,4%</b>	<b>-1,4%</b>	<b>-3,8%</b>	<b>1,6%</b>

Note : Dans un souci de lisibilité, les chiffres sont arrondis à la première décimale. Il en résulte que la somme des composantes d'une variable, ou ses variations annuelles, peuvent s'écarter du total indiqué dans le tableau.

Comme on s'y attend vu les comptes du Pouvoir fédéral et de la Sécurité sociale, le solde de financement de l'Entité I estimé à -3,4% en 2010 serait en amélioration par rapport à l'année 2009 et meilleur que prévu par le Programme de Stabilité (-3,8%).

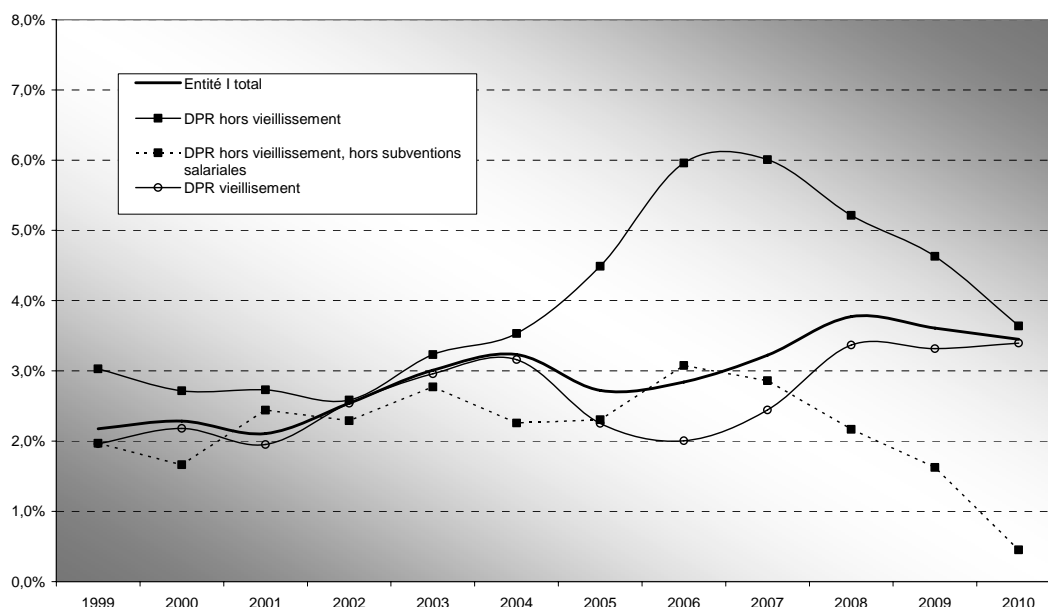
Cette amélioration des résultats s'explique en partie par des éléments indépendants de l'orientation budgétaire, comme cela a été détaillé plus haut dans le texte et notamment dans la partie consacrée aux soldes structurels. Dans le cas de l'Entité I, rappelons que :

- la non reconduction des opérations one-shot défavorables explique une grande partie de l'amélioration du solde budgétaire : on les évalue à 0,5% de PIB en recettes et 0,4% de PIB en dépenses ;
- les charges d'intérêt se sont réduites de 0,2% de PIB grâce à une diminution pour une large part inattendue du taux d'intérêt implicite (en raison d'une révision à la hausse des SWAPS) ;
- l'Entité I bénéficie transitoirement d'une baisse des transferts fiscaux LSF à verser aux entités fédérées (-0,4% de PIB) ;

- les facteurs conjoncturels ont amélioré les résultats budgétaires. Au niveau de l'Entité I, on estime que la reprise aurait contribué à réduire de l'ordre de 0,2% de PIB le ratio des dépenses primaires finales, soit la moitié environ de la réduction effective. L'évolution favorable des prix relatifs aurait également contribué à réduire le ratio des dépenses primaires effectives de l'Entité I, mais à concurrence de 0,1% de PIB.

L'exercice qui a été fait pour l'ensemble des APU et qui consistait à neutraliser l'influence d'éléments non discrétionnaires sur l'évolution des dépenses a également été réalisé ici de manière à obtenir une évolution structurelle des dépenses de l'Entité I. Ainsi, le graphique ci-dessous retrace les taux de croissance des dépenses primaires structurelles ventilées en prestations sociales et dépenses hors vieillissement depuis le début des années 2000. Notons que les taux de croissance ont été lissés selon une moyenne mobile centrée pour mieux faire apparaître les tendances.

**Graphique 5**  
**Taux de variation des dépenses primaires finales de l'Entité I, prestations sociales et dépenses hors vieillissement, dont hors subventions salariales (moyenne mobile centrée)**



Sur base de ce graphique, on constate que le taux de croissance des dépenses hors vieillissement de l'Entité I a fortement augmenté au cours de la première moitié de la décennie. Une partie significative de cette augmentation s'explique par la progression des subventions salariales à l'emploi, comme en témoigne l'évolution plus modérée des dépenses définies hors ces subventions. La croissance des dépenses hors vieillissement ralentirait ces deux dernières années mais tout en restant supérieure à la croissance du PIB tendanciel/potentiel. Enfin, les prestations sociales progressent structurellement à un rythme de plus en plus élevé par rapport à la croissance tendancielle, et reflètent comme attendu l'impact budgétaire progressivement croissant des modifications dans la structure socio-démographique.

### 1.3.2. Réalisations au niveau de l'Entité II et de ses composantes

#### a) Les Communautés et Régions

Les Communautés et Régions termineraient l'année 2010 avec un déficit de 0,8% de PIB en SEC95. Un écart négatif serait donc constaté par rapport à l'objectif visé dans le Programme de Stabilité basé sur l'accord de coopération du 15 décembre 2009, à savoir un déficit de 0,6% de PIB.

**Tableau 21**  
**Le compte consolidé des entités fédérées**

	2006	2007	2008	2009	2010e	2006-2008	2008-2009	2009-2010e
<b>Recettes totales effectives</b>	<b>12,1%</b>	<b>12,1%</b>	<b>12,3%</b>	<b>12,1%</b>	<b>11,9%</b>	<b>0,2%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-0,2%</b>
<u>Recettes perçues d'autres niveaux de Pouvoir</u>	<u>8,7%</u>	<u>8,8%</u>	<u>9,1%</u>	<u>9,1%</u>	<u>8,7%</u>	<u>0,3%</u>	<u>0,0%</u>	<u>-0,4%</u>
Transferts LSF (IPP et TVA)	8,4%	8,4%	8,7%	8,7%	8,3%	0,3%	0,0%	-0,3%
Transferts budgétaires reçus	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%
<u>Recettes propres</u>	<u>3,4%</u>	<u>3,3%</u>	<u>3,2%</u>	<u>3,0%</u>	<u>3,2%</u>	<u>-0,1%</u>	<u>-0,2%</u>	<u>0,2%</u>
Fiscales et parafiscales	2,4%	2,4%	2,3%	2,1%	2,3%	-0,1%	-0,2%	0,2%
Non fiscales	1,0%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	-0,1%	0,0%	0,0%
<b>Dépenses primaires (hors pensions publiques)</b>	<b>11,8%</b>	<b>11,5%</b>	<b>12,1%</b>	<b>12,7%</b>	<b>12,5%</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,6%</b>	<b>-0,2%</b>
Dépenses primaires finales	9,4%	9,2%	9,5%	10,2%	10,0%	0,1%	0,7%	-0,2%
Transferts budgétaires versés	2,4%	2,4%	2,6%	2,5%	2,5%	0,3%	-0,1%	0,0%
<b>Solde primaire</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,2%</b>	<b>-0,6%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>0,1%</b>
Charges d'intérêts (EDP)	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Solde de financement (EDP)</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,4%</b>	<b>0,0%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>0,0%</b>
Incidences non discrétionnaires sur le ratio DPR	-0,2%	-0,4%	-0,1%	0,3%	0,2%			
DPR finales structurelles (vol. et % PIB tend.)	<b>9,6%</b>	<b>9,6%</b>	<b>9,6%</b>	<b>9,9%</b>	<b>9,7%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,3%</b>	<b>-0,2%</b>
<i>Ecart annuel = impulsions discrétionnaires</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,3%</i>	<i>-0,2%</i>			

Note : Dans un souci de lisibilité, les chiffres sont arrondis à la première décimale. Il en résulte que la somme des composantes d'une variable, ou ses variations annuelles, peuvent s'écarter du total indiqué dans le tableau.

Cet écart est apparu lors de la mise en concordance par l'ICN des réalisations budgétaires des entités fédérées, en particulier de la Communauté flamande et de la Région wallonne, aux normes actuellement en vigueur de la comptabilité SEC95. Sur base des réalisations budgétaires publiées par les différentes entités à la fin 2010, il apparaissait en effet d'une part que la Communauté flamande avait atteint l'objectif budgétaire fixé par l'accord de coopération du 15 décembre 2009 (-493 millions euros), tenant compte, comme le précise cet Accord (art.6 §2) de versements issus du Fonds d'Egalisation flamand. D'autre part, la Région wallonne dépassait l'objectif fixé par ce même accord, de l'ordre de 100 millions d'euros.

L'application des principes du SEC95 a toutefois donné lieu à deux adaptations importantes. Tout d'abord, le versement en 2010 du Fonds d'égalisation flamand n'a pas été admis en SEC95 comme une recette additionnelle en 2010. La correction serait néanmoins neutre sur les résultats budgétaires cumulés 2009-2010 de la Communauté flamande. Ensuite, sur base de reclassements antérieurs d'opérations codes 8 en dépenses (2008-2009) en Région wallonne, l'ICN a anticipé un nouveau reclassement en 2010 de l'ordre de 200 millions d'euros en dépenses primaires, correction qui doit encore être confirmée officiellement lors de la publication des Comptes nationaux définitifs en septembre 2011.



Il importe également de souligner, comme cela a déjà commenté plus haut, que les transferts fiscaux aux entités fédérées ont temporairement diminué en 2010 en pourcentage du PIB pour des raisons inhérentes aux modes de calculs de ces transferts. Les montants IPP et TVA ont en effet été surévalués en 2009, d'où une correction négative imputée sur 2010, de même qu'ils ont été estimés en 2010 sur base de paramètres de croissances moins favorables que ce qui a été finalement observé. Le ratio des transferts aux Communautés et Régions (tout comme le ratio des recettes totales) atteint son niveau le plus bas depuis le début de la période considérée, mais on doit s'attendre à ce qu'il remonte en 2011 en vertu des transferts additionnels qui seront versés dans le cadre de la LSF au titre de corrections.

Contrairement au Pouvoir fédéral, les entités fédérées n'ont pas bénéficié d'une réduction de leurs charges d'intérêt, ni d'une évolution favorable des opérations one-shot. La reprise conjoncturelle a néanmoins eu un effet très positif sur les recettes fiscales des Régions, et en particulier les recettes de droits d'enregistrement qui ont été soutenues par la croissance plus vigoureuse que prévu des prix et des transactions immobilières. Elles ont également été augmentées suite à la décision de la Communauté flamande de limiter la réduction forfaitaire d'impôt (« jobkorting ») accordée en Flandre. Les recettes fiscales propres augmentent de 0,3% de PIB en 2010, ce qui correspond à un taux de variation de 14% pour l'ensemble des impôts et de 9,6% pour les impôts indirects perçus par les Régions.

Le ratio des dépenses primaires finales est en légère diminution en 2010 par rapport à 2009 (10% de PIB au lieu de 10,2%) tout en restant relativement élevé par rapport à son niveau observé sur la période 2006-2008. Lorsque l'on raisonne en termes structurels, c'est-à-dire déduction faite des facteurs qui influencent le ratio des dépenses indépendamment de la politique budgétaire, on aboutit à un résultat similaire : les dépenses structurelles en volume et en % du PIB tendanciel diminuent de 0,15% en 2010 après avoir augmenté de 0,3% en 2009, ce qui indique une orientation budgétaire sous-jacente clairement restrictive au niveau des dépenses de l'ensemble des Communautés et Régions.

#### ***b) Les Pouvoirs locaux***

En 2010, le déficit des Pouvoirs locaux se situe à 0,4% de PIB conformément à ce qui était prévu dans le Programme de Stabilité. Une détérioration du solde entre 2009 et 2010 était en effet attendue compte tenu de l'augmentation transitoire des recettes en 2009 suite à l'accélération de l'enrôlement.

**Tableau 22**  
**Compte des Pouvoirs locaux**

	2004	2006	2008	2009	2010e	Evolutions cumulées		Moyenne 2004-2009
						2004-2010	2009-2010e	
<b>Recettes totales effectives</b>	<b>6,1%</b>	<b>6,1%</b>	<b>6,1%</b>	<b>6,4%</b>	<b>6,3%</b>	<b>0,2%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>6,1%</b>
<u>Recettes propres</u>	<u>3,1%</u>	<u>3,0%</u>	<u>2,9%</u>	<u>3,2%</u>	<u>3,1%</u>	<u>0,0%</u>	<u>-0,1%</u>	<u>3,1%</u>
Fiscales	2,2%	2,2%	2,0%	2,4%	2,2%	0,0%	-0,1%	2,2%
Non fiscales	0,9%	0,8%	0,9%	0,9%	0,9%	0,0%	0,0%	0,9%
Recettes en provenance APU	<u>3,0%</u>	<u>3,0%</u>	<u>3,3%</u>	<u>3,2%</u>	<u>3,2%</u>	<u>0,2%</u>	<u>0,0%</u>	<u>3,1%</u>
<b>Dépenses primaires (hors pensions publiques)</b>	<b>6,0%</b>	<b>6,2%</b>	<b>6,1%</b>	<b>6,5%</b>	<b>6,5%</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,0%</b>	<b>6,2%</b>
Dépenses primaires finales, dont	5,9%	6,1%	6,0%	6,4%	6,4%	0,5%	0,0%	6,1%
Dépenses en capital	0,9%	1,0%	0,9%	1,0%	1,0%	0,1%	0,0%	0,9%
<i>Pm Cycle investissement</i>	0,1%	-0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	-0,1%	0,0%	0,0%
Transferts budgétaires versés	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%
<b>Solde primaire</b>	<b>0,1%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>0,0%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-0,3%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>0,0%</b>
Charges d'intérêts (EDP)	0,2%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%	-0,1%	0,0%	0,2%
<b>Solde de financement (EDP)</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-0,2%</b>
Incidences non discrétionnaires sur le ratio DPR	-0,1%	-0,1%	-0,1%	0,2%	0,1%			
DPR finales structurelles (vol. et % PIB tend.)	<b>6,0%</b>	<b>6,2%</b>	<b>6,2%</b>	<b>6,3%</b>	<b>6,3%</b>			
<i>Ecart annuel = impulsions discrétionnaires</i>	-0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%			

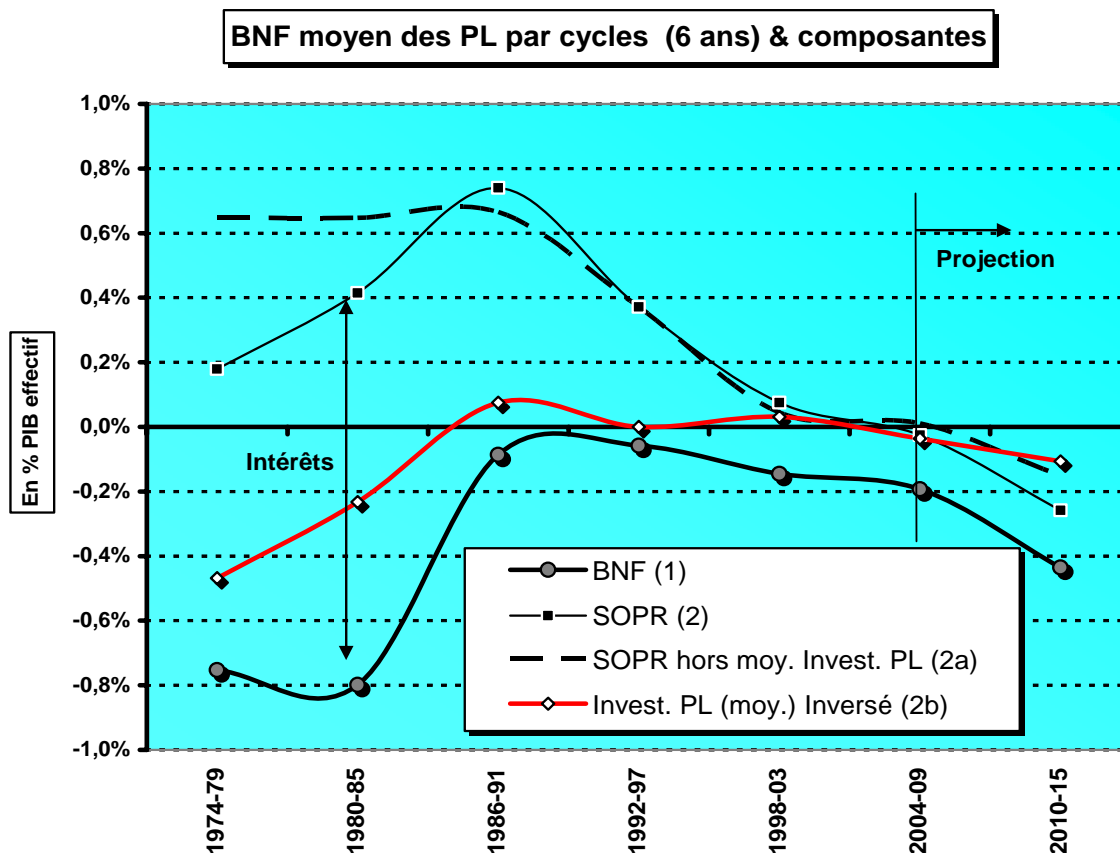
Note : Dans un souci de lisibilité, les chiffres sont arrondis à la première décimale. Il en résulte que la somme des composantes d'une variable, ou ses variations annuelles, peuvent s'écarter du total indiqué dans le tableau.

L'objectif qui est assigné aux Pouvoirs locaux, notamment dans le cadre des programmes de stabilité, est celui d'atteindre l'équilibre budgétaire en moyenne sur le cycle électoral (18). Ceci permet de prendre en compte l'influence sur les résultats budgétaires du rythme des dépenses d'investissement, lesquelles sont relativement plus importantes en périodes électorales. Sur base des chiffres du tableau ci-dessus, les Pouvoirs locaux atteindraient en moyenne sur le dernier cycle électoral (2004-2009) un solde de financement agrégé de -0,2% de PIB. Comme en témoigne l'évolution 2009-2010, cet écart négatif persiste malgré la position en phase 'baissière' du cycle électoral.

Le graphique ci-dessous qui retrace l'évolution du solde de financement des Pouvoirs locaux et de ses composantes met en perspective ces récents résultats budgétaires.

18 Le solde budgétaire est alors calculé sur une moyenne de 6 ans, centrée sur l'année d'élection.

**Graphique 6**  
**BNF moyen des Pouvoirs locaux par cycle (6 ans) et composantes**



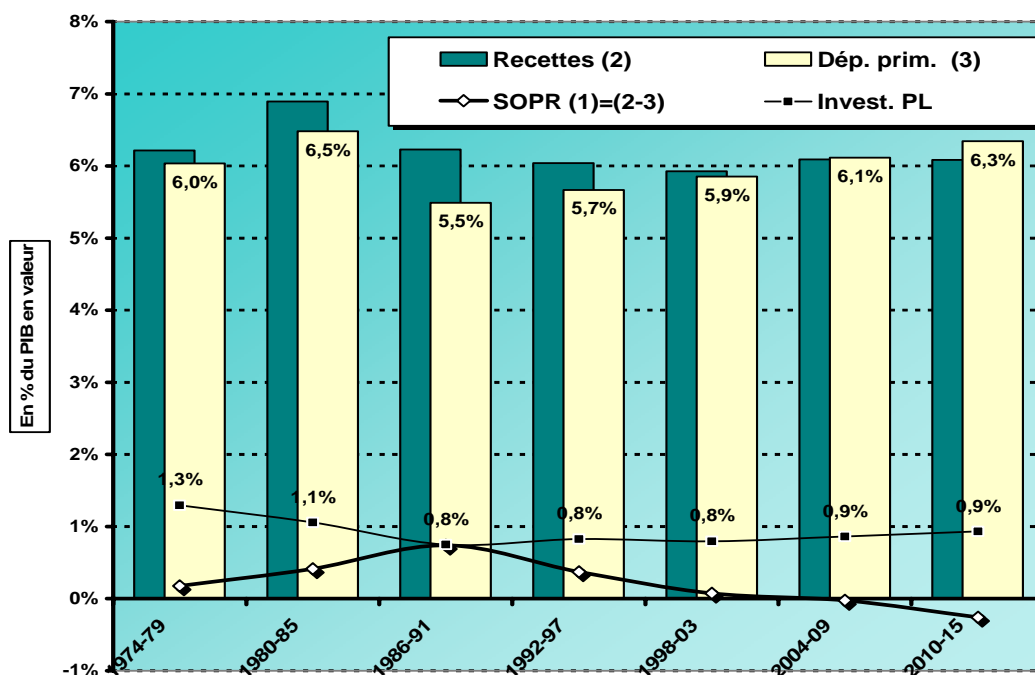
Le BNF est calculé ici sur une période de 6 ans centrée sur l'année d'élections (1). La composante relative au solde primaire (2) est elle-même décomposée en un solde primaire moyen hors dépenses d'investissement (2a) ainsi qu'en dépenses d'investissement (2b) calculées en moyenne sur le cycle et dont le signe indique l'impact sur le solde primaire.

Le graphique fait nettement apparaître les tendances suivantes :

- Le solde de financement des Pouvoirs locaux tend à se détériorer en moyenne de cycle depuis la fin des années 90', et ce après deux périodes de quasi-équilibre budgétaire. En effet, les efforts menés par les Pouvoirs locaux dans le courant des années 80' pour améliorer le solde primaire, notamment en réduisant les dépenses d'investissement, avaient permis d'accélérer le désendettement et de redresser sensiblement le BNF qui se situait en moyenne un peu au-dessus des -0,1% de PIB (de 1986 à 1997). Un relâchement au niveau du solde primaire a été observé dès la période de convergence budgétaire (1992-1997), mais sans se matérialiser au niveau du solde de financement dont l'évolution bénéficiait encore de l'effet boule de neige inversé des charges d'intérêt. Le solde primaire a continué à baisser au cours des années récentes, alors que la compensation en baisse de charges d'intérêt n'intervenait plus.

- La détérioration tendancielle des résultats budgétaires des Pouvoirs locaux n'est pas liée à la méthode d'évaluation, à savoir le SEC95. Les résultats sont en effet exprimés en moyenne de cycle, ce qui neutralise l'impact sur ceux-ci des fluctuations dans les dépenses d'investissement selon les échéances électorales.
- Les dépenses d'investissement n'interviennent que marginalement dans la baisse du solde primaire, dans la mesure où elles n'ont augmenté que de 0,1% en moyenne au cours des deux derniers cycles comparativement à une détérioration de 0,4% de PIB du solde primaire. Le facteur explicatif réside bien davantage dans une couverture structurellement insuffisante des dépenses primaires courantes par les recettes (cf. Graphique 7). Alors que celles-ci restent quasi stables en pourcentage du PIB en moyenne au cours des deux dernières périodes (98-03, 04-09), le ratio des dépenses augmente de manière continue, dont en majorité au niveau des dépenses primaires courantes.
- Il apparaît également qu'en projection sur la période 2010-2015, le solde de financement des Pouvoirs locaux poursuivrait et même accentuerait encore un peu sa détérioration (en % du PIB) pour atteindre un déficit de 0,4% de PIB en moyenne de cycle.

**Graphique 7**  
**Soldes primaires des Pouvoirs locaux par cycles (6 ans) et déterminants en recettes et dépenses**



### c) Réalisations au niveau de l'Entité II

L'Entité II regroupe les Communautés et Régions, et les Pouvoirs locaux. Tout comme cela a été fait pour l'Entité I, nous procéderons à l'évaluation des résultats budgétaires agrégés de ces deux niveaux de Pouvoir qui nous semble pertinente au moins pour deux raisons. D'une part des transferts financiers importants sont versés des Régions vers les Communes et Provinces (2,5% de PIB environ) en vue de l'exercice de leurs compétences. D'autre part, les Régions se sont vues confier la tutelle des Pouvoirs locaux à l'occasion de la régionalisation de la loi provinciale et communale en 2001.

**Tableau 23**  
**Réalisations au niveau de l'Entité II**

	2006	2007	2008	2009	2010e	2006-2008	2008-2009	2009-2010e
<b>Recettes totales effectives</b>	<b>15,7%</b>	<b>15,7%</b>	<b>15,7%</b>	<b>15,9%</b>	<b>15,6%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,2%</b>	<b>-0,3%</b>
<u>Recettes propres</u>	<u>14,8%</u>	<u>14,8%</u>	<u>14,8%</u>	<u>15,0%</u>	<u>14,7%</u>	<u>0,0%</u>	<u>0,2%</u>	<u>-0,3%</u>
Transferts de recettes fiscales perçues (LSF)	8,4%	8,4%	8,7%	8,7%	8,4%	0,3%	0,0%	-0,3%
Recettes propres	6,4%	6,4%	6,1%	6,3%	6,3%	-0,3%	0,2%	0,1%
* Fiscales et parafiscales	4,6%	4,6%	4,3%	4,4%	4,5%	-0,3%	0,1%	0,1%
* Non-fiscales	1,8%	1,7%	1,8%	1,8%	1,8%	0,0%	0,0%	0,0%
<u>Transferts budgétaires effectivement recus</u>	<u>0,9%</u>	<u>0,9%</u>	<u>0,9%</u>	<u>1,0%</u>	<u>0,9%</u>	<u>0,0%</u>	<u>0,0%</u>	<u>0,0%</u>
<b>Dépenses primaires (hors pensions publiques)</b>	<b>15,5%</b>	<b>15,1%</b>	<b>15,5%</b>	<b>16,6%</b>	<b>16,4%</b>	<b>0,0%</b>	<b>1,1%</b>	<b>-0,2%</b>
Dépenses primaires finales	15,5%	15,1%	15,5%	16,6%	16,4%	0,0%	1,1%	-0,2%
Transferts budgétaires versés	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Solde primaire</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,2%</b>	<b>-0,7%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>0,0%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>-0,1%</b>
Charges d'intérêts (EDP)	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	0,1%	0,0%	0,0%
<b>Solde de financement (EDP)</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,3%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>-0,1%</b>
Incidences non discrétionnaires sur le ratio DPR	-0,3%	-0,7%	-0,3%	0,4%	0,3%			
DPR finales structurelles (vol. et % PIB tend.)	<b>15,8%</b>	<b>15,7%</b>	<b>15,8%</b>	<b>16,2%</b>	<b>16,1%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,4%</b>	<b>-0,1%</b>
<i>Ecart annuel = impulsions discrétionnaires</i>	0,1%	0,0%	0,1%	0,4%	-0,1%			

Note : Dans un souci de lisibilité, les chiffres sont arrondis à la première décimale. Il en résulte que la somme des composantes d'une variable, ou ses variations annuelles, peuvent s'écarter du total indiqué dans le tableau.

Comme attendu au vu des comptes des entités fédérées et des Pouvoirs locaux, le déficit de l'Entité II se situe un peu au-dessus de l'objectif visé par le Programme de Stabilité. Les facteurs explicatifs de cet 'écart' ont déjà été commentés ci-dessus. Rappelons qu'au niveau de l'Entité II, la baisse transitoire des transferts en pourcentage du PIB en 2010 et les corrections SEC ont influencé défavorablement la réalisation de l'objectif prévu par le Programme de Stabilité. A l'inverse, les recettes propres ont été stimulées par la reprise conjoncturelle, dont en particulier les droits d'enregistrement, et se sont également accrues suite à la limitation du « jobkorting » en Flandre. On estime également que le gain cyclique et les effets prix relatifs ont permis de modérer la progression du ratio des dépenses primaires (à hauteur d'environ 0,1% de PIB). Outre cette contribution positive des facteurs non discrétionnaires à l'évolution du ratio des dépenses, on note aussi une baisse structurelle de ces dépenses primaires de l'Entité II (-0,1% du PIB tendanciel). Un effort d'assainissement budgétaire a donc été réalisé à ce niveau.

---

## **ANNEXE I : DÉTAIL DES CORRECTIONS DE PÉRIMÈTRE APPORTÉES AUX TRANSFERTS VERSÉS PAR LE POUVOIR FÉDÉRAL**

---

Quatre corrections sont précisément apportées à l'évolution des transferts pour neutraliser l'impact des changements de périmètre :

1. L'impact de la **régionalisation de certains impôts** sur les transferts du Pouvoir fédéral a été neutralisé en ajoutant à ceux-ci un montant de l'ordre de 1% de PIB à partir de 2002, qui équivaut au terme négatif (19) (moyenne sur la période 1999-2001 des impôts régionalisés en 2002, indexée et liée à 91% de la croissance économique). Depuis 2002, le terme négatif vient en effet en déduction des transferts IPP aux Régions pour compenser, au niveau du Gouvernement fédéral, la perte de recettes due à l'accroissement de l'autonomie fiscale régionale intervenue lors des Accords du Lambermont. En principe, ce sont les recettes des impôts régionaux à politique inchangée qui devraient être utilisées pour corriger les transferts, mais aucune estimation officielle n'existe. Dans son Avis de 2001 sur la définition des critères objectifs d'estimation des recettes d'impôts régionaux à politique inchangée, le Conseil supérieur des Finances (Section Fiscalité et Parafiscalité) fait état du caractère complexe de l'estimation à politique inchangée. L'évolution effective des impôts régionaux ne constitue pas une meilleure correction dans la mesure où l'octroi de l'autonomie est assorti d'un pouvoir discrétionnaire en matière fiscale.

2. A partir de 2002, on a déduit des transferts versés aux Régions les montants destinés à financer les nouvelles compétences régionalisées dans le cadre des Accords du Lambermont. Ceux-ci représentent environ 0,04% de PIB.

3. Les transferts versés par le Pouvoir fédéral (à la SECU) ont été augmentés avant 2004 à concurrence d'un montant (+/- 0,5% de PIB) qui estime rétrospectivement le transfert additionnel de financement alternatif accordé à l'INAMI par le Pouvoir fédéral en compensation du transfert de compétence à partir de 2004 en matière de **remboursement du prix de journée d'hospitalisation** (20).

4. Enfin, une correction est appliquée aux transferts à destination des pouvoirs locaux avant 2002, qui estime aussi de manière rétrospective le financement du transfert de compétence en matière de **zones de polices** à partir de cette date, et ce moyennant l'octroi d'une subvention fédérale (21).

---

19 Il s'agit en réalité du terme négatif 'corrigé' défini hors redevance radio-télévision pour éviter des doubles comptages. La prise en compte de la RRTV dans le terme négatif vise à compenser au niveau des Régions le transfert compensatoire du Pouvoir fédéral aux Communautés (dotation compensatoire RRTV) suite à la redéfinition en 2002 de la redevance radio-télévision en impôt régional (et non plus communautaire).

20 Loi-programme du 2 janvier 2001, modifiée par la loi-programme du 22 décembre 2003, art.67bis.

21 Arrêté royal du 2 août 2002 relatif à l'octroi d'une « subvention fédérale de base » aux zones de police. La subvention fédérale est supposée refléter *'la part de l'autorité fédérale dans le financement des missions locales ainsi que des missions fédérales générales et spécifiques qui seraient accomplies au sein de la zone intéressée'* (Dexia 2007).

---

## **CHAPITRE II RÉÉVALUATION DES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES À COURT ET MOYEN TERME (HORIZON 2015) ET IMPLICATIONS DE POLITIQUE BUDGÉTAIRE**

---

### **II.0. Introduction**

L'analyse qui suit vise à procéder à une réévaluation et à une actualisation des perspectives budgétaires à court et moyen terme pour la Belgique, au départ des informations disponibles à la mi-janvier 2011. Ceci s'inscrit dans le cadre d'une mise à jour du dernier Avis de la Section, celui de janvier 2010, et doit permettre de clarifier la discussion relative au chiffrage des efforts additionnels de consolidation budgétaire à opérer afin de respecter un triple objectif politique précédemment défini :

- ramener le déficit budgétaire sous la barre des 4% de PIB en 2011 (soit un peu mieux que l'objectif de 4,1% de PIB fixé par le dernier Programme de Stabilité dans un contexte d'hypothèses de croissance réelle 2010-2011 à l'époque sous-estimées) ;
- ramener ce déficit comme prévu à 3% de PIB en 2012 ;
- assurer un retour à l'équilibre budgétaire en 2015.

Ce second chapitre est structuré en quatre sections :

1. Hypothèses et résultats de la nouvelle trajectoire budgétaire 2010-2015 dans le Scénario de base au niveau de l'ensemble des administrations publiques.
2. Trajectoires budgétaires du Scénario de base au niveau des deux grandes Entités.
3. Trajectoire normative globale et efforts de consolidation budgétaire à réaliser.
4. Trajectoires budgétaires 2012-2015 et scénarios de répartition des efforts de consolidation complémentaires entre Entités.

## **II.1. Hypothèses et résultats de la nouvelle trajectoire 2010-2015 dans le Scénario de base au niveau de l'ensemble des administrations publiques**

### **II.1.1. Hypothèses macro-économiques et de politique budgétaire dans le Scénario de base**

Contrairement à l'année précédente à la même époque, nous ne disposons pas à ce stade d'une projection macro-budgétaire récente (22) et complète (23) à politique inchangée à l'horizon 2015, mais bien d'une projection intermédiaire un peu plus ancienne du BFP (octobre 2010) à l'horizon 2015, de prévisions détaillées plus récentes (décembre 2010) réalisées par la BNB à l'horizon 2011-12, et enfin d'un Budget économique récent (janvier 2011) pour 2011 mais sans projection budgétaire détaillée par niveau de pouvoir.

Récemment aussi, un rapport du Comité de Monitoring (24), réalisé par le service macro-budgétaire du SPF Budget et Contrôle de la Gestion dans le cadre de la préparation du Budget 2011, a fourni une réestimation du solde budgétaire 2010 probable ainsi qu'une base d'estimation de la situation budgétaire 2011 à politique inchangée. Ce rapport se traduit par une réestimation en légère baisse du déficit budgétaire pour l'année 2010 (un déficit de 4,4% de PIB au lieu de 4,6% de PIB), et ce par rapport aux estimations provisoires communiquées par les Autorités fédérales à la mi-janvier ainsi que par rapport à l'évaluation réalisée par la BNB dans son Rapport annuel 2010. Ce chiffrage, effectué essentiellement à partir de données en base caisse, et moyennant certaines corrections encore provisoires pour assurer le passage à une comptabilisation en base SEC95 (Comptes nationaux), ne pourra être confirmé (ou infirmé) que lors de la première publication officielle, par l'ICN, des Comptes publics synoptiques pour 2010 en base SEC95, et ce fin-mars, et plus définitivement en septembre 2011 lors de la publication des Comptes nationaux définitifs détaillés.

La projection effectuée ici à l'horizon 2015 est réalisée en combinant ces trois sources principales d'informations, en se basant sur les principes suivants :

- pour 2010, année d'amorçage centrale, les informations les plus récentes dans un cadre comptable cohérent (SEC95) et détaillées (par niveau de pouvoir budgétaire) sont retenues, à savoir les estimations BNB à la base de son Rapport annuel 2010 de mi-février 2011;
- pour l'année 2011, les évolutions budgétaires 2010-2011 de décembre 2010 de la BNB sont retenues et adaptées pour intégrer les dernières révisions statistiques en matière de réalisations budgétaires pour l'année d'amorçage 2010, ainsi que les prévisions macro-économiques plus récentes du Budget économique de janvier 2011 et du Comité de Monitoring;
- pour la période 2011-2015, ce sont les hypothèses d'évolutions tant macro-économiques (croissance, inflation) que budgétaires (recettes et dépenses primaires) de la dernière

---

22 Début 2010, nous disposons d'une actualisation intermédiaire réalisée par le BFP en décembre 2009 de ses projections macro-budgétaires détaillées 2009-2014.

23 C'est-à-dire désagrégée par niveaux de pouvoirs et grandes Entités.

24 « Estimation 2011 », en date du 11 février 2011.



projection à moyen terme du BFP, celle d'octobre 2010, qui sont retenues et appliquées en attendant le chiffrage actualisé opéré par la prochaine projection complète du BFP à moyen terme;

- le cycle des investissements des pouvoirs locaux, qui couvre une période de 6 ans (2010-2015), est adapté pour tenir compte de manière cohérente des observations passées (4 cycles complets) ainsi que des différences d'évaluation entre la BNB et le BFP en ce qui concerne les estimations 2010-2012.

La projection et son analyse sont opérées en définition SEC95-EDP adaptée (25), développée par le CSF dans le cadre de ses analyses annuelles sur l'évolution des finances publiques belges, pour mieux correspondre aux réalités budgétaires tout en conservant le cadre de cohérence comptable SEC95 (26).

Les résultats de cette projection à moyen terme sont présentés et discutés ici au niveau consolidé de l'ensemble des administrations publiques (APU) avant d'être abordés au niveau plus désagrégé des deux grandes Entités (27) et éventuellement de leurs sous-secteurs (28).

Une comparaison sera ensuite commentée entre cette projection et celle réalisée il y a un an par la Section, ainsi qu'avec la trajectoire (jusque 2012) du dernier Programme de Stabilité (fin janvier 2010).

En troisième lieu on procédera à une estimation des efforts de consolidation budgétaire primaire à réaliser pour respecter les 3 objectifs cités en introduction, le cas échéant adaptés en fonction du contexte macro-économique retenu dans le Scénario de base.

En dernier lieu, et à titre indicatif dans le cadre des structures institutionnelles et budgétaires actuelles, une réactualisation des trajectoires normatives des deux grandes Entités à l'horizon 2015 sera effectuée pour la période 2012-2015. Elle sera d'abord réalisée dans l'hypothèse centrale d'une prolongation au-delà de 2012 de la clé de répartition « 65%-Entité I / 35%-Entité II » de l'effort budgétaire primaire entre Entités qui avait déjà été officiellement retenue jusqu'en 2012. Ensuite, et à titre illustratif, elle sera aussi opérée dans l'hypothèse alternative d'une clé mixte (dépenses primaires et recettes propres) plus proche de « 76,5% / 23,5% », ainsi que dans l'hypothèse d'un retour convergent à l'équilibre budgétaire structurel pour les différents niveaux de pouvoir en 2015.

---

25 Comptes nationaux européens intégrés, corrigés selon la procédure « EDP » (Excessive Deficit Procedure) pour tenir compte notamment des opérations SWAPs en matière de charges d'intérêt.

26 Une analyse détaillée de ces corrections de passage en « définition CSF » peut être trouvée notamment dans les Annexes I et III du Rapport 2008 (juin) de la Section « Besoins de financement des pouvoirs publics », intitulé « Evaluation des Budgets 2007 et 2008 et du nouveau Programme de Stabilité 2008-2011 ».

27 L'Entité I regroupant traditionnellement le PF et la SECU, et l'Entité II les C&R et les PL, et ce en fonction des relations hiérarchiques et de financement asymétriques regroupant ces niveaux de pouvoirs 2 à 2.

28 Le Pouvoir fédéral (PF), la Sécurité sociale (SECU), les Entités fédérées ou Communautés et Régions (C&R) et les Pouvoirs locaux (PL) regroupant les Communes, Provinces, CPAS etc.

## II.1.2. Terminologie et hypothèse de politique budgétaire

### Encadré 5 Trajectoires budgétaires dites « à politique inchangée » dans le Scénario de base

Le principal enjeu d'une projection budgétaire dite « à politique ou législation inchangée » consiste à identifier une trajectoire budgétaire de base en l'absence de nouvelles initiatives fiscales et budgétaires.

1) En matière de recettes publiques et surtout de recettes fiscales et parafiscales, cette définition ne pose pas de problèmes conceptuels particuliers. Le raisonnement « à législation fiscale (et parafiscale) inchangée » à partir de l'année d'amorçage est en principe parfaitement applicable et défini. L'évolution projetée du ratio des recettes fiscales et parafiscales dans ce scénario reste cependant pour partie, certes limitée, tributaire des hypothèses macro-économiques spécifiques retenues quant aux évolutions attendues en matière de structure de la croissance (29), et donc en matière de changement de pondérations des différentes bases imposables. Ce sont ces évolutions structurelles qui détermineront in fine l'intensité en recettes de la croissance, donc l'évolution attendue du ratio des recettes publiques dans un scénario à législation fiscale ou parafiscale inchangée.

2) En matière de dépenses publiques et en particulier de dépenses primaires, le calibrage correct d'une trajectoire de base ou non-discrétionnaire est un peu plus complexe. Basée sur des programmations pluri-annuelles des engagements budgétaires, cette trajectoire doit en Belgique être différenciée par grandes Entités voire niveaux de pouvoir, compte tenu du degré de décentralisation des compétences budgétaires, et ce d'autant plus en l'absence de synchronisation des législatures fédérales, régionales et locales. Pour les Entités fédérées, les législatures se prolongent en principe jusque 2014, de sorte que la prévision des dépenses à cet horizon peut se baser sur les politiques budgétaires actuellement mises en œuvre, engagées et programmées par les divers Exécutifs régionaux et communautaires. La situation actuelle du Pouvoir fédéral (et indirectement de la Sécurité sociale) ou de l'Entité I plus largement est tout à fait particulière du fait de la persistance d'une situation de gouvernement en affaires dites courantes. Dans ce contexte particulier, le BFP, dans ses projections intermédiaires d'octobre 2010, qui pour les années 2012-2015 ont servi de « benchmark » à l'actuel exercice de projection pluri-annuelle actualisée, retient pour l'Entité I un scénario de rigueur budgétaire persistante (d'absence de nouvelles initiatives fédérales et de législation sociale inchangée), compatible en quelque sorte avec un « régime de douzièmes provisoires indéfiniment prolongé ». Cela se traduit clairement (voir ci-après) par des hypothèses particulièrement basses, relativement aux observations des 5 à 10 années antérieures, en matière de rythmes de croissance réelle des dépenses dites « hors vieillissement » ou « hors prestations sociales » de l'Entité I (30) comme de l'Entité II. Il convient aussi de remarquer que des coûts budgétaires potentiels liés à la mise en œuvre d'un nouvel AIP n'ont pas été pris en compte à ce stade.

---

29 Et ce tant dans l'optique « revenu national » que dans l'optique « dépenses finales » de la comptabilité nationale.

30 En ce compris les dépenses dites de subventions ou de soutien à l'emploi, sous forme de réductions spécifiques ciblées de cotisations sociales, de réductions de précompte professionnel.

### Encadré 6 : Concept et mesure des impulsions discrétionnaires

Par rapport à une trajectoire de référence de base ou à « politique actuelle inchangée (PAI) », toute nouvelle décision de politique fiscale ou budgétaire visant à infléchir directement ou plus indirectement (via des modifications de mécanismes structurels) cette trajectoire sera clairement considérée comme de nature *discrétionnaire* (expansive ou restrictive). La difficulté de délimiter très précisément le concept d'impulsion discrétionnaire se situe à nouveau principalement du côté des dépenses (primaires), puisqu'en recettes publiques les incidences des modifications législatives peuvent en principe être quantifiées. En dépenses primaires, toute une série d'évolutions « endogènes » inscrites dans les trajectoires futures du Scénario de base intègrent en effet déjà l'impact estimé d'orientations « discrétionnaires » récemment décidées et mises en œuvre dans une perspective pluri-annuelle. En matière de dépenses primaires hors prestations sociales ou « hors vieillissement », qui sont en principe moins directement affectées que la plupart des prestations sociales par des évolutions socio-démographiques « lourdes », l'évolution du ratio structurel (en volume) de ces dépenses en termes du PIB tendanciel sera un bon indicateur des orientations discrétionnaires en la matière (31).

Au final, le concept générique de trajectoire à politique inchangée ou constante, tel qu'il est implémenté habituellement par le BFP – et donc indirectement ici aussi – ne reflète pas l'idée de poursuite inchangée des politiques budgétaires et fiscales antérieurement suivies (politiques passées prolongées ou maintenues), mais bien plutôt celle - assez différente - de « politiques actuelles ou courantes maintenues » et d'absence de nouvelles initiatives ou impulsions discrétionnaires (qu'elles soient restrictives ou expansives).

Dans le cas présent, le scénario budgétaire de base retenu se traduit par des hypothèses de politique fiscale et budgétaire particulièrement « austères », avec :

- une stabilisation voire légère hausse (+0,2% de PIB) du ratio des recettes publiques totales hors one-shot (comparativement à une baisse de 0,4% de PIB au cours des 5 dernières années) ;
- une hypothèse de croissance réelle globale des dépenses primaires « structurelles ou corrigées » (32) inférieure à concurrence de 1,1% l'an à celle observée au cours des 5 dernières années, et ce malgré la montée en puissance des mutations socio-démographiques et des coûts budgétaires du « vieillissement » associés ;
- à titre illustratif, la croissance réelle retenue en matière de soins de santé dans ce Scénario de base est de 3,5%, soit 1% de moins que la norme maximale théorique de 4,5% en vigueur depuis 2004. Le Scénario de base intègre par conséquent déjà explicitement l'abandon ou l'abaissement de cette norme maximale à 3,5%, qui devient en quelque sorte le nouveau « benchmark » caractérisant la nouvelle trajectoire dite « à politique inchangée ».

---

31 Une hausse du ratio structurel des dépenses traduisant une croissance réelle de ces dépenses (corrigées pour les one-shots, changements de périmètres et le cycle des investissements des PL) plus rapide que celle du PIB tendanciel, donc une orientation budgétaire plutôt expansive, et l'inverse en cas de baisse du ratio (orientation restrictive).

32 Pour les incidences one-shot, les influences cycliques, les effets « prix relatifs », le cycle des investissements des PL.

**Tableau 24**  
**Réalisations et hypothèses budgétaires en matière de croissance**  
**des dépenses primaires réelles corrigées**

Dépenses. prim. réelles corrigées Observat.(2005-10) & Hypoth. (2010-15)	% Variat. Annuels moyens et comparaisons			
	2005-10	2010-15	Ecart	Ratio
	(a)	(b)	(c)=b-a	(d)=(b/a)
Total, % Variat. annuel	2,9%	1,9%	-1,0%	67,1%
+ Prestations sociales	2,8%	2,8%	0,0%	99,9%
* En nature (santé)	3,3%	3,2%	-0,1%	97,8%
* En espèces corr. Chôm. Cyclique	2,5%	2,6%	0,0%	101,2%
+ Hors prestat. soc., corr. cycle iPL	<b>3,1%</b>	<b>1,0%</b>	-2,1%	32,2%
* Subventions à l'emploi	28,0%	1,3%	-26,8%	4,6%
* Autres	2,1%	1,0%	-1,2%	45,5%
Répartition par Entités				
+ Entité I	<b>3,3%</b>	<b>2,4%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>72,0%</b>
: Prestations sociales corr.	2,8%	2,8%	-0,1%	97,7%
* En nature (santé princip.)	3,1%	3,5%	0,4%	111,9%
* En espèces corr. Chôm. Cyclique	2,7%	2,4%	-0,3%	90,2%
: Hors Prestat. Sociales	<b>5,1%</b>	<b>1,2%</b>	<b>-3,8%</b>	<b>24,3%</b>
+ Subventions à l'emploi	28,0%	1,3%	-26,7%	4,6%
+ Autres	2,0%	1,2%	-0,8%	61,5%
+ Entité II	<b>2,2%</b>	<b>1,1%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>49,9%</b>
: Prestations sociales	2,1%	2,9%	0,8%	138,6%
: Hors Prestat. soc. corr. cycle iPL	<b>2,2%</b>	<b>0,9%</b>	<b>-1,3%</b>	<b>39,3%</b>

(°) Pour des raisons d'arrondis, la somme d'éléments peut ne pas correspondre au total correspondant (à 0,1% près).

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, la croissance réelle structurelle des dépenses primaires globales se trouve amputée en 2010-2015 de plus de 30% ou près d'un tiers. Pour les seules dépenses hors prestations sociales, le recul postulé est beaucoup plus marqué, puisqu'il atteindrait 2,1% en moyenne annuelle (1,0% en 2010-15 comparativement à 3,1% observés en 2005-2010), soit un recul relatif de plus des deux tiers ! Au niveau des deux grandes Entités considérées séparément, on observe une nette convergence quant aux hypothèses de croissance des dépenses primaires hors prestations sociales (proche de 1% l'an seulement). Le ralentissement postulé au niveau de l'Entité I est cependant plus marqué, tant en valeur absolue (un écart absolu entre périodes de -3,8% l'an comparativement à -1,3% pour l'Entité II) qu'en valeur relative (une amputation relative de plus de 75% pour l'Entité I comparativement à 60% pour l'Entité II). Mais cette différence s'explique plus qu'intégralement par l'hypothèse d'absence de nouvelles initiatives et progressions en matière de politiques actives de soutien et de subventions (fiscales et parafiscales) à l'emploi de la part de l'Entité I, là où la très forte croissance moyenne de ces « dépenses » (33) en 2005-2010 expliquait pour l'essentiel la forte croissance des dépenses primaires hors prestations sociales de l'Entité I.

33 Dans le fait, il s'agit dans la grande majorité de cas de réductions ciblées de cotisations sociales (Maribel social, contractuels des hôpitaux, etc.), de réductions du précompte professionnel (en faveur d'entreprises

### II.1.3. Les hypothèses macro-économiques et financières et les résultats budgétaires

Les deux tableaux qui suivent présentent les principales hypothèses macro-économiques et financières du scénario prospectif défini, ainsi que ses principaux résultats macro-budgétaires, tant en niveaux (premier tableau) qu'en évolutions (ou moyennes) par sous-périodes. Il s'agit dans ce dernier cas de permettre la comparaison entre les évolutions récentes observées (2005-2010) et les évolutions attendues dans le Scénario de base « à politique inchangée » (2010-2015). Ceci nous permettra de mieux identifier ou comparer les hypothèses macro-économiques et budgétaires sous-jacentes à ce scénario de base.

**Tableau 25**  
**Principales hypothèses macro-économiques et financières**

Trajectoire budgétaire effect. & post-2010 à politique inchangée		En % PIB (sauf 1 à 7)							
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Croissance réelle du PIB	(1)	1,0%	-2,8%	2,0%	2,0%	2,1%	2,2%	2,3%	2,3%
Croissance tendancielle (HP)	(2)	1,5%	1,5%	1,5%	1,6%	1,7%	1,8%	1,8%	1,9%
Différent. = Variat. de l'Output-Gap	(3)=(1-2)=d.(4)	-0,5%	-4,2%	0,5%	0,4%	0,3%	0,4%	0,5%	0,3%
Output-Gap (Niveau) / PIB Tendanciel.	(4)	2,1%	-2,1%	-1,6%	-1,3%	-0,9%	-0,5%	-0,1%	0,2%
Variat. des Prix relatifs ("+"= défavor.)	(5)	2,1%	0,2%	-0,3%	0,6%	0,2%	-0,1%	0,1%	0,1%
Taux d'intérêt implicite (EDP)	(6)	4,6%	4,0%	3,7%	3,7%	3,9%	4,0%	4,2%	4,3%
Différentiel nominal (taux d'intér. - PIB nominal)	(7)	1,7%	5,7%	0,0%	-0,2%	-0,5%	-0,4%	-0,3%	-0,1%
BNF (Définit. EDP)	(8)-(9-14)	-1,3%	-6,0%	-4,6%	-4,5%	-4,5%	-4,5%	-4,7%	-4,6%
* Solde primaire	(9)=(10-11)	2,4%	-2,4%	-1,1%	-1,0%	-0,9%	-0,7%	-0,7%	-0,6%
+ Recettes totales	(10)	46,7%	45,8%	46,6%	47,0%	47,0%	46,8%	46,6%	46,7%
: Fiscales (yc. en capital)	(10.a)	29,7%	28,4%	29,1%	29,4%	29,6%	29,3%	29,0%	29,1%
: Para-fiscales (cotisat. effect.)	(10.b)	13,9%	14,4%	14,2%	14,2%	14,1%	14,2%	14,3%	14,3%
: Non-fiscales effectives	(10.c)	3,0%	3,0%	3,2%	3,4%	3,3%	3,3%	3,3%	3,3%
+ Dépenses primaires effectives	(11)	44,2%	48,2%	47,6%	48,0%	47,9%	47,5%	47,3%	47,3%
: Prestations sociales	(12)	23,3%	25,4%	25,4%	25,5%	25,7%	25,8%	26,0%	26,1%
* En nature	(12.a)	7,4%	8,1%	8,1%	8,3%	8,4%	8,5%	8,6%	8,7%
* En espèces	(12.b)	16,0%	17,3%	17,3%	17,2%	17,3%	17,3%	17,4%	17,4%
: Hors prestations sociales, dont:	(13)	20,9%	22,8%	22,3%	22,4%	22,2%	21,6%	21,4%	21,2%
* Subventions salariales et à l'emploi	(13.a)	1,0%	1,2%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%
* Investissements de PL	(13.b)	0,8%	0,9%	0,9%	1,0%	1,1%	0,9%	0,8%	0,9%
* Autres diverses	(13.c)	19,0%	20,7%	19,9%	20,0%	19,7%	19,3%	19,1%	18,9%
* Charges d'intérêts	(14)	3,8%	3,6%	3,5%	3,5%	3,6%	3,8%	4,0%	4,1%
Dette (définition Maastricht)	(15)	89,6%	96,2%	97,5%	98,4%	99,1%	99,6%	100,3%	100,9%

En matière de croissance économique réelle, les hypothèses retenues pour les années 2010 (estimations) et 2011 (perspectives) sont celles, les plus récentes, du dernier Budget économique (janvier 2011) de l'ICN. Pour 2012, on est parti de la projection intermédiaire d'octobre 2010 du BFP, et notamment de l'hypothèse d'une croissance cumulée de 4,1% environ

pratiquant le travail de nuit ou en équipe, ou encore de la recherche universitaire), de mesures d'activation ou de soutien à l'emploi AELE, qui, en comptabilité nationale, sont prises en compte en tant que dépenses primaires de subventions (salariales, à l'emploi) et non en tant que réductions de recettes fiscales ou parafiscales.

pour les deux années 2011-2012. Il a simplement été supposé que le profil de cette croissance moyenne serait un peu modifié, et que l'accélération de la croissance escomptée en 2011 (2% au lieu de 1,75% anticipé à l'époque par le BFP) serait compensée par une progression un peu moins prononcée en 2012 (un peu plus de 2,0% au lieu de 2,33% anticipé à l'époque par le BFP).

Pour les années 2013 à 2015, les hypothèses de croissance réelle du BFP d'octobre 2010 sont intégralement conservées, de telle sorte qu'en moyenne la croissance du PIB sur la période quinquennale 2010-2015 est identique ici à celle de la projection d'octobre du BFP. La croissance nominale cumulée du PIB retenue dans la présente projection est cependant de 0,3% inférieure sur les deux années 2011-2012 à celle retenue à l'époque par le BFP dans un contexte de termes d'échanges externes moins dégradés que ce qui est maintenant pris en compte ou anticipé.

La croissance tendancielle, permettant d'évaluer l'output-gap cyclique et son évolution, est ici estimée au départ de ces hypothèses de croissance (prolongées jusqu'en 2020 sur base des dernières hypothèses du CEV) et des techniques standard de filtrage statistique de type HP (Hodrick-Prescott) (34). Dans cette projection, l'output-gap négatif initial, à son maximum (-2,1% de PIB, voir ligne 4 du tableau) lors de l'année de forte récession 2009, se résorberait progressivement au rythme annuel moyen de 0,4% de PIB pour se rapprocher de 0% de PIB en 2014 et redevenir marginalement positif en 2015.

Une autre hypothèse macro-économique importante concerne l'évolution des prix relatifs de la dépense publique, qui en Belgique influence régulièrement et significativement l'évolution du ratio des dépenses primaires (et donc in fine le solde budgétaire) (35). Après une baisse favorable en 2010 (-0,3%), ces prix relatifs augmenteraient à nouveau significativement en 2011 et plus modestement en 2012 (+0,8% au total en deux ans) dans un contexte d'inflation importée (via les prix énergétiques, alimentaires et autres notamment). Ces évolutions défavorables neutraliseraient une partie des incidences budgétaires cycliques favorables escomptées.

Enfin, dans le cadre d'un scénario de reprise économique soutenue et surtout persistante sur une période ininterrompue de 6 ans (2010 à 2015 inclus), le scénario macro-économique intègre l'hypothèse consécutive d'une remontée significative des taux d'intérêt à long terme (dès 2011) et à court terme (dès 2012). Ceci se traduirait par une remontée progressive du taux d'intérêt implicite moyen sur la dette publique belge à partir du creux de 2010-2011 (taux moyen de 3,7% environ en définition EDP), portant par étapes ce taux à 4,3% en 2015.

Malgré cette remontée progressive, le différentiel entre taux d'intérêt moyen sur la dette et croissance nominale du PIB, qui constitue un paramètre central de la dynamique d'effet « Boule de neige » et de la trajectoire endogène du taux d'endettement, resterait assez largement favorable (un différentiel moyen négatif – favorable – de 0,3%, comparativement à un différentiel

---

34 Ceci diffère légèrement des estimations alternatives de croissance potentielle réalisées par les services de la Commission européenne, qui présentent une plus grande variabilité et dépendent également de techniques de filtrage de type HP pour l'estimation prospective de la productivité globale tendancielle des facteurs de production.

35 Le prix relatif de la dépense publique (primaire) influence le ratio de ces dépenses (en % du PIB) lorsque l'indice des prix nationaux à la consommation (et/ou l'indice santé dérivé qui sert de référence pour l'indexation automatique des rémunérations et prestations sociales) augmente au numérateur à un rythme sensiblement différent du déflateur du PIB qui intervient au dénominateur du ratio.

moyen positif – défavorable – de +1,2% au cours des 5 dernières années écoulées). Ceci explique pour partie que la progression attendue du taux d'endettement consolidé ne soit pas plus rapide (une hausse de moins de 3,5% de PIB en 5 ans). En effet, la présence attendue d'un différentiel légèrement négatif implique que le solde primaire dit « requis », assurant la stabilisation endogène du taux d'endettement hors opérations « hors BNF », est lui-même légèrement négatif (déficiaire), ceci limitant à son tour l'écart par rapport au déficit primaire anticipé dans le Scénario de base. C'est cet écart de solde primaire en effet qui détermine l'évolution endogène du taux d'endettement.

Pour ce qui est des résultats de cette projection budgétaire dans le Scénario de base, plusieurs conclusions peuvent en être tirées :

1. Malgré des hypothèses de croissance qui peuvent être considérées comme optimistes pour l'ensemble de la période 2010-2015 (soit plus de 2,1% de croissance en moyenne annuelle pendant 5 ans (36)), le déficit public belge ne redescendrait pas durablement sous les 4,5% et re-dépasserait à nouveau légèrement ce chiffre en fin de période (2013-2015).
2. Ce résultat est obtenu, comme nous le détaillerons par la suite, malgré des hypothèses de croissance réelle des dépenses primaires hors vieillissement post-2010 qui peuvent être considérées comme basses (à peine 1%). Par contre, les hypothèses d'évolution des recettes publiques (soit une stabilisation du ratio au PIB en 2015 un peu au-dessus du niveau de 2010) peuvent être considérées comme plutôt conservatrices ou prudentes. On assisterait sur l'ensemble de la période à une légère amélioration du solde primaire effectif (+0,5% de PIB, de 0,1% de PIB l'an environ), un peu plus qu'absorbée néanmoins par la hausse symétrique du poids des charges d'intérêt (+0,6% de PIB), laissant le solde budgétaire pratiquement inchangé. Cette hausse du poids des charges d'intérêt proviendrait à son tour pour l'essentiel à partir de 2012 du retournement haussier progressif du taux d'intérêt implicite ou moyen sur la dette publique, déjà mentionné ci-avant, ceci étant encore amplifié par la tendance haussière persistante du taux d'endettement.

---

36 Celle-ci étant par ailleurs supérieure de près de 0,4% l'an à une croissance tendancielle elle-même supposée en accélération ou redressement à près de 1,8% en moyenne annuelle.

**Tableau 26**  
**Hypothèses macro-économiques et résultats budgétaires dans le Scénario de base**

Trajectoire budgétaire post-2010 à politique inchangée En % du PIB (sauf 1 à 3 et 5 à 7: Moy. Ann.)		Moyennes ou Evolutions par sous périodes			
		2005-10	2010-15	2010-12	2012-15
Croissance réelle du PIB	(1)	1,2%	2,2%	2,0%	2,3%
Croissance tendancielle (HP)	(2)	1,6%	1,8%	1,7%	1,9%
Différent. = Variat. de l'Output-Gap	(3)=(1-2)=d.(4)	-0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
Output-Gap (Niveau) / PIB Tend. - Evolut. Cumulée	(4)	-1,9%	1,9%	0,7%	1,2%
Variat. des Prix relatifs ("+"= défavor.)	(5)	0,2%	0,2%	0,4%	0,0%
Taux d'intérêt implicite (EDP)	(6)	4,3%	4,0%	3,8%	4,1%
Différentiel nominal	(7)	1,2%	-0,3%	-0,3%	-0,3%
BNF (Définit. EDP)	(8)-(9-14)	-1,8%	-0,1%	0,0%	-0,1%
* Solde primaire	(9)=(10-11)	-2,5%	0,5%	0,2%	0,4%
+ Recettes totales	(10)	-0,8%	0,2%	0,4%	-0,2%
: Fiscales (yc. en capital)	(10.a)	-1,4%	0,0%	0,4%	-0,5%
: Para-fiscales (cotisat. effect.)	(10.b)	0,5%	0,2%	-0,1%	0,2%
: Non-fiscales effectives	(10.c)	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
+ Dépenses primaires effectives	(11)	1,7%	-0,4%	0,2%	-0,6%
: Prestations sociales	(12)	2,4%	0,8%	0,3%	0,4%
* En nature	(12.a)	1,0%	0,6%	0,3%	0,3%
* En espèces	(12.b)	1,5%	0,1%	0,0%	0,1%
: Hors prestations sociales, dont:	(13)	-0,7%	-1,1%	-0,1%	-1,0%
* Subventions salariales et à l'emploi	(13.a)	1,0%	-0,1%	0,0%	-0,1%
* Investissements de PL	(13.b)	0,0%	0,0%	0,1%	-0,2%
* Autres diverses	(13.c)	-1,7%	-1,0%	-0,2%	-0,8%
* Charges d'intérêts (EDP)	(14)	-0,7%	0,6%	0,2%	0,4%
Dette (définition Maastricht)	(15)	5,3%	3,4%	1,7%	1,8%

(°) pour des raisons d'arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des parties.

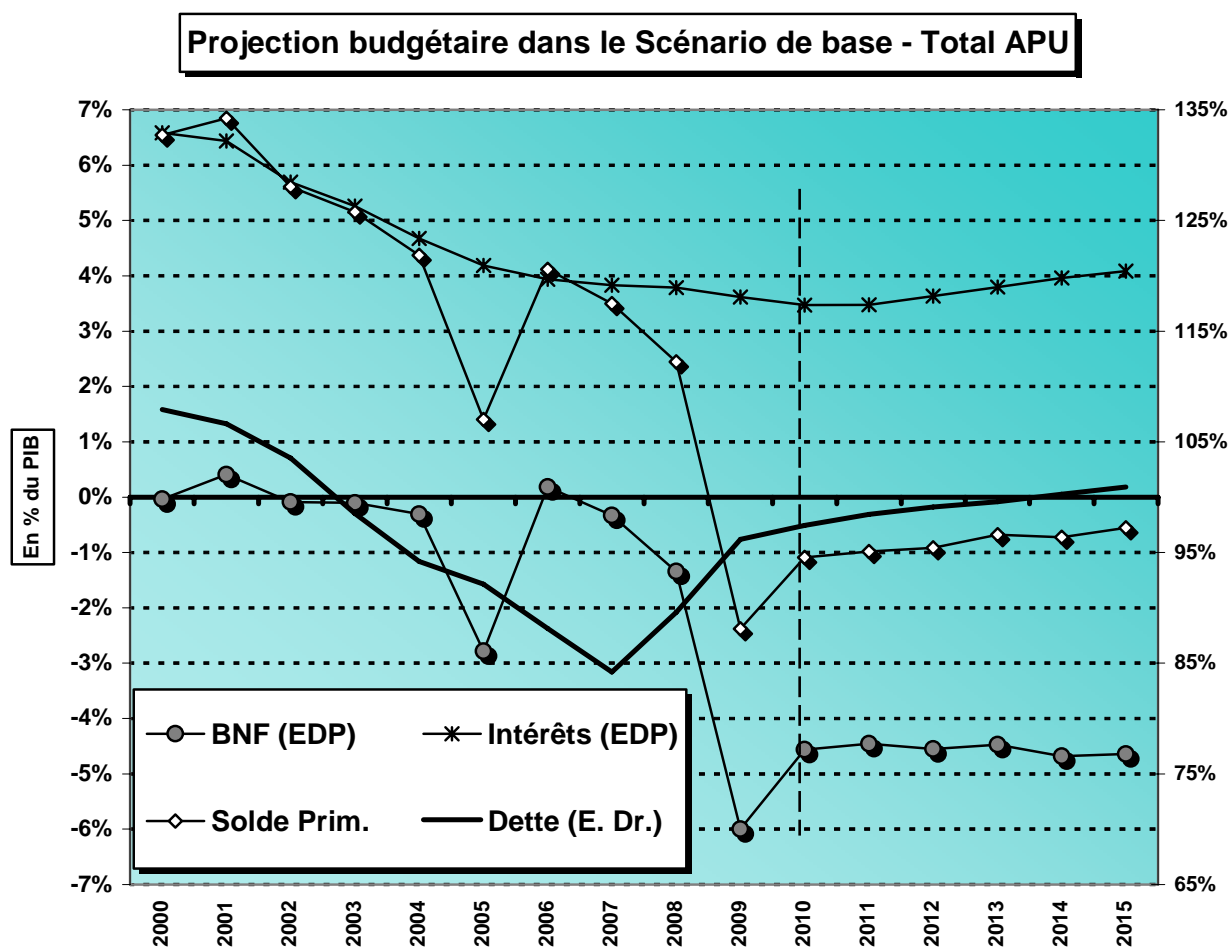
3. Pour ce qui est de ce dernier, l'absence de décrue suffisante du déficit budgétaire, et le fait que celui-ci reste supérieur au seuil d'inversion de l'effet « Boule de neige », impliquent que le ratio continue de progresser, quoique à un rythme relativement modéré comme déjà évoqué (+0,7% de PIB en moyenne annuelle), pour ne dépasser le seuil des 100% de PIB qu'en 2014 (37).

37 A partir de 2011, les opérations « hors BNF » affectant le taux d'endettement, suite notamment aux OCPP (Octrois nets de crédits et prises de participations, non comptabilisées en dépenses publiques en système SEC95), sont supposées se limiter à 0,2% de PIB l'an.



4. Pour ce qui est des composantes du solde primaire, l'amélioration de ce dernier (+0,5% de PIB en 5 ans) résulte d'une légère progression anticipée du ratio des recettes totales effectives (+0,2% de PIB) et d'une réduction effective de près de 0,4% de PIB des dépenses primaires totales. Cette dernière découle à son tour de l'impact combiné d'une hausse effective de 0,8% de PIB du ratio des dépenses totales de prestations sociales (les dépenses dites « de vieillissement » dans la terminologie du CEV), plus que neutralisée par la baisse sensible escomptée (-1,1% de PIB) du ratio des dépenses primaires hors prestations sociales.

**Graphique 8**  
**Principaux résultats de la trajectoire du Scénario de base**



## II.1.4. Incidences non-discrétionnaires et analyse des déterminants des soldes structurels

L'analyse des résultats budgétaires apparents décrite ci-avant mérite d'être complétée par un certain nombre d'éléments explicatifs et de déterminants sous-jacents, notamment un essai de quantification de diverses incidences non-discrétionnaires classiquement prises en compte par le CSF, et parallèlement par l'analyse des évolutions structurelles sous-jacentes (38). Ces divers éléments, en liaison pour partie avec les hypothèses macro-économiques des tableaux précédents, sont repris ci-après à titre illustratif.

**Tableau 27**  
**Trajectoire budgétaire structurelle récente et perspectives structurelles associées au scénario de base – Voir le tableau en Annexe pour les données annuelles en Niveaux**

Trajectoire budgétaire effect. & post-2010 dans le Scénario de base		Evolutions (ou moyennes) par sous périodes			
Incidence non-discrétionn. & évolut. Structurelles		2005-10	2010-15	2010-12	2012-15
BNF effectif	(1)	-1,8%	-0,1%	0,0%	-0,1%
* Incid. Budgét. Cycl. tot. (yc. chô.m.)	(2)	-1,0%	1,1%	0,4%	0,7%
* Incid. One-shots (définit. BNB)	(3)	1,9%	0,1%	0,1%	0,0%
BNF Structurel & contributions additives	(4)=(1)-(2+3)	-2,7%	-1,3%	-0,5%	-0,8%
<i>pm. Evolut. Annuelles moy. ("-" = détérioration)</i>	(5)=d.(4)	<b>-0,5%</b>	<b>-0,3%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-0,3%</b>
Solde prim. structurel (SOPR) ("-" = détériorat.), dont:	(6)	-3,5%	-0,6%	-0,3%	-0,3%
- Correction prix relat. (base 2010) ("+"=favor.)	(7)	-0,3%	-0,4%	-0,3%	0,0%
SOPR corrigé Prix-relatifs (Pr) et facteurs contribut.	(8)=(6-7)	-3,1%	-0,2%	0,1%	-0,3%
* Cycle Invest. des PL ou "iPL" ("-"=Défavor.)	(9)	0,2%	-0,1%	-0,3%	0,2%
* SOPR struct. Corr. Pr et cycle iPL, dont:	(10)=(8-9)=(12+13)	-3,3%	-0,2%	0,3%	-0,5%
<i>pm. Evolut. annuelles moy. ("-" = détérioration)</i>	(11)=d.(10)	<b>-0,7%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,2%</b>	<b>-0,2%</b>
+ Prestat. sociales structur. ("-" = hausse du ratio)	(12)	-1,6%	-1,2%	-0,3%	-0,9%
+ SOPR struct. "hors Vieill." (corr. cycle iPL)	(13)=(13a+13b)	-1,7%	1,0%	0,7%	0,3%
: Recettes tot. corr. One-shots ("+" = hausse)	(13.a)	-0,4%	0,1%	0,4%	-0,2%
: DPR struct. hors Vieill. ("-" = hausse du ratio)	(13.b)	-1,3%	0,9%	0,3%	0,5%
pm. Incid. non-discrétionn. primaires non-cycl.	(14)=(3+7+9)	1,7%	-0,3%	-0,5%	0,2%
pm. Dépenses prim. Structur. corr. ("-" = Hausse)	(15)=(12+13.b)	-2,9%	-0,3%	0,0%	-0,3%

(°) Pour des raisons d'arrondis, la somme d'éléments peut ne pas correspondre au total correspondant (à 0,1% près)

38 Ces évolutions sont alors corrigées pour l'impact d'un certain nombre de facteurs non-discrétionnaires, à savoir l'impact d'éventuels changements de périmètres statistiques et d'opérations one-shot, de la conjoncture (dépenses de sous-emploi et effet-dénominateur lié aux évolutions de l'output-gap), des effets prix relatifs sur le ratio des dépenses primaires et du cycle des investissements des PL, etc.. Idéalement, ces incidences non-discrétionnaires devraient encore être complétées par la mesure des effets socio-démographiques ou « volumes purs » en matière de prestations sociales (principalement) ainsi que par celle des effets de composition ou de structures en recettes publiques. Ces effets se manifestent en cas de modifications dans la composition ou dans le contenu de la croissance, donc dans les pondérations des différentes bases spécifiques de prélèvements des recettes fiscales et parafiscales.

L'absence d'amélioration endogène du solde budgétaire effectif d'ici 2015, s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs, qui sont repris dans le tableau ci-avant et illustrés dans les graphiques ci-après :

1. D'abord, dans une très large mesure, les gains budgétaires cycliques cumulatifs (ligne 2,) liés à des hypothèses de croissance réelle supérieure au trend (d'où une résorption progressive de l'output-gap) sont neutralisés à plus de 50% par la hausse endogène des charges d'intérêt. Cette dernière atteindrait en effet d'ici 2015 0,6% de PIB comparativement à des gains cycliques primaires estimés à 1,1% de PIB. Par ailleurs, les autres incidences non-discrétionnaires (non-cycliques) défavorables (39) (voir ligne 14), neutralisent une part significative (0,3% de PIB au total) des gains cycliques restants.
2. Il en résulte qu'à moyen terme, la trajectoire du solde budgétaire effectif projeté s'aligne assez bien sur celle du solde primaire structurel « corrigé » pour toutes les autres incidences non-discrétionnaires résiduelles identifiées (soit la ligne 10 du Tableau 27). A politique inchangée, celui-ci ne se détériorerait que faiblement sur la période, à concurrence de 0,2% de PIB en 5 ans, et ce sous l'influence de plusieurs facteurs jouant en sens divers. Il est à noter que dans le Scénario de base retenu, ce solde primaire structurel « corrigé » se détériorerait massivement moins que les 5 années précédentes (-3,3% de PIB). Ceci témoigne à l'évidence de l'orientation déjà beaucoup plus « rigoureuse » voire restrictive incorporée pour les années à venir dans cette projection de référence, et ce à tous les niveaux de pouvoirs, par rapport aux orientations à l'inverse expansives observées dans le passé.
3. Un premier élément explicatif réside dans le fait que dans le scénario retenu, et malgré l'impact socio-démographique croissant du vieillissement, les dépenses structurelles dites « de vieillissement », soit le ratio des prestations sociales cycliquement corrigées en volume (40), progresserait nettement moins vite en 2010-2015 que les 5 années antérieures (+1,2% de PIB ici au lieu de +1,6% en 2005-2010, ligne 12) et surtout que dans la projection à politique inchangée d'il y a un an pour les années 2010-2015 également – soit 1,8% de PIB.
4. Le second élément explicatif a trait à l'hypothèse assez largement compensatoire (déjà évoquée) d'une nette amélioration du solde primaire structurel dit « hors vieillissement » (hors prestations sociales). Cette amélioration serait de 1,0% de PIB en 5 ans (ligne 13), absorbant ainsi plus 85% de l'alourdissement des dépenses sociales structurelles. De manière plus précise, cette amélioration du solde primaire dit « hors vieillissement » est à situer ici intégralement au niveau des *dépenses primaires* hors prestations sociales (baisse supposée du ratio structurel à concurrence de 0,9% de PIB), le ratio des recettes publiques totales (hors one-shot) étant supposé rester tendanciellement stable à l'horizon 2015. Cette hypothèse est également en rupture complète avec les évolutions observées au cours des 5 années antérieures (2005-2010) où à l'inverse ce solde primaire structurel hors prestations sociales s'était détérioré de pas moins de 1,7% de PIB, dont 0,4% de PIB en recettes et le

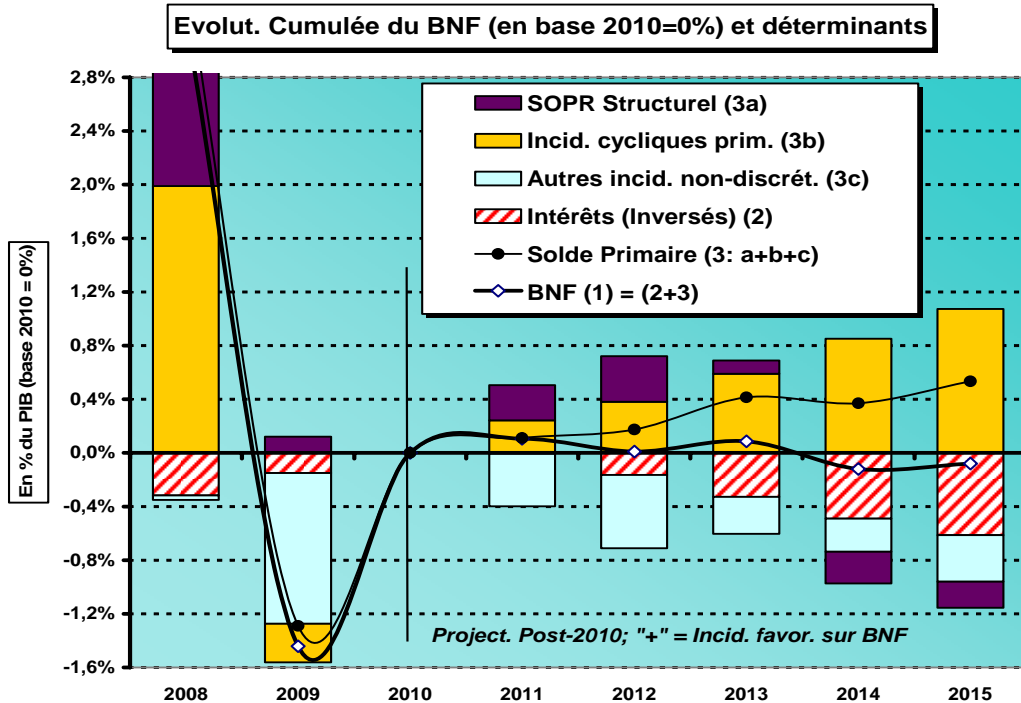
---

39 Liées grosso modo aux one-shots (jugés marginaux en projection), aux effets « prix relatifs » surtout (défavorables en 2011, supposés quasi-neutres par la suite), et enfin au cycle des investissements des PL (négatif à concurrence de 0,1% de PIB sur la période 2010-2015).

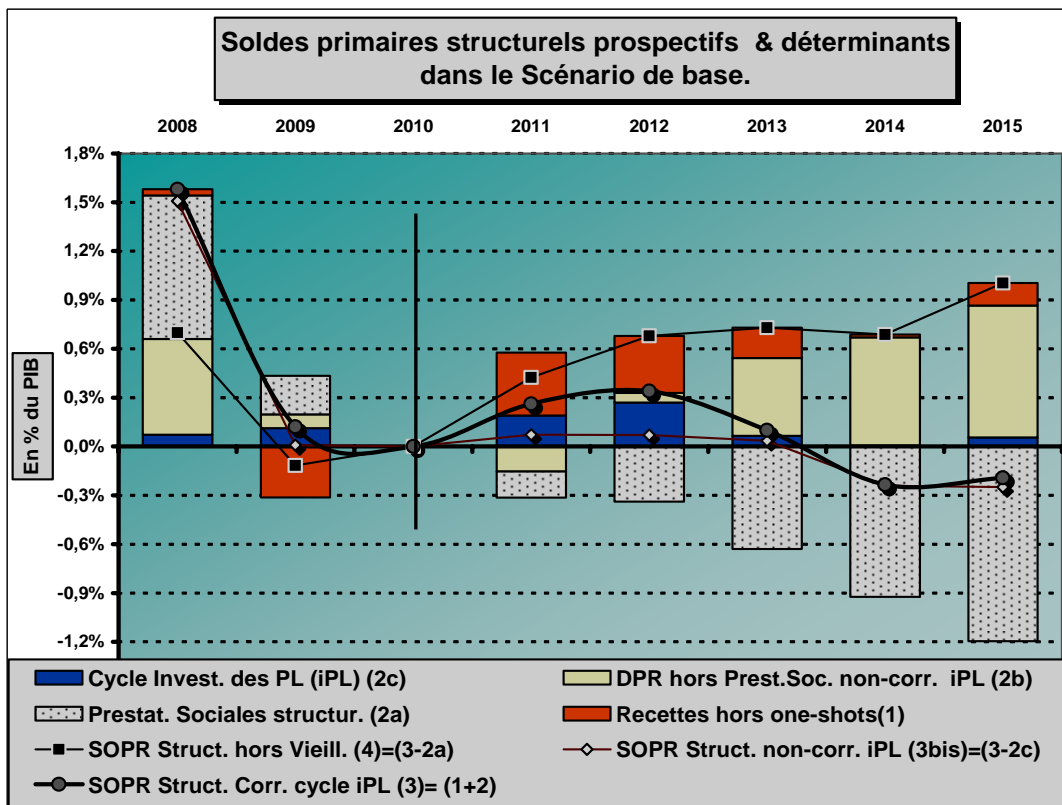
40 Dans le tableau ci-dessus, ce sont les dépenses primaires « inversées » qui sont reprises pour permettre l'additivité de toutes les composantes (tant en recettes qu'en dépenses primaires) aux évolutions observées en matière de soldes primaires (recettes moins dépenses primaires).

reste (1,3% de PIB) en dépenses primaires structurelles hors prestations sociales, dont l'essentiel (1,0% de PIB) en dépenses actives de soutien à l'emploi (subventions salariales) de l'Entité I.

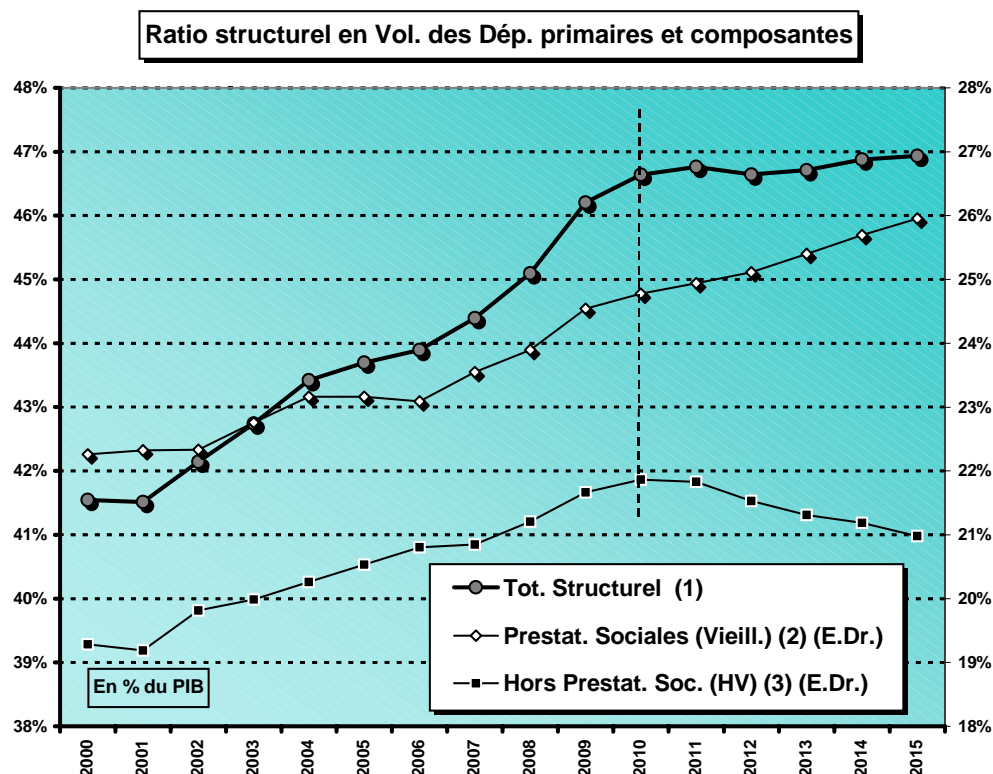
**Graphique 9**  
**Déterminants non-discretionnaires et structurels des soldes budgétaires**



**Graphique 10**  
**Evolutions des soldes primaires structurels et Déterminants**



**Graphique 11**  
**Hypothèses sous-jacentes en matière d'évolutions des dépenses primaires structurelles.**



### II.1.5. Comparaison avec la projection de référence de l'Avis du CSF de janvier 2010

Le tableau qui suit présente les principaux éléments de comparaison entre la projection CSF du Scénario de base actuel et celle d'il y a un an (CSF, janvier 2010).

**Tableau 28**  
**Trajectoires CSF comparées 2010 et 2011**

Trajectoires CSF comparées 2010 et 2011	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2010-15
BNF Projection CSF de janvier 2010	-5,4%	-5,5%	-5,7%	-5,6%	-5,7%	-5,8%	-0,4%
BNF Projection CSF de janvier 2011	-4,6%	-4,5%	-4,5%	-4,5%	-4,7%	-4,6%	-0,1%
Ecart, dont:	0,8%	1,0%	1,2%	1,1%	1,0%	1,1%	0,3%
+ Charges d'Intérêts ("-" = favor.)	-0,4%	-0,5%	-0,5%	-0,5%	-0,6%	-0,6%	-0,1%
+ Soldes primaires ("+" = favor.)	0,4%	0,5%	0,7%	0,6%	0,4%	0,6%	0,2%
* Impact estimé des Ecart de croissance	0,6%	0,8%	0,7%	0,8%	0,8%	0,9%	0,3%
* Solde primaire structurel	-0,2%	-0,3%	-0,1%	-0,2%	-0,4%	-0,4%	-0,1%
BNF Structurel	0,2%	0,2%	0,4%	0,3%	0,1%	0,2%	0,0%

Les écarts entre les deux projections restent très stables sur l'ensemble de la période de projection (de l'ordre de 1,1% de PIB pour ce qui est du BNF). La moitié environ de cet écart se situe également de manière stable au niveau des charges d'intérêt, plus basses dès 2010. L'autre moitié de l'écart se situe au niveau du solde primaire, meilleur en moyenne de près de 0,6% de PIB dans la nouvelle trajectoire prospective des années post-2011. Cet écart favorable s'explique cependant plus qu'intégralement – à concurrence de 0,6% de PIB en 2010 et de près de 0,8 % de PIB en moyenne de 2011 à 2015 – par les gains budgétaires cycliques associés à la croissance 2010 observée nettement plus élevée qu'anticipé il y a un an (2,1% au lieu de 0,8% dans l'Avis CSF de janvier 2010) ainsi que par les hypothèses de croissance un peu majorées pour les années 2011-2015.

Il en résulte que sur cette base et par différence, le solde primaire structurel 2010 serait moins bon qu'anticipé (à concurrence de près de 0,3% de PIB en moyenne sur la période 2011-2015) et qu'il se détériorerait dans la nouvelle projection marginalement plus que dans la précédente (un différentiel d'évolution limité à 0,1% de PIB seulement sur la période 2010-2015). Il n'en reste pas moins que pour l'essentiel l'écart de solde budgétaire entre les deux projections reste très stable et s'explique principalement par l'écart estimé de charges d'intérêt (taux d'intérêt et incidences des opérations SWAPs) et par les incidences budgétaires et fiscales de l'écart de croissance réelle significatif enregistré en 2010 par rapport aux anticipations de début 2010 pour cette année-là.

### ***II.1.6. Analyse de sensibilité par rapport aux hypothèses de croissance réelle ou nominale***

Comme déjà mentionné à plusieurs reprises, les hypothèses de croissance retenues à l'horizon 2015 peuvent être considérées comme assez favorables, puisqu'elles postulent 6 années consécutives et ininterrompues (2010 à 2015 inclus) de croissance réelle égale ou supérieure à 2% (2,2% en moyenne). Ce dernier chiffre est aussi supérieur à la croissance tendancielle moyenne, estimée à près de 1,8% sur la même période. Ce scénario peut par conséquent être considéré comme un « near best case scenario », surtout aussi compte tenu des hypothèses de rigueur budgétaire qui sont déjà également intégrées dans le scénario de politique budgétaire, et ce au niveau de chacune des deux grandes Entités.

A titre illustratif, il a été procédé à plusieurs tests de sensibilité tentant de quantifier l'impact budgétaire qu'aurait, toutes autres choses restant égales par ailleurs, soit une baisse du régime de croissance sur les 4 dernières années (2012-2015), soit la poursuite jusqu'en 2015 du régime de croissance antérieur (plus élevé) des dépenses primaires, soit encore une combinaison de ces deux scénarios moins favorables.

Dans le scénario de croissance économique réduite, il est supposé une moindre croissance économique que dans le Scénario de base, et ce à concurrence de 0,5% l'an à partir de 2012. Ceci revient donc à postuler une perte de croissance (réelle) cumulée de 2% d'ici fin 2015. Le ratio des recettes fiscales et parafiscales est supposé rester inchangé d'ici 2015 (pas de modification significative du contenu relatif de la croissance en recettes), et les dépenses primaires – hormis les dépenses de chômage en légère hausse – continuent de croître au même rythme réel que postulé au niveau du Scénario de base.

Les résultats de la simulation sont parlants même si ils sont en tous points conformes à ce qui était attendu sur base des coefficients traditionnels d'élasticité des soldes budgétaires (de l'ordre

de 0,5 ou légèrement supérieurs) aux différentiels de croissance ou aux variations de l'output-gap.

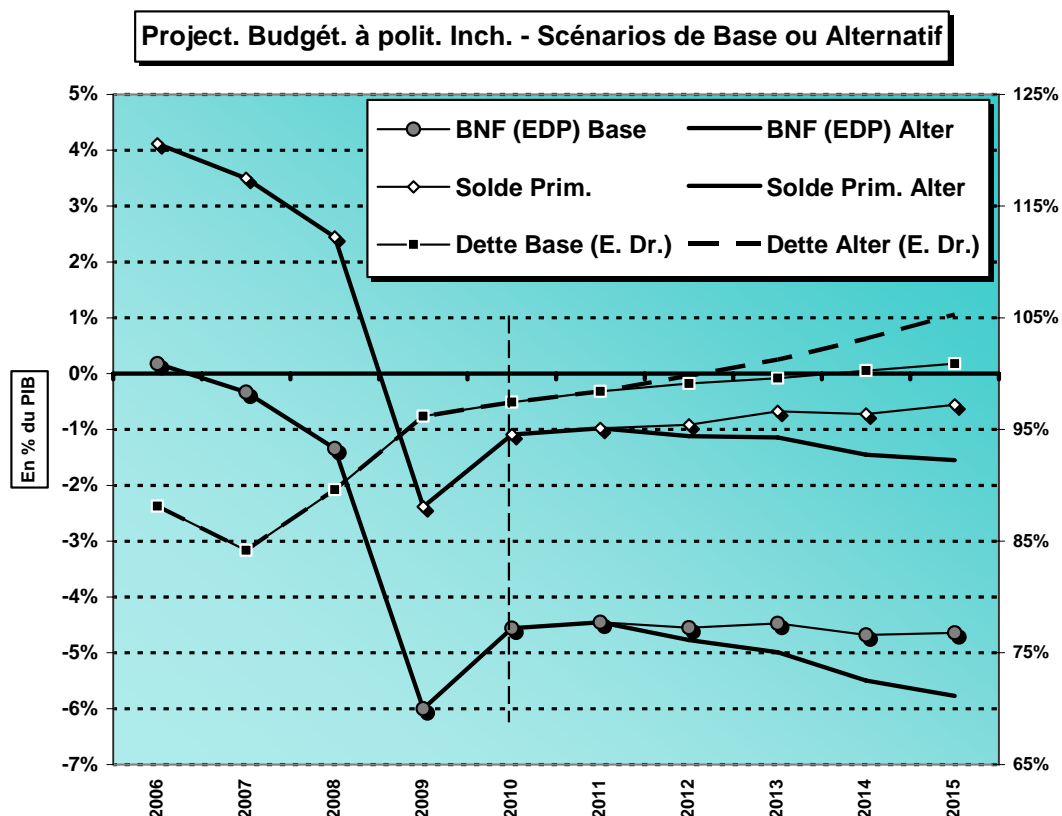
Le déficit budgétaire à l'horizon 2015 remonterait à 5,8% de PIB, soit une détérioration de 1,1% de PIB par rapport au scénario dit « de base ». Ceci résulterait d'une détérioration de 1,0% de PIB du solde primaire, et d'un alourdissement du poids des charges d'intérêt à concurrence de près de 0,15% de PIB. Ce dernier résulterait mécaniquement de la hausse induite du taux d'endettement (un hausse additionnelle de 4,4% de PIB à l'horizon 2015 en sus de celle prévue dans le Scénario de base), et doit être considéré comme une hypothèse basse compte tenu de la non prise en compte d'une hausse potentielle induite des taux d'intérêt (et donc indirectement du taux d'intérêt implicite ou moyen) qui résulterait elle-même de la réaction des marchés financiers à la dégradation plus marquée que prévu des comptes publics. Au niveau du solde primaire, on assisterait quasi-exclusivement à une hausse plus marquée (près de +1,1% de PIB) du ratio des dépenses primaires totales en valeur, malgré l'absence de toute accélération supposée de la croissance de ces dépenses en volume hors chômage. Ceci résulterait pour un peu plus de 0,1% de PIB seulement d'une hausse escomptée du volume des dépenses de chômage (41), et pour le solde (0,9% de PIB) à des effets-dénominateurs classiques via la moindre croissance du PIB en volume et valeur (avec des hypothèses de prix inchangées) et via une résorption plus lente et incomplète de l'output-gap existant. Du côté des recettes totales, la hausse du ratio des dépenses primaires ne serait que marginalement compensée (moins de 0,1% de PIB) par un léger écart favorable du ratio des recettes non fiscales (notamment de ventes de biens et services etc.), celles-ci étant supposées indépendantes de la croissance réelle du PIB (42). On retrouve donc bien en finale une élasticité de 0,55 environ du solde budgétaire belge à un écart de croissance postulé.

---

41 Le ralentissement des gains de productivité est supposé ne représenter qu'un tiers environ du ralentissement des gains de croissance, et le différentiel résultant d'évolution de l'emploi est supposé se traduire proportionnellement en dépenses de chômage additionnelles.

42 D'où une légère hausse du ratio en contexte de croissance réduite du dénominateur du ratio.

**Graphique 12**  
**Résultats budgétaires comparés dans un scénario macro-budgétaire moins favorable**



En termes de taux d'endettement enfin, ce scénario macro-économique un peu moins favorable se traduirait par une remontée sensiblement plus rapide, la barre des 100% de PIB étant atteinte quasiment deux années plus tôt (2012 au lieu de 2014), et l'écart par rapport au Scénario de base atteignant déjà 4,4% de PIB en 2015. On voit aussi réapparaître clairement le risque d'un effet « Boule de neige » exponentiel, avec une accélération de la hausse du taux d'endettement et un alourdissement plus marqué en fin de période du poids des charges d'intérêt.

Dans le second scénario alternatif, l'hypothèse retenue est celle d'une poursuite en 2010-2015, et ce aux différents niveaux de pouvoirs, de la croissance réelle des dépenses primaires (hors subventions salariales (43)) au même rythme que celui observé sur la période 2000-2010, plutôt qu'au rythme nettement plus bas postulé ici dans le Scénario de base. En fait, ce n'est qu'au niveau des dépenses primaires hors prestations sociales (et hors subventions salariales) que la différence est sensible. A ce niveau, la croissance de ces dépenses dans le scénario alternatif atteindrait 2,4% comparativement à 0,9% seulement dans le Scénario de base (ensemble des deux Entités), soit un écart annuel moyen de près de 1,6%.

Sur l'ensemble des dépenses primaires, cet écart serait cependant plus limité, compte tenu de l'écart marginal au niveau des dépenses de prestations sociales. Il n'atteindrait « que » 0,7% globalement, moins au niveau de l'Entité I (0,4%, du fait du poids plus limité des dépenses hors

43 Ces dépenses (en fait de réductions de charges sociales et de précompte professionnel) ont littéralement explosé au cours de la décennie écoulée, avec un taux de croissance réelle annuel moyen de 22,3% – certes au départ d'un niveau encore bas en 2000 -, soit une multiplication en termes réels par un facteur 7,5 en 10 ans. On ne peut évidemment extrapoler de tels rythmes de croissance sur les 5 prochaines années.



prestations sociales au sein du sous-total de cette Entité), mais nettement davantage (1,4%) au niveau de l'Entité II (où ces dépenses hors prestations sociales sont très largement majoritaires).

Dans cette variante en matière de trajectoire des dépenses primaires « ex ante » (avant ajustement budgétaire), l'écart de ratio des dépenses primaires en 2015 atteint 1,3% de PIB, soit une hausse attendue de 0,6% de PIB au lieu de la baisse de 0,7% de PIB dans le Scénario de base.

**Tableau 29**  
**Croissances réelles comparées des dépenses primaires dans le scénario budgétaire alternatif, Période 2011-2015.**

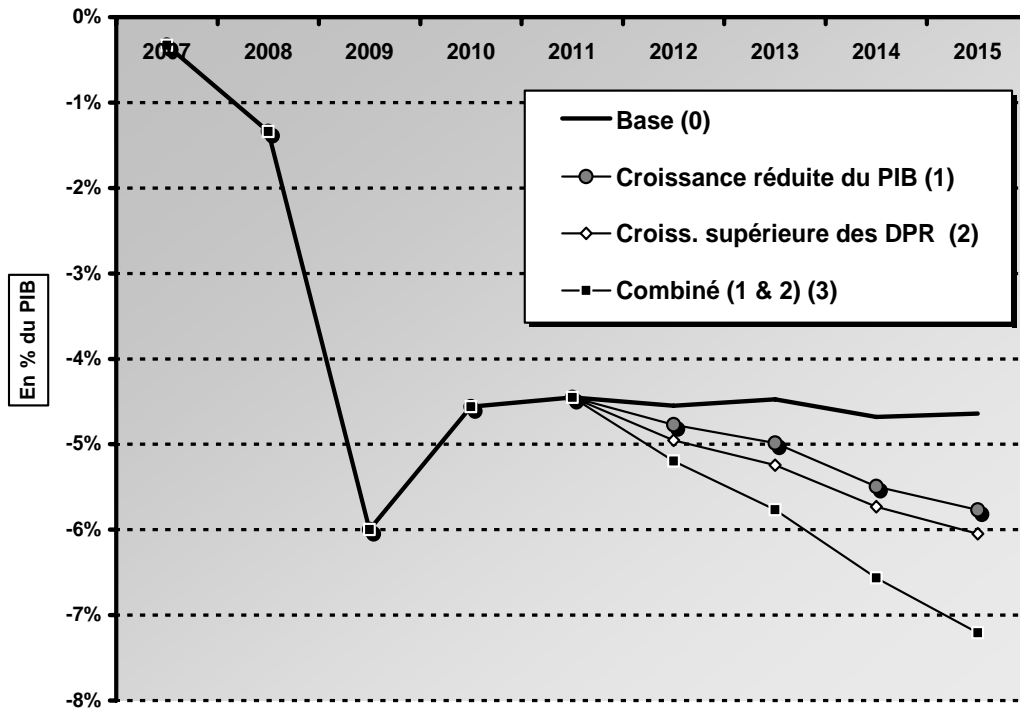
Croissances réelles compar. des DPR corr. dans 2 scénarios budgétaires (2011-15)					
Moyennes 2011-2015 (sauf (a))	2000-10 (a) pm	Base (b)	Variante (c)	Ecart	
				(d)=(c-a)	(e)=(c-b)
Total Dépenses prim. corr. (DPR)	2,9%	2,0%	2,7%	-0,2%	0,7%
+ Prestat. Sociales	2,8%	2,9%	2,9%	0,1%	0,0%
+ Hors prestat. soc. & corr. cycle iPL	3,0%	0,9%	2,4%	-0,6%	1,5%
* Subventions à l'emploi	22,3%	1,0%	2,2%	-20,0%	1,2%
* Autres	2,4%	0,9%	2,4%	0,0%	1,6%
dont:					
+ Entité I	3,0%	2,4%	2,7%	-0,3%	0,4%
: Prestat. Sociales	2,7%	2,9%	2,9%	0,2%	0,0%
: Hors prestat. sociales	4,2%	0,7%	2,2%	-1,9%	1,5%
+ Subventions à l'emploi	22,3%	1,0%	2,2%	-20,0%	1,2%
+ Autres	2,2%	0,7%	2,2%	0,0%	1,6%
+ Entité II	2,6%	1,2%	2,6%	-0,1%	1,4%
: Prestat. Sociales	3,7%	3,0%	3,0%	-0,7%	0,0%
: Hors prestat. soc. & corr.cycle iPL	2,5%	0,9%	2,5%	0,0%	1,6%

Le troisième scénario alternatif combine les hypothèses macro-économiques et budgétaires moins favorables des deux scénarios alternatifs précédents et se traduit par conséquent par une projection budgétaire « mixte » encore plus dégradée.

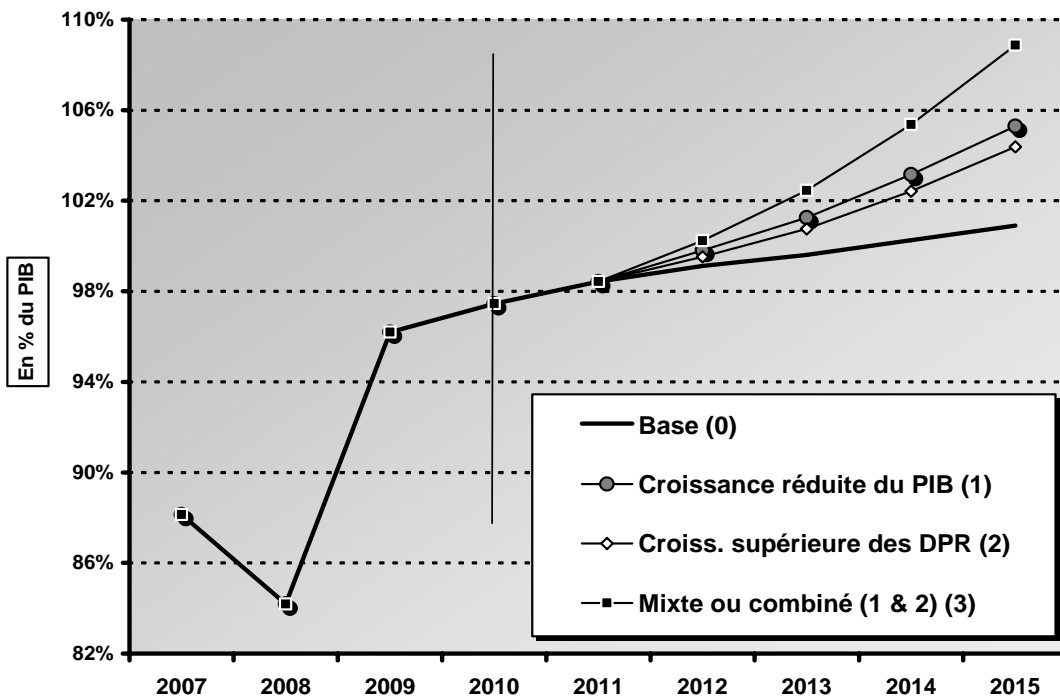
C'est ce qui ressort des deux graphiques qui suivent, qui établissent une comparaison des résultats budgétaires des 4 scénarios (Base + 3 variantes) en termes tant de soldes de financement que de taux d'endettement.

**Graphique 13 et Graphique 14**  
**Résultats budgétaires comparés dans le Scénario de base et 3 variantes.**

**Soldes de financement (BNF) comparés dans 3 Scénarios alternatifs au Scénario de base**



**Taux d'endettements comparés dans 3 Scénarios alternatifs au Scénario de base.**

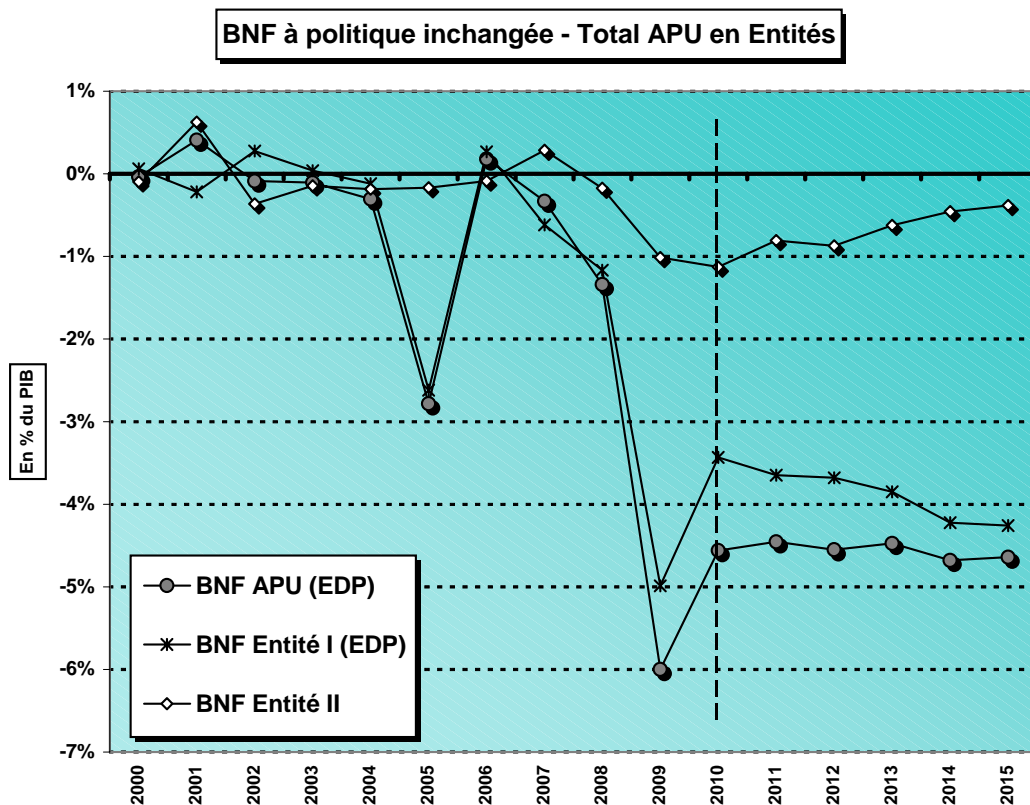


## II.2. Trajectoires budgétaires par Entités dans le Scénario de base

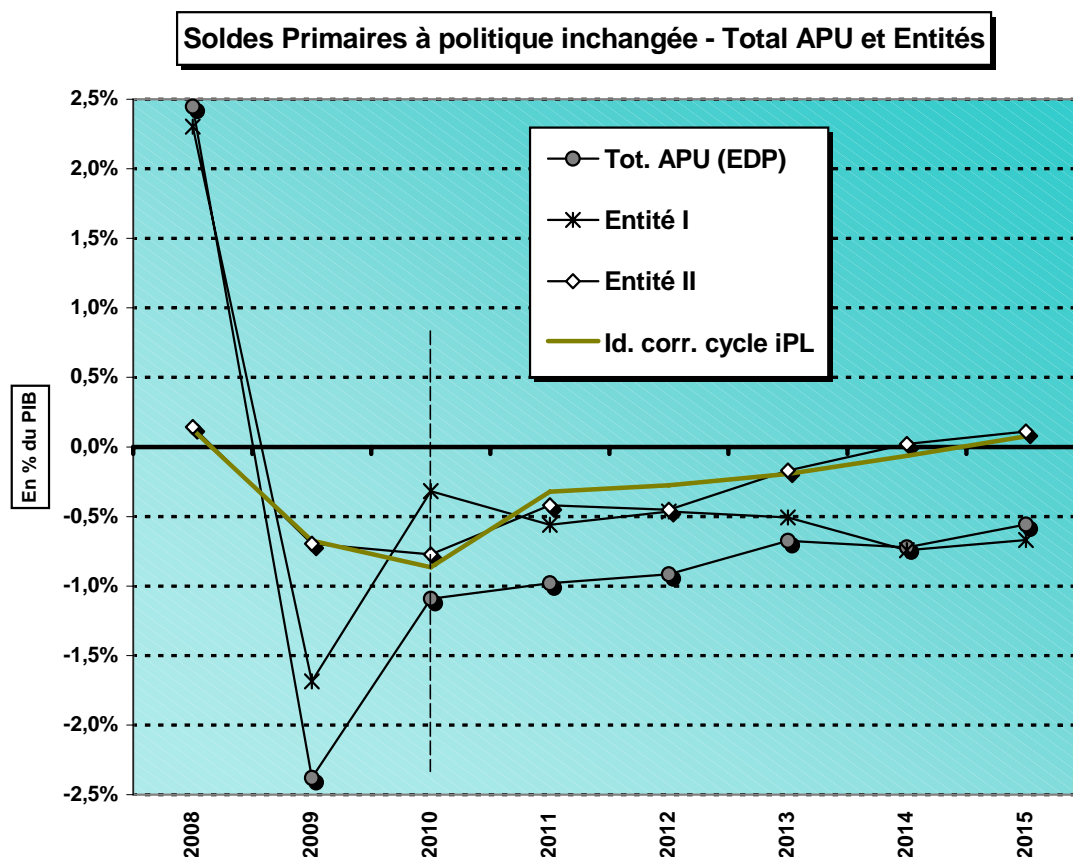
Comme l'année passée, il a été procédé, à l'intérieur du même cadre macro-économique et budgétaire que celui retenu pour le Scénario de base global, à une évaluation des trajectoires budgétaires respectives des deux grandes Entités à l'horizon 2015. Cet exercice, à titre indicatif compte tenu de l'hypothèse de cadre institutionnel et de structures budgétaires inchangées, vise surtout à vérifier si on observe ou non une modification de la répartition des évolutions budgétaires endogènes entre Entités au sein de la trajectoire globale ou agrégée.

Ici aussi, les hypothèses spécifiques retenues en matière d'évolutions des recettes et dépenses sont d'une part celles de la BNF pour l'année 2011, adaptées en fonction des informations additionnelles contenues dans le Budget économique de janvier 2010, et d'autre part celles du BFP (octobre 2010) pour ce qui est des évolutions 2011-2015 en la matière. Les graphiques et tableaux qui suivent présentent les évolutions escomptées par Entités.

**Graphique 15**  
**Soldes budgétaires par Entités dans le Scénario de base**



**Graphique 16**  
**Soldes primaires par Entités dans le Scénario de base**



Les enseignements principaux de cette projection par Entités sont les suivants :

1. Dans ce Scénario de base, le solde budgétaire de l'Entité I se détériore à nouveau à partir de 2011 (modestement) et surtout en 2012-2014, soit au total une dégradation de 0,8% de PIB en 5 ans (2010-2015), et ce malgré les gains cycliques supposés engrangés (au total près de 0,8% de PIB). Il en est ainsi alors qu'inversement le solde budgétaire de l'Entité II s'améliorerait de 0,8% de PIB, dont 0,3% de PIB du fait de gains cycliques (effet dit « dénominateur » sur le ratio des dépenses primaires via l'amélioration de l'output-gap).
2. En matière de solde primaire, on retrouve une divergence d'évolution assez identique, même si un peu moins prononcée. Le solde primaire effectif « endogène » de l'Entité I dans le Scénario de base se détériorerait légèrement (-0,4% de PIB en 5 ans), alors qu'à l'inverse celui de l'Entité II s'améliorerait de pas moins de 0,9% de PIB.
3. Ces divergences d'évolutions en termes de soldes primaires reflètent pour une large part l'asymétrie marquée de répartition des dépenses de vieillissement entre les deux grandes Entités, à politique inchangée. Il en est ainsi même en postulant un certain ralentissement de la progression du ratio des dépenses « structurelles » de prestations sociales, par rapport à celle retenue dans les projections à moyen terme d'il y a un an (BFP – Décembre 2009). En effet, la hausse escomptée du ratio effectif des dépenses dites de vieillissement (ensemble des prestations sociales) serait ici de 0,7% de PIB en 5 ans au niveau de l'Entité I, comparativement à plus de 1% de PIB il y a un an. En termes structurels (à prix constants et corrigé pour le chômage cyclique et les autres incidences cycliques liées aux variations de l'output-gap), le ratio structurel des dépenses de prestations sociales de l'Entité I progresserait ici de 1,1% de PIB (tendanciel), comparativement à 1,5% de PIB il y a un an. Au niveau de l'Entité II par contre, comme précédemment, les dépenses de vieillissement

(hors Pensions publiques à charge du Pouvoir fédéral) resteraient quasi-stable en termes du PIB (une progression limitée à +0,1% de PIB).

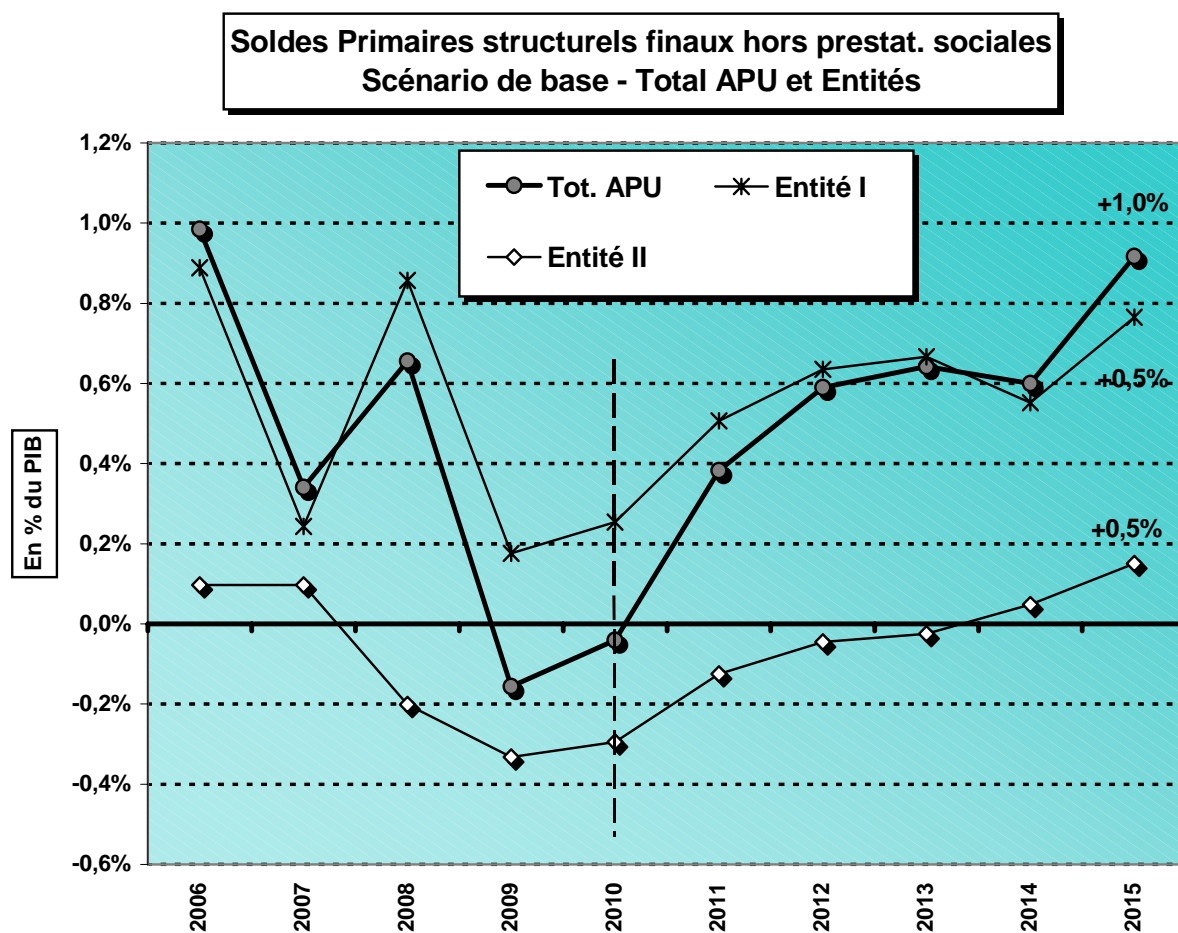
4. Au niveau des deux grandes Entités, on retrouve d'une période (pré-2010) à l'autre (post-2010) une hypothèse similaire d'inversion à la baisse de la trajectoire des dépenses primaires structurelles hors prestations sociales, avec cependant un recul du ratio structurel un peu plus que proportionnel au niveau de l'Entité II (44).
5. Les trajectoires primaires « endogènes » respectives des deux Entités sont influencées par un dernier facteur, principalement en 2011 mais persistant au-delà. Il s'agit, dans le cadre de la Loi de financement existante, de l'augmentation sensible prévue en 2011 des transferts fiscaux du PF aux Entités fédérées, assurant un rattrapage de moyens suite (notamment) à la sous-estimation de la croissance (et donc des moyens LSF à transférer) en 2010. Cette augmentation en 2011 des moyens LSF attribués atteindrait pas moins de 0,4% de PIB au détriment des recettes Voies et Moyens du PF, dont un peu moins du quart est imputable à la hausse sensible attendue du prix relatif national à la consommation (par rapport au déflateur du PIB) et sera permanente du fait de la révision en hausse des paramètres d'amorçage pour la fixation des moyens LSF 2011 (et pour les années suivantes).
6. En finale, comme cela ressort du graphique ci-après, on retrouve un assez grand parallélisme entre les deux grandes Entités pour ce qui est des hypothèses d'évolutions budgétaires en matière de soldes primaires structurels *finaux* (45) hors prestations sociales tels qu'estimés ici dans le cadre du Scénario de base. Au total, l'amélioration postulée de ce solde est d'un peu plus de 1,0% de PIB en 5 ans globalement, dont la moitié (0,5% de PIB) au niveau de l'Entité I et un peu plus de 0,5% de PIB au niveau de l'Entité II. Avec une part relative d'un peu plus de 50%, l'Entité I prend une part un peu plus que proportionnelle dans l'effort de rigueur sous-jacent déjà postulé ici dans le Scénario de base, puisque la part de cette Entité au sein des dépenses primaires totales hors vieillissement est en réalité plus proche de 35% (et 65% pour l'Entité II).

---

44 Ce recul serait ainsi en 2010-15 de 0,64% de PIB pour l'Entité II sur un total de 0,84% de PIB, soit une part relative d'un peu plus de 75% comparativement à son poids de 65% environ dans le total de ces dépenses « hors prestations sociales » en 2010. Cet écart relatif entre Entités se localise cependant intégralement en 2011, année au cours de laquelle la croissance réelle attendue des dépenses primaires finales hors prestations sociales de l'Entité I, dans le Scénario de base, reste substantielle et supérieure à celle attendue au niveau de l'Entité II sur une base corrigée pour le cycle des investissements des Pouvoirs locaux.

45 Par « finaux », on entend ici « corrigés pour l'incidence des transferts fiscaux et budgétaires non-discrétionnaires intra-publics ou inter-Entités ». Ces transferts peuvent en effet fluctuer à court terme de manière substantielle, par exemple en matière de transferts fiscaux LSF lorsque les évolutions macro-économiques effectives (inflation, croissance réelle) s'avèrent s'écarter – comme en 2009-2010 - des prévisions établies initialement lors de l'élaboration des budgets ou contrôles budgétaires.

**Graphique 17**  
**Soldes primaires structurels finaux hors vieillissements comparés**



Rem. Les chiffres intégrés dans la partie droite du graphique ci-dessus donnent les évolutions cumulées enregistrées sur la période 2010-2015 en pourcentage du PIB.

**Tableau 30**  
**Synthèse des évolutions budgétaires observées et projetées au niveau de l'Entité I**

Entité I - Traject. Budget. effect. & post-2010 à polit. inchangée		Evolutions en % du PIB			
		2005-10	2010-15	2010-12	2012-15
BNF (Définit. EDP)	(1)=(2-5)	-0,8%	-0,8%	-0,2%	-0,6%
* Solde primaire et éléments contributifs.	(2)=(3+4)	-1,6%	-0,4%	-0,1%	-0,2%
+ Recettes effectives tot. (hors UE)	(3)	-0,5%	-0,1%	0,1%	-0,2%
: Propres, avant transf. fiscaux	(3a)	-0,8%	0,3%	0,4%	-0,1%
: Transf. fiscaux à Entité II ("- = Hausse)	(3b)	0,2%	-0,4%	-0,4%	-0,1%
+ Dépenses primaires ("+" = Baisse)	(4)	1,0%	0,3%	0,2%	0,0%
: Transferts budgétaires nets à ent. II	(4a)	0,0%	-0,1%	0,0%	0,0%
: Finales (non-corr.)	(4b)	1,0%	0,4%	0,3%	0,1%
* Prestat. sociales effectives	(4b.1)	2,4%	0,7%	0,3%	0,4%
* Hors Vieilliss.	(4b.2)	-1,3%	-0,3%	0,0%	-0,3%
* Charges d'intérêts ("+" = hausse)	(5)	-0,7%	0,5%	0,1%	0,4%
Transferts budget. & fiscaux nets	(6)=(3b + 4a)	-0,2%	0,4%	0,3%	0,0%
Dép. prim. structur. finales. en vol.	(7)	2,5%	0,9%	0,4%	0,6%
* Prestat. Soc. Cycl. Corr.	(7a)	1,6%	1,1%	0,4%	0,8%
* Hors Prestat. Sociales	(7b)	0,9%	-0,2%	0,0%	-0,2%
Ecart non-discrét. de ratio des DPR finales	(8)=(4b-7)	-1,5%	-0,6%	-0,1%	-0,5%
* One-shots finales	(8a)	-2,5%	0,0%	0,0%	0,0%
* Y-GAP (effet-dénominateur)	(8b)	0,6%	-0,6%	-0,2%	-0,4%
* Chôm. Cyclique	(8c)	0,0%	-0,1%	0,0%	-0,1%
* Correct. Périmètre.	(8d)	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%
* Effets Prix-relatifs (Pr)	(8e)	0,2%	0,2%	0,2%	0,0%
One-shots en recettes	(9)	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%
pm. Non-discrét. totales	(10)=(8a+9)	-2,1%	-0,1%	-0,1%	0,0%
Solde prim. (SOPR) structurel corrigé	(11)=(2+10)	-2,6%	-1,0%	-0,3%	-0,7%
Idem, final., corrigé transf. intra-APU	(12)=(11+d6)	-2,8%	-0,6%	0,0%	-0,6%
<i>Idem, évolutions annuelles</i>	<i>d.(12')</i>	<b>-0,6%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>0,0%</b>	<b>-0,2%</b>
SOPR final struct. corr. hors vieilliss.	(13)=(12- d.7a)	-1,3%	0,5%	0,4%	0,1%
<i>Idem, évolutions annuelles</i>	<i>(13')</i>	<b>-0,3%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,0%</b>
Dettes implicites (définition Maastricht)	(14)	0,2%	2,2%	0,7%	1,5%

(°) Pour des raisons d'arrondis, la somme d'éléments peut ne pas correspondre exactement au total correspondant

**Tableau 31**  
**Synthèse des évolutions budgétaires observées et projetées au niveau de l'Entité II**

Entité II - (Définition CSF) Traject. Budgét. effect. & post-2010 à polit. inchangée		Evolutions en % du PIB (°)			
		2005-10	2010-15	2010-12	2012-15
BNF	(1)=(2-3)	-1,0%	0,7%	0,3%	0,5%
* Solde primaire	(2)	-0,9%	0,9%	0,3%	0,6%
+ Recettes effectives tot. (hors UE)	(2a)	-0,3%	0,2%	0,3%	-0,1%
: Propres, avant transferts fiscaux	(2a.1)	-0,1%	-0,2%	-0,1%	-0,1%
: Transferts fiscaux à entité II	(2a.2)	-0,2%	0,4%	0,4%	0,1%
: Transferts budgét. Nets reçus	(2a.3)	0,0%	-0,1%	0,0%	0,0%
+ Dépenses primaires finales	(2b)	0,7%	-0,7%	0,0%	-0,7%
* Charges d'intérêts	(3)	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
Dépenses prim. (DPR) structur. finale en vol.	(4)	0,4%	-0,5%	-0,3%	-0,3%
* Vieillesse Eff.	(5)	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%
* Hors Prestat. Soc. (corr. Cycle iPL)	(6)	0,4%	-0,6%	-0,3%	-0,3%
Ecart DPR	(7)=(2b - 4)	0,2%	-0,2%	0,2%	-0,4%
* Cycle iPL	(7a)	-0,2%	0,1%	0,3%	-0,2%
* Y-GAP (Effet-dénominateur cyclique en DPR)	(7b)	0,3%	-0,3%	-0,1%	-0,2%
* Effet Prix-relatifs (Pr)	(7c)	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%
One-shots en recettes	(8)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Soldes primaires Struct. Corr.	(9)=(2+7+8)	-0,7%	0,7%	0,5%	0,2%
Idem, final (hors transf.)	(10)=(9 - d.2a.3)	-0,5%	0,4%	0,2%	0,1%
* Idem, hors vieillis.	(11)	-0,4%	0,5%	0,3%	0,2%
<b>% Evolution annuelle</b>	<b>(11')=d.(11)</b>	<b>-0,1%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,1%</b>
Dettes implicites de l'Entité II	(12)	5,1%	1,2%	1,0%	0,2%

(°) Pour des raisons d'arrondis, la somme d'éléments peut ne pas correspondre exactement au total correspondant

Au sein de l'Entité II, il est également utile de distinguer la trajectoire de base ou à politique inchangée de l'ensemble des Entités fédérées (C&R), d'une part, de celle consolidée des Pouvoirs locaux, d'autre part, et ce au départ de la méthodologie et des hypothèses déjà définies par ailleurs.

Les principaux résultats de cette désagrégation sont présentés ci-après.



**Tableau 32**  
**Résultats budgétaires des Entités fédérées et des PL dans le Scénario de base**

Scénario de Base (à PI) - Détails Entité II	% du PIB				Evolut. en % PIB		
	2010	2011	2012	2015	2010-12	2012-15	2010-15
<b>Entités fédérées (C&amp;R)</b>							
Solde de financement (BNF)	-0,8%	-0,3%	-0,3%	0,0%	0,5%	0,3%	0,8%
* Intérêts (EDP)	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,0%	0,0%	0,1%
* Solde primaire	-0,5%	0,0%	0,0%	0,3%	0,5%	0,3%	0,8%
+ Recettes effectives semi-nettes	11,8%	12,3%	12,2%	12,3%	0,4%	0,0%	0,5%
* Propres	3,2%	3,3%	3,2%	3,2%	0,1%	0,0%	0,1%
* LSF	8,3%	8,7%	8,7%	8,7%	0,4%	0,1%	0,4%
* Transf. Budgét. Nets reçus de Entité I	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%
+ DPR Totales semi-nettes	12,3%	12,3%	12,2%	12,0%	-0,1%	-0,2%	-0,3%
* Finales	9,9%	9,9%	9,8%	9,5%	-0,1%	-0,2%	-0,3%
* Transferts nets aux PL	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	0,0%	0,0%	0,0%
Dette implicite	6,6%	6,7%	6,8%	6,5%	0,2%	-0,3%	-0,1%
<b>Pouvoirs locaux (PL)</b>							
Soldes de financem. (BNF)	-0,4%	-0,5%	-0,6%	-0,4%	-0,2%	0,2%	0,0%
* Intérêts (EDP)	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,0%	0,0%	0,1%
* Solde primaire	-0,2%	-0,4%	-0,4%	-0,2%	-0,2%	0,3%	0,1%
+ Recettes effectives semi-nettes	6,2%	6,1%	6,1%	5,9%	-0,1%	-0,2%	-0,3%
* Propres	3,1%	3,0%	3,0%	2,8%	-0,1%	-0,1%	-0,2%
* Transf. Budgét. Nets reçus totaux	3,1%	3,1%	3,1%	3,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%
+ DPR Totales finales	6,4%	6,5%	6,5%	6,0%	0,1%	-0,4%	-0,4%
* Invest. PL	0,9%	1,0%	1,1%	0,9%	0,1%	-0,2%	0,0%
* Hors Invest. PL	5,5%	5,5%	5,4%	5,1%	-0,1%	-0,3%	-0,3%
Dette implicite	4,2%	4,6%	5,0%	5,5%	0,8%	0,5%	1,3%

(°) Pour des raisons d'arrondis, la somme d'éléments peut ne pas correspondre exactement au total correspondant

- La trajectoire budgétaire des C&R se traduit globalement par un retour progressif à l'équilibre budgétaire, sans efforts additionnels par rapport à ceux qui sont intégrés dans le Scénario de base. Ceci s'explique pour une assez large part par le fort rebond des recettes (et en particulier des recettes LSF) en 2011, permettant de ramener le déficit des C&R à 0,3% de PIB dès 2011. Par la suite, la stricte limitation de la croissance réelle des dépenses primaires à l'horizon 2015, inscrite dans la trajectoire de base, suffit à réduire le ratio de ces dépenses de 0,3% de PIB en 4 ans et à ramener le solde budgétaire global des C&R à l'équilibre.
- Au niveau des PL, la trajectoire issue du Scénario de base est nettement moins favorable. Les PL démarrent en effet en 2010 le cycle d'ajustement budgétaire avec un déficit élevé, de 0,4% de PIB, alors même que le cycle des investissements des PL se situe dans un creux favorable. Au cours des deux années qui suivent (2011-2012), ce déficit des PL se creuserait encore d'au moins 0,2% de PIB dans le Scénario de base sous la pression de la hausse cyclique de leurs investissements (46) et d'un tassement limité de leurs recettes propres. Ce

46 Et encore cette hausse est-elle supposée ici un peu moins prononcée que dans les cycles précédents, eu égard au déficit initial élevé.

déficit atteindrait voire dépasserait 0,6% de PIB en 2012, au lieu de l'objectif de 0,2% de PIB indiqué dans le dernier Programme de Stabilité. Par la suite (période post-2012), ce déficit à politique inchangée ne se résorberait que très partiellement (de 0,2% de PIB) pour se retrouver en 2015, en milieu de cycle électoral, aux environs de 0,4% de PIB, soit un solde inchangé par rapport à 2010. Dans le Scénario de base retenu ici, la baisse significative projetée du ratio des dépenses primaires des PL sur la période 2012-2015, à concurrence de près de 0,5% de PIB (dont un peu plus de 0,2% de baisse réversible en dépenses d'investissements publics), serait partiellement neutralisée par un tassement attendu de près de 0,2% de PIB des recettes totales des PL.

En finale, on retrouve donc aussi au sein de l'Entité II une divergence très significative de trajectoire budgétaire de base entre ses deux grandes composantes. Le déficit de l'Entité II dans le Scénario de base se résorberait des deux tiers environ (plus de 0,7% de PIB) entre 2010 et 2015 ; mais cette résorption se ferait intégralement au bénéfice des Entités fédérées alors que le déficit des PL resterait en finale inchangé à 0,4% de PIB en 2015 et dépasserait ce niveau en moyenne de cycle sur la période de 6 ans 2010-2015. Ceci pointe clairement dans le sens d'un problème de coordination budgétaire interne à l'Entité II entre les Régions respectives et les Pouvoirs locaux sur lesquels ces dernières exercent en principe la tutelle.

## **II.3. Trajectoire normative globale et efforts de consolidation budgétaire à réaliser**

### **II.3.1. Trajectoire normative globale à l'horizon 2015**

Dans son Programme de Stabilité 2009-2012 de début 2010, le Gouvernement belge a défini une trajectoire budgétaire normée, à l'horizon 2012, qui se résume par les objectifs suivants de soldes budgétaires.

**Tableau 33**  
**Objectifs du Programme de Stabilité de 2010**

Programme de stabilité 2009-2012 de 2010 - Objectifs de Soldes de financements				
En % du PIB	2009	2010	2011	2012
Ensemble des Pouvoirs publics	-5,9	-4,8	-4,1	-3,0
* Entité I	-5,1	-3,8	-3,6	-2,6
+ Pouvoir fédéral	-4,3	-3,3	-3,3	-2,6
+ Sécurité sociale	-0,8	-0,5	-0,3	0,0
* Entité II	-0,8	-1,0	-0,5	-0,4
+ Entités fédérées	-0,6	-0,6	-0,3	-0,2
+ Pouvoirs locaux	-0,2	-0,4	-0,2	-0,2

Rappelons ici que les réalisations budgétaires 2010 telles que provisoirement estimées (soit un déficit global de 4,6% de PIB selon la BNB, voire de 4,4% de PIB selon le Comité de Monitoring se sont avérées meilleures que l'objectif de 4,8% de PIB visé. Il en a été ainsi plus qu'intégralement du fait d'une conjoncture nettement plus porteuse (un gain cyclique estimé à 0,4% de PIB) et de charges d'intérêt plus basses. Sur base de cet écart de solde budgétaire réalisé favorable d'au moins 0,2% de PIB, les Autorités fédérales ont indiqué leur volonté de ramener le déficit public belge 2011 au moins sous la barre des 4% de PIB, au lieu de l'objectif de 4,1% de PIB assigné dans le dernier Programme de Stabilité (janvier 2010).

Dans le contexte des hypothèses macro-économiques pluri-annuelles, plus favorables qu'il y a un an, qui sont actuellement retenues à court et moyen terme, et sous condition que ces hypothèses se vérifient, la Section estime opportun et justifié de réviser la trajectoire budgétaire normative de 2011 et des années suivantes. Compte tenu des gains budgétaires cycliques imprévus de 0,4% de PIB engrangés en 2010 et de la croissance 2011 attendue plus forte qu'escomptée il y a un an, le déficit public global belge devrait être ramené à 3,7% de PIB en 2011 au lieu de l'objectif affiché de 4,1% de PIB il y a un an dans un contexte beaucoup moins porteur. Compte tenu à l'inverse de l'hypothèse de croissance 2012 ici un peu plus basse que précédemment envisagée, la révision à la baisse de la trajectoire de déficit budgétaire pour les années 2012 et suivantes se limite à 0,2% de PIB chaque année.

Ceci revient à fixer une nouvelle trajectoire pluri-annuelle de consolidation budgétaire à l'horizon 2015, consistant à viser pour 2011 un objectif ajusté de solde (déficit) budgétaire de -3,7% de PIB, et respectivement de -2,8%, -1,8%, -0,8% et +0,2% de PIB en 2012, 2013, 2014 et 2015 .

L'objectif d'un léger surplus en 2015 correspondrait à un équilibre structurel dans les hypothèses de croissance retenues, ces dernières conduisant à combler complètement l'output-gap négatif estimé dès 2014 et à retrouver en 2015 un output-gap légèrement positif pour la première fois depuis 2008.

Cette révision de trajectoire s'inscrit pleinement dans le cadre des recommandations finales que la Section formulait il y a un peu plus d'un an dans ses conclusions générales (47):

« Un des enjeux pour les mois et années à venir est donc d'éviter que des gains conjoncturels éventuels, par définition réversibles et liés à la phase de reprise en cours et attendue, ne viennent affaiblir la volonté politique de réaliser les efforts budgétaires structurels qui sont indispensables pour assurer un retour durable à l'équilibre ».

Par ailleurs, l'écart net favorable de réalisation de 0,2% de PIB au minimum enregistré en 2010 par rapport à l'objectif du Programme de Stabilité résulte de l'agrégation d'un écart favorable de 0,4% de PIB au moins au niveau de l'Entité I et d'un écart inversement défavorable de près de 0,2% de PIB au niveau de l'Entité II (48). L'écart favorable de 0,4% de PIB au niveau de l'Entité I est plus qu'intégralement non-discrétionnaire et non-structurel (49), alors que l'écart de réalisation de l'Entité II est pour l'essentiel imputable à des différences de traitement statistique de certaines opérations des Entités fédérées entre l'approche budgétaire de l'Accord de coopération et l'approche SEC95 de l'ICN.

Or, en prévision précisément de cette possibilité, il était explicitement noté dans la synthèse de l'Avis précédent de la Section que « (...) tout écart de réalisation en 2010 en base SEC95 de l'une ou l'autre Entité par rapport aux objectifs inscrits dans l'Accord (50) devra faire l'objet l'année suivante de mesures correctrices qui, pour exclure tout double comptage, ne pourront être comptabilisées dans les mesures d'ajustement en cours » (51).

Les résultats budgétaires des PL en 2010 quant à eux ont correspondu aux objectifs fixés.

En conséquence et sur cette base, la Section estime qu'il n'y a pas lieu de revoir les objectifs budgétaires fixés à l'Entité II globalement dans le Programme de Stabilité 2010 pour les années 2011-2012. Elle est cependant pleinement consciente que l'objectif de solde budgétaire inscrit au Programme de Stabilité 2010 pour les PL, à savoir une limitation de leur déficit 2011 à 0,2% de

---

47 CSF, « Evaluation budgétaire 2008-2009 et trajectoires budgétaires en préparation au prochain Programme de Stabilité », janvier 2010, p. 24.

48 Soit un déficit de 3,4% de PIB au lieu de l'objectif visé de 3,8% de PIB au niveau de l'Entité I, et un déficit de 1,1% au lieu de l'objectif visé de 0,9% de PIB au lieu de l'Entité II (voir le Chapitre rétrospectif).

49 Il s'agit notamment de gains cycliques importants en recettes Voies et Moyens du PF, et ce d'autant plus que pour partie ces gains sont strictement temporaires et seront reperdus en 2011 lorsqu'il s'agira de corriger le « trop peu perçu » des Entités fédérées en 2010 suite à la révision à la hausse des paramètres définitifs des transferts « LSF ».

50 Il s'agit ici de l'Accord de coopération du 15 décembre (entre les entités fédérées et le pouvoir fédéral).

51 CSF, « Evaluation 2008-2009 et trajectoires budgétaires en préparation au prochain Programme de Stabilité », janvier 2010, p. 21.

PIB (et donc un objectif d'amélioration de 0,2% de PIB également par rapport à 2010) est sans aucun doute excessivement ambitieux et peu réaliste comparativement à la détérioration de 0,2% de PIB au minimum projetée en 2011 dans le Scénario de base (52). Ceci impliquerait en effet une amélioration discrétionnaire requise de 0,4% de PIB au moins pour la seule année 2011 au niveau des PL, soit un effort disproportionné visant à assurer le passage d'un déficit minimum de 0,5 de PIB dans le Scénario de base à un objectif visé de 0,2% de PIB seulement inscrit dans le dernier Programme de Stabilité.

Par contre les C&R globalement bénéficieront en 2011 d'une progression exceptionnelle « automatique » de leurs recettes LSF, de 0,4% de PIB, dont une part significative suite à l'imputation retardée du gain cyclique inattendu de 2010 ; ceci devrait faciliter significativement la réalisation de leur objectif budgétaire 2011 et logiquement leur permettre de compenser au moins en partie un probable écart négatif de réalisation budgétaire au niveau des PL dont les Régions ont légalement la tutelle.

Il importerait par conséquent au Pouvoir fédéral et/ ou aux Entités fédérées de compenser en 2011 un probable écart de réalisation au niveau des PL par un effort additionnel permettant d'assurer que l'objectif global – un déficit ramené à 3,7% de PIB – soit bien atteint en 2011.

**Tableau 34**  
**Une nouvelle trajectoire normative globale à l'horizon 2015.**

En % du PIB	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ensemble des APU	-4,6%	-3,7%	-2,8%	-1,8%	-0,8%	0,2%
* Entité I	-3,4%	-3,2%	-2,5%	-2,0%	-1,6%	-1,0%
* Entité II	-1,1%	-0,5%	-0,4%	0,2%	0,8%	1,2%

La nouvelle trajectoire normative par Entités proposée ici par la Section se traduit donc par des objectifs inchangés de déficit de 0,5% et de 0,4% de PIB respectivement en 2011 et 2012 pour l'Entité II, et ce dans le cadre de la clé de répartition actuellement en vigueur « 65% -Entité I / 35% -Entité II » des efforts budgétaires , cumulativement sur les 3 années 2010-2012.

Pour l'Entité I, l'objectif est de ramener son déficit de 3,4% de PIB (voire moins) en 2010 à 3,2% et 2,5% de PIB respectivement en 2011 et 2012. L'amélioration visée en 2011 peut sembler limitée (0,2% de PIB à peine), mais il faut rappeler ici que la trajectoire à politique inchangée est particulièrement peu favorable à l'Entité I, avec une détérioration de son solde budgétaire « à politique inchangée » de 0,3% de PIB dans le scénario de base, et ce principalement suite au transfert additionnel pré-mentionné de recettes fiscales de 0,4% de PIB en faveur des C&R.

L'étape suivante a consisté à confronter la trajectoire normée définie ci-dessus à la trajectoire correspondante de base définie et commentée ci-avant. Ceci permet d'effectuer une estimation actualisée des efforts d'ajustements budgétaires ex post à réaliser, et plus précisément des

52 Et cela en correspondance avec la détérioration « à politique inchangée » de 0,2 à 0,3% de PIB au minimum en 2011, telle qu'escomptée tant par la BNB (Projection de décembre 2010) que par le BFP en octobre 2010, suite principalement à la forte augmentation traditionnelle des investissements publics des PL en année pré-électorale.

gains de soldes primaires à obtenir, compte tenu des réductions induites de charges d'intérêt progressivement engrangées par la politique de consolidation budgétaire, d'inversion de l'effet « Boule de neige » et de réduction du taux d'endettement.

Dans un premier temps, nous estimerons les efforts de consolidation à opérer à l'horizon 2011-2012 pour respecter les trajectoires agrégées et désagrégées définies ci-dessus. Dans un second temps, nous procéderons de même pour les années 2013 à 2015 inclus, d'abord au niveau global et agrégé. Nous évaluerons ensuite, à un niveau plus désagrégé c'est-à-dire au niveau des deux grandes Entités, mais à contexte institutionnel et structures budgétaires supposés inchangés, les trajectoires budgétaires spécifiques par Entités correspondant à diverses hypothèses en matière de clé de répartition des efforts de consolidation à mettre en œuvre.

Rappelons tout d'abord qu'avec les hypothèses macro-économiques, financières et budgétaires retenues dans le scénario de référence ou de base, le déficit budgétaire se situerait encore en 2015 un peu au-dessus de 4,5% de PIB (4,6% plus précisément), soit, par rapport à l'objectif d'un surplus de 0,2% de PIB (équilibre structurel) un gap nominal estimé de 4,8% de PIB, soit près de 21 milliards d'euros à prix courants de 2015 ou encore de 18,8 milliards environ à prix constants de 2010.

Dans cet exercice, on suppose par souci de simplification que dans la trajectoire normée le taux d'intérêt implicite resterait inchangé par rapport à celui retenu dans la trajectoire de référence. Les calculs effectués montrent que malgré cette hypothèse prudente voire conservatoire en matière de taux d'intérêt, la mise en œuvre d'un programme structurel et progressif d'ajustement budgétaire permettrait de ralentir la progression de l'endettement (de l'ordre de 8,3% de PIB fin 2014 et de 12,8% de PIB fin 2015) et par conséquent de réaliser des économies induites ou endogènes conséquentes en matière de charges d'intérêt (d'un peu plus de 0,3% de PIB en 2015). Du coup, l'effort primaire global à réaliser ex post serait ramené à 4,5% de PIB en 5 ans (2011 inclus) au lieu de 4,8% de PIB, soit malgré tout 19,5 milliards à prix courants de 2015 et 17,4 milliards à prix constants (de 2010).

**Tableau 35**  
**Trajectoire normative globale et efforts de consolidation budgétaire à réaliser**

Trajectoire normative de retour à l'équilibre en 2015						
En % du PIB	2010	2011	2012	2013	2014	2015
BNF dans le Scénario de base	-4,6%	-4,5%	-4,5%	-4,5%	-4,7%	-4,6%
* Charges d'intérêts (EDP)	3,5%	3,5%	3,6%	3,8%	4,0%	4,1%
* Solde primaire	-1,1%	-1,0%	-0,9%	-0,7%	-0,7%	-0,6%
Taux d'endettement	97,5%	98,4%	99,1%	99,6%	100,3%	100,9%
<b>BNF normé (2010 = réalisat. estim.)</b>	-4,6%	-3,7%	-2,8%	-1,8%	-0,8%	0,2%
* Charges d'intérêts induites (EDP)	3,5%	3,5%	3,6%	3,7%	3,8%	3,7%
* Solde primaire (normé)	-1,1%	-0,3%	0,8%	2,0%	2,9%	3,9%
Taux d'endettement	97,5%	97,5%	96,9%	94,8%	91,8%	88,0%
<b>Ecarts par rapport au Scénario de base</b>						
BNF normé EDP ("+" = améliorat.)	0,0%	0,7%	1,7%	2,7%	3,8%	4,8%
* Charges d'intérêts (EDP)	0,0%	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,2%	-0,3%
* Solde primaire (= effort cumulé)	0,0%	0,7%	<b>1,7%</b>	2,6%	3,6%	<b>4,5%</b>
<i>id. Annuel = Effort complément.</i>	0,0%	0,7%	1,0%	0,9%	1,0%	0,9%
Taux d'endettement	0,0%	-0,9%	-2,2%	-4,8%	-8,4%	-12,9%
Effort primaire annuel compl. (mio €Prix 2011)		2576	3730	3720	4180	3690

(°) Pour des raisons d'arrondis, la somme d'éléments peut ne pas correspondre au total correspondant (à 0,1% près)

A court terme, pour atteindre un déficit de 3,7% de PIB en 2011, l'effort primaire global estimé est de l'ordre de 2,6 milliards d'euros. A l'horizon 2012, il est cumulativement de près de 6,3 milliards à prix courants, dont 3,7 milliards complémentaires (à prix 2011) en 2012 pour autant que l'objectif 2011 ait été atteint sans mesures one-shot significatives.

Dans une perspective de moyen terme, l'effort primaire global de 4,5% de PIB à réaliser en moins de 5 ans (années 2011-2015) reste considérable même s'il s'avère inférieur de 0,5% de PIB à ce qui était jugé requis il y a un an (Avis CSF de janvier 2010).

Pour mesurer l'importance de cet effort, il suffit de rappeler qu'il correspond grosso modo à l'équivalent de près de 10% des dépenses primaires totales actuelles (9,4% plus exactement). En d'autres termes, si cet effort devait être intégralement réalisé en réductions de dépenses primaires, la croissance réelle de ces dernières – prestations sociales incluses - devrait être annuellement réduite de 2% environ en moyenne pendant 5 années consécutives, tous niveaux de pouvoirs confondus, par rapport aux rythmes déjà limités ou ralentis prévus dans la trajectoire de référence à l'horizon 2015. Comme ce rythme de croissance réelle moyen est de 1,9% sur la période 2010-2015 dans le Scénario de référence, ceci impliquerait de ramener ce rythme marginalement en dessous de zéro (gel en termes réels) pendant les 5 années consécutives. Si cet écart de 2% devait être appliqué et transposé aux grandes catégories de dépenses primaires, alors la croissance réelle des prestations sociales devrait être ramenée à 0,8% l'an (au lieu de 2,8% dans le Scénario de base), et celle des autres dépenses primaires (dites hors vieillissement) à -1,0% l'an (et ce tous niveaux de pouvoirs confondus, au lieu de +1,0% dans le Scénario de base). Un tel régime généralisé et prolongé de coupes budgétaires risque néanmoins de rendre plus problématique une réorientation structurelle des dépenses publiques

dans le sens d'un appui sélectif accru au renforcement du potentiel de croissance durable et de la cohésion sociale.

Même si la moitié de l'effort restrictif ici mesuré devait être réalisé en recettes, soit 2,25% de PIB en 5 ans ou encore 4,8% du total des recettes publiques actuelles (fiscales, parafiscales et non fiscales), la croissance réelle prévue des dépenses primaires totales devrait encore être amputée d'un peu plus de la moitié en moyenne, passant de 1,9% à 0,9%. Appliqué aux grandes catégories de dépenses primaires, cela donnerait une croissance autorisée maximale de 1,8% pour l'ensemble des prestations sociales (yc. les soins de santé, l'ensemble des pensions du secteur privé et public, etc.) et de 0% pour les dépenses hors prestations sociales en moyenne à tous les niveaux de pouvoirs. Dans ce cas, la croissance réelle annuelle admissible de l'ensemble des dépenses primaires resterait modestement positive mais ne pourrait plus représenter que moins d'un tiers du rythme observé au cours de la décennie écoulée.

Enfin, si l'ajustement devait se faire intégralement en recettes, ceci porterait le ratio effectif des recettes publiques à plus de 51% de PIB, soit bien au-delà du précédent pic de 48,4% de PIB (hors one-shots) atteint en 1998 au sortir de la phase d'assainissement budgétaire en vue d'accéder à l'Euro. Compte tenu du niveau déjà relativement élevé en Belgique des prélèvements obligatoires et en particulier de ceux sur le facteur travail, un tel alourdissement ne pourrait s'effectuer sans conséquences en termes de compétitivité macro-économique (via les impacts induits sur les coûts et les prix) ou en termes d'érosion des bases taxables les plus mobiles. Il en est d'autant plus ainsi que dans pratiquement tous les pays européens environnants, les ajustements budgétaires entrepris concernent tant des économies structurelles en dépenses primaires que des relèvements sélectifs en recettes. Enfin, si la hausse des prélèvements devait épargner le facteur travail et se concentrer quasi-exclusivement sur les autres bases imposables (capital ou revenus de la propriété, produits énergétiques et dépenses intérieures de consommation finale ou résidentielles), elle devrait être considérable en termes relatifs avec des risques importants d'être au final contre-productive et au moins en partie inopérante.

En finale, il apparaît clairement qu'un ajustement budgétaire majeur et d'une telle importance – l'équivalent au moins de celui réalisé en 1993-1998 – devra jouer sur tous les leviers et à tous les niveaux de pouvoirs, selon des arbitrages quantitatifs « recettes / dépenses primaires » qui dépendront in fine de choix politiques, en fonction aussi des autres priorités des politiques économiques, sociales et environnementales mises en œuvre.



### II.3.2. Trajectoires normatives à l'horizon 2012 par grandes Entités

Il est utile également d'analyser ces efforts complémentaires par grandes Entités, et ce à l'horizon 2012. Pour ce faire, il importe d'appliquer jusqu'en 2012 inclus la clé de répartition « 65% / 35% » retenue à cet horizon temporel dans le Programme de Stabilité de janvier 2010, et ce en tenant compte des efforts structurels effectifs déjà réalisés en 2010, tels qu'identifiés au départ de l'analyse des réalisations budgétaires structurelles par Entités (Partie I du présent rapport).

**Tableau 36**  
**Scénarios de base et trajectoires normées par Entités à l'horizon 2012**

Scénario de base et trajectoire normée - Horizon 2012				Evolutions	
En % PIB	2010	2011	2012	2012-2011	2012-2010
<b>Scénario de base</b>					
Ensemble des Pouvoirs publics	-4,6%	-4,5%	-4,5%	-0,1%	0,0%
* Entité I	-3,4%	-3,7%	-3,7%	-0,1%	-0,3%
* Entité II	-1,1%	-0,8%	-0,8%	0,0%	0,3%
+ Entités fédérées	-0,8%	-0,3%	-0,3%	0,0%	0,5%
+ Pouvoirs locaux	-0,4%	-0,5%	-0,5%	0,0%	-0,2%
<b>Nouveau Scénario normé</b>					
	<i>Réalisat. Est.</i>	<i>Nouveau</i>			
Ensemble des Pouvoirs publics	-4,6%	-3,7%	-2,8%	0,9%	1,7%
* Entité I	-3,4%	-3,2%	-2,5%	0,7%	0,9%
* Entité II	-1,1%	-0,5%	-0,4%	0,2%	0,8%
+ Entités fédérées	-0,8%	-0,2%	-0,1%	0,1%	0,6%
+ Pouvoirs locaux	-0,4%	-0,3%	-0,2%	0,1%	0,2%
<b>Ecart = Améliorations à réaliser</b>					
Ensemble des Pouvoirs publics	0,0%	0,7%	1,7%	1,0%	1,7%
* Entité I	0,0%	0,4%	1,2%	0,8%	1,2%
* Entité II	0,0%	0,3%	0,5%	0,2%	0,5%
+ Entités fédérées	0,0%	0,1%	0,2%	0,1%	0,2%
+ Pouvoirs locaux	0,0%	0,2%	0,3%	0,1%	0,3%

(°) Pour des raisons d'arrondis, la somme d'éléments peut ne pas correspondre exactement au total correspondant

Il apparaît qu'en 2011, l'effort complémentaire de 0,7% de PIB à réaliser pour ramener le déficit budgétaire global à 3,7% de PIB se situe pour un peu plus de 0,4% de PIB (1,6 milliard selon les estimations) au niveau de l'Entité I et le restant (0,9 milliard environ) au niveau de l'Entité II et en particulier au niveau des Pouvoirs locaux. La clé de répartition « 65% / 35% » est ici respectée, mais la compensation pour l'effort additionnel de l'Entité II, constaté en 2010, est reportée en 2012. Cette année-là, l'Entité I devrait prendre à sa charge un peu plus des trois quarts % de l'effort global d'ajustement additionnel (près de 0,8% de PIB sur un total de 1,0% de PIB) de manière à respecter la clé de répartition « 65% / 35% » de manière cumulative sur les trois années 2010-2011-2012.

En effet, comme déjà souligné dans l'Avis de la Section de janvier 2010, l'effort structurel de consolidation budgétaire mis en œuvre par l'Entité II en 2010, notamment au niveau des Entités fédérées, aurait dépassé de loin le poids proportionnel de cette Entité au sein de l'ensemble des finances publiques belges. Il atteindrait au minimum 0,2% de PIB (53) et expliquerait à lui seul l'amélioration du solde primaire structurel global enregistré au niveau consolidé de l'ensemble des finances publiques sur base de la méthodologie de la Commission européenne. Or l'application de la clé de répartition des efforts budgétaires effectifs en matière d'assainissement doit se mesurer et s'évaluer de manière cumulée au fil du temps, sur la période 2009-2012 voire au-delà. L'effort « plus que proportionnel » réalisé par l'Entité II en 2010, à concurrence de 0,13% de PIB environ, doit être donc imputé (et déduit) de l'effort à faire en 2011-2012 par cette Entité pour traiter chacune des deux grandes Entités de manière équitable et cohérente au regard des critères fixés, et ce non pas ponctuellement mais bien cumulativement sur l'ensemble de la période couverte. Cette procédure de correction avait déjà été prévue et appliquée pour les années 2010-2011 dans l'Avis précédent (janvier 2010) de la Section.

Les budgets 2011 de l'Entité II ont déjà été déposés et la trajectoire de base retenue ici pour cette Entité intègre par conséquent pour l'essentiel les efforts et engagements de rigueur et d'économies qui y sont inscrits pour 2011. C'est moins le cas au niveau de l'Entité I où des mesures correctrices complémentaires doivent encore être décidées et mises en œuvre pour fournir un effort équivalent et compenser l'absence d'amélioration du solde primaire structurel identifiable en 2010 à son niveau (54).

---

53 A elle seule, la quasi-suppression en 2010 de la « job-korting » en région flamande représente un effort structurel bien identifié de l'ordre de 0,2% de PIB. Par contre, le ratio structurel des dépenses primaires finales de l'Entité II reste quasi-stable en 2010, la baisse estimée au niveau des Entités fédérées (un peu plus de 0,1% de PIB) étant neutralisée par une hausse symétrique estimée au niveau des Pouvoirs locaux.

54 Pour rappel, le ratio structurel des dépenses primaires de l'Entité I aurait encore augmenté de 0,5% de PIB en 2010, dont 0,3% de PIB au niveau des dépenses primaires hors prestations sociales (l'essentiel au niveau des subventions salariales du PF comme de la Sécurité sociale). Et avant transferts fiscaux à l'Entité II, le ratio des recettes publiques totales hors one-shot de l'Entité I n'aurait augmenté (de 0,3% de PIB) que grâce à une progression équivalente des recettes non fiscales et non parafiscales qui pour une large part peut difficilement être considérée comme de nature discrétionnaire.

Pour 2012, l'écart budgétaire (cumulé avec 2011) atteint 1,7% de PIB dans le Scénario de base par rapport au nouvel objectif visé, ceci impliquant globalement un effort structurel complémentaire (par rapport à 2011) de 1,0% (soit un effort de 0,85% de PIB en moyenne pour les deux années). Sur l'ensemble des deux années, l'écart cumulé à combler se répartirait entre les deux grandes Entités à concurrence de 1,2% de PIB pour l'Entité I (un peu plus de 70% du total), et 0,5% de PIB (un peu moins de 30% environ du total) au niveau de l'Entité II dont les trois cinquièmes environ au niveau des PL sur base des estimations actuellement disponibles. Ce chiffre de 30% sur deux ans ne couvre cependant pas la contribution discrétionnaire relative plus importante de l'Entité II en 2010 à l'effort global enregistré, cette dernière portant sa contribution théorique et relative globale (sur 3 ans) à 35%.

En conclusion, l'effort discrétionnaire primaire complémentaire de consolidation budgétaire à opérer à l'horizon 2012, pour ramener le déficit public belge à 2,8% de PIB reste considérable, de l'ordre de 6,3 milliards d'euros à prix courants au minimum, dont 4,5 milliards environ à charge de l'Entité I et 1,8 à charge de l'Entité II.

#### ***II.4. Trajectoires budgétaires 2012-2015 et répartition des efforts de consolidation complémentaires entre Entités***

Les trajectoires budgétaires normatives définies il y a un an par la Section, tant globalement que par Entités, pour ramener le déficit public global belge à 3% de PIB en 2012 avaient été établies sur base du principe d'une clé de répartition « 65% - Entité I / 35%- Entité II » de l'effort primaire global à fournir par les deux grandes Entités. Cette clé était proportionnelle aux poids relatifs respectifs des deux Entités dans les dépenses primaires finales totales effectives des Administrations publiques – et donc jugée équilibrée de ce point de vue. -

Pour les années postérieures à 2012, il n'existe à ce stade pas d'accord politique quant à une future clé de répartition, même si des clés alternatives ont déjà été discutées et proposées, notamment une clé « mixte » (recettes et dépenses) plus proche de « 76,5% / 23,5% ». De plus, toute réforme ultérieure de l'Etat, de la répartition des compétences et des mécanismes de financement associés modifiera inévitablement la répartition des contraintes budgétaires existantes entre Entités et donc aussi les trajectoires budgétaires dites « à politique inchangée ». Il peut néanmoins être utile de réactualiser à titre illustratif le chiffrage désagrégé consécutif à la méthodologie antérieurement utilisée (Avis de janvier 2010 de la Section), et ce pour les années post-2012, pour bien rappeler le contexte de contrainte budgétaire dans laquelle toute réforme de l'Etat devrait logiquement s'inscrire.

Le scénario de répartition central retenu par la Section reste celui d'une prolongation jusqu'en 2015 de la clé de répartition existante. Néanmoins, à titre illustratif, deux scénarios alternatifs ont également été évalués, à savoir celui d'une clé alternative « 76,5%-Entité I / 23,5%-Entité II » évoquée ci-avant, d'une part, et celui d'un retour convergent et simultané à l'équilibre budgétaire structurel en 2015, d'autre part.

#### ***II.4.1 Scénario central de prolongation de la clé de répartition « 65%-Entité I / 35%-Entité II » à l'horizon 2015.***

Le premier scénario développé ci-après se base sur une simple prolongation de la clé existante (65%-Entité I / 35%-Entité II), et ce au départ des nouveaux objectifs budgétaires 2012. Ceux-ci, tels que redéfinis ci-avant sur base du dernier Programme de Stabilité, sont supposés atteints pour autant que les hypothèses de croissance favorables retenues se vérifient.

La principale conclusion à tirer de ce scénario est qu'il débouche, comme dans l'Avis CSF de janvier 2010 mais de manière encore un peu accentuée, sur un objectif de surplus budgétaire de l'Entité II à concurrence de 1,2% de PIB (1,0% de PIB dans l'Avis 2010), compensant un déficit normé symétrique un peu inférieur de 1,0% de PIB de l'Entité I.

**Tableau 37**  
**Trajectoire normée post-2012 avec répartition « 65% / 35% » de l'effort primaire d'ajustement**

Scénario normé post-2012 avec répartition "65% / 35% de l'Effort d'ajustement		2012	2013	2014	2015
En % du PIB					
<b>Scénario de base post-2010: BNF</b>					
Ensemble des Pouvoirs publics	A.	-4,5%	-4,5%	-4,7%	-4,6%
* Entité I	A.I	-3,7%	-3,9%	-4,2%	-4,3%
* Entité II	A.II	-0,8%	-0,6%	-0,5%	-0,4%
<b>Scénario normé: BNF</b>					
Ensemble des Pouvoirs publics	B.	-2,8%	-1,8%	-0,8%	0,2%
Ecart / Scénario de base, dont	C=B-A	1,7%	2,7%	3,8%	4,8%
* Entité I	C.I	1,1%	1,8%	2,5%	3,1%
* Entité II	C.II	0,6%	0,9%	1,3%	1,7%
<b>SOPR Scén. de base post-2012- Tot.</b>					
* Entité I	D.I	0,7%	0,7%	0,5%	0,5%
* Entité II	D.II	0,1%	0,3%	0,5%	0,6%
Effort primaire normé post-2010 = Ecart	E.	1,7%	2,6%	3,7%	4,5%
Effort cumulé post-2012, dont	F.	0,0%	0,9%	2,0%	2,8%
* Entité I (65%)	F.I	0,0%	0,6%	1,3%	1,8%
* Entité II (35%)	F.II	0,0%	0,3%	0,7%	1,0%
<b>Solde primaire normé</b>					
* Entité I (65%)	G.I	0,7%	1,3%	1,7%	2,4%
* Entité II (35%)	G.II	0,1%	0,6%	1,2%	1,6%
Charges d'intérêts Scénario normé	H.	3,6%	3,7%	3,8%	3,7%
* Entité I	H.I	3,2%	3,3%	3,4%	3,4%
* Entité II	H.II	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
<b>BNF Normé résultant</b>					
* BNF normé Entité I	I.I	-2,5%	-2,0%	-1,6%	-1,0%
* BNF normé Entité II	i.II	-0,3%	0,2%	0,8%	1,2%

(°) Pour des raisons d'arrondis, la somme d'éléments peut ne pas correspondre exactement au total correspondant

Une telle divergence de soldes normés s'explique fondamentalement par le fait suivant. Dans ce scénario « normatif », l'effort restrictif primaire proportionnel des 2 Entités se greffe sur des trajectoires respectives divergentes dans le Scénario de base en matière de soldes primaires (voir tableau ci-après): une détérioration 2012-15 « endogène » de 0,2% de PIB pour l'Entité I (mais une amélioration de 0,2% de PIB hors vieillissement), comparativement à une amélioration « endogène » de 0,6% de PIB pour l'Entité II. Cette dernière se limiterait cependant à un gain de 0,4% de PIB après correction pour le cycle des investissements des Pouvoirs locaux ou cycle

« iPL » (55). La contribution de l'Entité I à l'amélioration globale du solde primaire hors vieillissement (et corrigé pour le cycle des iPL) s'élève ainsi dans le Scénario de base sur la période 2012-2015 à un peu plus de 30% du total (0,6% de PIB), ce qui est un pourcentage proche de la part relative de l'Entité I dans ces mêmes dépenses en 2010 ou de sa part escomptée en 2012 (34%).

**Tableau 38**  
**Soldes primaires dans le Scénario de base et composantes**

Soldes primaires à politique inchangée et composantes					Evolut. 2012-15
En % du PIB	2012	2013	2014	2015	
Solde Primaire Total (Entités I et II)	-0,9%	-0,7%	-0,7%	-0,6%	0,4%
* Entité I	-0,5%	-0,5%	-0,7%	-0,7%	-0,2%
+ Vieillissem. (base 2012=0%)	0,0%	-0,1%	-0,3%	-0,4%	-0,4%
+ Hors Vieillis. (HV)	-0,5%	-0,4%	-0,5%	-0,3%	<b>0,2%</b>
* Entité II	-0,5%	-0,2%	0,0%	0,1%	0,6%
+ Cycle iPL	-0,2%	0,0%	0,1%	0,0%	0,2%
+ Hors cycle iPL	-0,3%	-0,2%	-0,1%	0,1%	<b>0,4%</b>
Tot. hors Vieillis. Corr. cycle iPL	-0,7%	-0,6%	-0,5%	-0,2%	<b>0,6%</b>

Remarque. Pour des raisons d'arrondis, la somme de certaines composantes d'un tableau peut ne pas correspondre exactement (à 0,1% près) au total correspondant.

Le dégagement théorique de tels surplus budgétaires au niveau de l'Entité II ou au moins de certaines de ses composantes est évidemment très problématique tant d'un point de vue financier (accumulation d'actifs publics nets croissants par certaines entités) qu'économique, sans parler de son peu de réalisme politique.

Les résultats de ce scénario illustratif, comme ceux des deux suivants d'ailleurs, ne font que souligner à nouveau lourdement une conclusion centrale qui s'était dégagée de l'Avis précédent de la Section (p. 24) :

« L'analyse prospective indique clairement que le cadre financier, institutionnel et budgétaire du fédéralisme fiscal belge existant n'est plus compatible, en contexte de vieillissement, avec un retour à l'équilibre budgétaire en 2015 qui à la fois soit équitablement réparti entre les grandes Entités (et à l'intérieur de celles-ci) et qui débouche pour chaque niveau de pouvoir sur des soldes budgétaires soutenables et convergents. »

55 On anticipe en effet après l'année 2012 d'élections communales, et ce conformément au profil historique des cycles d'investissements des Pouvoirs locaux, une contraction « spontanée » de ces dépenses à concurrence de 0,3% de PIB entre 2012 et 2014-2015.

## II.4.2 Scénario d'équilibre structurel global à l'horizon 2015 avec une clé de répartition « mixte » alternative « 76,5% - Entité I / 23,5% - Entité II »

Le second scénario (Tableau ci-après) ne diffère du précédent que par le recours à une clé de répartition alternative de l'effort primaire global à réaliser (56), soit une clé un peu plus favorable à l'Entité II et symétriquement plus défavorable à l'Entité I. Cette clé est de « 76,5% - Entité I / 23,5% Entité II », soit un glissement de part relative de 11,5% du total par rapport à la clé « 65% / 35% du scénario central (pratiquement un tiers en moins du point de vue de l'Entité II). Avec cette nouvelle clé, l'effort d'ajustement cumulé en 3 ans de l'Entité II est réduit de 0,3% de PIB, ou près de 30% en termes relatifs, et celui de l'Entité I est symétriquement alourdi de 0,3% de PIB ou plus de 17% en termes relatifs.

**Tableau 39**  
**Trajectoires normatives par Entités avec une clé de répartition alternative**

Scénario normé post-2012 avec répartition "76,5% / 23,5%" de l'effort d'ajustement		2012	2013	2014	2015
En % du PIB					
<b>Scénario de base: BNF</b>					
Ensemble des Pouvoirs publics	A.	-4,5%	-4,5%	-4,7%	-4,6%
* Entité I	A.I	-3,7%	-3,9%	-4,2%	-4,3%
* Entité II	A.II	-0,9%	-0,6%	-0,5%	-0,4%
<b>Scénario normé: BNF</b>					
Ensemble des Pouvoirs publics	B.	-2,8%	-1,8%	-0,8%	0,2%
Ecart / Scénario à PI, dont	C=B-A	1,7%	2,7%	3,8%	4,8%
* Entité I	C.I	1,3%	2,1%	2,9%	3,7%
* Entité II	C.II	0,4%	0,6%	0,9%	1,1%
<b>SOPR Scén. de base post-2012- Tot.</b>					
* Entité I	D.I	0,7%	0,7%	0,5%	0,5%
* Entité II	D.II	0,1%	0,3%	0,5%	0,6%
Effort primaire normé post-2010 = Ecart	E.	1,7%	2,6%	3,7%	4,5%
Effort cumulé post-2012, dont	F.	0,0%	0,9%	2,0%	2,8%
* Entité I (76,5%)	F.I	0,0%	0,7%	1,5%	2,1%
* Entité II (23,5%)	F.II	0,0%	0,2%	0,5%	0,7%
<b>Solde primaire normé post-2012</b>					
* Entité I (76,5%)	G.I	0,7%	1,4%	2,0%	2,7%
* Entité II (23,5%)	G.II	0,0%	0,5%	1,0%	1,2%
<b>Charges d'intérêts Scénario normé</b>					
* Entité I	H.I	3,2%	3,3%	3,3%	3,3%
* Entité II	H.II	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
<b>BNF Normé</b>					
* BNF normé Entité I	I.I	-2,5%	-1,9%	-1,4%	-0,7%
* BNF normé Entité II	i.II	-0,4%	0,1%	0,5%	0,9%

(°) Pour des raisons d'arrondis, la somme d'éléments peut ne pas correspondre exactement au total correspondant (à 0,1% près)

56 Soit 2,8% de PIB en 3 ans ou un peu plus de 0,9% de PIB en moyenne annuelle.

Ceci impliquerait, par rapport à l'effort de consolidation budgétaire et fiscal déjà très conséquent requis de l'Entité I dans le scénario de répartition « 65% / 35% », un effort additionnel de 0,3% de PIB, soit en recettes, soit en réduction additionnelle du niveau des dépenses primaires (de 1% en trois ans d'ici 2015 pour le total de l'Entité, ou de près de 4% si cette réduction ne devait concerner que les seules dépenses primaires hors prestations sociales de l'Entité I).

Même dans ce cas, la trajectoire normée de l'Entité II correspondrait à un objectif de léger surplus budgétaire (0,1% de PIB) dès 2013 et d'un surplus de près de 0,9% de PIB en 2015, soit un chiffre pas si éloigné de ce qui était obtenu il y a un an par la Section (un surplus de 1,0% de PIB) avec une clé de répartition « 65% / 35% » supposée prolongée.

Ceci confirme une fois de plus le problème d'incompatibilité, à structure budgétaire et Loi de financement inchangées ainsi qu'en contexte de contrainte forte de consolidation budgétaire à l'horizon 2015, entre d'une part le souci d'une répartition jugée équilibrée, entre grandes Entités, de l'effort budgétaire et fiscal global requis, et d'autre part la volonté simultanée de dégager, à ce même horizon et pour chaque niveau de pouvoir, des soldes budgétaires convergents et soutenables dans le temps.

#### ***II.4.3 Répartition implicite des efforts budgétaires en cas d'objectif d'équilibre structurel (soit un surplus effectif de 0,1% de PIB) pour chacune des deux grandes Entités***

A contrario, dans un troisième scénario (cf. Tableau infra) le simple maintien d'un objectif d'équilibre budgétaire structurel de chaque Entité à l'horizon 2015 impliquerait, dans le cadre budgétaire et institutionnel existant, que l'intégralité de l'effort de consolidation budgétaire pour la période post-2012 (années 2013 à 2015 inclus) soit mis à charge de la seule Entité I (2,8% de PIB ou plus de 0,9% de PIB en moyenne annuelle) pour autant que les objectifs budgétaires 2012 respectifs soient atteints par chaque grande Entité.

En effet, dans ce scénario, la contrainte d'amélioration du solde primaire normé de l'Entité II entre 2012 et 2015 (57) serait de 0,5% de PIB en 3 ans, alors que l'amélioration primaire « endogène » projetée dans le Scénario de base (ou à politique inchangée) s'élève elle-même à un chiffre quasi-identique d'un peu plus de 0,5% de PIB.

Dans ce scénario également, l'effort cumulé fourni par l'Entité II sur l'ensemble de la période 2009-2015 se limiterait à celui fourni sur la seule période 2009-2012 pour ramener son déficit à 0,4% de PIB en 2012. Cet effort peut être estimé à 0,7% de PIB (dont 0,2% de PIB en 2010), soit 35% du total requis au niveau global. Sur l'ensemble de la période 2009-2015, cet effort cumulé se limiterait cependant à ces mêmes 0,7% de PIB, mais sur un total requis de 4,7% de PIB en 6 ans cette fois (dont 4,5% de PIB en 2010-2015). Ceci ne représenterait à peine qu'un peu plus de 13% du total, comparativement à 4,1% de PIB (ou plus de 85% du total) à charge de l'Entité I, au sein de laquelle la Sécurité sociale représente plus des deux tiers des dépenses primaires finales.

Une telle répartition verticale des efforts est manifestement déséquilibrée. A contrario, ce scénario, comme les deux autres précédents, montre clairement que la contradiction

---

57 Au départ d'un déficit de l'Entité II supposé ramener à 0,4% de PIB en 2012 conformément à l'objectif fixé dans le dernier Programme de stabilité ou dans la nouvelle trajectoire normée CSF 2010-2012.



actuellement existante entre les deux objectifs, à savoir 1) une répartition équilibrée des efforts et 2) la soutenabilité budgétaire à chaque niveau de pouvoir, ne peut être résolue que par une révision structurelle des mécanismes de financement en lien avec les transferts accrus de compétences qui sont à l'agenda.

Cette révision devra inévitablement aller dans le sens d'un décrochage significatif, et cela tant en niveau (à court terme) qu'en dynamique évolutive (à l'horizon 2015), des moyens financiers additionnels à octroyer relativement aux nouvelles compétences transférées, ou encore d'une révision des mécanismes existants de la Loi de financement dans le sens d'une évolution moins rapide des transferts du PF vers les Entités fédérées, à tout le moins à l'horizon 2015.

**Tableau 40**  
**Répartition des efforts primaires dans le scénario de retour à l'équilibre structurel en 2015 pour les deux grandes Entités.**

Trajectoire de retour à l'équilibre structurel en 2015 pour chaque grande Entité					
En % du PIB		2012	2013	2014	2015
<b>BNF normé</b>	(1)	-2,8%	-1,8%	-0,8%	0,2%
* Entité I	(1a)	-2,5%	-1,7%	-0,9%	0,1%
* Entité II	(1b)	-0,3%	-0,1%	0,0%	0,1%
<b>Solde primaire normé corresp.</b>	(2)	0,8%	1,9%	2,9%	3,9%
* Entité I	(2a)	0,7%	1,6%	2,5%	3,4%
* Entité II	(2b)	0,1%	0,3%	0,5%	0,5%
<b>SOPR post-2012 Scén. de Base</b>	(3)	0,8%	1,0%	1,0%	1,1%
* Entité I	(3a)	0,7%	0,7%	0,5%	0,5%
* Entité II	(3b)	0,1%	0,3%	0,5%	0,6%
<b>Effort primaire post-2012</b>	(4)=((2-3)	0,0%	0,9%	2,0%	2,8%
* Entité I	(4a)	0,0%	0,9%	2,0%	2,8%
* Entité II	(4b)	0,0%	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
<b>Efforts primaires cumul. par périodes.</b>		<b>2009-12</b>	<b>% Relat.</b>	<b>2009-15</b>	<b>% Relat.</b>
Total APU	(5)	1,9%	100,0%	4,7%	100,0%
* Entité I	(5a)	1,2%	65,0%	4,1%	<b>86,8%</b>
* Entité II	(5b)	0,7%	35,0%	0,6%	<b>13,1%</b>

(°) Pour des raisons d'arrondis, la somme d'éléments peut ne pas correspondre exactement au total correspondant

ANNEXES - **Tableau 41 : Trajectoire budgétaire structurelle récente et perspectives structurelles associées au Scénario de base**

Trajectoire budgétaire effect. & post-2010 dans le Scénario de base		En % PIB				Projection post-2010				
Incidences non-discriminationn. & évolut. structurelles		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
BNF effectif	(1)	-0,3%	-1,3%	-6,0%	-4,6%	-4,5%	-4,5%	-4,5%	-4,7%	-4,6%
* Incid. Budgét. Cycl. tot. (yc. chôm.) - Niveaux	(2)	1,4%	1,2%	-1,2%	-0,9%	-0,7%	-0,5%	-0,3%	0,0%	0,2%
* Incid. One-shots (définit. BNB)	(3)	0,0%	0,0%	-0,9%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
BNF Structurel	(4)=(1)-(2+3)	-1,7%	-2,6%	-3,8%	-3,6%	-3,8%	-4,0%	-4,2%	-4,7%	-4,9%
pm. Evolut. Annuelles ("-" = détérioration)	(5)=?(4)	-0,7%	-0,9%	-1,3%	0,3%	-0,2%	-0,2%	-0,1%	-0,5%	-0,2%
Solde primaire structurel (SOPR), dont:	(6)	2,2%	1,3%	-0,3%	-0,2%	-0,4%	-0,4%	-0,4%	-0,7%	-0,8%
- Correction prix relat. (base 2010) ("+"=favor.)	(7)	0,9%	0,0%	-0,1%	0,0%	-0,3%	-0,3%	-0,3%	-0,3%	-0,4%
SOPR corrigé Prix-relat. (Pr)	(8)=(6-7)	1,4%	1,3%	-0,2%	-0,2%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,4%	-0,4%
* Cycle Invest. des PL ou "iPL" ("-"=Défavor.)	(9)	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	-0,1%	-0,2%	0,0%	0,1%	0,0%
* SOPR struct. Corr. Pr et cycle iPL, dont:	(10)=(8-9)	1,4%	1,3%	-0,1%	-0,3%	0,0%	0,1%	-0,2%	-0,5%	-0,4%
pm. Evolut. Ann. ("-" = détérioration)	(11)=?(10)	-1,1%	0,0%	-1,5%	-0,1%	0,3%	0,1%	-0,2%	-0,3%	0,0%
+ Prestat. sociales structur. (inversées)	(12)	1,2%	0,9%	0,2%	0,0%	-0,2%	-0,3%	-0,6%	-0,9%	-1,2%
+ SOPR struct. "hors Vieill." (corr. cycle iPL)	(13)=(13a+13b)	0,1%	0,4%	-0,4%	-0,3%	0,2%	0,4%	0,5%	0,4%	0,7%
: Recettes tot. corrigées One-shots	(13.a)	-0,6%	0,0%	-0,3%	0,0%	0,4%	0,4%	0,2%	0,0%	0,1%
: DPR struct. hors Vieill. Corr. iPL (Inversées)	(13.b)	0,8%	0,4%	-0,1%	-0,3%	-0,2%	0,1%	0,3%	0,4%	0,6%
pm. Niveau des Recettes corr. One-shots	(10a)	46,0%	46,6%	46,3%	46,6%	47,0%	47,0%	46,8%	46,6%	46,7%
pm. Niveau des Dép. Prim. Struct. Tot. corr.	(10b)	44,6%	45,3%	46,4%	46,8%	46,9%	46,8%	46,9%	47,1%	47,1%

**ANNEXES - Tableau 42 : Rétrospective et Projection post-2010 au niveau de l'Entité I**

Entité I - Trajectoire budgétaire effect. & post-2010 (Scénario de base)		En % du PIB (°)								
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
BNF (Définit. EDP)	(1)=(2-3)	-0,6%	-1,2%	-5,0%	-3,4%	-3,7%	-3,7%	-3,9%	-4,2%	-4,3%
* Solde primaire	(2)=(3-4)	2,9%	2,3%	-1,7%	-0,3%	-0,6%	-0,5%	-0,5%	-0,7%	-0,7%
+ Recettes effectives tot. (hors UE)	(3)	31,3%	31,9%	30,9%	32,0%	31,9%	32,0%	31,9%	31,8%	31,9%
: Propres, avant transferts fiscaux	(3a)	40,5%	41,5%	40,6%	41,2%	41,6%	41,6%	41,5%	41,3%	41,5%
: Transferts fiscaux à entité II	(3b)	-8,4%	-8,7%	-8,7%	-8,3%	-8,8%	-8,7%	-8,7%	-8,7%	-8,8%
+ Dépenses primaires	(4)	28,3%	29,6%	32,6%	32,3%	32,5%	32,5%	32,4%	32,5%	32,6%
: Transferts budgétaires nets à l'Entité II	(4a)	0,8%	0,8%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%
: Finales non-corrigées	(4b)	27,5%	28,8%	31,7%	31,4%	31,6%	31,6%	31,6%	31,7%	31,7%
* Prestations sociales effectives.	(4b.1)	20,8%	21,7%	23,7%	23,7%	23,8%	23,9%	24,1%	24,2%	24,3%
* Hors Prestat. Sociales	(4b.2)	6,7%	7,1%	8,0%	7,7%	7,8%	7,7%	7,5%	7,5%	7,4%
* Charges d'intérêts	(5)	3,5%	3,5%	3,3%	3,1%	3,1%	3,2%	3,3%	3,5%	3,6%
Transferts budgét. & fiscaux nets	(6)=(3b + 4a)	9,3%	9,5%	9,6%	9,2%	9,7%	9,6%	9,6%	9,6%	9,6%
Dépenses prim. structur. finales. en vol.	(7)	28,7%	29,4%	30,2%	30,6%	30,9%	31,0%	31,2%	31,4%	31,6%
* Prestations sociales cycl. corrigées	(7a)	21,9%	22,2%	22,8%	23,1%	23,2%	23,5%	23,7%	24,0%	24,3%
* Hors Prestations sociales	(7b)	6,9%	7,2%	7,3%	7,5%	7,7%	7,6%	7,4%	7,4%	7,3%
Ecart non-discrét. de ratio des DPR finales	(8)=(4b-7)	-1,2%	-0,6%	1,5%	0,7%	0,7%	0,6%	0,4%	0,3%	0,1%
* One-shots finales	(8a)	0,1%	0,0%	0,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
* Y-GAP (effet-dénominateur)	(8b)	-0,7%	-0,6%	0,7%	0,5%	0,4%	0,3%	0,2%	0,0%	-0,1%
* Chôm. Cyclique	(8c)	-0,1%	-0,2%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,1%
* Correct. Périmètre.	(8d)	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
* Effets "Prix-relatifs" (Pr)	(8e)	-0,4%	0,2%	0,2%	0,1%	0,3%	0,4%	0,3%	0,4%	0,4%
One-shots en recettes	(9)	0,0%	0,0%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
pm. One-shots totales	(10)=(8a+9)	0,1%	0,0%	0,9%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Solde primaire structurel corrigé	(11)=(2+8+10)	1,6%	1,6%	0,3%	0,5%	0,2%	0,1%	-0,1%	-0,5%	-0,5%
Idem, final., corrigé transferts intra-APU	(12)=(11+d6)	1,5%	1,7%	0,5%	0,3%	0,4%	0,3%	0,0%	-0,4%	-0,4%
<i>Idem, évolutions annuelles</i>	<b>(12')</b>	<b>-1,1%</b>	<b>0,3%</b>	<b>-1,3%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>0,1%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>0,0%</b>
SOPR final struct. corr. hors prestat. sociales	(13)=(12- d.7a)	0,2%	0,9%	0,2%	0,3%	0,5%	0,6%	0,7%	0,6%	0,8%
<i>Idem, évolutions annuelles</i>	<b>(13')</b>	<b>-0,6%</b>	<b>0,6%</b>	<b>-0,7%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,0%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>0,2%</b>
Dettes implicites (définition Maastricht)	(14)	77,1%	81,8%	86,2%	86,6%	87,1%	87,3%	87,6%	88,2%	88,9%

**ANNEXES - Tableau 43 : Rétrospective et Projection post-2010 au niveau de l'Entité II**

Entité II - Définition CSF - Scénario de base Trajectoire budgétaire effect. & post-2010		En % du PIB (°)				Projection				
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
BNF	(1)=(2-3)	0,3%	-0,2%	-1,0%	-1,1%	-0,8%	-0,8%	-0,6%	-0,5%	-0,4%
* Solde primaire	(2)	0,6%	0,1%	-0,7%	-0,8%	-0,4%	-0,4%	-0,2%	0,0%	0,1%
+ Recettes effectives tot. (hors UE)	(2a)	15,6%	15,6%	15,8%	15,5%	15,9%	15,8%	15,7%	15,7%	15,7%
: Propres, avant transferts fiscaux	(2a.1)	6,3%	6,0%	6,2%	6,3%	6,3%	6,2%	6,1%	6,1%	6,1%
: Transferts fiscaux à entité II	(2a.2)	8,4%	8,7%	8,7%	8,3%	8,8%	8,7%	8,7%	8,7%	8,8%
: Transferts budgét. Nets reçus	(2a.3)	0,8%	0,8%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%
+ Dépenses primaires finales	(2b)	15,0%	15,4%	16,5%	16,3%	16,3%	16,2%	15,9%	15,7%	15,6%
* Charges d'intérêts	(3)	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,5%	0,5%	0,5%
Dépenses prim. structur. Fin. en vol.	(4)	15,7%	15,7%	16,0%	16,0%	15,9%	15,7%	15,7%	15,6%	15,5%
* Vieillesse Eff.	(5)	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,8%	1,8%
* Hors Prestat. Soc. (corr. Cycle iPL)	(6)	14,0%	14,0%	14,3%	14,3%	14,2%	14,0%	13,9%	13,8%	13,7%
Ecart DPR	(7)=(2b - 4)	-0,6%	-0,2%	0,5%	0,3%	0,5%	0,5%	0,2%	0,1%	0,1%
* Cycle Invest. des PL (iPL)	(7a)	0,0%	0,0%	0,0%	-0,1%	0,1%	0,2%	0,0%	-0,1%	0,0%
* Y-GAP	(7b)	-0,4%	-0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
* Pr (Effets prix-relatifs)	(7c)	-0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
* One-shots & Périmètre	(7d)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
One-shots en recettes	(8)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Soldes primaires Struct. Corr.	(9)=(2+7+8)	-0,1%	-0,1%	-0,2%	-0,5%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,2%
Idem, final (hors transf.)	(10)=(9 - d.2a.3)	0,1%	-0,2%	-0,4%	-0,3%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,1%
% Evolution annuelle	(10')=d.(10)	0,0%	-0,3%	-0,2%	0,1%	0,2%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%
* Idem, hors vieilliss.	(11)	0,1%	-0,2%	-0,3%	-0,3%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%
% Evolution annuelle	(11')=d.(11)	0,0%	-0,3%	-0,1%	0,0%	0,2%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%
Dettes implicites de l'Entité II	(12)	7,1%	7,8%	10,0%	10,8%	11,3%	11,8%	12,0%	12,0%	12,0%

---

### **CHAPITRE III EVALUATION BUDGÉTAIRE DES COMMUNAUTÉS ET DES RÉGIONS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE 2007 -2011 ET VÉRIFICATION DES PROJECTIONS PLURIANNUELLES AVEC LES RECOMMANDATIONS DE LA SECTION D'OCTOBRE 2009**

---

La méthodologie appliquée dans le présent chapitre diffère de celle utilisée dans les autres chapitres de l'Avis. Alors que les deux premiers chapitres partent des comptes nationaux établis pour l'ensemble des communautés et régions, le chapitre III se base sur les comptes individuels des entités fédérées. Cette approche différente peut engendrer des résultats divergents, tant en ce qui concerne l'analyse rétrospective qu'en matière de projections pour l'avenir.

Dans le présent chapitre, le solde de financement des entités fédérées pour l'année budgétaire 2010 est ainsi estimé à -0,5% de PIB, tandis que ce pourcentage est de -0,8% de PIB dans les autres chapitres de l'Avis (58). Cette divergence spécifique à l'année 2010 s'explique par les facteurs suivants :

- les données individuelles fournies par les entités fédérées et retenues au chapitre III, ne tiennent pas encore compte des éventuelles corrections SEC complémentaires pour 2010 qui pourraient détériorer le solde de financement de ces entités fédérées, en particulier le solde de la Communauté flamande (500 millions d'euros) et de la Région wallonne (200 millions d'euros) ;
- au chapitre III, toutes les entités fédérées ne sont pas encore prises en considération (la Communauté germanophone et les trois commissions communautaires à Bruxelles font encore provisoirement défaut) ;
- les données sur lesquelles les chiffres du chapitre III pour l'année budgétaire 2010 se basent, sont plus récentes que celles retenues dans les autres chapitres de l'Avis.

Une explication plus détaillée concernant la répartition entre les entités fédérées des efforts d'assainissement recommandés au chapitre II pour la période à l'horizon 2015, sera fournie dans un avis complémentaire.

---

58 Voir le tableau 1 à la rubrique « Synthèse et recommandations », les tableaux 4 et 21 au chapitre I et les tableaux 32 et 36 au chapitre II.

### III.1. Tableaux récapitulatifs pour l'ensemble des communautés et des régions

#### III.1.1. Objectifs budgétaires pour la période 2009 – 2012

**Tableau 44**  
**Objectifs budgétaires par entité fédérée pour la période 2009-2012**

Communautés et Régions (x 1.000.000 euros)	Objectifs budgétaires 2009 - 2012			
	2009	2010	2011	2012
Solde de financement (SNF)	Accord budgétaire 15.12.2009		Programme de Stabilité 2009 - 2012 (a)	
Communauté flamande	-997,0	-493,3	0,0	0,0
Communauté française	-266,5	-727,1	-548,0	-438,1
Communauté germanophone	-32,0	-11,1	-3,9	-2,2
Région wallonne	-406,9	-364,7	-267,7	-134,4
Région de Bruxelles - Capitale	-232,7	-313,0	-254,1	-172,3
Commission communautaire française	-4,0	-2,0	-8,1	-11,5
Commission communautaire commune	0,0	0,0	0,0	0,0
Commission communautaire flamande	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total communautés et régions</b>	<b>-1.939,0</b>	<b>-1.911,2</b>	<b>-1.081,8</b>	<b>-758,5</b>
<i>en % du PIB</i>	<i>-0,6</i>	<i>-0,6</i>	<i>-0,3</i>	<i>-0,2</i>

- (a) Les objectifs correspondent aux prévisions pluriannuelles établies par les entités fédérées lors de l'élaboration de leur budget initial de l'année 2010. Ces objectifs font l'objet de l'accord budgétaire du 3 février 2010 et ont été repris dans le Programme de Stabilité de la Belgique 2009 - 2012 (tableau 15).

Dans le souci d'une interprétation correcte des objectifs pour l'année budgétaire 2010 et en vue d'une évaluation du respect des objectifs précités, il est important d'attirer l'attention sur l'article 6, § 2 de l'Accord du 15 décembre 2009. Cette disposition s'aligne directement sur les objectifs de ladite année budgétaire et est rédigée comme suit :

« § 2. en tenant compte des hypothèses de base reprises dans le budget de la Flandre (2009 – 2010) en matière d'application de l'imputation en SEC concernant les dépenses d'enseignement payées à l'avance en 2008 (355,8 millions d'euros) et des versement qui sont prévus en 2009 au Fonds d'Egalisation flamand (500 millions d'euros). »

**III.1.2. Aperçu global de l'évaluation des soldes de financement réalisés dans la période 2009 – 2010, complété des soldes révisés des années 2007 et 2008, par rapport aux objectifs budgétaires**

**Tableau 45**  
**Vérification des soldes de financement réalisés en 2009**  
**avec les objectifs budgétaires relatifs à cette année budgétaire**

Solde de financement (x 1.000.000 euros)	Realisations 2009 (CN 2009) (a) (1)	Objectifs 2009 (Accord 15.12.2009) (2)	Ecart (3) = (1) - (2)
Ensemble des c&r hors Vlaams Zorgfonds	-2.608,4		
<b>Ensemble des c&amp;r y compris Vlaams Zorgfonds</b>	<b>-2.610,9</b>	<b>-1.939,0</b>	<b>-671,9</b>
<b>dont : Vlaams Zorgfonds</b>	<b>-2,5</b>		
dont : correction statistique (globale pour l'ensemble des c&r)	-46,5		
en % du PIB			
Ensemble des c&r hors Vlaams Zorgfonds	-0,8		
<b>Ensemble des c&amp;r y compris Vlaams Zorgfonds</b>	<b>-0,8</b>	<b>-0,6</b>	<b>-0,2</b>
<b>dont : Vlaams Zorgfonds</b>	<b>0,0</b>		
Communauté flamande hors <i>Vlaams Zorgfonds</i>	-1.059,2		
Communauté flamande y compris <i>Vlaams Zorgfonds</i>	-1.061,7	-997,0	-64,7
<i>dont Vlaams Zorgfonds</i>	-2,5		
Communauté française	-265,2	-266,5	1,3
Communauté germanophone	-11,7	-32,0	20,3
Région wallonne	-882,2	-406,9	-475,3
Région de Bruxelles - Capitale	-346,7	-232,7	-114,0
Commission communautaire flamande	5,0	0,0	5,0
Commission communautaire française	-6,7	-4,0	-2,7
Commission communautaire commune	4,8	0,0	4,8
<i>avant correction statistique :</i>			
Total c&r hors Vlaams Zorgfonds	-2.561,9		
Total c&r y compris Vlaams Zorgfonds	-2.564,4	-1.939,0	-625,4

(a) Comptes des pouvoirs publics 2009, publication ICN septembre 2010 + solde Vlaams Zorgfonds (en Comptes nationaux le fonds fait partie de la Sécurité sociale)

**Tableau 46**  
**Vérification des estimations provisoires des soldes de financement réalisés en 2010**  
**avec les objectifs budgétaires relatifs à cette année budgétaire**

Solde de financement (x 1.000.000 EUR)	Réalizations 2010 (C&R début 2011) (a) (1)	Objectifs 2010 (Accord 15.12.2009) (2)	Ecart  (3) = (1) - (2)
Total de seulement 4 C&R hors Vlaams Zorgfonds	-1.691,3		
<b>Total de seulement 4 C&amp;R y compris Vlaams Zorgfonds</b>	<b>-1.705,7</b>	<b>-1.898,1</b>	<b>192,4</b>
<b>dont : Vlaams Zorgfonds</b>	<b>-14,5</b>		
en % du PIB			
Total de seulement 4 C&R hors Vlaams Zorgfonds	-0,5 (b)		
<b>Total de seulement 4 C&amp;R y compris Vlaams Zorgfonds</b>	<b>-0,5 (b)</b>	<b>-0,5</b>	<b>0,1</b>
<b>dont : Vlaams Zorgfonds</b>	<b>0,0</b>		
Communauté flamande hors Vlaams Zorgfonds (a)	-469,4		
Communauté flamande y compris Vlaams Zorgfonds (a)	-483,9	-493,3	9,5
<i>dont Vlaams Zorgfonds</i>	-14,5		
Communauté française	-721,4	-727,1	5,7
Région wallonne (a)	-240,5	-364,7	124,2
Région de Bruxelles - Capitale	-260,0	-313,0	53,0

- (a) Chiffres provisoires communiqués début 2011 par les Communautés et Régions concernées.  
Il s'agit de réalisations provisoires de 2010 hors corrections SEC complémentaires possibles qui peuvent détériorer le solde de financement, notamment :
- Communauté flamande : 500 millions d'euros (une non-acceptation possible en tant que recettes SEC dans les CN 2010 des réserves qui ont été accumulées sur le Fonds d'Egalisation en 2009)
  - Région wallonne : 200 millions d'euros (rejet possible comme OCPP dans les CN 2010 de certaines dépenses de capital en absence de justification correcte ou complète de la nature des dépenses)
- (b) L'écart entre le -0,5% du PIB dans le présent tableau et le -0,8% du PIB dans des tableaux diverses de la synthèse et des Chapitres I et II du présent Avis (tableaux 1, 4, 21, 32 et 36) s'explique par le fait que :
- le présent tableau part de l'information fournie par les entités fédérées et ne prend pas encore en compte les corrections SEC complémentaires possibles pour l'année 2010 pour ce qui concerne la Communauté flamande (500 millions d'euros) et la Région wallonne (200 millions d'euros) qui pourraient dégrader les soldes de ces entités.
  - toutes les entités fédérées ne sont pas encore prises en compte (la Communauté germanophone, les Commissions communautaires à Bruxelles manquent encore provisoirement)
  - l'information détaillée qui est à la base des chiffres retenus dans le présent tableau est plus récente que les chiffres retenus dans les tableaux précités.



**Tableau 47**  
**Vérification des soldes de financement révisés de l'année 2008**  
**avec les objectifs budgétaires relatifs à cette année budgétaire**

Solde de financement (x 1.000.000 EUR)	Réalizations 2008 (CN 2009) (a) (1)	Objectifs 2008 (b) (2)	Ecart (3) = (1) - (2)
Ensemble des c&r hors Zorgfonds	-128,7		
<b>Ensemble des c&amp;r y compris Zorgfonds</b>	<b>80,8</b>	<b>30,8</b>	<b>50,1</b>
<i>dont Vlaams Zorgfonds</i>	<i>209,5</i>		
<i>dont reprise dettes communes flamandes et CCFI</i>	<i>641,6</i>		
<i>dont : correction statistique</i>	<i>-36,0</i>		
<i>Ensemble des c&amp;r y compris Zorgfonds, hors reprise dettes</i>	<i>722,4</i>	<i>30,8</i>	<i>691,7</i>
en % du PIB			
Ensemble des c&r hors Zorgfonds	-3,7%		
<b>Ensemble des c&amp;r y compris Zorgfonds</b>	<b>2,3%</b>	<b>0,9%</b>	<b>1,5%</b>
<i>dont Vlaams Zorgfonds</i>	<i>6,1%</i>		
<i>dont reprise dettes communes flamandes et CCFI</i>	<i>18,6%</i>		
<i>Ensemble des c&amp;r y compris Zorgfonds, hors reprise dettes</i>	<i>20,9%</i>	<i>0,9%</i>	<i>20,0%</i>
Communauté flamande hors Vlaams Zorgfonds	-47,9		
Communauté flamande y compris Vlaams Zorgfonds	161,6	35,6	126,0
<i>dont Vlaams Zorgfonds</i>	<i>209,5</i>		
<i>dont reprise dettes communes flamandes et CCFI</i>	<i>641,6</i>		
<i>(dégradation du SNF de la CFI est compensée par amélioration du SNF des communes flamandes et de la CCFI) (c)</i>			
<i>Communauté flamande y compris Zorgfonds, hors reprise dettes</i>	<i>803,2</i>	<i>35,6</i>	<i>767,6</i>
Communauté française	59,6	8,4	51,2
Communauté germanophone	3,9	0,3	3,6
Région wallonne	-55,5	-16,0	-39,5
<i>dont litige avec Eurostat sur la classification de dépenses (subsides en capital ou OCPP)</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
Région de Bruxelles - Capitale	-76,0	0,6	-76,6
Commission communautaire flamande	20,1	0,0	20,1
<i>dont reprise dettes par Région flamande</i>	<i>16,0</i>		
Commission communautaire flamande hors reprise dettes	4,1	0,0	4,1
Commissions communautaire française	0,1	1,9	-1,8
Commission communautaire commune	3,0	0,0	3,0
<i>avant correction statistique :</i>			
Ensemble des communautés et régions hors Zorgfonds	-92,7		
Ensemble des communautés et régions y compris Zorgfonds	116,8	30,8	86,1
<i>dont reprise dettes communes flamandes et CCFI</i>	<i>641,6</i>		
<i>Ensemble des communautés et régions y compris Zorgfonds, hors reprise dettes</i>	<i>-524,8</i>	<i>30,8</i>	<i>-555,5</i>

- (a) Comptes des pouvoirs publics 2009, publication ICN septembre 2010 + solde Vlaams Zorgfonds (en Comptes nationaux le fonds fait partie de la Sécurité sociale)
- (b) Le détail de la fixation des normes pour l'année budgétaire 2008 est repris au tableau 35 de l'Avis de la Section de janvier 2010.
- (c) Compensation qui a obtenu un avis positif de la Section "Besoins de financement des pouvoirs publics" du Conseil supérieur des Finances

**Tableau 48**  
**Vérification des soldes de financement révisés de l'année 2007**  
**avec les objectifs budgétaires relatifs à cette année budgétaire**

Solde de financement (x 1.000.000 EUR)	Réalisations 2007 (CN 2009) (a) (1)	Objectifs 2007 (2)	Ecart (3) = (1) - (2)
Ensemble des c&r hors Zorgfonds	1.234,9		
<b>Ensemble des c&amp;r y compris Zorgfonds</b>	<b>1.265,2</b>	<b>333,9</b>	<b>931,3</b>
<i>dont Vlaams Zorgfonds</i>	30,3		
<i>dont : correction statistique</i>	-40,1		
en % du PIB			
Ensemble des c&r hors Zorgfonds	0,4%		
<b>Ensemble des c&amp;r y compris Zorgfonds</b>	<b>0,4%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,3%</b>
<i>dont Vlaams Zorgfonds</i>	0,0%		
Communauté flamande hors Vlaams Zorgfonds	1.038,6		
<i>Vlaams Zorgfonds</i>	1.068,9	346,4	722,5
Communauté flamande y compris Vlaams Zorgfonds	30,3		
Communauté française	-32,6	-37,0	4,4
Communauté germanophone	2,1	0,3	1,7
Région wallonne	248,7	46,6	202,1
Région de Bruxelles - Capitale	7,7	-24,3	32,0
Commission communautaire flamande	-5,2	0,0	-5,2
Commissions communautaire française	5,5	1,9	3,6
Commission communautaire commune	10,3	0,0	10,3
<i>avant correction statistique :</i>			
Ensemble des communautés et régions hors Zorgfonds	1.275,0		
Ensemble des communautés et régions y compris Zorgfonds	1.305,3	333,9	971,4

- (a) Comptes des pouvoirs publics 2009, publication ICN septembre 2010 + solde Vlaams Zorgfonds (en Comptes nationaux le fonds fait partie de la Sécurité sociale)
- (b) Le détail de la fixation des normes pour l'année budgétaire 2007 est repris au tableau 34 de l'Avis de la Section de janvier 2010.

**III.1.3. Aperçu global de l'évaluation des projections pluriannuelles pour la période 2010 – 2015 par rapport aux recommandations budgétaires de la Section retenues dans l'Avis d'octobre 2009**

**Tableau 49**  
**Soldes réalisés / budgétés / estimés des Communautés et des Régions**  
**pour la période 2010 – 2012 comparés aux trajectoires illustratives du CSF**  
**(Avis d'octobre 2009)**

Soldes des C&R réalisés / budgétés / estimés pour 2010 - 2012 comparés aux trajectoires illustratives du CSF (avis d'octobre 2009)	Soldes de financement 2010 - 2012 (x 1.000.000 euros)														
	Communauté flamande (y compris les Zorgefonds)			Communauté française			Région wallonne			Région de Bruxelles - Capitale			Total		
	(a)			(b)			(b)			(c) (d)			(f)		
	2010 <sup>E</sup> (janv. 2011)	2011 budget init.	2012 Progr. de Stab. 2009 - 2012	2010 <sup>E</sup> (janv. 2011)	2011 budget init.	2012 Progr. de Stab. 2009 - 2012	2010 <sup>E</sup> (janv. 2011)	2011 budget init.	2012 Progr. de Stab. 2009 - 2012	2010 <sup>E</sup> (mars 2011)	2011 budget init.	2012 Progr. de Stab. 2009 - 2012	2010 <sup>E</sup> (janv. 2011)	2011 budget init.	2012 Progr. de Stab. 2009 - 2012
Soldes réalisés / retenus en % du PIB	-483,9 -0,1	0,3 0,0	0,0 0,0	-721,4 -0,2	-358,3 -0,1	-343,5 -0,1	-240,5 -0,1	-235,7 -0,1	-164,6 0,0	-260,0 -0,1	-313,0 -0,1	-254,1 -0,1	-1.705,7 -0,5	-906,7 -0,2	-762,1 -0,2
Trajectoires illustratives du CSF (avis sept. - oct. 2009) (e)	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Trajectoire A Equilibre en 2015 pour EAP, ensemble des C&R et ensemble des PL - en % du PIB	-1.692,7 -0,5	-911,6 -0,2	-552,4 -0,1	-752,2 -0,2	-550,2 -0,2	-478,6 -0,1	-532,9 -0,2	-395,1 -0,1	-324,7 -0,1	-458,7 -0,1	-458,5 -0,1	-449,1 -0,1	-3.436,5 -1,0	-2.315,4 -0,6	-1.804,8 -0,5
Trajectoire B Trajectoire 65 entité I / 35 entité II "dépenses primaires" en % du PIB	-1.597,7 -0,5	-692,2 -0,2	-9,7 0,0	-719,1 -0,2	-473,6 -0,1	-289,2 -0,1	-506,5 -0,1	-334,2 -0,1	-174,2 0,0	-447,0 -0,1	-431,5 -0,1	-382,3 -0,1	-3.270,3 -0,9	-1.931,5 -0,5	-855,4 -0,2
Trajectoire C Trajectoire 76,5 entité I / 23,5 entité II "spending & taxing power" - en % du PIB	-1.640,9 -0,5	-839,0 -0,2	-369,0 -0,1	-734,1 -0,2	-524,8 -0,1	-414,6 -0,1	-518,5 -0,1	-375,0 -0,1	-273,8 -0,1	-452,3 -0,1	-449,6 -0,1	-426,5 -0,1	-3.345,8 -1,0	-2.188,4 -0,6	-1.483,9 -0,4
Trajectoire D Equilibre en 2015 pour chaque entité fédérée en % du PIB	-1.663,3 -0,5	-952,2 -0,3	-754,7 -0,2	-687,4 -0,2	-450,1 -0,1	-369,4 -0,1	-485,6 -0,1	-324,6 -0,1	-252,0 -0,1	-385,2 -0,1	-318,4 -0,1	-247,3 -0,1	-3.221,5 -0,9	-2.045,3 -0,6	-1.623,4 -0,4
Ecart entre soldes réalisés / retenus en trajectoire A en % du PIB	1.208,8 0,3	911,9 0,2	552,4 0,1	30,8 0,0	191,9 0,1	135,1 0,0	292,4 0,1	159,4 0,0	160,1 0,0	198,7 0,1	145,5 0,0	195,1 0,1	1.730,8 0,5	1.408,7 0,4	1.042,7 0,3
Ecart entre soldes réalisés / retenus en trajectoire B en % du PIB	1.113,8 0,3	692,5 0,2	9,7 0,0	-2,3 0,0	115,3 0,0	-54,3 0,0	266,0 0,1	98,5 0,0	9,6 0,0	187,0 0,1	118,5 0,0	128,3 0,0	1.564,6 0,4	1.024,8 0,3	93,3 0,0
Ecart entre soldes réalisés / retenus en trajectoire C en % du PIB	1.157,0 0,3	839,3 0,2	369,0 0,1	12,7 0,0	166,5 0,0	71,1 0,0	278,0 0,1	139,3 0,0	109,2 0,0	192,3 0,1	136,6 0,0	172,5 0,0	1.640,1 0,5	1.281,7 0,4	721,8 0,2
Ecart entre soldes réalisés / retenus en trajectoire D en % du PIB	1.179,4 0,3	952,5 0,3	754,7 0,2	-34,0 0,0	91,8 0,0	25,9 0,0	245,1 0,1	88,9 0,0	87,4 0,0	125,2 0,0	5,4 0,0	-6,8 0,0	1.515,8 0,4	1.138,6 0,3	861,3 0,2

- (a) Estimation pluriannuelle 2011 - 2014 (Parlement flamand, Pièce 21 (2009 - 2010) n° 1  
(b) Information provenant du communiqué de presse de la Communauté française et de la Région wallonne du 11 janvier 2011 concernant l'exécution du budget 2010.  
(c) Exposé général au budget initial pour l'année budgétaire 2011, Doc. A - 129/1 - 2010/2011, 30.10.2010 (suite 1)  
(d) La projection pluriannuelle tient compte d'un refinancement souhaité de la RBC de l'ordre de 496 millions d'euros  
(e) Les soldes des trajectoires illustratives pour la période 2011 - 2012 divergent des objectifs budgétaires qui ont été retenus pour la période concernée dans le Programme de Stabilité 2009 - 2012.  
(f) L'écart entre le -0,5% du PIB dans le présent tableau et le -0,8% du PIB dans des tableaux diversés de la synthèse et des Chapitres I et II du présent Avis (tableaux 1, 4, 21, 32 et 36) s'explique par :
- le présent tableau part de l'information fournie par les entités fédérées en ne prend pas encore en compte les corrections SEC complémentaires possibles pour l'année 2010 pour ce qui concerne la Communauté flamande (500 millions d'euros) et la Région wallonne (200 millions d'euros) qui pourraient dégrader les soldes de ces entités.
  - toutes les entités fédérées ne sont pas encore prises en compte (la Communauté germanophone et les trois Commissions communautaires à Bruxelles manquent encore provisoirement)
  - l'information détaillée qui est à la base des chiffres retenus dans le présent tableau est plus récente que les chiffres retenus dans les tableaux précités.

**Tableau 50**  
**Soldes estimés des Communautés et des Régions**  
**pour la période 2013 – 2015 comparés aux trajectoires illustratives du CSF**  
**(Avis d'octobre 2009)**

Soldes estimés des C&R pour 2013 - 2015 comparés aux trajectoires illustratives du CSF (avis d'octobre 2009)	Soldes de financement 2013 - 2015 (x 1.000.000 euros)												Total		
	Communauté flamande (y compris Zorgfonds) (a)			Communauté française (b)			Région wallonne (b)			Région de Bruxelles - Capitale (c) (d)					
Soldes estimés des C&R pour 2013 - 2015 (projections illustratives des C&R)	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Soldes estimés en % du PIB	142,9 0,0	193,1 0,0	n.b. -	-273,0 -0,1	-167,9 0,0	-57,4 0,0	-99,1 0,0	176,6 0,0	425,3 0,1	-172,5 0,0	-116,5 0,0	-40,9 0,0	-401,8 -0,1	85,1 0,0	327,0 0,1
trajectoires illustratives du CSF (avis d'octobre 2009) (e)	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Trajectoire A Equilibre en 2015 pour EAP, ensemble des C&R et ensemble des PL en % du PIB	-164,4 0,0	320,1 0,1	841,6 0,2	-375,2 -0,1	-252,4 -0,1	-123,9 0,0	-249,1 -0,1	-159,7 0,0	-65,5 0,0	-439,3 -0,1	-425,1 -0,1	-410,3 -0,1	-1.228,0 -0,3	-517,1 -0,1	241,9 0,1
Trajectoire B Trajectoire 65 entité I / 35 entité II "dépenses primaires" en % du PIB	727,0 0,2	1.597,1 0,4	2.548,2 0,6	-64,1 0,0	193,2 0,0	471,6 0,1	-1,9 0,0	194,4 0,0	407,9 0,1	-329,7 -0,1	-268,0 -0,1	-200,4 0,0	331,3 0,1	1.716,7 0,4	3.227,3 0,7
Trajectoire C Trajectoire 76,5 entité I / 23,5 entité II "spending & taxing power" en % du PIB	124,9 0,0	695,4 0,2	1.362,9 0,3	-274,3 -0,1	-121,4 0,0	58,0 0,0	-168,9 0,0	-55,6 0,0	79,1 0,0	-403,8 -0,1	-378,9 -0,1	-346,2 -0,1	-722,1 -0,2	139,5 0,0	1.153,8 0,3
Trajectoire D Equilibre en 2015 pour chaque entité fédérée en % du PIB	-556,6 -0,1	-286,1 -0,1	1,8 0,0	-260,3 -0,1	-133,2 0,0	0,1 0,0	-177,6 0,0	-91,1 0,0	0,2 0,0	-172,7 0,0	-89,2 0,0	0,0 0,0	-1.167,2 -0,3	-599,6 -0,1	2,1 0,0
Ecart entre soldes réalisés / retenus en trajectoire A en % du PIB	307,3 0,1	-127,0 0,0	-	102,2 0,0	84,5 0,0	66,5 0,0	150,0 0,0	336,3 0,1	490,8 0,1	266,8 0,1	308,6 0,1	369,4 0,1	826,2 0,2	602,2 0,1	-
Ecart entre soldes réalisés / retenus en trajectoire B en % du PIB	-584,1 -0,1	-1.404,1 -0,3	-	-208,9 -0,1	-361,1 -0,1	-529,0 -0,1	-97,2 0,0	-17,8 0,0	17,4 0,0	157,2 0,0	151,5 0,0	159,5 0,0	-733,1 -0,2	-1.631,6 -0,4	-
Ecart entre soldes réalisés / retenus en trajectoire C en % du PIB	18,0 0,0	-502,3 -0,1	-	1,3 0,0	-46,5 0,0	-115,4 0,0	69,8 0,0	232,2 0,1	346,2 0,1	231,3 0,1	262,4 0,1	305,3 0,1	320,3 0,1	-54,4 0,0	-
Ecart entre soldes réalisés / retenus en trajectoire D en % du PIB	699,5 0,2	479,2 0,1	-	-12,7 0,0	-34,7 0,0	-57,5 0,0	78,5 0,0	267,7 0,1	425,1 0,1	0,2 0,0	-27,3 0,0	-40,9 0,0	765,4 0,2	684,7 0,2	-

- (a) Estimation pluriannuelle 2011 - 2014 (Parlement flamand, Pièce 21 (2009 - 2010) n°1.  
(b) Information provenant du communiqué de presse de la Communauté française et de la Région wallonne du 11 janvier 2011 concernant l'exécution du budget 2010.  
(c) Exposé général au budget initial pour l'année budgétaire 2011, Doc. A - 129/1 - 2010/2011, 30.10.2010 (suite 1)  
(d) La projection pluriannuelle tient compte d'un refinancement souhaité de la RBC de l'ordre de 496 millions d'euros  
(e) Les soldes des trajectoires illustratives pour la période 2011 - 2012 divergent des objectifs budgétaires qui ont été retenus pour la période concernée dans le Programme de Stabilité 2009 - 2012.

Dans la suite du texte, les réalisations budgétaires et le respect des normes budgétaires par entité fédérée sont davantage détaillés. Au moment de la publication du présent Avis, les informations qui y sont reprises dépendent majoritairement des données publiées par les entités fédérées elles-mêmes. Tant la disponibilité des données que la présentation et le niveau de détail peuvent différer sensiblement d'une entité fédérée à l'autre.

## III.2. La Communauté flamande

### III.2.1. Evaluation des résultats budgétaires par rapport aux objectifs budgétaires

#### III.2.1.1. Période 2009 - 2010

**Tableau 51**  
**Communauté flamande – Réalisations budgétaires de l'année budgétaire 2009**

Communauté flamande (Région + Communauté)  (x 1.000.000 EUR)	budget 2009 (3 <sup>ième</sup> feuilleton)  (1)	réalisations (CN 2009) (a)  (2)	écart  (3) = (2) - (1)
recettes corrigées SEC (b)	23.140,6	22.712,5	-428,1
dépenses corrigées SEC (c)	24.128,1	23.771,7	-356,4
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC hors Zorgfonds</b>	<b>-987,6</b>	<b>-1.059,2</b>	<b>-71,6</b>
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,29</i>	<i>-0,31</i>	<i>-0,02</i>
<b>Solde du Zorgfonds</b>	<b>-9,4</b>	<b>-2,5</b>	<b>6,9</b>
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC y compris Zorgfonds</b>	<b>-997,0</b>	<b>-1.061,7</b>	<b>-64,7</b>
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,29</i>	<i>-0,31</i>	<i>-0,02</i>

- (a) Compte des Pouvoirs publics 2009, publication ICN de septembre 2010  
 (b) Recettes = MCfl + périmètre de consolidation, après consolidation  
 (c) Dépenses = MCFI + périmètre de consolidation - sous utilisation (cette dernière uniquement au niveau des chiffres budgétaires repris à la colonne 1), après consolidation

**Tableau 52**  
**Communauté flamande – Réalisations budgétaires de l'année budgétaire 2010**

Communauté flamande (Région + Communauté)  (x 1.000.000 EUR)	budget 2010 ajusté  (1)	realisations <sup>E</sup> (CFI janv. 2011) (a) (2)	écart  (3) = (2) - (1)
<b>information fournie par la Communauté flamande :</b>			
recettes corrigées SEC budget général (MCfl)	22.566,8	22.733,6	166,8
dépenses corrigées SEC budget général (MCfl)	17.054,9	16.842,7	-212,2
solde de financement MCfl	5.511,9	5.890,9	379,1
recettes corrigées SEC périmètre de consolidation	1.428,3	1.366,4	-61,9
dépenses corrigées SEC périmètre de consolidation	7.857,5	7.692,0	-165,5
solde de financement périmètre de consolidation hors BAM sa	-6.429,2	-6.325,6	103,6
effet consolidation BAM sa	-20,9	-34,7	-13,8
solde de financement périmètre de consolidation y compris BAM sa	-6.450,1	-6.360,3	89,8
solde de financement	-938,2	-469,4	468,9
sous utilisation	456,0	n.v.t.	-
décompte attendu du "jobkorting"	0,0	n.v.t.	-
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC hors Zorgfonds (Cfl)</b>	<b>-482,2</b>	<b>-469,4</b>	<b>12,9</b>
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,14</i>	<i>-0,13</i>	<i>0,00</i>
<b>Solde du Zorgfonds</b>	<b>-12,9</b>	<b>-14,5</b>	<b>-1,6</b>
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC y compris Zorgfonds (Cfl)</b>	<b>-495,1</b>	<b>-483,9</b>	<b>11,3</b>
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,14</i>	<i>-0,14</i>	<i>0,00</i>
<b>correction complémentaire attendue lors de l'élaboration des comptes nationaux de 2010 :</b>			
rejet comme recettes en termes SEC des réserves provenant du Fonds d' Egalisation	-500,0 <i>-0,14</i>	-500,0 <i>-0,14</i>	0,0 <i>0,00</i>
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC y compris Zorgfonds (CN)</b>	<b>-995,1</b>	<b>-983,9</b>	<b>11,3</b>
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,28</i>	<i>-0,28</i>	<i>0,00</i>

(a) Parlement flamand, Commission de la Politique générale, des Finances et du Budget du 11.01.2011, n°. C90 - Fin 6 (2010 - 2011)

**Tableau 53**  
**Communauté flamande – Vérification des réalisations budgétaires de la période 2009 - 2010**  
**avec les objectifs relatifs à ces années budgétaires**

Communauté flamande (Région + Communauté)  (x 1.000.000 EUR)	2009		
	realisation (CN 2009)  (1)	objectif Accord 15.12.2009  (2)	écart   (3) = (1) - (2)
SOLDE DE FINANCEMENT SEC hors Zorgfonds <i>en % PIB</i>	-1.059,2 -0,31		
Solde du Zorgfonds <i>en % PIB</i>	-2,5 0,00		
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC y compris Zorgfonds</b> <i>en % PIB / écart en ratio</i>	<b>-1.061,7</b> -0,31	<b>-997,0</b> -0,29	<b>-64,7</b> -0,02
Communauté flamande (Région + Communauté)  (x 1.000.000 EUR)	2010		
	réalisation <sup>E</sup> (Cfl janv. 2011)  (1)	objectif Accord 15.12.2009  (2)	écart   (3) = (1) - (2)
<b>* si l' art. 6, § 2 de l' Accord est conforme au SEC :</b>			
SOLDE DE FINANCEMENT SEC hors Zorgfonds <i>en % PIB</i>	-469,4 -0,13		
Solde du Zorgfonds <i>en % PIB</i>	-14,5 0,00		
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC y compris Zorgfonds</b> <i>en % PIB / écart en ratio</i>	<b>-483,9</b> -0,14	<b>-493,3</b> -0,14	<b>9,5</b> 0,00
<b>* si l' art. 6, § 2 de l' Accord n'est pas conforme au SEC :</b>			
SOLDE DE FINANCEMENT SEC hors Zorgfonds <i>en % PIB</i>	-969,4 -0,28		
Solde du Zorgfonds <i>en % PIB</i>	-14,5 0,00		
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC y compris Zorgfonds</b> <i>en % PIB / écart en ratio</i>	<b>-983,9</b> -0,28	<b>-493,3</b> -0,14	<b>-490,5</b> -0,14

### III.2.1.2. Période 2011 – 2012

**Tableau 54**  
**Communauté flamande – Les prévisions budgétaires pour l'année 2011**  
**dans une perspective pluriannuelle**

Communauté flamande (Région + Communauté)	budget					budget				
	2009 initial	2009 (3 <sup>ième</sup> feuilletton)	2010 initial	2010 ajusté	2011 initial	2009 ajusté / 2009 init.	2010 ajusté / 2010 init.	2010 init. / 2009 ajusté	2010 ajusté / 2009 ajusté	2011 init. / 2010 ajusté
(x 1.000.000 EUR)	(prix courants)					% de variation nominale resp. 1.000.000 EUR)				
<b>budget général (MCfl)</b>										
recettes	23.815,8	21.978,0	22.396,4	22.736,8	24.369,0	-7,7%	1,5%	1,9%	3,5%	7,2%
dépenses	23.942,4	27.344,3	23.569,8	24.065,5	24.478,4	14,2%	2,1%	-13,8%	-12,0%	1,7%
solde brut	-126,5	-5.366,4	-1.173,3	-1.328,7	-109,4	-5.239,8	-155,4	4.193,0	4.037,6	1.219,3
- amortissement dette	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	-100,0%	-	-	-	-
solde net	-126,3	-5.366,4	-1.173,3	-1.328,7	-109,4	-5.240,1	-155,4	4.193,0	4.037,6	1.219,3
<b>périmètre de consolidation</b>										
recettes (brutes) (a)	9.530,5	9.872,9	10.014,0	10.325,0	9.623,3	3,6%	3,1%	1,4%	4,6%	-6,8%
dépenses (brutes) (a)	9.530,5	9.872,9	9.476,5	9.792,6	9.623,3	3,6%	3,3%	-4,0%	-0,8%	-1,7%
solde brut	0,0	0,0	537,5	532,4	0,0	0,0	-5,1	537,5	532,4	-532,4
- amortissement dette	36,6	37,3	39,8	39,7	26,7	1,7%	-0,4%	6,9%	6,5%	-32,8%
solde net	36,6	37,3	577,3	572,1	26,7	0,6	-5,3	540,1	534,8	-545,4
<b>solde net consolidé</b>	<b>-89,6</b>	<b>-5.329,1</b>	<b>-596,0</b>	<b>-756,6</b>	<b>-82,7</b>	<b>-5.239,4</b>	<b>-160,6</b>	<b>4.733,1</b>	<b>4.572,4</b>	<b>673,9</b>
<b>corrections SEC</b>										
OCPP nets										
budget général (MCfl)	69,9	3.939,1	349,8	589,3	385,9	3.869,2	239,5	-3.589,3	-3.349,8	-203,4
périmètre de consolidation	11,9	-0,9	-14,7	-14,8	15,2	-12,8	-0,1	-13,7	-13,9	29,9
<b>autres corrections de transition (b)</b>										
correction relative à la consolidation										
budget général (MCfl)	6.471,1	6.087,3	6.088,8	6.276,0	6.337,0	-383,9	187,2	1,6	188,8	61,0
périmètre de consolidation	-6.493,8	-6.304,1	-6.597,9	-6.807,4	-6.354,6	189,7	-209,5	-293,8	-503,3	452,8
effet BAM SA consolidation				-20,9	-11,4				-20,9	9,5
divers										
budget général (MCfl)	34,2	-127,7	-20,8	-25,2	-114,2	-161,9	-4,4	106,9	102,5	-89,0
périmètre de consolidation	0,0	-2,1	-157,6	-178,7	-157,7	-2,1	-21,1	-155,4	-176,5	21,0
sous utilisation des crédits	0,0	750,0	470,0	456,0	120,6	750,0	-14,0	-280,0	-294,0	-335,4
décompte attendu du "jobkorting"					-130,0					-130,0
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC hors Zorgfonds</b>	<b>3,6</b>	<b>-987,6</b>	<b>-478,3</b>	<b>-482,2</b>	<b>8,1</b>	<b>-991,2</b>	<b>-4,0</b>	<b>509,3</b>	<b>505,3</b>	<b>490,4</b>
en % PIB / écart en ratio	0,00	-0,29	-0,14	-0,14	0,00	-0,29	0,00	0,16	0,15	0,14
<b>Solde du Zorgfonds</b>	<b>-1.025,0</b>	<b>-9,4</b>	<b>-12,9</b>	<b>-12,9</b>	<b>-7,8</b>	<b>1.015,6</b>	<b>0,0</b>	<b>-3,5</b>	<b>-3,5</b>	<b>5,1</b>
en % PIB / écart en ratio	-0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>VORDERINGENSALDO incl. Zorgfonds</b>	<b>-1.021,4</b>	<b>-997,0</b>	<b>-491,2</b>	<b>-495,1</b>	<b>0,3</b>	<b>24,4</b>	<b>-4,0</b>	<b>505,8</b>	<b>501,8</b>	<b>495,4</b>
en % PIB / écart en ratio	-0,30	-0,29	-0,14	-0,14	0,00	0,01	0,00	0,15	0,15	0,14

- (a) Avant déduction des dotations et opérations internes (MCfl et/ou institutions appartenant au périmètre de consolidation de la Communauté flamande)
- (b) Budget MCfl + périmètre de consolidation



**Tableau 55**  
**Communauté flamande – Les prévisions budgétaires pour l'année 2011**  
**dans une perspective pluriannuelle**  
**Présentation comprimée**

Communauté flamande (Région + Communauté)	budget					budget				
	2009 initial	2009 (3 <sup>ième</sup> feuilleton)	2010 initial	2010 ajusté	2011 initial	2009 ajusté / 2009 init.	2010 ajusté / 2010 init.	2010 init. / 2009 ajusté	2010 ajusté / 2009 ajusté	2011 init. / 2010 ajusté
(x 1.000.000 EUR)	(prix courants)					% de variation nominale resp. 1.000.000 EUR)				
recettes corrigées SEC budget général (MCfl)	23.842,5	21.914,4	22.209,3	22.566,8	24.090,3	-8,1%	1,6%	1,3%	3,0%	6,8%
dépenses corrigées SEC budget général (MCfl)	17.393,7	17.382,2	16.964,7	17.054,9	17.590,9	-0,1%	0,5%	-2,4%	-1,9%	3,1%
solde de financement MCfl	6.448,9	4.532,3	5.244,5	5.511,9	6.499,4	-1.916,6	267,4	712,2	979,6	987,5
recettes corrigées SEC périmètre de consolidation	1.227,5	1.226,1	1.397,8	1.428,3	1.406,5	-0,1%	2,2%	14,0%	16,5%	-1,5%
dépenses corrigées SEC périmètre de consolidation	7.672,8	7.496,0	7.590,6	7.857,5	7.877,0	-2,3%	3,5%	1,3%	4,8%	0,2%
solde de financement périmètre de consolidation hors BAM sa	-6.445,3	-6.269,8	-6.192,8	-6.429,2	-6.470,5	175,4	-236,4	77,1	-159,4	-41,2
effet consolidation BAM sa	0,0	0,0	0,0	-20,9	-11,4	-	-	-	-	-45,4%
solde de financement périmètre de consolidation y compris BAM sa	-6.445,3	-6.269,8	-6.192,8	-6.450,1	-6.481,9	175,4	-257,3	77,1	-180,3	-31,8
soldes de financement budgété	3,6	-1.737,6	-948,3	-938,2	17,5	-1.741,2	10,0	789,3	799,3	955,8
sous utilisation	0,0	750,0	470,0	456,0	120,6	750,0	-14,0	-280,0	-294,0	-335,4
décompte attendu "jobkorting"	0,0	0,0	0,0	0,0	-130,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-130,0
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC hors Zorgfonds</b>	<b>3,6</b>	<b>-987,6</b>	<b>-478,3</b>	<b>-482,2</b>	<b>8,1</b>	<b>-991,2</b>	<b>-4,0</b>	<b>509,3</b>	<b>505,3</b>	<b>490,4</b>
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>0,00</i>	<i>-0,29</i>	<i>-0,14</i>	<i>-0,14</i>	<i>0,00</i>	<i>-0,29</i>	<i>0,00</i>	<i>0,16</i>	<i>0,15</i>	<i>0,14</i>
<b>Solde du Zorgfonds</b>	<b>-1,0</b>	<b>-9,4</b>	<b>-12,9</b>	<b>-12,9</b>	<b>-7,8</b>	<b>-8,4</b>	<b>0,0</b>	<b>-3,5</b>	<b>-3,5</b>	<b>5,1</b>
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC y compris Zorgfonds</b>	<b>2,6</b>	<b>-997,0</b>	<b>-491,2</b>	<b>-495,1</b>	<b>0,3</b>	<b>-999,6</b>	<b>-4,0</b>	<b>505,8</b>	<b>501,8</b>	<b>495,4</b>
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>0,00</i>	<i>-0,29</i>	<i>-0,14</i>	<i>-0,14</i>	<i>0,00</i>	<i>-0,29</i>	<i>0,00</i>	<i>0,15</i>	<i>0,15</i>	<i>0,14</i>

**Tableau 56**  
**Communauté flamande – Estimation pluriannuelle 2010 - 2014**  
**(Contrôle budgétaire 2010)**

Communauté flamande (Région + Communauté)	budget ajusté 2010	estimation pluriannuelle 2011 - 2014 (établie lors du CB 2010)				2011 / 2010	2012 / 2011	2013 / 2012	2014 / 2013
		2011	2012	2013	2014				
(x 1.000.000 EUR)		(c) (prix courants)				(pourcentage de variation nominale resp. 1.000.000 EUR)			
<b>budget général (MCfl)</b>									
recettes	22.736,8	23.736,0	24.539,3	25.768,2	26.768,3	4,4%	3,4%	5,0%	3,9%
dépenses	24.065,5	24.301,3	24.995,3	25.358,1	25.917,2	1,0%	2,9%	1,5%	2,2%
solde brut	-1.328,7	-565,4	-456,0	410,1	851,1	763,4	109,3	866,2	441,0
- amortissement dette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-	-	-
<b>solde net</b>	<b>-1.328,7</b>	<b>-565,4</b>	<b>-456,0</b>	<b>410,1</b>	<b>851,1</b>	<b>763,4</b>	<b>109,3</b>	<b>866,2</b>	<b>441,0</b>
<b>périmètre de consolidation</b>									
recettes (brutes) (a)	10.325,0	9.662,9	9.745,1	10.006,0	10.172,3	-6,4%	0,9%	2,7%	1,7%
dépenses (brutes) (a)	9.792,6	9.662,9	9.745,1	10.006,0	10.172,3	-1,3%	0,9%	2,7%	1,7%
solde brut	532,4	0,0	0,0	0,0	0,0	-532	0	0	0
- amortissement dette	39,7	27,3	27,0	27,0	27,0	-31,2%	-1,0%	0,0%	0,0%
<b>solde net</b>	<b>572,1</b>	<b>27,3</b>	<b>27,0</b>	<b>27,0</b>	<b>27,0</b>	<b>-545</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>solde net consolidé</b>	<b>-756,6</b>	<b>-538,0</b>	<b>-429,0</b>	<b>437,2</b>	<b>878,2</b>	<b>219</b>	<b>109</b>	<b>866</b>	<b>441</b>
<b>corrections SEC</b>									
OCCP nets									
budget général (MCfl)	589,3	383,2	308,2	-191,8	-191,8	-35,0	-19,6	-162,2	0,0
périmètre de consolidation	-14,8	-4,2	-4,2	-4,2	-4,2	-71,3	0,0	0,0	0,0
<b>autres corrections de transition (b)</b>									
correction relative à la consolidation									
budget général (MCfl)	6.276,0	6.279,5	6.745,5	7.003,4	7.164,4	0,1	7,4	3,8	2,3
périmètre de consolidation	-6.807,4	-6.283,0	-6.732,4	-6.991,1	-7.145,9	-7,7	7,2	3,8	2,2
effet BAM SA consolidation	0,0	-11,4							
divers									
budget général (MCfl)	-25,2	34,6	37,6	33,3	34,0	-237,1	8,7	-11,5	2,3
périmètre de consolidation	-178,7	-159,4	-160,4	-161,4	-161,4	-10,8	0,6	0,6	0,0
sous utilisation des crédits	456,0	174,6	355,7	364,2	371,9	-61,7	103,7	2,4	2,1
assainissement décidés		200,0	200,0	200,0	200,0		0,0	0,0	0,0
nouvelles politiques		-72,5	-272,5	-522,5	-922,5				
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC hors Zorgfonds</b>	<b>-482,2</b>	<b>3,2</b>	<b>48,4</b>	<b>167,0</b>	<b>222,6</b>	<b>485,5</b>	<b>45,2</b>	<b>118,6</b>	<b>55,6</b>
en % PIB / écart en ratio	-0,14	0,00	0,01	0,04	0,05	0,14	0,01	0,03	0,01
<b>Solde du Zorgfonds</b>	<b>-12,9</b>	<b>-14,6</b>	<b>-19,0</b>	<b>-24,1</b>	<b>-29,6</b>	<b>-1,7</b>	<b>-4,5</b>	<b>-5,1</b>	<b>-5,5</b>
en % PIB / écart en ratio	0,00	0,00	0,00	-0,01	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>VORDERINGENSALDO incl. Zorgfonds</b>	<b>-495,1</b>	<b>-11,3</b>	<b>29,3</b>	<b>142,9</b>	<b>193,1</b>	<b>483,8</b>	<b>40,7</b>	<b>113,5</b>	<b>50,2</b>
en % PIB / écart en ratio	-0,14	0,00	0,01	0,04	0,05	0,14	0,01	0,03	0,01

- (a) Avant déduction des dotations et opérations internes (MCfl et/ou institutions appartenant au périmètre de consolidation de la Communauté flamande)
- (b) Budget MCfl + périmètre de consolidation

**Tableau 57**  
**Communauté flamande – Aperçu du respect des normes budgétaires dans le passé récent**  
**et une prévision pour les années 2011 - 2012**

Communauté flamande (Région + Communauté) (y compris Zorgfonds)  (x 1.000.000 EUR)		Réalizations / Budget / Estimation pluriannuelle (1)	Objectif budgétaire  (2)	Ecart  (3) = (1) - (2)
<b>2007</b>	réal.	1.068,9	346,4	722,5
<i>dont Zorgfonds</i>	(a)	30,3		
<b>2008</b> (après reprise de dettes) (e)	réal.	161,6	35,6	126,0
<i>dont Zorgfonds</i>	(a)	209,5		
P.S. 2008 avant reprise de dettes		803,2	35,6	767,6
<b>2009</b>	réal.	-1.061,7	-997,0	-64,7
<i>dont Zorgfonds</i>	(a)	-2,5		
<b>2010</b>				
* si l' art. 6, § 2 de l'Accord est conforme au SEC (f) :	réal. <sup>R</sup>	-483,9	-493,3	9,5
<i>dont Zorgfonds</i>	(b)	-14,5		
* si l' art. 6, § 2 de l'Accord n'est pas conforme au SEC (f) :		-983,9	-493,3	-490,5
<b>2011</b>	budg.	0,3	0,0	0,3
<i>dont Zorgfonds</i>	(c)	-7,8		
<b>2012</b>	estim.	29,3	0,0	29,3
<i>dont Zorgfonds</i>	(d)	-19,0		

- (a) Compte des Pouvoirs publics 2009, publication ICN de septembre 2010 + Zorgfonds.  
(b) Parlement flamand, Commission de la Politique générale, des Finances et du Budget du 11.01.2011, C90 – Fin 6 (2010 - 2011)  
(c) Exposé général au budget initial de l'année budgétaire 2011 (Parlement flamand, Pièce 13 (2010 - 2011) n°.1 du 22.10.2010  
(d) Estimation pluriannuelle 2011 - 2014 (Parlement flamand, Pièce 21 (2009 - 2010) n°1.  
(e) Reprise de dettes des communes flamandes et de la Commission communautaire flamande (pour un montant de 641,6 millions d'euros au total)  
(f) Si la disposition de l'Accord du 15.12.2009 n'est pas conforme au SEC, ceci implique que l' utilisation en 2010 de réserves qui ont été stationnées sur le Fonds d' Egalisation en 2009 (soit 500 millions d'euros) ne sera pas acceptée comme recette en termes SEC

### III.3. La Communauté française

#### III.3.1. Evaluation des résultats budgétaires par rapport aux objectifs budgétaires

##### III.3.1.1. Période 2009 – 2010

**Tableau 58**  
**Communauté française – Réalisations budgétaires de l'année budgétaire 2010**

Communauté française  (x 1.000.000 EUR)	budget 2010 ajusté (1 <sup>er</sup> feuilleton) (1)	réalisations <sup>E</sup> (CFr janv. 2011) (a) (2)	écart  (3) = (2) - (1)
<u>budget stricto sensu</u>			
recettes	8.041,8	8.028,9	-12,9
dépenses	8.858,3	8.762,3	-96,1
solde brut	-816,5	-733,4	83,2
- amortissement dette	7,4	7,4	0,0
solde net	-809,2	-726,0	83,2
<u>périmètre de consolidation</u>			
solde net	-1,4	-1,4	0,0
<b>solde net consolidé</b>	<b>-810,6</b>	<b>-727,4</b>	<b>83,2</b>
<u>corrections SEC</u>			
OCPD nets	6,0	6,0	0,0
<u>autres corrections de passage</u>			
sous-utilisation des crédits	77,9	pas d'applic.	pas d'applic.
divers	-	-	-
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC</b>	<b>-726,7</b>	<b>-721,4</b>	<b>5,3</b>
en % du PIB	-0,21	-0,21	0,00

(a) Informations provenant du communiqué de presse du 11 janvier 2011 concernant l'exécution du budget 2010.

**Tableau 59**  
**Communauté française – Vérification des réalisations budgétaires de la période 2009 - 2010**  
**avec les objectifs relatifs à ces années budgétaires**

Communauté française	2009		
	réalisation (CN 2009)	objectif Accord 15.12.2009	écart
(x 1.000.000 EUR)	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC</b>	<b>-265,2</b>	<b>-266,5</b>	<b>1,3</b>
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,08</i>	<i>-0,08</i>	<i>0,00</i>
Communauté française	2010		
	réalisation <sup>E</sup> (CFr janv. 2011)	objectif Accord 15.12.2009	écart
(x 1.000.000 EUR)	(a) (1)	(2)	(3) = (1) - (2)
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC</b>	<b>-721,4</b>	<b>-727,1</b>	<b>5,7</b>
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,21</i>	<i>-0,21</i>	<i>0,00</i>

(a) Informations provenant du communiqué de presse du 11 janvier 2011 concernant l'exécution du budget 2010.

**III.3.1.2. Période 2011 - 2012**

**Tableau 60**  
**Communauté française – Les prévisions budgétaires pour l'année 2011**  
**dans une perspective pluriannuelle**

Communauté française	budget					budget				
	2009 initial	2009 ajusté	2010 initial	2010 ajusté	2011 initial	2009 aj. / 2009 init.	2010 aj. / 2010 init.	2010 init. / 2009 aj.	2010 aj. / 2009 aj.	2011 init. / 2010 aj.
(x 1.000.000 EUR)	(prix courants)					(% de variation nominale resp. 1.000.000 EUR)				
<u>budget stricto sensu</u>										
recettes	8.485,5	8.086,2	7.930,4	8.041,8	8.659,6	-4,7%	1,4%	-1,9%	-0,5%	7,7%
dépenses (a)	8.548,7	8.448,0	8.747,3	8.858,3	9.110,6	-1,2%	1,3%	3,5%	4,9%	2,8%
solde brut	-63,2	-361,8	-817,0	-816,5	-451,0	-298,6	0,4	-455,2	-454,8	365,6
- amortissement dette (b)	7,8	7,8	7,4	7,4	7,8	0,0%	0,0%	-5,2%	-5,2%	4,9%
solde net	-55,4	-354,0	-809,6	-809,2	-443,2	-298,6	0,4	-455,6	-455,2	365,9
<u>périmètre de consolidation</u>										
solde net	-19,1	4,6	-1,4	-1,4	7,0	23,7	0,0	-6,0	-6,0	8,4
solde net consolidé	-74,5	-349,4	-811,0	-810,6	-436,2	-274,9	0,4	-461,6	-461,2	374,4
<u>corrections SEC</u>										
OCPP nets	5,0	5,0	6,0	6,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,0	-6,0
<u>autres corrections de passage (c)</u>										
sous-utilisation des crédits	77,9	77,9	77,9	77,9	77,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
corrections techniques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC</b>	<b>8,4</b>	<b>-266,5</b>	<b>-727,1</b>	<b>-726,7</b>	<b>-358,3</b>	<b>-274,9</b>	<b>0,4</b>	<b>-460,6</b>	<b>-460,2</b>	<b>368,4</b>
en % du PIB / écart en ratio	0,00	-0,08	-0,21	-0,21	-0,10	-0,08	0,00	-0,13	-0,13	0,11

(a) Dépenses = moyens de paiement (CND + CDO + CV)

(b) Il s'agit d'amortissements dans le cadre des opérations de leasing financier.

(c) Budget + périmètre de consolidation

**Tableau 61**  
**Communauté française – Projection pluriannuelle 2011 - 2015**

Communauté française	budget initial 2011	projections pluriannuelles (a)				2012 / 2011	2013 / 2012	2014 / 2013	2015 / 2014
		2012	2013	2014	2015				
(x 1.000.000 EUR)		(prix courants)				(% de variation nominale resp. 1.000.000 EUR)			
<u>budget stricto sensu</u>									
recettes	8.687,2	8.831,9	9.122,8	9.447,2	9.793,5	1,7%	3,3%	3,6%	3,7%
dépenses hors amortissement	9.138,1	9.268,1	9.488,5	9.707,8	9.943,6	1,4%	2,4%	2,3%	2,4%
<i>dont engagement pluriannuels</i>		-39,3	-19,1	-16,5	-5,6	-39,3	20,2	2,6	10,9
solde net	-451,0	-436,1	-365,7	-260,6	-150,1	14,8	70,4	105,1	110,5
<u>périmètre de consolidation</u>									
solde net	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	0,0	0,0	0,0	0,0
solde net consolidé	-444,0	-429,1	-358,7	-253,6	-143,1	14,8	70,4	105,1	110,5
corrections SEC	85,7	85,7	85,7	85,7	85,7	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC</b>	<b>-358,3</b>	<b>-343,5</b>	<b>-273,0</b>	<b>-167,9</b>	<b>-57,4</b>	<b>14,8</b>	<b>70,4</b>	<b>105,1</b>	<b>110,5</b>
<i>en % du PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,10</i>	<i>-0,09</i>	<i>-0,07</i>	<i>-0,04</i>	<i>-0,01</i>	<i>0,01</i>	<i>0,02</i>	<i>0,03</i>	<i>0,03</i>

(a) Informations retenues dans l'Exposé général au budget 2011 et le Communiqué de presse du 11 janvier 2011 concernant l'exécution du budget 2010.

**Tableau 62**  
**Communauté française – Aperçu du respect des normes budgétaires dans le passé récent**  
**et une prévision pour la période 2011-2012**

Communauté française		Réalizations / Budget / Estimations pluriannuelles (1)	Objectif budgétaire (2)	Ecart (3) = (1) - (2)
(x 1.000.000 EUR)				
<b>2007</b>	réa. (a)	-32,6	-37,0	4,4
<b>2008</b>	réa. (a)	59,6	8,4	51,2
<b>2009</b>	réa. (a)	-265,2	-266,5	1,3
<b>2010</b>	réa. (b)	-721,4	-727,1	5,7
<b>2011</b>	budg. (c)	-358,3	-548,0	189,7
<b>2012</b>	prév. (b)	-343,5	-438,1	94,6

- (a) Comptes des pouvoirs publics 2009, publication ICN septembre 2010  
(b) Communiqué de presse de la Communauté française - 11 janvier 2011  
(c) Budget initial de l'année budgétaire 2011



### III.4. La Région wallonne

#### III.4.1. Evaluation des résultats budgétaires par rapport aux objectifs budgétaires

##### III.4.1.1. Période 2009 - 2010

**Tableau 63**  
**Région wallonne – Réalisations budgétaires de l'année budgétaire 2010**

Région wallonne  (x 1.000.000 EUR)	Budget 2010 ajusté (2 <sup>ième</sup> feuilletton) (1)	Réalizations (RW janv. 2011) (a) (2)	Ecart  (3) = (2) - (1)
<u>budget stricto sensu</u>			
recettes	6.573,8	6.513,4	-60,4
dépenses (a)	7.265,1	6.953,1	-312,0
solde brut	-691,3	-439,7	251,6
- amortissement dette (b)	35,3	39,4	4,1
solde net	-656,0	-400,4	255,7
<u>périmètre de consolidation</u>			
solde net	-125,8	-125,8	0,0
<b>solde net consolidé</b>	<b>-781,9</b>	<b>-526,2</b>	<b>255,7</b>
<u>corrections SEC</u>			
OCCP nets (c)	285,2	295,7	10,5
<u>autres corrections de passage (c)</u>			
sous-utilisation des crédits	242,0	pas d'applic.	-
divers	-10,0	-10,0	0,0
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC (RW)</b>	<b>-264,7</b>	<b>-240,5</b>	<b>24,2</b>
<i>en % du PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,08</i>	<i>-0,07</i>	<i>0,01</i>
<b><u>correction complémentaire qui est attendue à l'élaboration des comptes nationaux 2010 :</u></b>			
dépenses non ou insuffisamment justifiées comme OCCP	-200,0	-200,0	0,0
	-0,06	-0,06	0,00
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC (CN)</b>	<b>-464,7</b>	<b>-440,5</b>	<b>24,2</b>
<i>en % du PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,13</i>	<i>-0,13</i>	<i>0,01</i>

(a) Informations provenant du communiqué de presse du 11 janvier 2011 concernant l'exécution du budget 2010.

**Tableau 64**  
**Région wallonne – Vérification des réalisations budgétaires de la période 2009 - 2010**  
**avec les objectifs relatifs à ces années budgétaires**

Région wallonne  (x 1.000.000 EUR)	2009		
	réalisation (CN 2009)  (1)	objectif Accord 15.12.2009  (2)	écart   (3) = (1) - (2)
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC</b> <i>en % PIB / écart en ratio</i>	<b>-882,2</b> -0,26	<b>-406,9</b> -0,12	<b>-475,3</b> -0,14
Région wallonne  (x 1.000.000 EUR)	2010		
	réalisation <sup>E</sup> (RW janv. 2011) (a)  (1)	objectif Accord 15.12.2009  (2)	écart   (3) = (1) - (2)
* <u>si justification correcte de certaines dépenses de capital comme OCPP :</u>			
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC</b> <i>en % PIB / écart en ratio</i>	<b>-240,5</b> -0,07	<b>-364,7</b> -0,10	<b>124,2</b> 0,04
* <u>si justification incomplète ou absente de certaines dépenses de capital comme OCPP :</u>			
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC</b> <i>en % PIB / écart en ratio</i>	<b>-440,5</b> -0,13	<b>-364,7</b> -0,10	<b>-75,8</b> -0,02

(a) Communiqué de presse de la Région wallonne - 11 janvier 2011

### III.4.1.2. Période 2011 - 2012

**Tableau 65**  
**Région wallonne – Les prévisions budgétaires pour l'année 2011**  
**dans une perspective pluriannuelle**

Région wallonne  (x 1.000.000 EUR)	budget					budget				
	2009 initial	2009 ajusté (1 <sup>er</sup> feuilleton)	2010 initial  (prix courants)	2010 ajusté (2 <sup>ième</sup> feuilleton)	2011 initial	2009 aj. / 2009 init.	2010 aj. / 2010 init.	2010 init. / 2009 aj.	2010 aj. / 2009 aj.	2011 init. / 2010 aj.
						(% de variation nominale resp. 1.000.000 EUR)				
<u>budget stricto sensu</u>										
recettes	6.796,3	6.371,0	6.341,0	6.573,8	6.628,8	-6,3%	3,7%	-0,5%	3,2%	0,8%
dépenses (a)	7.373,3	7.476,3	7.122,0	7.265,1	7.263,7	1,4%	2,0%	-4,7%	-2,8%	0,0%
solde brut	-577,0	-1.105,4	-781,1	-691,3	-634,9	-528,4	89,8	324,3	414,1	56,4
- amortissement dette (b)	33,6	34,6	35,3	35,3	35,4	2,7%	0,0%	2,1%	2,1%	0,4%
solde net	-543,4	-1.070,8	-745,8	-656,0	-599,5	-527,4	89,8	325,0	414,8	56,6
<u>périmètre de consolidation</u>										
solde net	-56,8	-56,8	-125,8	-125,8	-69,3	0,0	0,0	-69,0	-69,0	56,5
<b>solde net consolidé</b>	<b>-600,2</b>	<b>-1.127,7</b>	<b>-871,6</b>	<b>-781,9</b>	<b>-668,8</b>	<b>-527,4</b>	<b>89,8</b>	<b>256,0</b>	<b>345,8</b>	<b>113,1</b>
<u>corrections SEC</u>										
OCCP nets (c)	375,7	495,2	274,9	285,2	201,0	119,5	10,2	-220,3	-210,0	-84,2
<u>autres corrections de passage (c)</u>										
sous-utilisation des crédits	242,0	242,0	242,0	242,0	242,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
divers	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC</b>	<b>7,5</b>	<b>-400,4</b>	<b>-364,7</b>	<b>-264,7</b>	<b>-235,7</b>	<b>-407,9</b>	<b>100,0</b>	<b>35,7</b>	<b>135,7</b>	<b>29,0</b>
en % du PIB / écart en ratio	0,00	-0,12	-0,10	-0,08	-0,06	-0,12	0,03	0,01	0,04	0,01

(a) Dépenses = moyens de paiement (CND + CDO + CV)

(b) Amortissements y compris leasing

(c) Budget + périmètre de consolidation

**Tableau 66**  
**Région wallonne – Projection pluriannuelle 2011 – 2015**

Région wallonne	budget initial 2011	projections pluriannuelles (Exposé général 2011) (d)				2012 / 2011	2013 / 2012	2014 / 2013	2015 / 2014
		2012	2013	2014	2015				
(x 1.000.000 EUR)		(prix courants)				(% de variation nominale resp. 1.000.000 EUR)			
<u>budget stricto sensu</u>									
recettes	6.628,8	6.769,8	6.988,9	7.232,9	7.493,5	2,1%	3,2%	3,5%	3,6%
dépenses (a)	7.263,7	7.353,8	7.506,4	7.473,8	7.485,6	1,2%	2,1%	-0,4%	0,2%
solde brut	-634,9	-584,0	-517,6	-240,9	7,9	50,9	66,4	276,7	248,8
- amortissement dette (b)	35,4	35,4	35,4	35,4	35,4	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
solde net	-599,5	-548,6	-482,2	-205,5	43,3	50,9	66,4	276,7	248,8
<u>périmètre de consolidation</u>									
solde net	-69,3	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	19,3	0,0	0,0	0,0
<b>solde net consolidé</b>	<b>-668,8</b>	<b>-598,6</b>	<b>-532,2</b>	<b>-255,5</b>	<b>-6,7</b>	<b>70,2</b>	<b>66,4</b>	<b>276,7</b>	<b>248,8</b>
<u>corrections SEC</u>									
OCPP nets (c)	201,0	202,0	201,0	200,0	200,0	1,0	-1,0	-1,0	0,0
<u>autres corrections de passage (c)</u>									
sous-utilisation des crédits	242,0	242,0	242,0	242,0	242,0	0,0	0,0	0,0	0,0
divers	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC</b>	<b>-235,7</b>	<b>-164,6</b>	<b>-99,1</b>	<b>176,6</b>	<b>425,3</b>	<b>71,2</b>	<b>65,4</b>	<b>275,7</b>	<b>248,8</b>
<i>en % du PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,06</i>	<i>-0,04</i>	<i>-0,02</i>	<i>0,04</i>	<i>0,10</i>	<i>0,02</i>	<i>0,02</i>	<i>0,07</i>	<i>0,06</i>

(a) Dépenses = moyens de paiement (CND + CDO + CV)

(b) Amortissements y compris leasing

(c) Budget + périmètre de consolidation

(d) Exposé général au budget initial de 2011 : Doc. 4-II a et 4-II bcd (2010-2011), 1<sup>er</sup> décembre 2010

**Tableau 67**  
**Région wallonne – Aperçu du respect des normes budgétaires dans le passé récent**  
**et une prévision pour les années 2011 - 2012**

Région wallonne (x 1.000.000 EUR)		Réalisations / Budget / Prévisions (1)	Objectif budgétaire (2)	Ecart  (3) = (1) - (2)
<b>2007</b>	réa. (a)	248,7	46,6	202,1
<b>2008</b>	réa. (a)	-55,5	-16,0	-39,5
<b>2009</b>	réa. (a)	-882,2	-406,9	-475,3
<b>2010</b>	réa. (b)	-240,5	-364,7	124,2
<b>2011</b>	budg. (c)	-235,7	-267,7	32,0
<b>2012</b>	prév. (c)	-164,6	-134,4	-30,2

(a) Comptes des pouvoirs publics 2009, publication ICN septembre 2010

(b) Communiqué de presse de la Région wallonne - 11 janvier 2011

(c) Exposé général au budget initial de 2011 : Doc. 4-II a et 4-II bcd (2010-2011), 1<sup>er</sup> décembre 2010

### III.5. La Région de Bruxelles-Capitale

#### III.5.1. Evaluation des résultats budgétaires par rapport aux objectifs budgétaires

##### III.5.1.1. Période 2009 - 2010

**Tableau 68**  
**Région de Bruxelles-Capitale – Réalisations budgétaires de l'année budgétaire 2009**

Région de Bruxelles - Capitale	budget 2009 ajusté	réalisations (a)	écart
(x 1.000.000 EUR)	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)
<u>budget général (MRBC)</u>			
recettes	2.300,9	2.248,2	-52,7
<i>dont produits d'emprunts</i>	153,5	0,0	-153,5
dépenses	2.840,9	1.701,4	-1.139,6
<i>dont amortissements</i>	280,7	127,2	-153,5
solde brut	-540,0	546,8	1.086,8
- amortissements nets	127,2	127,2	0,0
solde net	-412,8	674,0	1.086,8
<u>périmètre de consolidation</u>			
recettes	2.292,7	807,6	-1.485,1
<i>dont produits d'emprunts</i>	510,5	384,7	-125,8
dépenses	2.312,9	1.938,1	-374,7
<i>dont amortissements</i>	536,8	406,6	-130,2
solde brut	-20,2	-1.130,6	-1.110,4
- amortissements nets	26,3	22,0	-4,4
solde net	6,1	-1.108,6	-1.114,7
solde net consolidé	-406,7	-434,6	-27,9
<u>corrections SEC</u>			
OCCP nets			
budget général (MRBC)	70,1	67,4	-2,7
périmètre de consolidation	3,9	7,3	3,4
SOLDE DE FINANCEMENT SEC	-332,7	-359,9	-27,2
<i>avant opération budgétaires</i>			
<u>autres corrections de passage</u>			
opérations budgétaires	100,0	13,2	-86,8
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC</b>	<b>-232,7</b>	<b>-346,7</b>	<b>-114,0</b>
<i>en % du PIB</i>	<i>-0,07</i>	<i>-0,10</i>	<i>-0,03</i>

(a) Exposé général au budget initial pour l'année budgétaire 2011, Doc. A - 129/1 - 2010/2011, 30.10.2010 (suite 1)

**Tableau 69**  
**Région de Bruxelles-Capitale – Vérification des réalisations budgétaires de la période 2009 - 2010**  
**avec les objectifs relatifs à ces années budgétaires**

Région de Bruxelles - Capitale  (x 1.000.000 EUR)	2009		
	réalisation (CN 2009)  (1)	objectif Accord 15.12.2009  (2)	écart   (3) = (1) - (2)
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC</b>	<b>-346,7</b>	<b>-232,7</b>	<b>-114,0</b>
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,10</i>	<i>-0,07</i>	<i>-0,03</i>
Région de Bruxelles - Capitale  (x 1.000.000 EUR)	2010		
	réalisation <sup>E</sup> (RBC mars 2011)  (a)  (1)	objectif Accord 15.12.2009  (2)	écart   (3) = (1) - (2)
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC</b>	<b>-260,0</b>	<b>-313,0</b>	<b>53,0</b>
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,07</i>	<i>-0,09</i>	<i>0,02</i>

(a) Chiffre très provisoire, pas encore de détails disponibles

### III.5.1.2. Période 2011 - 2012

**Tableau 70**  
**Région de Bruxelles-Capitale – Les prévisions budgétaires pour l'année 2011**  
**dans une perspective pluriannuelle**

Région de Bruxelles - Capitale  (x 1.000.000 EUR)	budget					budget				
	2009 initial	2009 ajusté	2010 initial	2010 ajusté	2011 initial	2009 aj. / 2009 init.	2010 aj. / 2010 init.	2010 init. / 2009 aj.	2010 aj. / 2009 aj.	2011 init. / 2010 aj.
	<i>(prix courants)</i>					<i>(% de variation nominale resp. 1.000.000 EUR)</i>				
<b>budget général (MRBC)</b>										
recettes (a)	2.594,3	2.300,9	2.269,5	2.361,4	2.963,2	-11,3%	4,1%	-1,4%	2,6%	25,5%
<i>dont produits d'emprunts</i>	153,5	153,5	133,5	133,5	629,5	0,0%	0,0%	-13,0%	-13,0%	371,5%
dépenses (a)	2.951,6	2.840,9	2.919,2	2.924,3	3.095,7	-110,7	5,2	78,3	83,4	171,3
<i>dont amortissements</i>	280,7	280,7	288,5	288,5	273,5	0,0%	0,0%	2,8%	2,8%	-5,2%
solde brut	-357,3	-540,0	-649,7	-562,9	-132,5	-182,7	86,8	-109,8	-22,9	430,4
- amortissements nets	127,2	127,2	155,0	155,0	-356,0	0,0%	0,0%	21,9%	21,9%	-329,7%
solde net	-230,1	-412,8	-494,7	-407,9	-488,5	-182,7	86,8	-81,9	4,9	-80,6
<b>périmètre de consolidation</b>										
recettes	2.330,9	2.292,7	2.358,1	2.380,2	2.396,9	-1,6%	0,9%	2,9%	3,8%	0,7%
<i>dont produits d'emprunts</i>	525,5	510,5	512,4	512,4	518,3	-2,9%	0,0%	0,4%	0,4%	1,1%
dépenses	2.361,4	2.312,9	2.348,0	2.390,9	2.418,0	-48,6	42,9	35,1	78,0	27,1
<i>dont amortissements</i>	536,9	536,8	533,9	550,0	533,7	0,0%	3,0%	-0,5%	2,5%	-3,0%
solde brut	-30,5	-20,2	10,1	-10,6	-21,1	10,3	-20,7	30,3	9,6	-10,4
- amortissements nets	11,4	26,3	21,5	37,5	15,4	130,6%	74,8%	-18,4%	42,6%	-59,1%
solde net	-19,1	6,1	31,6	26,9	-5,7	25,2	-4,7	25,4	20,8	-32,6
<b>solde net consolidé</b>	<b>-249,2</b>	<b>-406,7</b>	<b>-463,2</b>	<b>-381,0</b>	<b>-494,2</b>	<b>-157,5</b>	<b>82,2</b>	<b>-56,5</b>	<b>25,6</b>	<b>-113,2</b>
<b>corrections SEC</b>										
OCCP nets										
budget général (MRBC)	70,4	70,1	28,3	25,5	45,5	-0,3	-2,8	-41,8	-44,6	20,0
périmètre de consolidation	19,2	3,9	8,0	12,6	15,7	-15,3	4,5	4,1	8,7	3,2
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC</b>	<b>-159,6</b>	<b>-332,7</b>	<b>-426,9</b>	<b>-343,0</b>	<b>-433,0</b>	<b>-173,1</b>	<b>83,9</b>	<b>-94,2</b>	<b>-10,3</b>	<b>-90,0</b>
<i>avant opération budgétaires</i>										
autres corrections de passage	170,0	100,0	120,0	30,0	120,0	-70,0	-90,0	20,0	-70,0	90,0
opérations budgétaires (b)										
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC</b>	<b>10,4</b>	<b>-232,7</b>	<b>-306,9</b>	<b>-313,0</b>	<b>-313,0</b>	<b>-243,1</b>	<b>-6,1</b>	<b>-74,2</b>	<b>-80,3</b>	<b>0,0</b>
<i>en % du PIB</i>	<i>0,00</i>	<i>-0,07</i>	<i>-0,09</i>	<i>-0,09</i>	<i>-0,09</i>	<i>-0,07</i>	<i>0,00</i>	<i>-0,02</i>	<i>-0,02</i>	<i>0,00</i>

(a) Hors le Fonds pour la gestion de la dette régionale sur lequel il n'y a pas d'exécution (rec. = dép. = 173,526 millions euros)

(b) Budget général MRBC + périmètre de consolidation

**Tableau 71**  
**Région de Bruxelles-Capitale – Projection pluriannuelle 2011 – 2016**

Région de Bruxelles - Capitale  (x 1.000.000 EUR)	budget 2011 initial avec refinan- cement (a)	projections pluriannuelles (élaboration du budget 2011 initial)					2012 / 2011    2013 / 2012    2014 / 2013    2015 / 2014    2016 / 2015				
		2012	2013	2014	2015	2016	avec refinancement (a) (b) (prix courants)				
							(% de variation nominale resp. 1.000.000 EUR)				
<u>budget général (MRBC)</u>											
recettes (c)	2.467,2	2.462,0	2.535,8	2.611,9	2.690,3	2.771,0	-0,2%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
dont produits d'emprunts	133,5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	-	-	-	-	-
dépenses (c)	3.095,7	2.978,7	3.008,2	3.056,2	3.044,5	3.066,1	-3,8%	1,0%	1,6%	-0,4%	0,7%
dont amortissements	273,5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	-	-	-	-	-
solde brut	-628,5	-516,7	-472,3	-444,3	-354,3	-295,1	111,8	44,4	28,0	90,1	59,1
- amortissements nets	140,0	173,0	190,0	202,0	182,0	145,0	23,6%	9,8%	6,3%	-9,9%	-20,3%
solde net	-488,5	-343,7	-282,3	-242,3	-172,3	-150,1	144,8	61,4	40,0	70,1	22,1
<u>périmètre de consolidation</u>											
solde brut	-21,1	-26,4	-18,9	-11,1	-2,3	4,8	-5,3	7,5	7,8	8,8	7,1
- amortissements nets	15,4	22,8	32,9	38,5	32,5	41,3	48,4%	44,3%	17,0%	-15,6%	27,1%
solde net	-5,7	-3,6	14,0	27,4	30,2	46,1	2,1	17,6	13,4	2,8	15,9
solde net consolidé	-494,2	-347,3	-268,3	-215,0	-142,1	-104,0	146,9	79,0	53,4	72,9	38,0
<u>corrections SEC</u>											
OCCP nets											
budget général (MRBC)	45,5	47,3	49,2	51,2	53,2	55,3	1,8	1,9	2,0	2,0	2,1
périmètre de consolidation	15,7	16,0	16,6	17,3	18,0	18,7	0,3	0,6	0,7	0,7	0,7
SOLDE DE FINANCEMENT SEC avant opération budgétaires	-433,0	-284,1	-202,5	-146,5	-70,9	-30,0	149,0	81,5	56,0	75,7	40,9
<u>autres corrections de passage</u>											
opérations budgétaires (d)	120,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	-90,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC</b>	<b>-313,0</b>	<b>-254,1</b>	<b>-172,5</b>	<b>-116,5</b>	<b>-40,9</b>	<b>0,0</b>	<b>59,0</b>	<b>81,5</b>	<b>56,0</b>	<b>75,7</b>	<b>40,9</b>
en % du PIB / écart en ratio	-0,09	-0,07	-0,04	-0,03	-0,01	0,00	0,02	0,02	0,02	0,02	0,01

- (a) La projection pluriannuelle tient compte d'un refinancement souhaité de la RBC de l'ordre de 496 millions d'euros (porté en déduction sur les recettes brutes et le produit d'emprunt)
- (b) Exposé général au budget initial pour l'année budgétaire 2011, Doc. A - 129/1 - 2010/2011, 30.10.2010 (suite 1)
- (c) Hors le Fonds pour la gestion de la dette régionale sur lequel il n'y a pas d'exécution (rec. = dép. = 173,526 millions euros)
- (d) Budget général MRBC + périmètre de consolidation



**Tableau 72**  
**Région de Bruxelles-Capitale – Projection pluriannuelle 2011 – 2016**  
**Présentation comprimée**

Région de Bruxelles - Capitale	budget					budget				
	2009 initial	2009 ajusté	2010 initial	2010 ajusté	2011 initial	2009 aj. / 2009 init.	2010 aj. / 2010 init.	2010 init. / 2009 aj.	2010 aj. / 2009 aj.	2011 init. / 2010 aj.
(x 1.000.000 EUR)	(prix courants)					(% de variation nominale resp. 1.000.000 EUR)				
recettes corrigés SEC budget général	2.574,5	2.285,3	2.299,9	2.388,5	2.504,2	-11,2%	3,9%	0,6%	4,5%	4,8%
dépenses corrigés SEC budget général	2.734,2	2.628,0	2.766,4	2.771,0	2.947,2	-3,9%	0,2%	5,3%	5,4%	6,4%
solde de financement MRBC	-159,7	-342,7	-466,5	-382,5	-443,0	-183,0	84,0	-123,7	-39,7	-60,6
recettes corrigés SEC périmètre de consolidation	1.540,5	1.516,9	1.579,6	1.601,5	1.611,0	-1,5%	1,4%	4,1%	5,6%	0,6%
dépenses corrigés SEC périmètre de consolidation	1.540,4	1.506,9	1.540,0	1.562,0	1.601,0	-2,2%	1,4%	2,2%	3,7%	2,5%
solde de financement périmètre de consolidation	0,10	10,01	39,57	39,45	10,01	9,92	-0,12	29,56	29,44	-29,45
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC</b> <i>avant opération budgétaires</i>	-159,6	-332,7	-426,9	-343,0	-433,0	-173,1	83,9	-94,2	-10,3	-90,0
<u>autres corrections de passage</u> opérations budgétaires	170,0	100,0	120,0	30,0	120,0	-70,0	-90,0	20,0	-70,0	90,0
<b>SOLDE DE FINANCEMENT SEC</b> <i>en % du PIB / écart en ratio</i>	<b>10,4</b> 0,00	<b>-232,7</b> -0,07	<b>-306,9</b> -0,09	<b>-313,0</b> -0,09	<b>-313,0</b> -0,09	<b>-243,1</b> -0,07	<b>-6,1</b> 0,00	<b>-74,2</b> -0,02	<b>-80,3</b> -0,02	<b>0,0</b> 0,00

**Tableau 73**  
**Région de Bruxelles-Capitale – Aperçu du respect des normes budgétaires dans le passé récent**  
**et une prévision pour les années 2011 – 2012**

Région de Bruxelles - Capitale		Réalisations / Budget / Estim. pluriannuelle (1)	Objectif budgétaire (2)	Ecart (3) = (1) - (2)
(x 1.000.000 EUR)				
<b>2007</b>	réal. (a)	7,7	-24,3	32,0
<b>2008</b>	réal. (a)	-76,0	0,6	-76,6
<b>2009</b>	réal. (a)	-346,7	-232,7	-114,0
<b>2010</b>	réal. <sup>E</sup> (b)	-260,0	-313,01	53,0
<b>2011</b>	budg. (c)	-313,0	-254,1	-58,9
<b>2012</b>	estim. (c)	-254,1	-172,3	-81,8

(a) Comptes des pouvoirs publics 2009, publication ICN septembre 2010

(b) Chiffre très provisoire, pas encore de détails disponibles

(c) Exposé général au budget initial pour l'année budgétaire 2011, Doc. A - 129/1 - 2010/2011, 30.10.2010  
(suite 1)



D/2011/11691/3